

AIMÉ-JULES BIZIMANA

LE DISPOSITIF

# EMBEDDING

Surveillance et intégration des journalistes en Irak



Presses de l'Université du Québec







LE DISPOSITIF

**EMBEDDING**

Membre de  
L'ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES

## Presses de l'Université du Québec

Le Delta 1, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: 418 657-4399

Télécopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca

Internet: www.puq.ca

### *Diffusion/Distribution:*

**CANADA** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7  
Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864

**FRANCE** AFPU-D – Association française des Presses d'université  
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77 403 Lagny, France – Tél.: 01 60 07 82 99

**BELGIQUE** Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél.: 02 736 68 47

**SUISSE** Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél.: 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

AIMÉ-JULES BIZIMANA

LE DISPOSITIF

# EMBEDDING

Surveillance et intégration des journalistes en Irak



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Bizimana, Aimé-Jules, 1971-

Le dispositif *embedding*: surveillance et intégration des journalistes en Irak

Présenté à l'origine par l'auteur comme thèse (de doctorat – Université  
du Québec à Montréal), 2010 sous le titre: Au cœur du dispositif *embedding*.

Comprend des références bibliographiques et un index.

ISBN 978-2-7605-3955-6

1. Journalistes intégrés aux forces armées. 2. Guerre en Irak, 2003-2011 –  
Couverture de presse. 3. Forces armées et médias. 4. Surveillance. I. Titre.

PN4784.W37B59 2014

070.4'4995670443

C2013-942340-0

Les Presses de l'Université du Québec  
reconnait l'aide financière du gouvernement du Canada  
par l'entremise du Fonds du livre du Canada  
et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement  
des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

*Conception graphique*

**Richard Hodgson**

*Images de couverture*

**Istockphoto**

*Mise en pages*

**Info 1000 mots**

**Dépôt légal: 2<sup>e</sup> trimestre 2014**

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

©2014 – Presses de l'Université du Québec

*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*

Imprimé au Canada



*À mon regretté père,  
le D<sup>r</sup> Boniface Sebatigita  
À Maman, Désiré et Nelly.*



---

# REMERCIEMENTS

L'aboutissement de cet ouvrage doit beaucoup à l'amitié et à la générosité de mes amis et de mes collègues du Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société (CRICIS). Ma sincère gratitude à Gaëtan Tremblay pour ses conseils judicieux et son mentorat; merci à mon ami et complice Oumar Kane pour notre discussion permanente et passionnante; merci à France Aubin, à Ndiaga Loum et à Éric George; à Christian Agbobli, à Normand Landry et à François Demers.

Merci aussi à Robert Comeau qui n'a jamais rien ménagé pour apporter son soutien à mes recherches. Je ne saurais assez remercier Paul Angers et Johanne Gauthier pour leur soutien de toujours pour mes projets. Merci à Augustin et Dany Kamongi pour leur accueil chaleureux pendant ma collecte de données à Washington et en Virginie. Merci à Jean-Michel Laprise et à Pierre Bouthillier pour leur coup de main à la relecture. Merci à Catherine Black pour son travail minutieux de transcription des entrevues. Merci à Pauline Ngrumpatse pour son amitié de toujours et ses encouragements.

Merci aux journalistes et aux militaires<sup>1</sup> qui ont participé à cette recherche et qui ont accepté de partager leur expérience du programme médiatique *Embedding* lors de la guerre en Irak.

Un merci particulier à ma chère Alexandra Angers, «Mama Anaïs», pour son amour, son soutien indéfectible, son intérêt pour mes recherches, ses encouragements, ses rappels qu'il faut bien dormir pour pouvoir recommencer le lendemain et tous les sacrifices consentis pour laisser éclore ce projet.

Ce projet a bénéficié du soutien financier des organismes subventionnaires Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et Fonds québécois de recherche – Société et culture (FQRSC), d'Astral Media et de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

---

1. Voir les noms des participants à l'annexe 1.

---

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	IX
INTRODUCTION .....	1
Aperçu historique des relations armée-médias	5
De la répression à la séduction	10
<i>Embedding</i> , dispositif et surveillance	14
Chapitre 1 – DISPOSITIFS ET SURVEILLANCE .....	21
1.1. Le dispositif disciplinaire	22
1.2. Le dispositif panoptique	25
1.3. Qu'est-ce qu'un dispositif ?	29
1.4. Les sociétés de contrôle	34
Chapitre 2 – LE DISPOSITIF DE CLÔTURE .....	41
2.1. La vie de camp	42
2.2. Le quadrillage de l'espace	46
2.2.1. L'assignation à unité	46
2.2.2. La mobilité réduite	49
2.2.3. Le microreportage <i>vs</i> le macroreportage	52
2.2.4. La sécurité	55

Chapitre 3 – LE DISPOSITIF DE VISIBILITÉ .....	59
3.1. L'Assistant Secretary of Defense for Public Affairs	60
3.2. Les affaires publiques	61
3.3. Les <i>public affairs officers</i>	62
3.4. Le commandant d'unité	64
Chapitre 4 – LE DISPOSITIF DE PÉNALITÉ .....	69
4.1. Les règles obligatoires	69
4.2. La sécurité à la source <i>vs</i> la <i>security review</i>	72
4.3. L'information classifiée	73
4.4. Les embargos	75
4.5. Les victimes	76
4.6. La punition	81
4.6.1. Les sanctions	82
4.6.2. Les gratifications	89
Chapitre 5 – LE DISPOSITIF DE CAPTURE .....	93
5.1. La mise en registre	93
5.1.1. L'identification	94
5.1.2. Le prélèvement de données	97
5.1.3. L'évaluation-catégorisation	99
5.2. Les différenciations	105
5.2.1. Intégrés <i>vs</i> non-intégrés	105
5.2.2. Les médias amis <i>vs</i> les médias ennemis	109
Chapitre 6 – LES CONDUITES ET LES CONTRE-CONDUITES .....	115
6.1. La suspicion envers les médias	115
6.2. Gagner la confiance de l'unité	119
6.3. Montrer patte blanche	121
6.4. Les gestes de bonne volonté	122
6.5. Les contre-conduites	124
Chapitre 7 – LE DISPOSITIF INFORMATIONNEL .....	135
7.1. La doctrine des affaires publiques	137
7.2. La contre-propagande	143
7.3. La transmission en temps réel	150
7.4. Le reportage mobile	152
Chapitre 8 – LE DISPOSITIF PANOPTIQUE .....	155
8.1. L'œil de Dieu	156
8.2. Les bases de données	158
8.3. L'écoute électronique	161
CONCLUSION .....	165

ANNEXES .....	171
Annexe 1 – Liste des participants	173
Annexe 2 – Directive d'affaires publiques, 10 février 2003	175
Annexe 3 – <i>News Media Ground Rules (IAW Change 3, DoD Directive 5122.5)</i> , 22 mai 2008	187
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE .....	191
INDEX ONOMASTIQUE .....	207
INDEX THÉMATIQUE .....	211





---

# INTRODUCTION

Cet ouvrage concerne les relations armée-médias à travers la couverture journalistique de la guerre en Irak de 2003 du côté américain. Dans ce conflit, les médias internationaux ont été mobilisés en grand nombre pour en rapporter le déroulement et les soubresauts à partir de différents sites politiques et militaires. Le plus grand intérêt des médias s'est bien sûr toujours porté sur la possibilité de suivre les troupes mobilisées. Pour l'armée américaine, l'appel des médias était au menu des préparatifs de guerre.

À l'automne 2002, le Pentagone a en effet convié les médias américains à des consultations sur une éventuelle couverture médiatique si jamais il advenait une guerre avec l'Irak de Saddam Hussein accusé de soutenir le terrorisme et de posséder des armes de destruction massive. Les médias ont alors demandé plus d'accès aux opérations militaires que ce qui leur avait été jusque-là offert. Au moment des discussions, un plan de communication-médias était en cours d'élaboration au bureau des affaires publiques du Pentagone en collaboration avec différents commandements. Dès

la fin octobre 2002, le Pentagone a fait savoir que des sessions de formation pour les journalistes allaient être organisées pour les familiariser avec l'organisation de l'armée américaine, ses règles d'engagement et ses armes, et leur apprendre comment se protéger en cas d'attaque chimique ou bactériologique. La première de ces formations a eu lieu en novembre 2002 au moment même où le plan de communication était approuvé en interne au Pentagone.

Au début de janvier 2003, les médias américains ont commencé à parler d'un plan nommé *Embedding* qui allait radicalement changer les relations qui avaient prévalu entre le Pentagone et les médias depuis la guerre du Vietnam (Isaacson et Jordan, 2003, p. A18; Christenson, 2003, p. A4). C'est le 10 février 2003 qu'une directive d'affaires publiques est officiellement émise. Elle annonçait les paramètres de la nouvelle politique médiatique basée sur l'*embedding* ou l'intégration des journalistes dans les unités qui allaient mener la guerre en Irak. La directive d'affaires publiques précisait les conditions d'accès des journalistes à la zone des opérations militaires, les règles de base à suivre et les restrictions quant à la publication de l'information. Pour être accrédités, les médias et les journalistes devaient s'engager à respecter ces nouvelles règles de la couverture médiatique de la guerre.

L'accueil mitigé des médias américains exprime enthousiasme et doutes. L'enthousiasme manifesté répondait à l'annonce que le Pentagone allait autoriser l'accès de centaines de journalistes pour couvrir les opérations incluant des journalistes étrangers. Cela ne s'était pas produit depuis la guerre du Vietnam, la dernière où les médias américains avaient bénéficié d'une liberté d'action sur le terrain. L'annonce du Pentagone a également suscité des doutes quant à la portée réelle de ces nouvelles mesures. Pourquoi y croire cette fois-ci alors qu'il y avait une autre guerre américaine en cours en Afghanistan où les médias avaient fait l'objet de restrictions très sévères ? L'appréhension des médias avait bien sûr ses racines ancrées dans une longue période d'occasions manquées entre les autorités américaines et les médias à partir de l'intervention de Grenade en 1983. Cette période avait été caractérisée par la mise à l'écart des journalistes et le système des *pools* réservés à une poignée de journalistes soumis à la censure militaire. Ancien correspondant de guerre au Vietnam, Sydney H. Schanberg a été parmi

ceux qui ont exprimé des réserves, qualifiant le plan du Pentagone de « bonnes relations publiques » (*good P.R.*) et encourageant les rédacteurs des médias à n'accepter que quelques places dans le système de l'armée et d'envoyer leurs meilleurs journalistes couvrir la guerre par eux-mêmes (Mitchell, 2003, p. 34). Les critiques s'inquiétaient que s'intégrer à l'armée (*embed*) équivaille à être dans le même lit que l'armée (*in bed*).

La couverture médiatique de la guerre en Irak a depuis suscité un immense intérêt. Articles, émissions de télévision et de radio, conférences, rapports, mémoires et thèses ainsi que moult livres ont produit une des réflexions les plus fécondes sur les différents enjeux reliés au travail des médias en temps de guerre. La dernière guerre à avoir soulevé un engouement semblable avait été la guerre du Golfe de 1991 qui avait été marquée à la fois par une forte médiatisation et un strict contrôle de l'information par les militaires. Des analyses journalistiques, militaires et universitaires ont traité plusieurs aspects de la couverture médiatique en Irak en décortiquant la façon dont les médias ont rapporté la guerre ; comment les autorités ont manipulé les médias et les opinions publiques ; comment les militaires ont accueilli les médias, etc.

L'idée de ce livre, tiré d'une thèse de doctorat, a germé dès le début de la guerre avec le débat qui l'accompagnait sur la place et le rôle des médias. Le programme du Pentagone baptisé *Embedding* a retenu une grande attention dans le monde entier. Quelles motivations étaient à la base de la décision de permettre à un grand nombre de journalistes de suivre les troupes sur le terrain ? Qu'est-ce qui allait être différent par rapport aux guerres du passé que les médias américains et étrangers avaient aussi couvertes aux côtés des G.I's et des Marines ? Je me suis alors intéressé au « dispositif *embedding* ». Mais à quoi réfère-t-on quand on utilise ce terme de dispositif ? Un objectif général de recherche s'est précisé dans le sens d'analyser l'intégration des journalistes dans les unités de l'armée américaine et le contrôle de l'information de guerre en prenant comme point de départ le concept de « dispositif ». Dans le nouveau dispositif d'accès journalistique en terrain militaire, il s'agit de révéler les régularités du contrôle de l'information qui forcément se prolongent et les métamorphoses qui s'opèrent sous l'impulsion de plusieurs facteurs.

L'objectif de ce livre est d'analyser le mode de fonctionnement du dispositif de contrôle de l'information mis en place lors de la guerre en Irak et particulièrement les relations entre les correspondants des médias et les militaires sur le terrain. Les correspondants sont appelés à couvrir les événements de la guerre et à produire les nouvelles en respectant à la fois leurs référents professionnels et les règlements militaires en vigueur. Les militaires, eux, sont chargés de mener les opérations de guerre sur un territoire donné et doivent contrôler toutes les activités et toutes les informations qui relèvent de ce territoire. Je cherche à objectiver ce cadre social où l'information est produite, mais aussi contrôlée en posant la question centrale suivante : comment le processus d'*embedding* médiatique durant la guerre en Irak opère-t-il comme dispositif de surveillance des journalistes ? J'avance l'hypothèse que le dispositif *embedding* est basé sur un appareil de gestion médiatique qui comporte des caractéristiques à la fois d'une technologie disciplinaire et d'une technologie de contrôle. Selon Foucault (2001c, p. 1104), « on donne un sens très étroit au mot "technologie" : on pense aux technologies dures, à la technologie du bois, du feu, de l'électricité. Mais le gouvernement est aussi fonction de technologies : le gouvernement des individus, le gouvernement des âmes, le gouvernement de soi par soi, le gouvernement des familles, le gouvernement des enfants ». L'*embedding* comme technologie opère dans un espace précis où les mouvements, les conduites et les communications sont surveillés.

Cette recherche est une étude de cas qui repose, d'une part, sur un corpus d'entrevues semi-dirigées avec 31 journalistes internationaux intégrés par l'armée américaine en Irak et de 7 militaires américains (commandants et officiers d'affaires publiques) et, d'autre part, sur une base de données documentaire. Les documents officiels analysés comprennent les directives d'affaires publiques, les transcriptions des rencontres entre le chef du bureau des affaires publiques au Pentagone et les chefs de bureau des médias à Washington, les formulaires électroniques et les lettres d'information destinées aux médias publiés par la Force multinationale en Irak.

Tout au long de cet ouvrage, je référerai à la définition générale suivante : *L'embedding est le processus d'intégration des journalistes au sein d'une unité militaire ou auprès d'un quartier général*

d'un commandement en vue de couvrir les opérations militaires durant une période donnée. On retrouve aussi différentes dénominations comme l'incorporation, l'embarquement, l'incrustation ou encore l'insertion. Pour des raisons de commodité d'usage, j'utiliserai les termes *intégration* et *journaliste intégré* pour qualifier respectivement l'*embedding*<sup>1</sup> et le *journaliste embedded*.

Certes, un nouveau terme (*embedded*) a été officiellement suggéré pour la guerre en Irak, mais ce n'était pas la première fois que l'armée américaine « intégrait » des journalistes dans ses opérations militaires<sup>2</sup>.

## APERÇU HISTORIQUE DES RELATIONS ARMÉE-MÉDIAS

---

Le succès de l'*embedding* se mesure certainement à l'aune de l'évolution historique des relations militaires-journalistes et des dispositifs médiatiques qui ont été mobilisés en temps de guerre dans le passé. Les premiers correspondants de guerre américains ont couvert la guerre du Mexique (1846-1848) en profitant du Pony Express et des débuts du télégraphe. Ce conflit, entre les États-Unis et le Mexique, a été caractérisé par des correspondants qui prenaient eux-mêmes part aux combats et par l'absence de mesures officielles de contrôle de l'information. Durant la guerre de Sécession (1861-1865), les journaux américains ont mobilisé un grand nombre de correspondants de guerre sur différents théâtres de combat, de la bataille de Bull Run à la bataille d'Appomattox en passant par celles d'Antietam et de Gettysburg. Les « correspondants spéciaux » de la guerre civile américaine ont profité, comme jamais auparavant, de la rapidité de transmission des nouvelles grâce à la technologie du télégraphe dont le réseau s'était étendu à la grandeur des États-Unis. Les indiscretions de la presse américaine quant à l'information militaire ont néanmoins poussé les autorités militaires à instaurer la censure du télégraphe et des mesures d'encadrement du reportage de guerre. Les correspondants ont alors été officiellement accrédités et le

- 
1. Mis en place par le Pentagone en 2003, le programme *Embedding* a été par la suite adopté avec des variantes par plusieurs armées occidentales en Irak et en Afghanistan.
  2. Le terme *embedded* avait déjà été utilisé auparavant sans retenir l'attention. Voir un aperçu plus étoffé dans Bizimana, 2006b.

département de la Guerre leur a délivré un permis. L'antipathie notoire du général William Tecumseh Sherman a, sans doute, représenté le point culminant de la méfiance du commandement à l'endroit de la presse. Marquée par une grande concurrence entre les journaux, la courte guerre hispano-américaine (1898) a aussi été caractérisée par l'accréditation des correspondants et par la censure militaire des informations transmises par le télégraphe.

Le début du xx<sup>e</sup> siècle, avec les deux guerres mondiales, a inauguré une période de maturité du contrôle de l'information sur les champs de bataille avec, d'une part, l'institutionnalisation des organes de censure et de propagande et, d'autre part, l'instauration de balises plus précises quant à la couverture journalistique des opérations militaires. Dès l'entrée des États-Unis en guerre (1917), le Committee on Public Information a été mandaté pour mener les opérations de censure et de propagande. Les correspondants de guerre devaient être formellement accrédités, porter l'uniforme militaire et s'engager à respecter les règlements de la censure militaire. Les reportages et les lettres privées des correspondants, qui ne devaient pas contenir de renseignements militaires sensibles ni embarrassants pour les États-Unis et leurs alliés, étaient censurés. Des mesures punitives étaient prévues en cas de violation des règlements par les journalistes accrédités.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le Office of Censorship et le Office of War Information ont été créés pour coordonner respectivement la censure de la presse et les activités de la propagande. Sur le front, la censure des correspondants de guerre était opérée par l'armée américaine et plus tard par les services alliés. L'accréditation, le statut et la discipline des correspondants de guerre étaient définis par des règlements militaires spécifiques. L'acceptation des directives de la censure était une condition préalable à l'accréditation du correspondant de guerre. Un nombre record de journalistes en uniforme militaire a été autorisé à suivre les troupes au front. Nouvelle technologie en ce qui concerne le reportage de guerre, la radio a beaucoup marqué la Seconde Guerre mondiale. Aux États-Unis comme ailleurs, l'action combinée de la censure imposée par les autorités militaires, de la propagande

officielle et de l'autocensure des correspondants a mené à une couverture journalistique soucieuse de préserver l'intérêt national et de contribuer à l'effort de guerre.

Lors de la guerre de Corée (1950-1953), l'état-major du général Douglas D. MacArthur a d'abord mis en place un système de censure volontaire pour les correspondants accrédités sur le front avant d'imposer une censure obligatoire semblable à celle de la Seconde Guerre mondiale. Tout reportage journalistique devait alors être examiné et approuvé par les censeurs militaires. Certains correspondants avaient eux-mêmes réclamé l'instauration d'un système de censure formel pour que les directives de sécurité soient plus claires et, ainsi, éviter l'exacerbation de la rivalité de la presse sur le terrain.

La guerre du Vietnam (1960-1975) a été rapportée par des centaines de correspondants de guerre américains et étrangers. Ces derniers étaient formellement accrédités et devaient respecter certaines règles de la sécurité opérationnelle (*ground rules*). Cependant, la grande particularité du conflit au Vietnam a été l'absence de censure officielle. Même s'ils devaient obtenir une accréditation en bonne et due forme comme ça avait été le cas pour leurs confrères des guerres précédentes, les correspondants qui ont couvert la guerre du Vietnam ont bénéficié d'une plus grande liberté d'action sur le terrain. Ils pouvaient suivre les troupes en opération sans escorte militaire et envoyer leurs reportages sans l'obligation de les soumettre aux censeurs militaires. Au Vietnam, le journalisme de guerre a pleinement bénéficié de la télévision comme technologie de transmission des nouvelles, ce qui a permis à des milliers de téléspectateurs de regarder des images de guerre dont certaines sont restées célèbres.

L'information militaire officielle était livrée à la presse à Saigon par le biais de briefings quotidiens (accompagnés de communiqués) rapidement baptisés *Five o'clock Follies* en raison de leur teneur peu substantielle. À partir de l'offensive du Têt en 1968, la couverture médiatique est devenue plus pessimiste si on la compare à l'optimisme exprimé par les autorités officielles, surtout à Washington. L'offensive du Têt a également marqué le début d'un divorce entre la presse et l'armée américaine dont plusieurs officiers ont alors attribué au rôle de la presse une partie de la défaite militaire.

Cette crise de confiance dans les relations militaires-journalistes s'est beaucoup fait sentir dans différents conflits qui ont suivi la guerre du Vietnam.

Les interventions américaines à Grenade en 1983 et au Panama en 1989 ont été marquées par un contrôle très strict de l'information et des restrictions sévères envers les journalistes. Le mauvais souvenir de la guerre du Vietnam a été rappelé par l'armée américaine pour justifier la politique d'exclusion des médias. À Grenade comme au Panama, les journalistes ont été tenus à l'écart des combats. Après chacune de ces deux interventions, les protestations vigoureuses des médias américains ont mené à des discussions entre les représentants de l'armée et ceux des médias. La commission Sidle de 1984 avait recommandé la création d'un *pool* national des médias tandis que le rapport Hoffman exhortait l'état-major d'inclure, entre autres, la planification d'affaires publiques dans la planification opérationnelle.

Malgré les promesses d'une meilleure coopération entre l'armée et les médias, la guerre du Golfe de 1991 a été difficile à couvrir pour des centaines de journalistes réunis en Arabie saoudite. Le dispositif journalistique privilégié par le Pentagone a été le *pool*. Cependant, contrairement aux recommandations de la commission Sidle, le *pool* n'a pas accompagné les premières troupes et l'accès n'a pas été ouvert par la suite au reste des médias présents sur le terrain. Seuls les membres des *pools* ont été autorisés à suivre les troupes à condition d'être escortés et de soumettre leurs reportages à la censure militaire (suivant le principe de *security review*). Pour envoyer les reportages à leurs rédactions, les journalistes des *pools* devaient passer par l'équipement de transmission du service d'affaires publiques (*joint information bureau*). En raison des restrictions d'accès au front, plusieurs journalistes ont tenté de rapporter la guerre par leurs propres moyens.

Par ailleurs, le conflit du Golfe a été marqué par le reportage de guerre par satellite avec la couverture « en direct » de la chaîne CNN. Grâce à une entente avec le gouvernement irakien, l'équipe de CNN a pu couvrir toute la guerre à partir de Bagdad alors que les autres médias étrangers avaient été expulsés après le début des opérations. Dans le Golfe, la télévision par câble a inauguré une nouvelle



ère de l'information instantanée grâce à la technologie satellitaire. Dans les crises internationales, l'impact médiatique sur les décisions politiques et militaires est désormais baptisé l'effet CNN.

Les opérations militaires américaines à Haïti (1994), en Somalie (1995) et en Bosnie (1995) ont été marquées en général par une amélioration des relations entre l'armée et les médias. À Haïti comme en Somalie, l'armée américaine a permis aux membres du *pool* d'accompagner les forces d'intervention. À la grande satisfaction des médias, le principe d'intégrer les journalistes dans les unités militaires a été expérimenté à Haïti et en Bosnie. Dans ces opérations de type humanitaire, l'absence de censure militaire a également contribué à la détente dans les relations militaires-journalistes.

La guerre du Kosovo (1999) a été caractérisée par la tension entre les autorités militaires de l'OTAN et les médias. Même si certains journalistes ont été admis dans les avions pour suivre les bombardements, la campagne aérienne au Kosovo s'est révélée difficile à couvrir sans troupes au sol. Le contrôle de l'information a beaucoup reposé sur une campagne de communication vigoureuse de l'OTAN avec notamment des briefings officiels édulcorés et parfois contradictoires. Il a fallu attendre le début des opérations de maintien de la paix pour que les journalistes soient intégrés dans les unités terrestres de l'armée américaine.

Lors de la guerre en Afghanistan, commencée en 2001, les journalistes américains et internationaux se sont heurtés à des restrictions sévères imposées par l'armée américaine. La présence des forces spéciales a été invoquée pour refuser l'accès des journalistes durant la première phase des opérations. Plus tard, un *pool* de journalistes a été activé pour suivre les troupes conventionnelles, mais les restrictions sont restées très strictes. En mars 2002, le Pentagone a assoupli les restrictions en permettant l'intégration d'un *pool* de journalistes au cours de l'opération Anaconda dans la vallée du Shah-e-Kot.

Beaucoup plus souple, le dispositif *embedding* lors de la guerre en Irak constitue une avancée par rapport aux modèles basés sur la censure des correspondants de guerre principalement dans les deux guerres mondiales et au dispositif du *pool* de l'ère post-Vietnam. Sa mise en place à grande échelle a consacré un nouveau dispositif de gestion médiatique dans la zone des opérations militaires.

Elle est fortement symptomatique de la révolution dans les affaires militaires et de la maîtrise des réseaux interdépendants d'information et de communication. Le conflit irakien a mis de l'avant un concept d'« intégration » désormais partie intégrante de l'*information dominance* caractéristique de la conduite postmoderne de la guerre.

## DE LA RÉPRESSION À LA SÉDUCTION

---

La problématique spécifique de cette recherche a comme point de départ l'évolution qui va des pratiques de communication mises en œuvre par les belligérants, surtout dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, aux stratégies de communication qui se sont véritablement cristallisées à partir des années 1990 à la suite notamment d'un essor important des technologies d'information et de communication.

La question de l'accès journalistique à la zone des opérations militaires est très liée à celle de la censure et de la propagande. Dès l'émergence des premiers correspondants de guerre au milieu du xix<sup>e</sup> siècle, des mesures de contrôle de l'information ont été mises en place pour surveiller le contenu de leurs publications et l'usage de leurs technologies. Ce contrôle de l'information médiatique émanant du champ de bataille est postérieur au contrôle des idées et des mœurs. Dans les deux guerres mondiales, surtout la Seconde Guerre mondiale, le contrôle de l'information s'est effectué par le biais de la censure et de la propagande (Sweeney, 2006; Knightley, 2004; Smith, 1999; Lasswell, 1972; Larson, 1940; Mock et Larson, 1939). Avec la censure, les autorités ont cherché, d'une part, à empêcher la publication d'informations susceptibles d'être utiles à l'ennemi et, d'autre part, à surveiller les activités de l'ennemi<sup>3</sup>. La censure était secondée par la propagande et la guerre psychologique. Durant le conflit 1939-1945, les activités de censure et de propagande sur le front étaient conduites par la branche des relations publiques de l'armée américaine<sup>4</sup>. Dans un article retraçant l'évolution de la dimension des affaires publiques (*public affairs*)

---

3. Les deux raisons sont avancées par Byron Price, le responsable de la censure américaine durant la Seconde Guerre mondiale (Davis et Price, 1943, p. 57).

4. Cette orientation de l'armée américaine est définie peu avant la guerre. À ce propos, voir Nixon, 1939.

dans l'armée américaine jusqu'à la guerre du Vietnam, l'historien William Hammond explique que ce qui était auparavant improvisation et inexpérience est devenu avec la Seconde Guerre mondiale, une priorité du commandement (Hammond, 1991). Il ajoute que « le concept a fleuri au Vietnam où Johnson et ses conseillers paraissaient parier que les relations publiques pouvaient gagner à la maison ce qu'ils semblaient incapables d'atteindre sur le champ de bataille » (*ibid.*, p. 15).

Thomas Rid (2007) a également étudié, à travers une approche organisationnelle, l'évolution des affaires publiques dans l'armée américaine du Vietnam à l'Irak. Il articule cette évolution comme suit : les affaires publiques désastreuses (Vietnam), les affaires publiques restrictives (Grenade, Panama et Golfe persique), les affaires publiques expérimentales (Somalie, Balkans et Afghanistan) et les affaires publiques stratégiques (Irak). Au lendemain de la guerre du Golfe, une conclusion s'impose : « La censure sera beaucoup plus difficile dans les guerres futures » (Rid, 2007, p. 86-87).

À plusieurs égards, la guerre du Golfe constitue un repère important qui marque le glissement de la censure vers les stratégies actuelles de communication en temps de guerre axées sur les relations publiques.

La guerre du Golfe constitue donc le premier épisode d'une nouvelle ère stratégique où l'information en temps de guerre n'est plus le résultat de la seule censure, survivance d'une époque où les médias n'étaient que spectateurs des crises, mais aussi celui de la manipulation devenue un instrument de la stratégie, comme science de l'action sur l'ensemble des intervenants d'une crise (Conesa, 1992, p. 129).

Au moment de ce conflit, au moins deux évolutions sont concomitantes : politique avec la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide ; technologique avec l'explosion des technologies d'information et de communication dont CNN est le fer de lance pour les médias et le progrès des systèmes d'armes pour les militaires. Grâce à sa capacité nouvelle de transmettre l'information en temps réel, CNN a gagné la bataille médiatique du Golfe au moment où les journalistes des *pools* sur le terrain étaient encore handicapés par la censure militaire. C'est ce qui a été analysé entre autres dans *War game* (Wolton, 1991). Dans cette analyse à chaud du rapport information-communication pendant la guerre du Golfe,

Dominique Wolton expose le paradoxe entre, d'une part, le triomphe de l'information consécutif à la transmission en direct qui abolit la distance entre l'événement et l'information et, d'autre part, la saturation créée par une surmédiatisation. Il interroge, entre autres, le rapport de l'information médiatique à la censure, à l'autocensure et à la rumeur. Progressivement, la vitesse de l'information et le réseau de communication satellitaire combinés à l'évolution politique vont mener à une redéfinition des formes de contrôle de l'information.

Charon et Mercier (2004) ont proposé une étude comparant la guerre du Golfe de 1991 et la guerre en Irak de 2003. Les contributions de leur ouvrage sur les « armes de communication massive » se sont arrêtées sur les récits et les représentations de la guerre ainsi qu'aux stratégies de manipulation des belligérants. Ce recueil traite aussi du statut réservé aux journalistes par l'armée américaine et l'un de ses enseignements situe les rapports journalistes-militaires dans une évolution allant du journalisme contrôlé au journalisme intégré (Charon et Mercier, 2004, p. 1). Parlant de l'évolution du contrôle de l'information de guerre, les deux auteurs notent : « Désormais, l'accent est mis sur la gestion des rapports avec les médias, avec le déploiement de stratégies de communication toujours professionnalisées, mobilisant des moyens humains et techniques considérables. De la censure brutale, on passe à la communication contrôlée. D'Anastasia on glisse vers l'anesthésie » (*ibid.*, p. 26).

Dans un autre ouvrage collectif consacré *grosso modo* à la place de l'information de guerre, aux récits médiatiques et aux difficultés d'informer en Irak, Michel Mathien livre le même constat à propos du passage de la censure à l'« hypercommunication » des sources :

Les temps ont changé en faveur de la communication des sources en amont du processus journalistique. Sources qui, par l'intermédiaire de professionnels agissant en interne ou en externe (*cf.* les cabinets-conseils), définissent leur politique de communication, d'image et de relations publiques vis-à-vis des médias, quand elles ne produisent pas elles-mêmes des événements. Anastasia, nom que le *Canard enchaîné*, l'hebdomadaire satirique français, a donné à la censure en 1915, n'a plus besoin de couper les pages avec ses ciseaux pour éliminer les articles qu'elle ne tolère pas. Des sources légitimes et autorisées parlent de tellement de choses avec la certitude sur le sujet que les médias ont l'embarras du choix (Arboit et Mathien, 2006, p. 11).

Dans les guerres contemporaines, le contrôle de l'information s'effectue désormais par les techniques de relations publiques (Mercier, 2006 ; Rampton et Stauber, 2004 ; Rutherford, 2004 ; Hiebert, 2003). La présence journalistique sur le terrain militaire est envisagée dans cette optique. Au centre de la stratégie de communication du Pentagone durant la guerre en Irak se trouve l'intégration de centaines de journalistes dans les unités combattantes (*embedding*). La mise en place de cette politique médiatique est consécutive à cette évolution que je viens de décrire. Par ailleurs, avec les techniques de relations publiques, la communication de guerre se montre à la fois séductrice, persuasive et manipulatrice : « Les stratégies de communication mises en œuvre sont fondées à la fois sur une volonté de séduction et sur l'art de mettre en lumière ce qui arrange afin de mieux cacher les zones d'ombre, quitte à recourir parfois à des mises en scène ou des rhétoriques mensongères, mais censées exprimer une vérité plus large » (Mercier, 2006, p. 50).

Fuchs (2005) s'est également intéressé au passage d'une stratégie de répression à une stratégie d'intégration en ce qui concerne la couverture médiatique des guerres américaines. Pour lui, ce changement de stratégie est « l'expression d'un changement idéologique plus large dans la société, d'une "société disciplinaire" aux "sociétés de contrôle" » (Fuchs, 2005, p. 198-199). Il avance que cette évolution produit une identité commune entre les médias et les stratégies politiques et, conséquemment, que l'intégration des journalistes (*embedding*) est une stratégie qui ne cherche pas nécessairement à discipliner les médias, mais leur offre plutôt plus de flexibilité et de liberté de mouvement à l'intérieur de certaines limites (*ibid.*, p. 199).

Ce livre analyse en profondeur l'intégration journalistique expérimentée durant la guerre en Irak à partir de 2003 et propose un nouveau regard sur les relations armée-médias en les rapportant à un cadre d'analyse articulé sur les concepts de dispositif et de surveillance.

Les recherches sur la question des relations armée-médias en temps de guerre recourent souvent au terme *dispositif* en référant notamment au dispositif de communication, au dispositif médiatique ou au dispositif journalistique pour ne nommer que ceux-là. Cependant, rares sont les études qui précisent les contours de cette notion de « dispositif » et qui en décortiquent les référents empiriques

et les composantes théoriques. Le dispositif est alors compris dans une acception très large. Cette étude repose sur cette notion pour étudier le processus d'intégration journalistique et mobilise les concepts de « société disciplinaire » (Foucault, 1975), de « société de contrôle » (Deleuze, 2003) et de « société de surveillance » (Mattelart, 2007a) pour interroger les procédés de surveillance à l'œuvre dans le programme *Embedding* mis en place par le Pentagone en Irak.

## EMBEDDING, DISPOSITIF ET SURVEILLANCE

---

L'analyse du programme médiatique *Embedding* que je propose emprunte largement à la réflexion sur la notion de « dispositif ». À partir de l'approche foucauldienne, je conçois le *dispositif embedding* comme l'ensemble des discours officiels, des règles formelles ou informelles, des mesures administratives, des structures institutionnelles, des pratiques professionnelles, des interactions militaires-journalistes, des instruments techniques sur lesquels reposent le processus d'intégration journalistique dans les unités militaires et la couverture médiatique des opérations militaires.

Le dispositif *embedding* comporte tant des éléments discursifs (formes d'expression) comme les discours des officiels, les directives et les règles d'affaires publiques, les interactions verbales de ses différents acteurs ; que des éléments non discursifs (formes de contenu) comme l'architecture matérielle d'une base militaire, l'espace opérationnel, les places et les mouvements des journalistes et des militaires ainsi que tout l'appareillage technique nécessaire à son fonctionnement.

L'*embedding* comme dispositif est un agencement complexe de répartitions spatiales, de dispositions institutionnelles, de relations humaines, de rapports de force, d'instruments sémantiques et matériels dont l'hétérogénéité répond à une fonction stratégique d'information et de communication dans un espace opérationnel délimité.

En tant que *technologie disciplinaire*, le dispositif *embedding* opère selon différents principes. Dans le périmètre délimité et fermé des opérations militaires, l'*embedding* se déploie dans un espace où le processus d'accréditation et la circulation des journalistes sont

codifiés. Les journalistes intégrés évoluent dans un espace de codification et de filtrage qui obéit à un certain nombre de critères dont le but est de réguler la présence journalistique dans le périmètre opérationnel. C'est aussi un espace de fixation du mouvement des journalistes dont le champ d'action correspond à la zone d'opérations de leur unité d'attachement. Dans l'espace quadrillé de l'*embedding*, il y a donc une contrainte quant à la mobilité des journalistes intégrés. Au moment de l'invasion en 2003, l'armée américaine avait proposé une formule d'intégration à vie (*embedding for life*) où le journaliste devait absolument rester avec son unité sans pouvoir circuler d'une unité à une autre. Comme nous le verrons, les participants de cette étude soulignent le caractère contraignant de cette formule. Il y a eu bien sûr des cas où des journalistes intégrés ont pu changer d'unité, mais le principe général reste celui d'une intégration temporellement définie dans la zone exclusive de l'unité désignée. Ce principe disciplinaire d'un périmètre opérationnel clos fait de l'*embedding* un *dispositif de clôture*.

Dans le dispositif *embedding*, la surveillance des journalistes intégrés repose également sur un appareil bureaucratique des affaires publiques hiérarchisé. Sur le terrain, le pivot du dispositif d'intégration est le commandant d'unité qui dispose de l'autorité dans sa zone opérationnelle. Certes, le commandant est tenu d'exécuter les directives d'affaires publiques et les dispositions officielles de l'*embedding*, mais sans sa coopération, l'intégration ne peut réellement fonctionner. Dans son champ d'opération et avec l'aide de ses subalternes, le commandant détermine les règles et les ordres à suivre concernant les journalistes intégrés. Il constitue par ailleurs la plus importante source d'information dans une unité pour les journalistes intégrés. Il a une connaissance précise et continue des activités qui se déroulent dans son champ d'opération y compris les activités médiatiques, car les faits et gestes des journalistes intégrés lui sont rapportés. L'*embedding* est donc un espace de surveillance où le journaliste intégré dans une unité militaire est pleinement connaissable et constamment localisable. L'*embedding* est un *dispositif de visibilité*.

Les règles de base, ou *ground rules*, constituent une composante essentielle du dispositif *embedding*. L'acceptation des règles d'intégration est une condition *sine qua non* à l'accréditation du journaliste.

C'est une constante dans les relations militaires-journalistes aux États-Unis depuis la guerre de Sécession (1861-1865). Les *ground rules* constituent une obligation contractuelle qui régit la couverture journalistique des opérations militaires en précisant l'information publiable et celle qui ne l'est pas avec comme objectif principal, la protection de la sécurité opérationnelle. En général, les règles balisent de manière plus soutenue l'information dite classifiée et celle des sujets sensibles comme la publication des images de victimes.

Quand on aborde le cadre réglementaire de la couverture médiatique de la guerre, se pose la question de la censure. Historiquement, la censure préalable des reportages de guerre a toujours été utilisée par les autorités militaires américaines pour éliminer les indiscretions des médias et priver ainsi l'ennemi de renseignements utiles. Cependant, l'application de la censure dans un pays démocratique ne va pas sans créer des remous même en temps de guerre. Pour les médias américains comme pour les autres médias occidentaux, l'état de guerre justifie bien la mise en place de certaines balises acceptables qui encadrent l'information de guerre, mais la censure préalable pose problème. Au lendemain de la guerre du Golfe de 1991, la question de la censure avait divisé les médias et les autorités américaines, les deux camps n'arrivant pas à s'entendre sur le sujet. La guerre en Irak a fondamentalement changé la donne.

Au moment de la mise en place de l'*embedding* en Irak, la mise à l'écart de la censure préalable s'est manifestée par l'abandon du principe de *security review* qui avait jusque-là caractérisé la couverture médiatique des opérations militaires. De manière générale donc, les journalistes intégrés en Irak ont rapporté la guerre sans l'obligation de soumettre les reportages à la censure avant publication. C'est une avancée majeure pour le journalisme de guerre. Les autorités ont beaucoup plus insisté sur le principe de sécurité à la source.

Durant la guerre en Irak, la censure préalable a pourtant été utilisée de manière ponctuelle. Les journalistes intégrés au quartier général de la 1<sup>re</sup> Force expéditionnaire des marines ont dû accepter l'application du principe de *security review* pour avoir accès au Centre des opérations de combat où la guerre était planifiée et menée. La directive d'affaires publiques de 2003 précise également



que la *security review* peut être invoquée chaque fois qu'un commandant le juge nécessaire. L'imposition de la censure n'est donc plus le pilier du contrôle de l'information en temps de guerre comme par le passé, mais elle reste un outil parmi d'autres de l'arsenal de surveillance.

Dans une technologie disciplinaire, la surveillance se fait par la collecte d'information en vue de l'identification et de la traçabilité des individus. Dans le dispositif d'intégration médiatique, la constitution d'une archive disciplinaire passe par le prélèvement de données personnelles des journalistes intégrés par le biais de formulaires électroniques et de bases de données militaires et civiles. Le dispositif *embedding* est un appareil de savoir où le journaliste intégré est à la fois un objet de connaissance et un objet de pouvoir. Pour être accrédité, tout journaliste doit s'inscrire et révéler certaines caractéristiques personnelles et professionnelles. Il est l'objet d'une identification incluant un fichage biométrique. Le dispositif *embedding* s'intègre dans un environnement global marqué par la sécurisation des bases militaires et par l'informatisation des dispositifs de sécurité. L'organisation et l'administration du programme d'intégration journalistique reposent sur une archive documentaire qui a donc une fonction bureaucratique visible. L'archive documentaire du dispositif a également une fonction de surveillance par le truchement de pratiques d'enquête, d'évaluation et de catégorisation des journalistes intégrés. Dans cet observatoire analytique, la surveillance militaire attribue des caractéristiques aux journalistes intégrés et constitue des profils hiérarchisés. Le classement est fait selon le modèle suivant : journalistes positifs, journalistes neutres et journalistes négatifs. Cette dimension invisible de la surveillance militaire a comme but d'influencer la couverture médiatique de la guerre au moyen d'une offre informationnelle taillée sur mesure selon les profils des journalistes intégrés. L'*embedding* comme technologie disciplinaire agit ainsi comme un appareil de normalisation des cas journalistiques problématiques avec une visée corrective plutôt que répressive. Avec la saisie d'une panoplie de données des journalistes intégrés et l'utilisation de ces données pour fixer, évaluer, catégoriser et normaliser, l'*embedding* est un *dispositif de capture*.

La normalisation passe également par la punition. L'*embedding* comme technologie disciplinaire s'appuie sur un *dispositif de pénalité* qui sanctionne les infractions des journalistes intégrés dans les unités militaires. Dans la zone opérationnelle, la violation des règles d'intégration est punie par un système graduel qui va du simple avertissement à l'expulsion du journaliste intégré en passant par toutes sortes de privations et de mesures de correction. La surveillance disciplinaire est un double mécanisme de sanction-gratification. Le dispositif *embedding* punit les journalistes infracteurs, mais récompense aussi les bons élèves. La gouvernementalité de l'*embedding* se fait par un appareil de normalisation des conduites journalistiques dans l'espace opérationnel.

La seconde variable de mon hypothèse soutient que l'*embedding* est une *technologie de contrôle*. La prémisse de cette étude est que la nouvelle forme de surveillance qui caractérise ce qu'on a appelé la société de contrôle (Deleuze, 2003; Hardt, 1998; Hardt et Negri, 2000) ne s'est pas établie en effaçant les anciennes formes de contrôle disciplinaire. Les anciens et les nouveaux procédés de surveillance opèrent dans différentes institutions de manière complémentaire.

L'*embedding* comme *technologie de contrôle* est un outil stratégique de la guerre de l'information de l'armée américaine. À la faveur de l'informatisation des systèmes d'armes et des systèmes informationnels, la conduite de la guerre est désormais basée sur la maîtrise totale de l'information sur le champ de bataille (*information dominance*) (Virilio, 1999; Miller, 2004a; Mattelart, 2007a, 2007b). L'*embedding* est un *dispositif informationnel* dont la composante principale est le journalisme intégré. Aux dires des responsables du Pentagone, le programme d'intégration a été mis sur pied pour « inonder d'informations la zone des opérations » (selon le principe « *flood the zone* ») (Clarke, 2006). La création du programme répondait à un triple objectif informationnel : doter la planification opérationnelle d'une composante médiatique, satisfaire les médias américains souvent écartés des opérations dans le passé et contrer la propagande de l'ennemi. Dans le macrodispositif militaire, l'*embedding* s'ajoute à une multitude de dispositifs informationnels qui fonctionnent en réseau.

Inscrite dans la doctrine de l'armée américaine depuis les années 1990, la dimension des affaires publiques chapeaute les relations avec les médias. Ce sont les services d'affaires publiques du Pentagone et de différents commandements sur le terrain qui ont planifié et exécuté le programme d'intégration lors de la guerre en Irak. Les affaires publiques jouent un rôle de facilitation entre les militaires et les journalistes et aussi un rôle d'éducation en organisant la « formation-médias » pour les membres de l'armée et la « formation-armée » pour les représentants des médias.

Avec le dispositif *embedding*, il y a eu une libération de l'accès avec l'intégration massive de journalistes dans les unités de l'armée américaine. Disposant d'une liberté d'action considérable, les journalistes intégrés ont pu, comme jamais auparavant, profiter des avancées technologiques pour transmettre l'information à partir de la zone opérationnelle. En permettant aux journalistes intégrés d'utiliser leurs propres équipements de communication sur le champ de bataille sans passer par le système de communication militaire, l'armée américaine a fait véritablement de la guerre en Irak de 2003, la première guerre en temps réel<sup>5</sup>.

Le dispositif *embedding* comme technologie de contrôle est articulé à la fois sur la communication médiatique en temps réel et sur la surveillance militaire en temps réel. Ces deux paramètres s'inscrivent dans le développement rapide des technologies d'information et de communication. Les satellites qui relaient les images et les sons de la guerre sont les mêmes qui épient l'ennemi et surveillent le champ de bataille. La surveillance militaire à distance s'effectue par l'intermédiaire des bases de données et des réseaux satellitaires. Elle transforme tout individu sur le terrain militaire en objet d'information qu'on peut suivre à la trace et voir en tout temps. Dans l'espace de l'*embedding*, les conduites et les conversations des journalistes intégrés peuvent être captées à partir de différents points d'observation et d'écoute électroniques. Dans cet espace surveillé, le

---

5. Lors de la guerre du Golfe de 1991, les journalistes des *pools* devaient utiliser le système de transmission de l'armée américaine pour transmettre leurs reportages. Les reportages en direct ont été réalisés seulement en dehors du dispositif militaire avec notamment la chaîne CNN à Bagdad.

journaliste intégré se trouve dans un état de visibilité permanent. Il est constamment vu sans voir et il se sait repérable à tout moment. L'*embedding* agit là comme un *dispositif panoptique*.

La maîtrise de l'information de guerre a désormais recours à une surveillance continue et subtile. Facilitée par les technologies d'information et de communication, la capacité de surveillance permanente rend de moins en moins nécessaire l'imposition d'une censure préalable difficile à avaler pour les médias. Grâce à ces immenses ressources humaines et techniques, l'institution militaire américaine est capable de s'assurer de la connaissance constante des contenus informationnels et des conduites journalistiques relevant du théâtre des opérations militaires.

Avec l'*embedding*, il y a eu une libération du journalisme de masse avec l'accréditation de centaines de journalistes intégrés dans les unités militaires. C'est un gain significatif par rapport aux *pools* médiatiques de la guerre du Golfe et à l'*embedding* limité des opérations d'Haïti (1994), de Bosnie (1995) et de la guerre en Afghanistan (opération Anaconda, 2002). L'éloignement des journalistes de la zone des opérations de 1983 à 2002 a mené à l'amenuisement des contenus journalistiques au profit des informations officielles. Avec l'*embedding* de masse, on ne parle plus d'une privation de l'information, mais plutôt d'une canalisation de l'information. Sur le terrain, la carence informative est remplacée par une perspective de l'unité à laquelle est attaché le journaliste intégré. Le premier chapitre de ce livre offre la charpente théorique qui donne les clés de lecture des formes de surveillance autour de la notion de dispositif.

# DISPOSITIFS ET SURVEILLANCE

Quel type de surveillance informe les relations entre les différentes instances militaires et les journalistes accrédités au sein du programme *Embedding*? Dans quelle mesure l'espace d'organisation de l'*embedding* en Irak est-il un espace de visibilité, une machine à surveiller? Quels rapports de force opèrent sur le terrain de la couverture journalistique de la guerre? Pour répondre à ces questions, il importe de présenter dans ce premier chapitre le cadre d'analyse sur lequel repose cet ouvrage. Les mécanismes à l'œuvre dans les dispositifs que nous allons exposer sont pertinents à l'analyse des relations armée-médias au sein de l'*embedding*.

Dans la genèse conceptuelle de la notion de dispositif, le philosophe Michel Foucault est considéré sans conteste comme un précurseur dont l'analyse est l'une des plus fines et des plus riches. Chez Foucault, le concept de dispositif évolue à travers son immense œuvre et je retracerai ce développement dans ses rapports étroits et incontournables avec d'autres concepts majeurs de la constellation théorique foucauldienne. Quant à Gilles Deleuze

et Giorgio Agamben, partant d'une question on ne peut plus claire (*Qu'est-ce qu'un dispositif?*), ils réactualisent en quelque sorte l'analyse de Foucault et proposent, à leur façon, de nouveaux points de repère.

## 1.1. LE DISPOSITIF DISCIPLINAIRE

---

La thèse centrale de *Surveiller et punir* est de montrer comment les disciplines se sont établies comme formes générales de domination tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il existait certes auparavant des procédés similaires dans les couvents, les armées et les ateliers, mais les nouvelles techniques comportent de nouvelles dimensions.

La discipline « s'exerce selon une codification qui quadrille au plus près le temps, l'espace, les mouvements » (Foucault, 1975, p. 138-139). Elle est un rapport de soumission qui investit le corps sur un plan continu et dans le détail. Elle définit un « mode d'investissement politique et détaillé du corps, une "microphysique" du pouvoir » (*ibid.*, p. 140). Minutie et délicatesse sont les caractéristiques de l'appareil disciplinaire. Le régime disciplinaire n'est ni grossier ni brutal, il opère par le truchement de « petites ruses dotées d'un grand pouvoir de diffusion, aménagements subtils, d'apparence innocente, mais profondément soupçonneux, dispositifs qui obéissent à d'inavouables économies, ou qui poursuivent des coercitions sans grandeur » (*ibid.*, p. 141). Cette surveillance généralisée qui a gagné tout le corps social est ce que Foucault appelle la « société disciplinaire ».

La discipline est un art de la répartition qui fonctionne selon un certain nombre de techniques. Premièrement, la discipline exige la *clôture*. Elle fixe. Ce principe suppose l'existence d'un « lieu hétérogène à tous les autres et fermé sur lui-même » (*ibid.*, p. 143). Ce contrôle dans un espace clos est celui de l'enfermement des collèges, des casernes et des usines du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est aussi le modèle de l'usine, « ville close » où les ouvriers sont tenus à un horaire strict. Cependant, la clôture n'est pas indispensable.

Deuxièmement, la discipline opère par *quadrillage*. Elle singularise. Dans une dynamique plus souple et plus subtile, on cherche à maîtriser des ensembles fuyants d'individus. La discipline est un principe précis de localisation. Pour éviter les formations diffuses, inutilisables et dangereuses, elle organise un « espace analytique » : « Il s'agit d'établir les présences et les absences, de savoir où et comment retrouver les individus, d'instaurer les communications utiles, d'interrompre les autres, de pouvoir à chaque instant surveiller la conduite de chacun, l'apprécier, la sanctionner, mesurer les qualités ou les mérites » (*ibid.*, p. 145). En assignant une place à chaque individu, l'« appareil disciplinaire » agit selon un mode de répartition cellulaire.

Au *quadrillage*, s'ajoute le troisième principe des *emplacements fonctionnels*. La discipline organise un espace de surveillance utile. Elle ordonne. C'est l'exemple de l'hôpital militaire et maritime qui doit agir comme un « filtre », comme un « dispositif qui épingle et quadrille » dans le but de neutraliser les foyers d'épidémies et d'illégalismes caractéristiques des ports civils ou militaires (*ibid.*).

Quatrièmement, la discipline est un espace sériel où chacun est déterminé par son *rang*. Elle classe. Dans cet espace, « chacun se définit par la place qu'il occupe dans une série, et par l'écart qui le sépare des autres » : la discipline « individualise les corps par une localisation qui ne les implante pas, mais les distribue et les fait circuler dans un réseau de relations » (Foucault, 1975, p. 147).

Dans la discipline, le système de signaux qui assure le contrôle permanent emprunte la chaîne de la hiérarchie. Le commandement est assuré par le maître<sup>1</sup> (école), le contremaître (usine), le sous-officier (armée) et le médecin (hôpital) (Foucault, 2001f, p. 516-520). À l'armée, la technologie disciplinaire fait intervenir un organigramme complexe constitué par tout un système hiérarchique de grades : soldats, sous-officiers, officiers inférieurs, officiers supérieurs (Foucault, 2001n, p. 1007). Le régime disciplinaire cherche donc à maîtriser les individus par l'intermédiaire d'un commandement qui leur dit quoi faire et qui sait tout sur eux.

---

1. C'est aussi le personnage du « surveillant » dans les collèges (Foucault, 2001n, p. 1011).

Les sociétés disciplinaires ont vu se généraliser dans diverses entités sociales le modèle du camp militaire où s'exerce un contrôle hiérarchisé, continu, minutieux et discret. « Le camp, c'est le diagramme d'un pouvoir qui agit par l'effet d'une visibilité générale » (*ibid.*, p. 174). Le camp est un dispositif architectural. Cependant, contrairement au modèle du palais destiné à être vu ou à celui de la forteresse destiné à la défense de sa limite extérieure, le modèle architectural disciplinaire est destiné à rendre visible ceux qui s'y trouvent : « Au vieux schéma simple de l'enfermement et de la clôture – du mur épais, de la porte solide qui empêchent d'entrer ou de sortir – commence à se substituer le calcul des ouvertures, des pleins et des vides, des passages et des transparences » (*ibid.*). Ce calcul des pleins et des vides est notamment celui de l'architecture hospitalière inspirée du modèle du camp.

La discipline agit par le truchement d'une pénalité « corrective », car elle cherche à atténuer les écarts à la règle en prescrivant des exercices<sup>2</sup>. « Châtier, c'est exercer » (*ibid.*, p. 182). De plus, le régime disciplinaire châtie autant qu'il gratifie. C'est un dispositif qui allie pénitences et récompenses, sanctions et gratifications. Ce double système hiérarchise les bons à récompenser et relègue au dernier rang les mauvais à punir.

À travers des opérations anodines, la discipline collecte de l'information sur les corps. « L'examen qui place les individus dans un champ de surveillance les situe également dans un champ d'écriture ; il les engage dans toute une épaisseur de documents qui les captent et qui les fixent » (*ibid.*, p. 191). C'est ce « pouvoir d'écriture disciplinaire » qui identifie les individus et enregistre leurs données. Il les inscrit dans une « archive », dans un champ documentaire. Les caractères individuels sont versés dans des dossiers et des registres. Cette « écriture » transforme les individus en « objets descriptibles », leur singularité devient par là un « cas » analysable et utilisable.

Espace de quadrillage à la fois cellulaire et fonctionnel, la machine disciplinaire régit une société qui assujettit et rend docile. Il n'est point besoin de châtier ni de réprimer, le contrôle est obtenu

2. Foucault donne l'exemple du pensum. Dans la *Conduite à l'usage des écoles chrétiennes*, le pensum est défini comme « un surcroît de travail donné à l'élève, sous forme de pénitence » : cinq lignes à écrire, cinq lignes à apprendre en mémoire, ou un exercice de calcul à faire (de la Salle, 1916, p. 294).



par minutie et majoration. Le dispositif disciplinaire va se diffuser à travers plusieurs institutions où la surveillance se généralise à la faveur d'un autre dispositif.

## 1.2. LE DISPOSITIF PANOPTIQUE

---

Dans un entretien accordé en octobre 1973, Foucault affirme que le plus fondamental dans l'émergence d'un nouveau type de pouvoir au sein de la société moderne est la « mise en surveillance générale ». C'est ce que le philosophe appelle le « panoptisme » (2001a) et qui sera le titre du troisième chapitre de *Surveiller et punir*.

Dans une série de conférences organisées à l'Université pontificale de Rio de Janeiro en mai 1973, Foucault affirme que Bentham est celui qui a le mieux décrit les formes de pouvoir opérantes dans les sociétés modernes. Juriste et philosophe anglais, Jeremy Bentham est l'auteur du *Panoptique*<sup>3</sup>. C'est donc lui qui a inspiré la réflexion dans *Surveiller et punir*. Selon Foucault, le *Panopticon* de Bentham est une « forme d'architecture qui permet un type de pouvoir de l'esprit sur l'esprit » (2001k, p. 1462).

Une *inspection* pour établir l'ordre et le conserver sous le regard d'un seul sur plusieurs, voilà le principe unique du plan panoptique (Bentham, 1977, p. 6-7). La forme générale du panoptique est un bâtiment circulaire où une tour d'inspection occupe le centre tandis que des cellules ouvertes se trouvent à la périphérie. Son avantage essentiel dit Bentham est la « *faculté de voir d'un coup d'œil tout ce qui s'y passe* » (1977, p. 8). De la tour centrale aux cellules périphériques, tout communique.

Dans l'espace panoptique, les individus sont constamment scrutés par l'œil du surveillant. « Le dispositif panoptique aménage des unités spatiales qui permettent de voir sans arrêt et de reconnaître aussitôt » (*ibid.*, p. 202). Il ne s'agit pas de garder dans l'ombre, mais d'exposer à la lumière. Le panoptique est un principe optique,

---

3. Jeremy Bentham, *Le Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection et nommément des maisons de force*, 1791. Reproduit dans Jeremy Bentham (1977). Le titre original en anglais était *Panopticon or The Inspection-House* (1791).

un principe de visibilité. Dans ce modèle qu'a proposé Bentham pour les maisons d'arrêt, les détenus sont visibles en permanence, mais eux ne doivent pas voir les surveillants.

Les prisonniers individualisés dans leurs cellules sont distribués dans un champ de lumière sous la visibilité de la tour centrale. Tous les mouvements, tous les actes dans les cellules sont des informations qui parviennent à la tour. Au principe de visibilité se greffe donc un principe de lisibilité. Pour Foucault, l'effet majeur du modèle panoptique est d'« induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir » :

Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action ; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice ; que cet appareil architectural soit une machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir indépendant de celui qui l'exerce ; bref que les détenus soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs. Pour cela, c'est à la fois trop et trop peu que le prisonnier soit sans cesse observé par un surveillant : trop peu, car l'essentiel c'est qu'il se sache surveillé ; trop, parce qu'il n'a pas besoin de l'être effectivement (*ibid.*, p. 202-203).

Le principe de ce pouvoir est d'être visible et invérifiable. « Visible : sans cesse le détenu aura devant les yeux la haute silhouette de la tour centrale d'où il est épié. Invérifiable : le détenu ne doit jamais savoir s'il est actuellement regardé ; mais il doit être sûr qu'il peut toujours l'être » (*ibid.*, p. 203). « Celui qui est soumis à un champ de visibilité, et qui le sait, reprend à son compte les contraintes du pouvoir ; il les fait jouer spontanément sur lui-même ; il inscrit en soi le rapport de pouvoir dans lequel il joue simultanément les deux rôles ; il devient le principe de son propre assujettissement » (*ibid.*, p. 204). Ailleurs, Foucault parlera d'intériorisation. Celui qui se sait surveillé intériorise le regard jusqu'à s'observer lui-même (Foucault, cité dans Bentham, 1977, p. 19).

Pour mon objet d'étude, la valeur heuristique réside dans la polyvalence du panoptisme. Selon Foucault, le Panopticon doit être compris comme « un modèle généralisable de fonctionnement ; une manière de définir les rapports de pouvoir avec la vie quotidienne des hommes » (Foucault, 1975, p. 206-207). Il faut alors dépasser l'explication ponctuelle de la prison et sa tour de visibilité pour

envisager le concept à un niveau abstrait plus général. Pour Gilles Deleuze, la formule abstraite du panoptisme n'est plus alors de « voir sans être vu », mais d'« imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine quelconque » (Deleuze, 1986, p. 41). Technique de contrôle et de surveillance des multiplicités, procédé d'assujettissent des corps, voilà ce que traduit le panoptisme.

Il faut souligner ici que le panoptique constitue une « technologie » des rapports de force. Ces rapports où s'exerce le pouvoir ne s'inscrivent pas dans des pôles figés et rigides. Ils forment un tandem dynamique et subtil visant l'efficacité d'une fonction donnée. « Le dispositif panoptique n'est pas simplement une charnière, un échangeur entre un mécanisme de pouvoir et une fonction ; c'est une manière de faire fonctionner les relations de pouvoir dans une fonction, et une fonction par ces relations de pouvoir » (Foucault, 1975, p. 208). Dans la perspective foucauldienne, le pouvoir ne doit pas être conçu comme une propriété, mais comme une stratégie. Le pouvoir traduit un « réseau de relations toujours tendues, toujours en activité plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir » (*ibid.*, p. 31). La forme pyramidale de la surveillance disciplinaire importe peu, car le pouvoir traverse d'un point à l'autre tout le dispositif.

Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, qui se sont profondément intéressés à l'œuvre de Michel Foucault, notent le fait que dans la prison, « les gardiens et les prisonniers sont assujettis aux mêmes opérations de discipline et de surveillance dans les limites concrètes de l'architecture des lieux » (1984, p. 266). Ils soulignent cependant que Foucault ne nie pas la domination ni la hiérarchie, mais que son idée première est que personne n'échappe au pouvoir : « Le pouvoir est une matrice générale de rapports de force qui opèrent à un moment précis dans une société donnée » (*ibid.*, p. 266-267). Le pouvoir ne doit pas être identifié à partir d'une source centralisatrice, mais il traverse l'ensemble d'une société et passe par et entre tous les points de celle-ci.

En analysant la technologie disciplinaire, Foucault a rejeté une représentation négative du pouvoir :

Il faut cesser de toujours décrire les effets de pouvoir en termes négatifs ; il « exclut », il « réprime », il « refoule », il « censure », il « abstrait », il « masque », il « cache ». En fait le pouvoir produit ; il produit du réel ; il produit des domaines d'objets et des rituels de vérité. L'individu et la connaissance qu'on peut en prendre relèvent de cette production (1975, p. 196).

Même constat quand il parle de la technologie pénale dont l'efficace ne repose pas sur la répression ni sur la négativité : « Il faut se débarrasser de l'illusion selon laquelle l'attribution des peines se fait dans le but de réprimer les délits : les mesures punitives ne jouent pas seulement le rôle négatif de répression, mais aussi celui positif de légitimer le pouvoir qui édicte les règles » (Foucault, 2001c, p. 1595). Cette conception de Foucault s'oppose notamment à l'approche marxiste de l'État chez Althusser. Pour ce dernier, l'État existe à travers un appareil d'État essentiellement répressif qui n'a de sens qu'en fonction du pouvoir d'État (Althusser, 1970, p. 93-94). Pour Foucault, le pouvoir doit alors être conçu en termes de *relations de pouvoir* ou de *rappports de force*.

Le pouvoir est partout et traduit « la relation dans laquelle l'un veut essayer de diriger la conduite de l'autre » (Foucault, 2001d, p. 1538-1539). Les relations de pouvoir n'émanent donc pas d'un pôle dominant, elles fondent tout rapport social sous une multitude de formes.

Et s'il y a une multiplicité des rapports de pouvoir, il y a aussi une multiplicité des points de résistance. La propension du rapport de pouvoir à la recherche de stratégies gagnantes se heurte cependant à la possibilité de résistance. « Il n'y a pas de relation de pouvoir sans résistance, sans échappatoire ou fuite, sans retournement éventuel » (Foucault, dans Dreyfus et Rabinow, 1984, p. 319). En d'autres termes, là où il y a pouvoir, il y a aussi contre-pouvoir<sup>4</sup>. Dans les relations de pouvoir, il y a toujours des points d'insoumission qui échappent aux forces qui tentent d'en prendre le contrôle.

En somme, la résistance est « coextensive et absolument contemporaine » au pouvoir et comme lui, elle doit être aussi inventive, mobile et productive (Foucault, 2001q, p. 267). Plus tard, la notion de résistance se retrouvera dans l'analyse de la gouvernementalité

4. À la question *Qu'est-ce qui échappe au pouvoir?*, Foucault répond : « le contre-pouvoir », contrepartie d'un même jeu. Voir Roger-Pol Droit, 2004, p. 130.

sous forme de ce que Foucault appellera « contre-conduite » définie comme la « lutte contre les procédés mis en œuvre pour conduire les autres<sup>5</sup> ».

### 1.3. QU'EST-CE QU'UN DISPOSITIF ?

---

Dans *Surveiller et punir*, Foucault use abondamment du terme *dispositif* sans jamais en donner une définition. Dans le dernier paragraphe du livre, le philosophe résume le passage de la cité des supplices à la cité carcérale. Ce qui fait tenir cette dernière, dit-il, c'est un « réseau multiple d'éléments divers – murs, espace, institution, règles, discours [...], une répartition stratégique d'éléments de nature et de niveau divers » (Foucault, 1975, p. 314). Ce paragraphe contient, comme nous allons le voir, les éléments d'une définition qu'il donnera plus tard.

Dans un entretien qui date de juillet 1977 dans la revue de psychanalyse *Ornicar ?*, au lendemain de la parution de *La Volonté de savoir*, Foucault est invité à commenter le sens et la fonction méthodologique du terme *dispositif*. Sa réponse en trois actes deviendra la définition de référence qu'il n'avait pas explicitement proposée dans ses livres. Par *dispositif*, Foucault entend premièrement :

Un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments (Foucault, 2001l, p. 299).

Ensemble d'éléments hétérogènes qui font réseau. On voit bien la ressemblance avec le « réseau multiple d'éléments divers » qui se trouve à la fin de *Surveiller et punir*.

---

5. Voir entre autres « La leçon du 1<sup>er</sup> mars 1978 » du cours *Sécurité, territoire, population* (Foucault, 2004b, p. 195-232). Foucault préfère le terme *contre-conduite à dissidence et inconduite* (voir p. 205).

En outre, Foucault considère le dispositif comme une formation qui a pour fonction majeure de répondre à l'urgence. Cette fonction stratégique constitue une matrice dominante du dispositif. Réponse à l'urgence, réponse à l'impératif stratégique, le dispositif repose néanmoins sur un mode de fonctionnement spécifique :

Le dispositif se constitue proprement comme tel, et reste dispositif dans la mesure où il est le lieu d'un double processus : processus de surdétermination fonctionnelle, d'une part, puisque chaque effet, positif ou négatif, voulu ou non voulu, vient entrer en résonance, ou en contradiction, avec les autres, et appelle à une reprise, à un réajustement, des éléments hétérogènes qui surgissent çà et là. Processus de perpétuel remplissage stratégique, d'autre part (*ibid.*).

Pour étayer ce processus de « remplissage stratégique », Foucault donne l'exemple du dispositif de la prison qui a produit un effet non prévu à savoir la constitution de la délinquance. La réutilisation des effets involontaires et négatifs dans de nouvelles stratégies visant à combler un espace vide ou à transformer le négatif en positif est ce que Foucault appelle le « remplissage stratégique » (*ibid.*, p. 300). Le dispositif effectue donc une mue constante pour juguler les effets indésirables.

L'approche foucauldienne du dispositif est fondée à la fois sur des formations discursives et sur des formations non discursives. La distinction entre les deux traduit le déplacement conceptuel effectué par Foucault. D'un côté, le penseur du champ du savoir, de l'autre le penseur du champ du pouvoir. Avant de s'intéresser au dispositif disciplinaire et panoptique, Foucault avait fondé ses recherches sur le savoir. Dans *Les mots et les choses* (1966), il évoque le basculement d'un savoir classique à un savoir moderne. Au tournant du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, on est passé du « langage comme tableau spontané et quadrillage premier des choses, comme relais indispensable entre la représentation et les êtres » à un nouveau savoir, celui de l'homme comme « espace propre des sciences humaines » (1966, p. 14-16). Ce changement des « modes d'être », de l'âge classique vers la modernité, qui traverse *Les mots et les choses* s'articule sur la notion d'*épistémè*.

Expliquant l'évolution qui s'opère dans les ouvrages de Foucault, Deleuze prolonge les dualismes en termes de forme de contenu et de forme d'expression, de visible et d'énonçable. La

forme de contenu, c'est une formation de milieu tandis que la forme d'expression est une formation d'énoncés (1986, p. 39). À ce titre, la prison est une forme de contenu en ce qu'elle désigne un milieu spécifique, un régime de lumière. La prison est aussi une forme d'expression en ce qu'elle a ses propres énoncés, un régime de langage<sup>6</sup>. La formation de milieu renvoie au visible alors que la formation d'énoncé renvoie à l'énonçable. On dira donc que le dispositif est un mélange de mots et de murs, une « figure des discours et des architectures » (Foucault, 1975, p. 276).

Dans un texte intitulé « Qu'est-ce qu'un dispositif ?<sup>7</sup> », Gilles Deleuze (2003) actualise l'approche du dispositif initié par Michel Foucault. Le dispositif, répond-il d'emblée :

C'est d'abord un écheveau, un ensemble multilinéaire. Il est composé de lignes de nature différente. Et ces lignes dans le dispositif ne cernent ou n'entourent pas des systèmes dont chacun serait homogène pour son compte, l'objet, le sujet, le langage, etc., mais suivent des directions, tracent des processus toujours en déséquilibre, et tantôt se rapprochent, tantôt s'éloignent les unes des autres. Chaque ligne est brisée, soumise à des *variations de directions*, bifurcante et fourchue, soumise à des *déviations* (Deleuze, 2003, p. 316).

Suivant à la trace la philosophie foucauldienne à travers ses trois grandes instances que sont Savoir, Pouvoir et Subjectivité, Deleuze soutient que le dispositif est composé de quatre dimensions. Les deux premières renvoient aux dualismes évoqués précédemment. C'est la figure des courbes de visibilité et des courbes d'énonciation, les dispositifs étant « des machines à faire voir et à faire parler » (*ibid.*, p. 317). « Machines à faire voir », c'est le milieu, le contenu, l'objet, la forme du visible. « Machines à faire parler », c'est l'expression, les énoncés, la forme de l'énonçable.

La matrice dualiste du dispositif comporte en outre des lignes de forces. Entre les milieux et les énoncés, les lignes de force traversent de part et d'autre : « Elles opèrent des va-et-vient du voir au dire et inversement, agissant comme des flèches qui ne cessent d'entrecroiser les choses et les mots, sans cesser d'en

6. Cependant, toutes les formes d'expression ne sont pas des langages. Voir les plateaux 4 et 5 dans Deleuze et Guattari (1980).

7. Ce texte a d'abord été publié par Deleuze dans *Michel Foucault philosophe. Rencontre internationale*, Paris, 9, 10, 11 janvier 1988, Paris, Seuil, coll. « Travaux », 1989, p. 185-195. Une version partielle est parue dans le *Magazine littéraire*, n° 257, septembre 1988, p. 51-52.

mener la bataille» (*ibid.*, p. 318). Deleuze poursuit: «La ligne de forces se produit “dans toute la relation d’un point à l’autre”, et passe par tous les lieux d’un dispositif. Invisible et indicible, elle est étroitement mêlée aux autres et pourtant démêlable» (*ibid.*). La troisième dimension est celle du pouvoir. Elle est «intérieure au dispositif et variable avec les dispositifs» et «se compose, comme le pouvoir, avec le savoir» (*ibid.*). La nature stratégique du dispositif implique une forme de manipulation, une forme d’intervention dans les rapports de force: «Le dispositif est donc toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent, mais, tout autant, le conditionnent. C’est ça le dispositif: des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux» (Foucault, 2001, p. 300).

L’exégèse de Deleuze sur le dispositif foucauldien relève enfin les lignes de subjectivation comme quatrième et dernière dimension. Cette dernière traduit un moment de crise dans la pensée de Foucault et une sorte de refus d’enfermer l’analyse des dispositifs dans une ligne enveloppante (Deleuze, 2003, p. 318). Les lignes de subjectivation<sup>8</sup> composent la dimension du Soi.

Les lignes de subjectivation décrivent les modalités de la maîtrise de soi. Processus de mutation, ces «lignes de fuite» sont toujours susceptibles de constituer de nouvelles surfaces d’inscription de nouveaux savoirs et de nouveaux pouvoirs. D’où la possibilité d’un passage d’un dispositif à un autre à travers des «lignes de fracture»: «Les dispositifs ont donc pour composantes des lignes de visibilité, d’énonciation, des lignes de forces, des lignes de subjectivation, des lignes de fêlure, de fissure, de fracture, qui toutes s’entrecroisent et s’emmêlent, et dont les unes redonnent les autres, ou en suscitent d’autres, à travers des variations ou même des mutations d’agencement» (*ibid.*, p. 320).

À la suite de Deleuze, le philosophe italien Giorgio Agamben s’est également posé la question *Qu’est-ce qu’un dispositif?*<sup>9</sup>. C’est le titre d’un petit livre traduit en français et paru en 2007. L’influence de la philosophie foucauldienne dans les travaux du professeur

8. Foucault appelle *subjectivation*, «le processus par lequel on obtient la constitution du sujet, plus exactement d’une subjectivité, qui n’est évidemment que l’une des possibilités données d’organisation d’une conscience de soi» (2001, p. 1525).

9. *Che cos’è un dispositivo?* est le titre original publié à Rome en 2006 chez Nottetempo.



italien est bien connue. Il a notamment repris à son compte la notion de «biopolitique». Agamben retrace le concept de «dispositif» dans l'œuvre de Foucault, mais aussi dans un contexte historique plus large. Il commence par résumer la teneur de l'entretien de Foucault en 1977 sur le dispositif en trois points : ensemble hétérogène, fonction stratégique et relations de pouvoir et de savoir.

Par la suite, Agamben affirme que dans l'œuvre de Foucault, à la fin des années 1960, le concept de «positivité» précède celui de dispositif. Emprunté à Jean Hyppolite, ce terme renvoie à l'opposition «religion naturelle» et «religion positive» : «Alors que religion naturelle concerne la relation immédiate et générale avec le divin, la relation "positive" ou historique comprend l'ensemble des croyances, des règles et des rites qui se trouvent imposés de l'extérieur aux individus dans une société donnée à un moment donné de son histoire» (Agamben, 2007, p. 13). Cette opposition, qu'Hyppolite lui-même doit à Hegel, renvoie à l'opposition entre liberté et contrainte. Positivité s'emploie donc pour qualifier le résultat de la contrainte. L'objectif final de Foucault, dit Agamben, est d'«enquêter sur les modes concrets par lesquels les positivités (ou les dispositifs) agissent à l'intérieur des relations, dans les mécanismes et les jeux de pouvoir» (*ibid.*, p. 17).

Après avoir lié dispositif à positivité dans l'œuvre de Foucault, Agamben associe dispositif et *oikonomia* dans un contexte historique large. *Oikonomia*, terme grec qui signifie «administration de la maison» (*oikos*) et plus généralement «gestion», est entré dans l'histoire de la théologie chrétienne pour caractériser la Trinité (Père, Fils et Esprit), désignant alors une forme d'économie, de gouvernement divin sur les hommes (*ibid.*, p. 21-26).

Après cette généalogie, Agamben reprend le concept de dispositif à son propre compte et propose une partition générale suivant le modèle théologique : d'une part, les êtres vivants ou substances ; de l'autre, les dispositifs à l'intérieur desquels les êtres sont saisis (*ibid.*, p. 30). Inscrivant le dispositif dans une perspective élargie par rapport à l'approche foucauldienne, il énonce sa propre définition en ces termes :

J'appelle *dispositif* tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres

vivants. Pas seulement les prisons donc, les asiles, le *panoptikon*, les écoles, la confession, les usines, les disciplines, les mesures juridiques, dont l'articulation avec le pouvoir est en un sens évidente, mais aussi, le stylo, l'écriture, la littérature, la philosophie, l'agriculture, la cigarette, la navigation, les ordinateurs, les téléphones portables et, pourquoi pas, le langage lui-même, peut-être le plus ancien dispositif dans lequel, plusieurs milliers d'années déjà, un primate, probablement incapable de se rendre compte des conséquences qui l'attendaient, eut l'inconscience de se faire prendre (*ibid.*, p. 31-32).

Le dernier point de ce cadre d'analyse est consacré au passage des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle. Les concepts que nous venons de voir sont en rapport avec une nouvelle rationalité de « gouvernement » dont la finalité est la gestion de la population. Ces concepts renvoient déjà aux sociétés qui ne sont plus dominées par des procédés disciplinaires, mais par des modes et des réseaux d'une surveillance autre.

## 1.4. LES SOCIÉTÉS DE CONTRÔLE

---

Foucault n'a pas parlé de « société de contrôle », le concept a été proposé par Gilles Deleuze. Certes, la notion de contrôle traverse l'œuvre de Foucault<sup>10</sup>. Dans une conférence prononcée en mars 1987, Deleuze dit : « C'est vrai que nous entrons dans une société qu'on peut appeler une société de contrôle » (2003, p. 299). Deleuze emprunte l'expression à Burroughs et distingue ce nouveau type de sociétés des sociétés disciplinaires : « Un contrôle n'est pas une discipline. Avec une autoroute, vous n'enfermez pas les gens, mais en faisant des autoroutes, vous multipliez des moyens de contrôle. Je ne dis pas que ce soit cela le but unique de l'autoroute, mais des gens peuvent tourner à l'infini et "librement" sans être du tout enfermés tout en étant parfaitement contrôlés. C'est cela notre avenir » (*ibid.*, p. 300). Deleuze ajoute que l'information est ce système contrôlé qui agit par mots d'ordre.

---

10. À ce propos, voir Alain Beaulieu, « La transversalité de la notion de contrôle dans le travail de Michel Foucault » dans Alain Beaulieu (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social* (2005).

Dans un entretien, en 1990, avec Toni Negri<sup>11</sup>, Deleuze reprend le concept et affirme : « Nous entrons dans des sociétés de contrôle, qui fonctionnent non plus par enfermement, mais par contrôle continu et communication instantanée » (1990, p. 236). À la faveur de la crise des institutions disciplinaires enfermantes, les sociétés de contrôle s'organisent autour d'un milieu ouvert. Deleuze fait correspondre à chaque type de société un type de machine : « les machines simples et dynamiques pour les sociétés de souveraineté, les machines énergétiques pour les disciplines, les cybernétiques et les ordinateurs pour les sociétés de contrôle » (*ibid.*, p. 237).

Dans son texte « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle<sup>12</sup> », Deleuze va reprendre le découpage sociétés de souveraineté – sociétés disciplinaires – sociétés de contrôle. Pour lui, la mise en place des sociétés de contrôle se serait accélérée après la Seconde Guerre mondiale (1990, p. 241). À la différence des systèmes disciplinaires qui opèrent par l'enfermement et qui sont des moules, les sociétés de contrôle sont des modulations (*ibid.*, p. 242). Deleuze poursuit la distinction en ces termes : « Les sociétés disciplinaires ont deux pôles : la signature qui indique l'*individu*, et le nombre ou numéro matricule qui indique sa position dans la *masse*. [...] Dans les sociétés de contrôle, au contraire, l'essentiel n'est plus une signature ni un nombre, mais un chiffre ; le chiffre est un *mot de passe* » (*ibid.*, p. 243). Une métaphore résume ce passage fondamental des disciplines aux sociétés de contrôle, c'est le passage de l'animal taupe (réseau de trous) à l'animal serpent (système ondulatoire complexe d'anneaux) (*ibid.*, p. 244, 247).

Reprenant des thèses développées plus tôt avec Antonio Negri (1994), Michael Hardt s'est aussi intéressé au passage des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle. Il a repris la métaphore deleuzienne de la taupe et du serpent puis une autre métaphore du système de tranchées empruntée à Gramsci. Prenant l'exemple de la guerre du Golfe et voulant souligner l'importance de la surveillance, de la mobilité et de la vitesse au détriment de la guerre de positions,

11. Publié d'abord sous le titre « Le devenir révolutionnaire et les créations politiques », *Futur antérieur*, n° 1, p. 100-108, il sera repris sous le titre « Contrôle et devenir » dans Deleuze, *Pourparlers*, 1990, p. 229-239.

12. Publié dans *L'autre journal*, n° 1, mai 1990 et repris dans Deleuze, *Pourparlers*, 1990, p. 240-247.

Hardt note: « L'espace métaphorique des sociétés de contrôle est peut-être mieux caractérisé par les sables mouvants du désert où les positions sont continuellement balayées ou mieux, par les surfaces lisses du cyberspace, avec ses flux de codes et d'information infiniment programmables » (Hardt, 1995, p. 36). Par ailleurs, la société de contrôle est soutenue par des contrôles complexes de la circulation de l'information comme une vaste utilisation des techniques de sondage et de surveillance ainsi que l'utilisation sociale innovatrice des médias (*ibid.*, p. 36-37). Hardt précise lui aussi, en accord avec Foucault et Deleuze, qu'il ne faut pas imaginer que la société de contrôle fait complètement disparaître les mécanismes de souveraineté et les mécanismes disciplinaires.

Dans *La globalisation de la surveillance: aux origines de l'ordre sécuritaire*, Armand Mattelart (2007a) fait la généalogie du pouvoir de contrôle et des dispositifs de surveillance dans les régimes démocratiques. Son champ d'étude couvre les premières tentatives d'identification anthropométrique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'obsession sécuritaire de l'après 11 septembre 2001. Mattelart se réfère à la fois à Foucault et à Deleuze pour décrire le nouvel ordre sécuritaire qui s'installe au début du XXI<sup>e</sup> siècle. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la sécurité qui, au départ, cible les criminels devient vite affaire de la cité: « Dès les premières utilisations des techniques biométriques aux fins policières, l'idée a germé de leur extension aux masses » (Mattelart, 2007a, p. 25).

De la guerre totale aux attentats du 11 septembre 2001 en passant par la guerre froide, le paradigme technosécuritaire repose, selon Mattelart, sur un certain nombre de dispositifs: « dispositif de propagande », « dispositif d'espionnage », « dispositif de télé-surveillance », « dispositifs de vidéosurveillance<sup>13</sup> », « dispositif de paramétrage », etc. Ces termes relevés au fil de l'argumentaire ne rendent pas totalement justice aux nombreux cas d'étude européens, latino-américains et nord-américains proposés pour illustrer ce que Mattelart appelle la « guerre globale », la « guerre sans fin »

13. Dans un rapport de recherche intitulé *Nouvelles technologies, nouvelles régulations?*, Eric Heilmann, André Vitalis et Béatrice Vandaud (1996), se sont intéressés à l'implantation des dispositifs de vidéosurveillance (études de cas français) et ont formulé l'hypothèse selon laquelle la vidéosurveillance présente des aspects à la fois d'un dispositif disciplinaire (le vidéosurveillé se sait objet de surveillance) et d'une technologie de contrôle (vidéosurveillé comme simple objet d'informations).

ou encore l'«état d'exception permanent». En se basant sur trois concepts principaux, on peut encore résumer l'ouvrage de Mattelart en disant qu'il réfère à des «dispositifs de surveillance», «dispositifs de sécurité» ou «dispositifs de contrôle» dont la mise en place a pour but de juguler l'insécurité attribuée à divers ennemis notamment le criminel, l'étranger et le terroriste ou tout simplement de gérer les populations.

On trouve chez Mattelart quelques passages sur le rôle des médias dans le nouvel ordre sécuritaire qui font écho à l'objectif du présent livre. D'abord, la guerre totale qui a été l'occasion d'une mobilisation de l'opinion: «Pour cimenter l'alliance entre civils, le front et l'arrière, mais aussi démoraliser l'ennemi et convaincre les pays neutres, les belligérants se sont dotés d'une institution de censure et ont organisé des services de propagande» (*ibid.*, p. 43). Durant la guerre froide, la pacification au Vietnam est passée par une information ouverte avec comme objectif de «gagner les cœurs et les esprits du peuple vietnamien afin de soutenir l'effort de guerre américain en essayant d'influencer favorablement les journalistes, recueillir des renseignements sur les tactiques de guerre psychologique de l'ennemi et saper son moral» (Rapport américain cité par Mattelart, p. 112). Si par moment, les médias suscitent la méfiance des autorités, ils sont, néanmoins, de connivence avec l'appareil d'État (*ibid.*, p. 156, 158).

L'utilisation des médias fait alors partie intégrante du déploiement de l'état d'exception et de ses nombreux dispositifs.

Pas de guerre globale, préemptive et préventive, illimitée dans le temps et l'espace, contre le nouvel ennemi global sans mobilisation de la totalité du complexe techno-informatique. Tel est l'impératif qui émane des scénarios de surveillance élaborés par les géostratèges de la lutte anti-terroriste dès l'immédiat post-11 septembre 2001. Le dispositif militaire se doit d'irriguer l'ensemble de la société. Que ce soit sur le champ de bataille des armées ou dans la société et le monde, comme champ de bataille, il s'agit de relier tous les systèmes par un réseau de communications et d'informations de telle façon que la tête du système des systèmes ait une connaissance précise de chacun de ces théâtres d'opération, de leurs acteurs et de leurs trajectoires afin de prévenir les projets et actions du nouvel ennemi global et ajuster la réplique en temps réel. La chaîne de contrôle, c'est à la fois tous les maillons qui vont du citoyen dans sa vie quotidienne à l'État de sécurité nationale, et ceux qui relient le combattant sur le terrain au poste de commandement.

Cette gémellité civil/militaire fait que l'industrie de défense est de plus en plus à même aujourd'hui de produire des dispositifs et des artéfacts pour chacun des deux systèmes à la fois (*ibid.*, p. 170).

Gênante ou alliée, l'action des médias est certainement prise en compte par la stratégie globale opérante dans l'ordre sécuritaire. La mise en place des dispositifs médiatiques en vue de la couverture des guerres post-11 septembre par les médias internationaux se rapporte directement au macrodispositif militaire chargée de surveiller à la fois le front (champ de bataille) et l'arrière (l'opinion). À ce titre, l'analyse du dispositif *embedding* est à mener dans ce cadre spécifique du contrôle planétaire.

La surveillance globalisée s'appuie par ailleurs sur la maîtrise des réseaux d'information et de communication permise par le principe de la *global information dominance* (*ibid.*, p. 166). Paul Virilio s'est également penché sur la doctrine de la « révolution dans les affaires militaires<sup>14</sup> » et les principes de *global information dominance* et d'*information warfare*. La « guerre de l'information » (*information warfare*) repose sur trois principes : « la présence permanente des satellites au-dessus des territoires, la transmission en temps réel des informations recueillies et, enfin, les capacités d'analyse rapide des données transmises aux divers états-majors » (Virilio, 1999, p. 28). Cette guerre de l'information « n'est pas seulement le guidage des missiles grâce à l'*electronic warfare*, c'est le téléguidage de la confusion ; ce chaos des opinions qui complète et parachève le chaos des destructions sur le terrain » (*ibid.*, p. 56).

Chez Virilio, la « révolution dans les affaires militaires » est à rapporter à ses analyses sur la vitesse. Dans *Vitesse et politique* (1977), il décrit un nouvel ordre marqué par la contraction des distances et la vitesse comme espérance de l'Occident. Cette révolution qu'il qualifie de dromocratique<sup>15</sup> est en fait le passage « de l'état de siège des guerres de l'espace à l'état d'urgence de la guerre du temps (1977, p. 137). Cette réflexion de Virilio se poursuit entre autres dans *Vitesse de libération* (1995) où il parle d'un espace-monde

14. Voir aussi Hardt et Negri, 2004, p. 60-69.

15. À la question du lien entre vitesse et pouvoir, Virilio répond : « Le pouvoir est inséparable de la richesse et la richesse est inséparable de la vitesse. Qui dit pouvoir dit, avant tout, pouvoir dromocratique – *dromos* vient du grec et veut dire "course" –, et toute société est une "société de course". [...] Le pouvoir est toujours le pouvoir de contrôler un territoire par des messagers, des moyens de transport et de transmission » (1995, p. 15).

caractérisé par le « contrôle d'environnement en temps réel, dû aux télétechnologies interactives » (1995, p. 22); et dans *La bombe informatique* où il est question d'une « mutation globalitaire » servie par la révolution cybernétique des réseaux de télécommunications et la « perspective du temps réel ».

Pour Virilio, l'événement charnière de la guerre du temps combinée à celle de l'information, c'est la guerre du Golfe de 1991. « Première guerre électronique totale, [le] conflit du Golfe ne se joue plus seulement sur la ligne de front géographique donné, mais d'abord sur les moniteurs, les écrans de contrôle et les téléviseurs du monde entier » (1991, p. 77). Ici, le temps réel est à la fois celui des armes de communication sophistiquées de l'armée américaine et celui du réseau de télévision CNN et de sa guerre *live*. La vitesse de l'information mène plutôt à la désinformation et à la surinformation qu'à la libération de l'information. « Toujours plus de vitesse jusqu'à la commutation mondiale en temps réel. Toujours moins de contenu informatif jusqu'à la censure militaire bientôt imposée au *pool* de journalistes » (*ibid.*, p. 98).

Pour Mattelart comme pour Virilio, la capacité de pouvoir tout repérer et tout cibler à l'échelle du globe transforme les systèmes de surveillance en principe panoptique (Mattelart, 2007a, p. 166; Virilio, 1998, p. 135; 1999, p. 28, 31-35). Les nombreuses analyses sur le rôle des médias et sur leurs liens avec la « guerre de l'information<sup>16</sup> », qui est partie intégrante de la communication militaire sont à rapporter au cadre conceptuel général de la société de surveillance.

Plus spécifiquement, comment le dispositif *embedding* est regardé à travers la paire de lunettes des sociétés de contrôle et de surveillance globale ? Quel rapport peut-on établir entre la surveillance militaire du champ de bataille et le dispositif propre aux journalistes accrédités dans le programme *Embedding* ? Quels réseaux d'information et de communication définissent le cadre général de la couverture médiatique de la guerre et le contrôle spécifique des sujets d'action présents sur le champ de bataille, qu'ils soient civils ou militaires ? Les prochains chapitres contiennent des éléments de réponse.

16. Voir entre autres sur la guerre en Irak, Arboit et Mathien (dir.), *La guerre en Irak. Les médias et les conflits armés* (2006); Charon et Mercier (dir.), *Armes de communication massive* (2004); Allan et Zelizer (dir.), *Reporting War Journalism in Wartime* (2004); Thussu et Freedman (dir.), *War and the Media: Reporting Conflict 24/7* (2003).





# LE DISPOSITIF DE CLÔTURE

L'analyse du fonctionnement du dispositif *embedding* part ici du postulat que ses caractéristiques sont celles d'une technologie disciplinaire<sup>1</sup>. Il s'agira alors d'examiner les conditions d'exercice du journalisme dit intégré, les relations des acteurs, journalistes et militaires, avec leur milieu immédiat et les relations entre les acteurs eux-mêmes.

Pour mieux suivre l'évolution du dispositif *embedding* durant la guerre en Irak, il convient de rappeler d'emblée la distinction entre une première phase d'invasion et une phase d'occupation. Durant la première phase, la plupart des journalistes intégrés étaient constamment en mouvement avec les forces d'invasion. Débutée le 19 mars 2003, cette période s'est achevée avec la prise de Bagdad le 9 avril 2003. Cette phase a été caractérisée par l'intégration massive des journalistes par l'armée américaine. Il s'en est suivi la seconde phase de transition-occupation marquée par

---

1. Du chapitre 2 au chapitre 6.

l'insurrection irakienne et les mesures de contre-insurrection. Plus longue (2003-2011), cette période a connu l'intégration occasionnelle avec un regain d'intérêt en 2007 au moment de la stratégie militaire des renforts qu'on a appelée le « *Surge* ». Un accord signé en 2008 entre les autorités américaines et irakiennes a mené au retrait des forces combattantes à la fin de 2011. Les témoignages recueillis pour cette étude réfèrent aux deux phases. Je soulignerai par moments les points de différence.

## 2.1. LA VIE DE CAMP

---

Le dispositif *embedding* est d'abord un espace de répartition militaire qui accueille les journalistes intégrés au sein de différentes unités de l'armée. Comme le stipulent les directives du Pentagone, les médias sont intégrés dans les opérations de l'« *area of responsibility* » (AOR) du commandement central (Centcom). Une AOR est définie par l'armée américaine comme une « zone géographique » sous l'autorité d'un commandant en vue de « planifier et conduire des opérations<sup>2</sup> ». Dans ce théâtre des opérations militaires, les journalistes sont ensuite intégrés dans différentes bases des forces terrestres et aériennes ainsi que sur des porte-avions. En Irak, les journalistes accrédités ont principalement visité les « bases opérationnelles avancées » ou « *forward operating bases* » (FOB) et les « postes de combat avancés » ou « *combat operation posts* » (COP<sup>3</sup>).

Ici, notre analyseur de l'espace du dispositif *embedding* est le modèle disciplinaire du camp : « [Dans les] casernes : il faut fixer l'armée, cette masse vagabonde, empêcher le pillage et les violences ; apaiser les habitants qui supportent mal les troupes de passage ; éviter les conflits avec les autorités civiles ; arrêter les désertions ; contrôler les dépenses », affirme Foucault (1975, p. 174). Dans le programme d'intégration, le journaliste est littéralement intégré dans un camp militaire. La base militaire est généralement un espace clos fortifié, protégé et sécurisé. L'*embedding* est un dispositif de

---

2. Voir le *DOD Dictionary of Military and Associated Terms*, <[http://www.dtic.mil/doctrine/dod\\_dictionary/](http://www.dtic.mil/doctrine/dod_dictionary/)>, consulté le 14 février 2014.

3. Voir la différence entre une FOB et un COP dans « Briefing: FOBs the closest thing to home in Iraq », *The Washington Times*, 26 mars 2008.

clôture avec un lieu fermé avec des fortifications et des fils barbelés. Le dispositif comporte donc une limite matérielle. Le journaliste intégré opère dans un périmètre délimité. L'unité d'attachement du journaliste devient un espace de codification. L'entrée dans l'espace de l'unité est codifiée par le processus d'accréditation-intégration (*embedding*) tandis que la sortie de ce périmètre est aussi codifiée par la désaccréditation (*disembedding*). Par ce terme de « désaccréditation », j'entends le processus d'arrêt volontaire ou obligatoire d'un séjour d'intégration. Comme nous le verrons, les activités dans l'espace de l'unité sont également codifiées.

Selon le Pentagone, les journalistes intégrés opèrent en tant qu'éléments de l'unité qui leur est assignée<sup>4</sup>. Durant son séjour, le journaliste intégré vit et accompagne son unité d'attachement. La zone d'opération d'une unité militaire est un espace de séparation avec une frontière intérieure et une frontière extérieure. Par exemple, les véhicules civils sont généralement interdits à l'intérieur de la zone d'opération militaire. Cependant, l'utilisation des moyens de transport personnel est permise à la limite extérieure du camp militaire pour les journalistes désireux de rejoindre leur unité par leurs propres moyens.

En dehors des missions professionnelles respectives, les journalistes partagent les mêmes conditions de vie que les soldats de leur unité. Dans les camps militaires, les journalistes comme les militaires vivent dans des roulottes de camion aménagées ou dans des tentes. « *On donne souvent des quartiers séparés ou une partie séparée de la tente. À part ça, nous n'avons pas vraiment eu un traitement différent que le marine ordinaire. Nous avons pu avoir un lit de camp en métal alors que certains des soldats et caporaux ont dû dormir sur le plancher. À part ça, il n'y a eu aucun autre traitement spécial pour nous* », affirme le photographe du magazine *Time*, Robert Nickelsberg<sup>5</sup>. Plusieurs participants à cette recherche ont souligné le caractère rudimentaire et parfois spartiate des installations militaires. Comme les soldats,

---

4. Voir le point 3.F des règlements du Pentagone intitulés *Public Affairs Guidance (PAG) on Embedding Media during Possible Future Operations/Deployments in the U.S. Central Commands (Centcom) Area of Responsibility (AOR)*. Ce document du département de la Défense américain est daté du 10 février 2003, <<http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/d20030228pag.pdf>>, consulté le 14 février 2014. Dans la suite du texte, je me référerai à ce document sous l'appellation *Public Affairs Guidance*, 2003. Voir le texte intégral à l'annexe 2.

5. Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

les journalistes sont nourris avec des « plats prêts-à-manger » ou « *meals ready to eat* » (MRE). Au moment de l'invasion, les conditions étaient si austères que plusieurs dormaient à la belle étoile et ne pouvaient prendre une douche pendant plusieurs jours. Certains n'avaient parfois droit qu'à un seul repas prêt-à-manger par jour.

Selon Christian Parenti du magazine *The Nation*, qui a couvert la guerre avec la 124<sup>e</sup> unité de la National Guard au sein de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie et avec la 505<sup>e</sup> unité de la 82<sup>e</sup> Division aéroportée, la vie de camp pour les troupes est quelque chose entre la prison et le collège<sup>6</sup>. Parenti réfère ici au concept d'« institution totale » chez Goffman<sup>7</sup>. Une base militaire fonctionne comme une institution totale, dit Parenti : « *Il y a un contrôle de la façon de s'habiller, un contrôle de la façon de manger [...], le temps est régulé, la parole est régulée et il y a une division hiérarchique officier/soldat*<sup>8</sup>. » Pour Parenti, il y a une grande différence entre les soldats et les journalistes, car les premiers ne peuvent quitter le camp à leur guise alors que les seconds, qui sont à la périphérie de l'institution militaire, peuvent décider de quitter à tout moment. Ce point de vue est épousé par Steven Lee Myers du *New York Times* qui dit ne pas avoir la même obligation qu'un soldat : « *Je pouvais quitter n'importe quand si je le voulais, je pouvais dire "assez de cette merde, je m'en vais"*<sup>9</sup>. » Cette liberté du journaliste intégré est somme toute relative. Comment celui-ci peut-il couvrir les activités de l'armée s'il décide de partir ? David Lynch du quotidien *USA Today* résume bien le dilemme : « *Oui, vous pouviez partir, mais une fois parti, ç'en était fini. Donc, en réalité, vous ne pouviez pas partir*<sup>10</sup>. » Lynch explique qu'il a pu vraiment quitter le programme d'intégration après la chute de la statue de Saddam Hussein le 9 avril 2003 avec un réel sentiment de retrouver sa liberté et un contrôle sur sa vie sans être assujéti aux règles de l'armée. En effet, dès le lendemain de la chute de la statue de Saddam Hussein, la majorité des grands médias américains ont commencé à retirer leurs journalistes du programme

6. Entrevue avec l'auteur, 14 mars 2008.

7. Référence à Erving Goffman, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1968.

8. Entrevue avec l'auteur, 14 mars 2008.

9. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008. Le point 3.W du *Public Affairs Guidance*, 2003 du Pentagone stipule que « les médias peuvent mettre fin à leur intégration à tout moment ».

10. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2005.

d'intégration pour couvrir Bagdad et l'Irak avec plus de liberté<sup>11</sup>. Deux semaines plus tard, le nombre de journalistes intégrés était passé de 775 à 185 seulement<sup>12</sup>.

Dans un camp militaire, le journaliste intégré se trouve dans un espace de visibilité sous le regard constant des militaires et du commandant de son unité. L'espace vital d'une unité est un champ de surveillance qui fixe les journalistes intégrés. L'*embedding* déterritorialise le journaliste de sa rédaction pour le reterritorialiser dans l'unité militaire. Il passe alors d'un agencement de nomadité libre à un agencement de nomadité opérationnelle. Dans l'espace militaire, la mobilité du journaliste est intégrée aux mouvements opérationnels codifiés de l'armée.

Historiquement, l'évolution de la configuration du champ de bataille a résulté en une stricte délimitation entre une zone militaire et une zone civile. Contrairement aux guerres anciennes caractérisées par la porosité militaires-civils, les guerres modernes ont vu la zone militaire se séparer des civils avec l'arrivée des tranchées et la guerre de position. Le correspondant de guerre mobile, naguère libre sur le champ de bataille, a été supplanté par le « *château journalist* » qui est virtuellement devenu l'appendice de l'état-major (Llyod, 1992, p. 47). Le « camp de presse » géré par les services de communication du commandement dans les environs du front s'est alors imposé comme le modèle spatial de la couverture médiatique de la guerre au début du xx<sup>e</sup> siècle. L'*embedding* institué en Irak diffère du camp de presse traditionnel, car les journalistes ne sont pas regroupés dans un seul lieu destiné aux médias, mais font partie intégrante d'une unité militaire. Les deux modèles sont néanmoins des composantes d'un espace opérationnel délimité.

---

11. Voir Carter William Eugene, « News organizations remove some reporters from units », *The New York Times*, 11 avril 2003, p. B12.

12. Joe Strupp, « Only 185 journalists remain "embedded" », *Editor and Publisher*, 23 avril 2003.

## 2.2. LE QUADRILLAGE DE L'ESPACE

---

Le champ de bataille est un espace fonctionnel où chaque individu occupe une place déterminée. Le quadrillage du dispositif militaire cherche à maîtriser les individus qui évoluent dans la zone d'opérations et à neutraliser d'éventuelles menaces. Les allées et venues des journalistes intégrés sont contrôlées. Ici, le quadrillage ne signifie pas qu'il y a nécessairement une interdiction totale de circuler ou de pénétrer dans une zone quelconque, mais il réfère à une régulation de la circulation dans un lieu donné, en l'occurrence la zone d'opérations d'une ou de plusieurs unités militaires. J'associe ce terme de *circulation* à la définition qu'en donne Foucault dans la « Leçon du 29 mars 1978 » de *Sécurité, territoire et population* :

Par circulation, il faut entendre non seulement [le] réseau matériel qui permet la circulation des marchandises et éventuellement des hommes, mais la circulation elle-même, c'est-à-dire l'ensemble des règlements, contraintes, limites ou au contraire facilitations, encouragements qui vont permettre de faire circuler les hommes et les choses dans le royaume et éventuellement hors des frontières (2004a, p. 333).

### 2.2.1. L'ASSIGNATION À UNITÉ

Sur une base militaire, il existe des zones de haute sécurité (*high security areas*) et des zones de basse sécurité (*low security areas*). Généralement, l'entrée dans une zone de haute sécurité nécessite une autorisation de sécurité (*security clearance*). Le poste de commandement est l'un des endroits qui nécessitent en principe une autorisation spéciale pour les journalistes intégrés. Lors de la guerre en Irak, l'armée américaine a autorisé la présence d'un petit groupe de journalistes dans le poste de commandement le plus névralgique avec l'obligation de suivre des règles particulières comme nous le verrons. David Lynch de *USA Today* qui était membre de ce groupe intégré avec le Centre des opérations de combat (*Combat Operations Center* ou COC) de la 1st Marine Expeditionary Force sous le commandement du général James T. Conway souligne : « Je

*ne pense pas que vous pouviez juste entrer dans le poste de commandement. Nous avions besoin de quelqu'un pour nous accompagner dans le poste de commandement. Mais je ne pense pas qu'il devait rester avec nous*<sup>13</sup>. »

À Bagdad, la Zone verte (*Green Zone*) est un passage obligé pour les journalistes qui désirent s'intégrer à l'armée américaine. Cette zone hautement fortifiée, appelée aussi Zone internationale, a été érigée au lendemain de l'invasion pour abriter les quartiers généraux de la coalition alliée et les autorités d'occupation. Baptisée la « Bulle », la Zone verte est « un périmètre de hauts murs en béton armé lourdement gardé<sup>14</sup> ». Elle abrite notamment le Combined Press Information Center (CPIC), chargé des relations avec les médias et de l'accréditation des journalistes auprès des forces américaines. La circulation des journalistes dans ce périmètre sécurisé requiert une identification et une escorte, note Paul McLeary, correspondant du *Columbia Journalism Review* avec à son actif deux séjours en Irak, le premier avec la 2<sup>e</sup> Division des marines (2006) et le second avec le 2<sup>e</sup> Régiment de cavalerie blindée *Stryker* (2008):

*Quand vous êtes dans la Zone verte, vous ne pouvez pas aller n'importe où en tant que journaliste, vous avez besoin d'une carte du département de la Défense. Le seul endroit où vous pouvez aller est la remorque du CPIC dans la Zone verte, et de l'autre côté de la rue à l'hôtel Al-Rashid pour manger. En tant que journaliste dans la Zone verte, vous ne pouvez pas aller n'importe où sans une escorte. Mais sur les bases, particulièrement à de petits avant-postes, je pouvais entrer dans le quartier général, qui est une zone de haute sécurité là-bas, sans problème. Les journalistes n'obtiennent pas des cartes du département de la Défense; c'est une carte du [personnel] du département de la Défense, ainsi que des contractants, les gens comme cela. Les journalistes obtiennent juste une carte d'identification qui ne te donne aucun droit. Une carte du département de la Défense vous mène dans la plupart des endroits, comme le mess ou [la salle] avec des ordinateurs. Avec [cette] carte vous pouvez juste y aller, [avec une] carte de presse, il faut cajoler<sup>15</sup>.*

À l'intérieur de la Zone verte, les journalistes accrédités ne peuvent mener des entrevues, filmer ou photographier sans l'approbation et l'escorte du personnel du CPIC<sup>16</sup>.

13. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

14. William Langewiesche, « Welcome to the Green Zone », *The Atlantic Monthly*, novembre 2004.

15. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

16. Voir le point 9 des *News Media Ground Rules (IAW Change 3, DOD Directive 5122.5)*, 5 mai 2006. Dans la suite du texte, je référerai à ce document sous l'appellation « *Ground Rules*, 2006 ».

Les activités journalistiques sont normalement autorisées dans ce que j'appellerai des « zones fixes ». Une zone fixe renvoie à un espace précis comme l'unité d'attachement ou tout autre site désigné pour une intégration. Dans une zone fixe, les journalistes intégrés sont annoncés et attendus. Certes, ils n'ont pas accès à tout endroit de la zone (ni n'importe quand), mais ils peuvent y exercer leurs fonctions sans trop de difficultés. À l'opposé de la zone fixe, j'appellerai une « zone flottante » un espace indéfini où les journalistes ne sont pas officiellement intégrés et où leur présence n'est pas attendue. L'entrée dans une zone fixe est normalement balisée par le truchement du processus d'accréditation. Dans une zone flottante où le journaliste peut se trouver de manière circonstancielle ou délibérée, l'exercice de la fonction journalistique nécessite une autorisation supplémentaire à l'accréditation courante. Cette autorisation est délivrée par un commandant d'unité ou par un officier d'affaires publiques responsable de la zone. On en trouve une illustration dans le point 8 des règlements des médias (*Ground Rules*, 2006) : « Pendant le transit vers ou à partir d'une intégration ou d'une visite d'unité, les médias ne peuvent procéder à la collecte d'information. Filmer, interviewer ou photographier toute installation ou matériel de transport n'est pas autorisé à moins d'être approuvé et escorté par un officier d'affaires publiques responsable de ce secteur. » À cet égard, un journaliste ne peut passer de son unité d'attachement à une autre unité sans autorisation.

Au moment de l'invasion, les journalistes intégrés n'étaient pas escortés dans leur unité d'attachement, sauf pour accéder à certaines zones de haute sécurité. Une exception semble avoir été le correspondant de la chaîne qatarie Al Jazeera Amr-El Kakhy qui dit avoir été constamment suivi dans ses mouvements par un officier de son unité chargé des médias<sup>17</sup>. La pratique d'escorter les journalistes s'est accrue au moment de l'occupation avec une présence plus marquée dans les unités des officiers d'affaires publiques (*public affairs officers* ou PAO). Pour Rick Leventhal du réseau Fox News, c'est peut-être une question de logistique, car au début de la guerre, il y avait trop de journalistes et pas assez d'officiers d'affaires publiques ni de places dans les unités<sup>18</sup>. Julian Barnes qui a

17. Entrevue avec l'auteur, 25 mai 2008.

18. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.



effectué plusieurs séjours en Irak avec différentes unités, de 2003 à 2005 pour le magazine *U.S. News & World Report* et de 2006 à 2007 pour le quotidien *Los Angeles Times*, mentionne que sur des bases militaires importantes abritant plusieurs unités, les autorités ont souvent insisté pour que les journalistes soient escortés par un officier d'affaires publiques<sup>19</sup>. La plupart des participants, qui avaient couvert la guerre en Afghanistan avant l'Irak, ont indiqué que l'escorte des journalistes était une pratique courante en Afghanistan.

En outre, dans les camps militaires, les journalistes sont en général tenus à l'écart de certaines zones sensibles comme les centres de détention. « *Nous n'étions pas autorisés à aller où les prisonniers étaient détenus*<sup>20</sup> », confirme Christian Parenti du magazine *The Nation*. Il faut noter ici que les règlements du département de la Défense interdisent aux journalistes de mener des entrevues avec les détenus. L'intégration journalistique s'effectue donc dans un espace opérationnel segmenté et quadrillé où la circulation est régulée selon des zones fixes à accès ouvert et des zones flottantes à accès restreint.

### 2.2.2. LA MOBILITÉ RÉDUITE

Une des grandes contraintes du dispositif *embedding* en Irak a été la mobilité réduite des journalistes intégrés surtout au moment de l'invasion. Confinés au périmètre opérationnel de leur unité, les journalistes ne pouvaient circuler aisément d'une unité à une autre ou d'une division à une autre. « *C'était une intégration à vie, ils devaient rester avec nous*<sup>21</sup> », explique le colonel Mike Birmingham, responsable des affaires publiques au sein de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie. Centré sur la couverture de l'armée américaine, le dispositif *embedding* limite la possibilité de couvrir le camp ennemi : « *Il y a une restriction majeure à l'idée de l'intégration qui est de ne pas parler aux gars sur lesquels vous tirez. Ainsi, vous êtes avec votre unité et vous voyagez avec cette unité, ce qui veut dire que vous dépendez de cette unité à la fois pour votre sécurité et pour votre transport. Par définition, vous couvrez*

---

19. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

20. Entrevue avec l'auteur, 14 mars 2008.

21. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

*seulement un côté du conflit*<sup>22</sup>», opine Steven Lee Myers du *New York Times*. Plusieurs journalistes ont souligné le fait que l'obligation de rester en tout temps avec son unité d'attachement est frustrante. Gregg Zoroya de *USA Today*, qui était intégré à la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, donne la mesure des contraintes de mouvement :

*Il y a un manque de liberté quand vous êtes avec les soldats. Quand vous êtes avec eux, vous allez fondamentalement où ils vont. Donc, votre univers est un peu leur univers. Vous êtes avec eux à l'intérieur de leur base opérationnelle avancée. S'ils voyagent en dehors de la base, vous allez avec eux. Vous ne pouvez pas arrêter et parler aux gens très facilement. Vous ne pouvez pas aller dans les maisons et parler aux Irakiens. Maintenant, quand je n'étais pas intégré, quand je travaillais simplement en tant que journaliste à Bagdad, vous pouviez aller n'importe où si ce n'était pas trop dangereux. Nous pouvions parler aux gens, nous pouvions les interviewer. Par exemple quand j'ai couvert l'élection là-bas, je suis passé par des annuaires téléphoniques pour interviewer des électeurs. Quand vous êtes avec les soldats, ils ne vont pas aux bureaux de vote. Vous ne pouvez pas les interviewer. Donc, il y a certainement une restriction en termes de combien de personnes, où vous pouvez aller, qui vous pouvez interviewer et ainsi de suite quand vous êtes intégré, aucun doute. Quand vous êtes intégré, votre sujet va être fondamentalement les soldats. Il y a quelques exceptions, mais vous n'allez pas avoir la liberté d'interviewer la variété de personnes que vous le pourriez si vous n'étiez pas intégré*<sup>23</sup>.

Lisa Rose Weaver, qui a couvert l'invasion pour CNN et Cox Newspaper Service, abonde dans le même sens : « *L'inconvénient d'être intégré est qu'il est difficile d'aller d'un endroit à un autre et [de] faire ce qu'on veut faire en tant que journaliste. Pour couvrir un endroit, vous êtes en quelque sorte coincé avec le convoi militaire et la direction dans laquelle les militaires roulent*<sup>24</sup> ». Elle souligne aussi la difficulté de réaliser des reportages en dehors de son unité : « *Nous ne sommes pas entrés dans des villes. Nous n'avons pas vraiment beaucoup vu les Irakiens. Nous avons traversé quelques endroits. Mais j'étais dans un convoi, je n'avais pas mon propre moyen de transport. Il n'y avait aucune manière de quitter [l'intégration] avec un traducteur et de faire des entrevues, ce qui était un peu frustrant*<sup>25</sup> ». Cependant, Lisa Rose Weaver ne croit que cette contrainte de mobilité soit le résultat d'un contrôle militaire délibéré, mais plutôt une question de logistique et de sécu-

22. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

23. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

24. Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

25. *Ibid.*

rité, car les journalistes, qui ne disposent pas de leurs moyens de transport, doivent rester avec les convois qui se déplacent suivant les ordres militaires et qui traversent des zones de combat.

Selon la directive du Pentagone concernant la couverture médiatique des opérations militaires en Irak, les médias n'avaient pas en principe le droit d'utiliser leurs propres véhicules<sup>26</sup>. « *Je pense que le département de la Défense craignait vraiment que les gens dans ces véhicules disparaissent et effectuent des va-et-vient entre les formations*<sup>27</sup> », note le colonel Mike Birmingham. Durant l'intégration, le transport des journalistes devait être entièrement pris en charge par l'armée américaine. Cependant, l'état-major sur le terrain a consenti une exception en permettant aux grands réseaux de télévision d'utiliser leurs propres moyens de transport. William Branigin du *Washington Post* avoue qu'il aurait aimé avoir à sa disposition un véhicule pour éviter la dépendance envers le transport militaire<sup>28</sup>.

Cette dépendance envers les mouvements de l'armée peut être préjudiciable au travail médiatique si l'unité avec laquelle voyage un journaliste intégré est immobilisée. C'est le cas de Mary Beth Sheridan du *Washington Post* qui accompagnait une unité d'hélicoptères de la 10<sup>e</sup> Brigade d'aviation. Quand son unité a été attaquée et que la plupart des hélicoptères ne pouvaient plus voler, Sheridan a été obligée d'attendre au milieu du désert avec les soldats sans pouvoir rien faire<sup>29</sup>.

La plus grande déception du journaliste Keith Garvin de WTVD, une chaîne de télévision affiliée au réseau ABC qui dessert Raleigh-Durham en Caroline du Nord, est de ne pas avoir pu rapporter le sauvetage de la soldate Jessica Lynch, alors que l'événement se déroulait non loin de son unité. Garvin accompagnait le CSSB<sup>30</sup> 22, un bataillon de soutien sous l'aile de la 2<sup>e</sup> Force expéditionnaire des marines (Task Force Tarawa). Le CSSB 22 était au courant de l'opération Lynch sans y être impliqué: « *Ils nous ont indiqué que quelque chose avait lieu. Ils ne nous ont pas dit ce que c'était jusqu'à ce que cela*

---

26. Voir le point 2.C.1. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

27. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

28. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

29. Entrevue avec l'auteur, 17 mars 2008.

30. Combat Service Support Battalion.

*se fût produit. Mais j'aurais souhaité que nous soyions au courant*<sup>31</sup>.» À l'instar de Keith Garvin, plusieurs journalistes ayant participé à cette étude ont exprimé le souhait que l'intégration permette une plus grande mobilité d'une unité à une autre.

La mobilité réduite des journalistes intégrés limite donc leur habileté à collecter l'information en dehors de leur zone d'affectation. La perspective du journaliste intégré correspond au champ d'action immédiat de son unité. «*C'était un microcosme et c'était l'idée que vous aviez des personnes dans différentes unités. Je ne savais pas comment la guerre globale se déroulait à moins que je n'écoute la BBC ou que je n'aie au quartier général tout près pour m'enquérir d'une vue d'ensemble*<sup>32</sup>», commente Art Harris de CNN. Ce commentaire rejoint le débat soulevé par la guerre en Irak sur le champ de vision qui s'offre aux journalistes intégrés.

### 2.2.3. LE MICROREPORTAGE VS LE MACROREPORTAGE

Avec le concept de l'*embedding*, on ne peut prétendre à une vue d'ensemble de la guerre. On a reproché aux reportages de l'*embedding* de n'être que des «*pièces isolées d'une mosaïque plus large*» (PEJ, 2003). Le dispositif ne permet qu'une vision étroite de la guerre<sup>33</sup>. Si contrainte il y a, elle est liée à la nature même du reportage intégré constate Michael Phillips, journaliste du *Wall Street Journal* qui était intégré au 7<sup>e</sup> Régiment des marines dans le 3<sup>e</sup> Bataillon :

*Vous ne pouvez couvrir la stratégie de la guerre intégré dans un bataillon d'infanterie ou un peloton d'infanterie, parce que vous n'avez pas accès à cette information, personne ne peut le faire à ce niveau. Le commandant de bataillon ne le sait pas. Donc, c'est une fenêtre dans une certaine partie de la guerre, mais pas chaque partie de la guerre. On ne devrait pas penser qu'avoir un meilleur journaliste est suffisant comme manière de couvrir la guerre, parce que ça ne l'est pas. Mais ça fournit une toute autre perspective, un tout autre genre d'information que vous n'auriez pas simplement en couvrant le Pentagone, le commandement et les généraux*<sup>34</sup>.

31. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

32. Entrevue avec l'auteur, 19 février 2008.

33. C'est ce qu'on a appelé la «*soda straw view*». Cette expression a été reprise à la suite des propos du chef d'état-major, le général Richard Myers, qualifiant les reportages provenant du champ de bataille de «*soda straw snapshots*». Voir US Department of Defense, «DOD News Briefing – Secretary Rumsfeld and Gen. Myers», 1<sup>er</sup> avril 2003, <<http://www.defense.gov/Transcripts/Transcript.aspx?TranscriptID=2229>> (consulté le 24 février 2014) ou Safire (2003).

34. Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

La plus forte caractéristique du journaliste intégré est de rendre compte de la vie des soldats au quotidien. Attaché à une unité donnée, le journaliste intégré rapporte les « tranches de vie » des soldats qu'il accompagne. Yves Eudes du quotidien français *Le Monde*, qui a couvert l'invasion avec la 3<sup>e</sup> Brigade au sein de la 3<sup>e</sup> Division, trouve exaltant ce vécu microcosmique et les états d'âme des soldats :

*J'étais là pour raconter l'histoire au ras du sol, pas pour faire de la géostratégie. Quand on est pris dans l'action, on n'a absolument aucune vision de l'ensemble. Ma mission en tant que journaliste, c'était pas du tout de faire une espèce de fresque générale, d'expliquer ce qui se passait en Irak. Ça aurait été impossible, je n'aurais pas pu le faire. C'était au contraire de faire du microreportage, de raconter au ras du sol ce qui se passait dans mon unité avec les quelques hommes et femmes avec qui je circulais, avec qui je vivais. Donc, c'était vraiment du reportage de proximité sans les Irakiens qu'on voyait<sup>35</sup>.*

Sur le terrain, les journalistes sont bien sûr intégrés à différents échelons de l'armée américaine, du niveau le plus bas (compagnies, bataillons) au niveau le plus élevé (brigades, divisions, corps). La plupart des journalistes sont intégrés aux échelons les plus bas, seuls quelques élus sont accrédités au niveau divisionnaire. Des 542 journalistes intégrés avec les unités terrestres en Irak, seulement 31 (soit 5,7%) étaient attachés au quartier général d'une division ou à un échelon supérieur, tous provenant des grands médias (Wright, 2004, p. VII-38).

Ce sont les journalistes intégrés aux échelons supérieurs qui peuvent offrir une vue d'ensemble des opérations en cours. Cependant, ces derniers, à leur tour, ne sont pas en mesure de rapporter la vie au quotidien du soldat ordinaire en mission de combat. Les deux formes de reportage, macrocosmique et microcosmique, sont donc complémentaires. Reprenant les paroles d'un collègue de NBC, William Branigin du *Washington Post*, qui était intégré au niveau le plus bas avec une compagnie du 15<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, résume : « *Au niveau le plus élevé, ils ont les mots, mais nous avons les images<sup>36</sup>.* »

35. Entrevue avec l'auteur, 4 avril 2008.

36. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

Le journaliste intégré avec les soldats ordinaires peut saisir des portraits en « gros plan » de son unité. Il a aussi besoin d'une mise en contexte pour situer les missions particulières de l'unité dans un cadre opérationnel plus large. William Branigin explique qu'il ne pouvait pas savoir ce qui se passait ailleurs dans sa division au grand dam de ses rédacteurs en chef au *Washington Post*. Il souligne quand même qu'il aurait voulu communiquer avec quelqu'un à un échelon plus haut : « *L'une des recommandations que j'émettrais est que l'unité, la brigade ou la division ait quelqu'un dont la responsabilité est de transmettre cette vue d'ensemble aux journalistes qui sont intégrés à un niveau plus bas. Cela manquait. J'ai pu parfois y arriver en allant chercher le commandant de bataillon ou le commandant de brigade, mais c'était difficile*<sup>37</sup> ».

Une meilleure compréhension de la complexité de la guerre nécessite aussi un travail d'explication, de mise en relation et de mise en perspective. La responsabilité de mettre ensemble les morceaux du puzzle de la guerre incombe aux rédacteurs en chef des médias. Jon Donvan du réseau ABC est de cet avis :

*C'était vraiment le travail de nos rédacteurs à l'arrière à New York de rassembler tout, de filtrer ça et de le comparer avec ce que le Pentagone disait, comparer ça avec ce que le gouvernement irakien disait, comparer ça avec ce que les Européens entendaient, ce que les satellites indiquaient, etc. Si cela ne s'est pas produit, ce n'est certainement pas la faute d'un embedded (cité dans CFR, 2003).*

Une meilleure couverture médiatique de la guerre nécessite l'affectation de plusieurs journalistes dans le but d'offrir plusieurs angles de vue aussi bien à différents échelons militaires qu'à des centres d'intérêt civil, politique, etc. Yves Eudes précise : « *Pour le journal Le Monde, on était six et donc chacun faisait un métier assez différent des autres. Donc, ceux qui n'étaient pas embedded faisaient quelque chose de tout à fait différent de ce que je faisais et c'est très bien comme ça. Il ne s'agit surtout pas de dupliquer ce que faisaient mes collègues*<sup>38</sup>. » Certes, les médias peuvent multiplier leurs effectifs sur le terrain, mais c'est un luxe réservé aux grands médias en raison du coût requis. Le colonel Mike Birmingham, un des responsables des affaires publiques en Irak, plaide pour un investissement des

37. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

38. Entrevue avec l'auteur, 4 avril 2008.

médias dans une meilleure couverture: «*Ils ont besoin d'une couverture robuste*<sup>39</sup>.» Il donne l'exemple du groupe Knight Ridder qui avait 35 journalistes intégrés à tous les niveaux du commandement comme partout en Irak: «*Quand vous avez 35 journalistes, [la vision] du soda straw devient pas mal grande*<sup>40</sup>.»

#### 2.2.4. LA SÉCURITÉ

La mobilité limitée des journalistes intégrés dans la zone des opérations est en partie justifiée par la sécurité. Tant qu'il reste à l'intérieur du périmètre de son unité, le journaliste bénéficie de la protection de l'armée. Il n'est pas totalement exclu pour les journalistes de sortir du périmètre de leur unité d'attachement. Toute sortie doit néanmoins être autorisée par le commandant de l'unité. Le terme *sortie* ici ne réfère pas au processus de désaccréditation (*disembedding*). Il s'agit plutôt d'une absence momentanée de l'unité. Dans ce dispositif disciplinaire, il s'agit de surveiller le mouvement journalistique sans l'empêcher. Pour le lieutenant-colonel Christopher P. Hughes, qui était commandant d'un bataillon au sein de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, si les journalistes trouvent des sujets d'intérêt en dehors de l'unité et qu'ils lui demandent la permission d'y aller, alors dit-il, «*si j'ai les ressources, je les laisserai partir faire leur reportage et j'enverrai la sécurité avec eux*<sup>41</sup>». Pendant la durée de l'intégration, le commandant doit donc constamment être au courant du mouvement des journalistes de son unité.

Des circonstances particulières peuvent mener à une restriction plus sévère du mouvement dans un camp militaire. Comme le rapporte Keith Garvin de WTVD, lorsque le camp de son unité CSSB 22 a été directement attaqué par les miliciens Fedayin, le camp

39. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

40. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008. Le groupe Knight Ridder utilisait également 12 journalistes non intégrés; l'agence AP avait 32 journalistes intégrés et 12 non intégrés; le *Washington Post* avait 20 journalistes dont 9 intégrés; le *Boston Globe* avait 12 journalistes dans la région (dont 4 intégrés); le *Chicago Tribune* avait 16 journalistes; le *USA Today* avait 10 journalistes (dont 6 intégrés), 2 photographes et 1 rédacteur. Voir entre autres Joe Strupp, «Papers prep replacements», *Editor and Publisher*, 31 mars 2003, p. 21; *The Associated Press*, 28 avril 2003.

41. Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

a subi deux fois ce que les marines appellent une « nuit 100 % », c'est-à-dire que « *chaque personne dans le camp devait être à l'intérieur de ce périmètre, y compris les médias*<sup>42</sup> ».

Le dispositif tolère mal les journalistes qui décident de se promener en zone d'opérations à l'insu des commandants d'unité. Par ailleurs, les soldats de garde sont très nerveux quand des gens s'approchent de leurs positions. William Branigin du *Washington Post* a vécu un incident qui illustre le danger de se séparer de son unité et de revenir vers une position militaire. Après avoir essayé de rejoindre ses collègues du *Washington Post* sur la rive est du fleuve Tigre à Bagdad, il devait revenir en arrière en traversant un pont :

*Un taxi m'a amené au pont et j'ai commencé à le traverser. Et soudainement, on me tirait dessus. C'était des coups de semonce. Mais la manière dont ils le font est qu'ils ne tirent pas en l'air, mais ils tirent sur vous sur le côté. Soudainement, ces projectiles venaient et je n'ai pas vu d'où ils venaient. Finalement, je vois un type au loin de l'autre côté du pont sur le côté. J'ai sorti ma pièce d'identité et je l'ai montrée parce que je savais qu'ils auraient des jumelles. Ils m'ont laissé traverser. C'était ce genre de choses qui était très dangereux à faire*<sup>43</sup>.

Sur le plan de la sécurité, les journalistes qui aspirent à couvrir la guerre sont confrontés à un double risque. Premièrement, les risques induits par la dangerosité inhérente à l'état de guerre et les menaces imputables aux belligérants de part et d'autre (Bizimana, 2006a). La couverture de la guerre en Irak en dehors du dispositif militaire a constitué un énorme défi pour les médias internationaux. Indésirables sur le champ de bataille durant la guerre du Golfe en 1991, les journalistes indépendants (*unilaterals*) le sont restés en Irak (2003). La différenciation intégré/non-intégré a mené à une intolérance de plus en plus grandissante envers les journalistes opérant en dehors du dispositif militaire américain. L'attitude de l'armée américaine envers les non-intégrés était de « tirer d'abord, puis poser les questions plus tard » (Lewis et al., 2006). Deuxièmement, il y a les risques posés par les prises d'otage ciblées pratiquées par les groupes armés irakiens. Selon Drew Brown, qui a couvert l'invasion en 2003 d'abord pour le groupe Knight Ridder puis en 2007 pour le journal de l'armée américaine *Stars and Stripes*, l'intégration devient en quelque sorte un passage obligé :

42. Entretien avec l'auteur, 24 avril 2008.

43. Entretien avec l'auteur, 25 mars 2008.



*Il est pratiquement impossible pour un correspondant occidental de fonctionner indépendamment des forces américaines ou d'autres forces militaires alliées. Le risque d'enlèvement est simplement trop grand. Donc, il vous reste une situation par défaut où, si vous voulez couvrir la guerre, vous devez alors vous intégrer de temps en temps, à moins que vous ne vouliez juste vous asseoir dans une chambre d'hôtel et compter sur des collaborateurs locaux pour sortir et obtenir l'information pour vous<sup>44</sup>.*

Dans l'espace quadrillé de l'intégration, la circulation des journalistes est régulée par les règlements formels ainsi que par des ententes informelles entre les journalistes et le personnel militaire. La régulation est accomplie par la localisation constante du journaliste intégré par le dispositif militaire sous l'autorité du commandant. La connaissance constante du commandant est un élément essentiel du dispositif de quadrillage. L'*embedding* fonctionne comme un espace de filtrage qui laisse circuler les journalistes accrédités et refoule les éléments qui ne sont pas soumis à la visibilité permanente du dispositif.

---

44. Entrevue avec l'auteur, 9 avril 2008.



# LE DISPOSITIF DE VISIBILITÉ

La technologie disciplinaire repose sur une surveillance administrative hiérarchisée. Dans *Surveiller et punir*, les institutions disciplinaires (armée, école, usine, hôpital) fonctionnent selon un modèle hiérarchique. Foucault (1975) parle du rang qu'occupe chacun dans le dispositif disciplinaire (p. 147-151) et d'un réseau de relations distribuées selon une surveillance hiérarchique (p. 173-179). Ce qui retiendra notre attention ici est l'organisation du dispositif *embedding* à travers sa structure de commandement et ses figures d'autorité. Quelles relations les journalistes entretiennent-ils avec les autres acteurs du dispositif ?

### 3.1. L'ASSISTANT SECRETARY OF DEFENSE FOR PUBLIC AFFAIRS

---

Le dispositif *embedding* a été mis en place par le bureau des affaires publiques au Pentagone en coordination avec les hauts responsables des affaires publiques de l'armée américaine. Selon la directive d'affaires publiques de 2003, c'est le bureau des affaires publiques du département de la Défense (Office of Assistant Secretary of Defense for Public Affairs ou OASDPA) qui est « l'agence centrale pour la gestion et le contrôle des journalistes intégrés incluant l'attribution des places d'intégration aux médias<sup>1</sup> ». La directive précise que l'autorité de l'OASDPA peut être déléguée aux instances subalternes.

C'est l'Assistant Secretary of Defense for Public Affairs<sup>2</sup>, Victoria Clarke, qui a plaidé la cause de l'intégration auprès du secrétaire à la Défense et des hauts gradés de l'état-major de l'armée américaine. Clarke a réussi à convaincre le secrétaire de la Défense, Donald Rumsfeld, le chef d'état-major interarmées, le général Richard B. Myers et le commandant en chef de l'US Central Command, le général Tommy Franks, non sans surmonter « la résistance institutionnelle au Pentagone aussi bien que des préoccupations bien fondées » (Clarke, 2006, p. 65). Elle a reçu l'*imprimatur* de Ronald Rumsfeld : « Il était un allié fort du programme *Embedding* qui comprenait instinctivement que la transparence était de notre côté<sup>3</sup>. »

En ce qui concerne la mise en place institutionnelle du programme, l'ASDPA est donc l'autorité désignée pour la coordination et la répartition des places aux médias. Bryan Whitman, qui était l'adjoint<sup>4</sup> de Victoria Clarke, a joué un grand rôle : « J'ai eu vraiment le privilège et l'occasion d'exécuter le programme » (Whitman, 2003b). L'équipe du bureau des affaires publiques au Pentagone a coordonné le programme avec les officiers d'affaires

---

1. Voir les points 3.A. et 7.A dans *Public Affairs Guidance*, 2003.

2. L'ASDPA est un poste du Pentagone dont la nomination relève du président des États-Unis et nécessite la confirmation du Sénat américain.

3. Ce commentaire de Clarke dans *Lipstick on a Pig* (2006, p. 65) fait écho à ce qu'elle avait déjà exprimé notamment lors de la rencontre du 14 janvier 2003 avec les chefs de bureau des médias à Washington à savoir que Rumsfeld, Franks et Myers étaient activement impliqués dans le processus, un grand pas par rapport au passé (Clarke, 2003a).

4. Deputy Assistant Secretary of Defense for Public Affairs ou DASDPA.

publiques de l'état-major interarmées, du commandement central (Centcom) et d'autres commandements importants dans différents corps. Les officiers d'affaires publiques du Centcom et les commandants de terrain avaient été impliqués dans le processus de détermination du nombre de journalistes à intégrer. Avec la politique d'intégration, il était impossible pour les médias de conclure des ententes informelles avec des contacts militaires dans le but de réserver des places aux journalistes comme ça avait été le cas dans le passé. Victoria Clarke (2003b) a précisé que seul son bureau au Pentagone était habilité à attribuer les places aux médias et a mis en garde ces derniers de ne pas trop compter sur des ententes entre un correspondant et tel ou tel autre haut gradé. Les contacts avec le bureau des affaires publiques du Pentagone quant à l'intégration devaient se faire par l'intermédiaire d'un seul « point de contact » (*point of contact* ou POC) désigné par chaque média. Cette dernière disposition obligeait les stations locales affiliées à contacter le Pentagone par l'intermédiaire du chef de bureau à Washington de la station mère<sup>5</sup>.

### 3.2. LES AFFAIRES PUBLIQUES

---

Dès le début, au cours de la rencontre préparatoire avec les chefs de bureau à Washington le 22 novembre 2002, Victoria Clarke a fait savoir qu'elle désirait un programme « décentralisé » (Clarke, 2002a). À l'exception de l'attribution des places aux médias, prérogative centralisée au bureau de l'ASDPA, une grande partie de la gestion du programme au début des opérations en Irak a été déléguée au service d'affaires publiques du Centcom. Dans la directive de 2003, il est indiqué que les commandants doivent attendre l'autorisation du service d'affaires publiques du Centcom avant de commencer l'intégration des journalistes<sup>6</sup>. Par ailleurs, le Centcom est responsable

---

5. Andrew Grossman, « Affils to work with nets in war », *The Hollywood Reporter*, 22 janvier 2003.

6. Voir le point 3.J. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

des journalistes intégrés une fois que ces derniers sont sur le théâtre des opérations et doit rapporter les changements éventuels à leur statut au bureau des affaires publiques du Pentagone<sup>7</sup>.

À la rencontre du 14 janvier 2003 avec les chefs de bureau, Bryan Whitman avait souligné que les CPIC ou Combined Press Information Centers seraient mis en place sur le terrain (cité dans Clarke, 2003a). Les CPIC sont chargés du processus d'accréditation sur le théâtre des opérations, de fournir l'équipement nécessaire aux journalistes et de mener les sessions de formation destinées aux journalistes. Basé au Koweït, le principal CPIC a commencé l'enregistrement des journalistes en février 2003, principalement dans les unités terrestres. Deux sous-CPIC étaient en opération à Bahreïn et à Chypre. Ces derniers étaient principalement chargés d'accréditer les journalistes auprès des forces navales à bord des porte-avions et d'autres navires de guerre. À partir de 2004, c'est le CPIC établi à Bagdad qui s'est occupé de tout le processus d'accréditation pour les journalistes désirant couvrir les opérations des forces américaines en Irak.

### 3.3. LES PUBLIC AFFAIRS OFFICERS

---

Dans le dispositif *embedding*, les officiers d'affaires publiques (*public affairs officers* ou PAO) sont un rouage essentiel. Ils participent à la planification de la politique d'affaires publiques et assurent la coordination de toutes les opérations reliées aux médias. Dans la doctrine d'affaires publiques de l'armée américaine (*JP 3-61*, 2005, p. I-2), il est stipulé que l'officier d'affaires publiques est le « principal porte-parole et conseiller sur les affaires publiques » du commandant. Le PAO « doit avoir la capacité de fournir des informations aux médias, au commandant et aux forces de soutien presque en temps réel » (*idem*). Chaque commandement important dispose d'un officier d'affaires publiques supérieur en charge d'un personnel d'affaires publiques. En Irak, les grandes unités disposaient d'un PAO. Selon la hiérarchie militaire, un PAO d'une unité supérieure assure le commandement des PAO des unités subalternes.

---

7. Voir le point 3.U. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

Lors de l'invasion en Irak, les officiers d'affaires publiques des différents corps ont supervisé les sessions de formation et l'accréditation des journalistes. Ils ont également fourni les briefings nécessaires sur les opérations d'information à la fois aux commandants et au personnel militaire. Le lieutenant-colonel Christopher P. Hughes, commandant d'un bataillon de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée au moment de l'invasion, revient sur les relations qu'il entretenait avec les officiers d'affaires publiques à l'égard des journalistes intégrés : « C'étaient eux qui nous les ont amenés, qui nous les ont présentés, nous ont briefés sur ce qu'ils pouvaient faire, ce qu'ils ne pouvaient pas faire, quelles étaient les règles à leur sujet et ce qu'étaient mes responsabilités pour les protéger et puis les mener à l'information<sup>8</sup> ».

Les PAO sont responsables d'assurer le transport des journalistes accrédités vers leurs unités d'attachement. Au moment de l'invasion, la plupart des unités combattantes n'avaient pas d'officiers d'affaires publiques dans leurs rangs. Les PAO se trouvaient le plus souvent à l'échelon divisionnaire. Une fois sur le terrain, les journalistes devaient faire affaires avec leurs unités comme en témoigne le colonel Rick Thomas, chef des affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Armée<sup>9</sup>, chapeautant l'ensemble des forces terrestres :

*La plupart des journalistes intégrés ont rarement vu un officier d'affaires publiques. Ils étaient avec une unité qui n'avait pas d'officier d'affaires publiques. Donc, ils rejoignaient un peloton dans une unité. Ce peloton prenait soin du journaliste. Le journaliste avait pris des dispositions au préalable en vue de ce qu'il pourrait couvrir selon les règles de base que les deux parties avaient acceptées avant la guerre. Donc, je n'ai personnellement pas eu beaucoup d'interaction avec les médias parce que nous avons décentralisé la responsabilité de l'intégration au niveau des petites unités où les journalistes ont réellement voyagé, dormi et mangé<sup>10</sup>.*

Avec la gestion décentralisée, le suivi quotidien des journalistes intégrés est donc confié aux unités. La plupart des journalistes qui ont participé à cette recherche ont signifié qu'ils n'avaient presque pas eu de contacts avec les officiers d'affaires publiques une fois sur le terrain. Contrairement à ce qui se passait avec les troupes

---

8. Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

9. Aussi connue sous les appellations Army Forces Central Command (ARCENT) ou Coalition Forces Land Component Command (CFLCC). Depuis 2006, la Third Army a été renommée U.S. Army Central (USARCENT).

10. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

terrestres, les journalistes intégrés à bord des porte-avions et sur des bases aériennes ont eu des contacts plus fréquents avec les officiers d'affaires publiques (Wright, 2004, p. S-5). Selon le colonel Rick Thomas, les officiers d'affaires publiques au niveau divisionnaire ou supérieur avaient un rôle précis : « *Nous étions principalement des médiateurs ou solutionneurs de problèmes si un conflit surgissait entre l'unité et le journaliste*<sup>11</sup>. » Thomas affirme par ailleurs que l'armée américaine ne voulait pas donner l'impression de vouloir censurer les articles et les reportages comme elle avait été beaucoup critiquée à ce sujet durant la guerre du Golfe en 1991.

### 3.4. LE COMMANDANT D'UNITÉ

---

Dans les unités, la gestion du dispositif *embedding* est laissée aux bons soins des commandants. C'est par la voie de la chaîne de commandement que les commandants de terrain communiquent avec les autorités d'affaires publiques des commandements supérieurs et le bureau des affaires publiques du Pentagone. Le commandant d'unité est la véritable figure d'autorité du dispositif *embedding* sur le terrain. Il a un immense pouvoir décisionnel dans sa zone d'opération. Contrairement à la guerre du Golfe, un commandant ne peut néanmoins refuser d'intégrer des journalistes en Irak. Il doit appliquer la politique officielle du Pentagone conformément à la directive en vigueur (*Public Affairs Guidance*, 2003).

Dans les unités, toutes les demandes des journalistes intégrés sont adressées au commandant d'unité ou à son représentant désigné. Aucune information sur les engagements en cours ne peut être publiée sans l'autorisation du commandant<sup>12</sup>. Selon la directive d'affaires publiques de 2003 et les mises à jour réglementaires subséquentes, le commandant a notamment le pouvoir discrétionnaire d'assigner une escorte, de limiter la couverture d'un journaliste qui n'est pas suffisamment en forme pour suivre les opérations et d'autoriser les reportages en direct et l'utilisation des spots lumineux pour les journalistes de la télévision. Le commandant peut

---

11. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

12. Voir le point 4.G.12. du *Public Affairs Guidance*, 2003.



exiger une vérification de sécurité (*security review*) des reportages en cas d'exposition des médias à des renseignements sensibles<sup>13</sup>. En cas de nécessité, le commandant peut imposer des règles supplémentaires aux règles de base (*ground rules*). Cette disposition qui n'était pas présente dans la directive de 2003 a été ajoutée à partir de la mise à jour de mai 2006. Pour les journalistes, les paramètres du commandant sont incontournables, comme en témoigne Steven Lee Myers du *New York Times* :

*Peut-être parce qu'une des conditions des règles que vous avez signées est que vous devez essentiellement suivre des ordres, et il y avait quelqu'un [de] responsable partout où vous étiez, que ce soit un capitaine dans une compagnie ou un colonel dans mon cas dans la brigade ; si le colonel dit : « Oui, c'est correct pour lui de voir ceci », alors c'était correct. Sinon, c'est la structure militaire, nous n'étions pas sous leur commandement, mais certainement nous avons suivi les règles qui ont été établies par le commandant<sup>14</sup>.*

En l'absence d'officiers d'affaires publiques dans les unités sur le terrain, particulièrement au moment de l'invasion, ce sont les représentants désignés par les commandants qui devaient s'occuper des questions relatives aux médias intégrés. Le plus souvent, ce sont des sergents-majors<sup>15</sup> qui jouaient le rôle de liaison entre les commandants et les médias, et qui avaient la responsabilité d'accommoder les journalistes de leur unité. Le lieutenant-colonel Christopher Hughes, commandant de bataillon dans la 101<sup>e</sup> Division, se rappelle :

*Mon sergent-major qui est un soldat supérieur dans mon unité était un peu responsable de garder un œil sur eux, de s'assurer qu'ils avaient de la nourriture et de l'eau et qu'ils n'étaient pas laissés en arrière. Puisqu'ils sont devenus partie intégrante de l'unité, je ne m'occupais pas d'eux quand nous étions en mouvement. D'une façon ou d'une autre, ils étaient avec quelqu'un tout le temps<sup>16</sup>.*

---

13. Voir le point 6.A.1. du *Public Affairs Guidance*, 2003. Comme nous le verrons plus loin, cette disposition très controversée de « *security review* » n'a pas été utilisée en Irak à l'exception des journalistes accrédités au Centre des opérations de combat de la 1<sup>re</sup> Force expéditionnaire des marines. Elle n'est plus présente dans les mises à jour des règlements de 2006, 2007 et 2008.

14. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

15. Dans la hiérarchie de l'armée américaine, le sergent-major (*sergeant-major*) est le grade le plus élevé des sous-officiers.

16. Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

Plusieurs journalistes interviewés ont indiqué que les sergents-majors avaient beaucoup de responsabilités dans l'armée américaine. Véritables « commandants en second », les sergents-majors étaient souvent chargés de communiquer les ordres et les opérations à venir aux journalistes intégrés.

Le rôle de facilitation d'un sergent-major n'exclut pas un contact direct entre un journaliste intégré et un commandant. Le premier sergent Todd Woodhall de l'unité Apache Troop du 3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie devait s'occuper d'un groupe de journalistes, dont Walter Rodgers de CNN : « *La plupart des contacts de Walter Rodgers se passaient avec Clay Lyle, le commandant de l'unité. Il est allé presque partout où le commandant est allé. Si le commandant était dans la colonne, le véhicule de Walt restait derrière lui. [...] Ils avaient un contact direct*<sup>17</sup>. » Selon Julian Barnes du *Los Angeles Times*, dans l'armée où « *vous êtes au-dessous de quelqu'un ou quelqu'un est au-dessus de vous* », les commandants n'ont pas souvent l'occasion de converser avec les pairs et apprécient parfois la compagnie des journalistes<sup>18</sup>. Barnes ajoute qu'il y a bien sûr toujours des exceptions. Cette hypothèse a été également avancée par Michael Phillips du *Wall Street Journal*, pour qui les conversations avec les journalistes constituent une « soupape de sûreté » pour les commandants qui ne peuvent pas trop socialiser avec leurs soldats<sup>19</sup>. Ce point de vue de Barnes et de Phillips rejoint la majorité des participants de cette étude qui disent avoir eu des rapports très cordiaux avec leurs commandants. Néanmoins, certains journalistes ont signalé avoir eu peu l'occasion de parler aux commandants de leurs unités d'attachement.

D'après plusieurs participants, l'attitude du commandant envers les journalistes a une influence majeure sur leur acceptation par le reste de l'unité. C'est ce qu'explique Gregg Zoroya du quotidien *USA Today* qui a couvert l'invasion avec la 101<sup>e</sup> Division aéroportée :

*Le commandant était crucial. Voilà pourquoi je me suis toujours efforcé d'essayer de le connaître, de passer du temps avec lui, de parvenir à une compréhension mutuelle parce qu'une fois qu'il vous accepte, alors il y a un effet domino. S'il vous accepte, alors ses commandants en dessous de lui vous acceptent et ainsi de suite sur toute la ligne, ce qui rend plus facile d'obtenir ce dont j'ai besoin*<sup>20</sup>.

17. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

18. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

19. Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

20. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

Même chose pour Walter Rodgers du réseau CNN pour qui le succès du dispositif *embedding* dans le 3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie tient au signal positif donné par le colonel Ferrell, commandant de l'escadron qui a mené la charge à Bagdad : « *Ferrell a dit à tous ses officiers, ses capitaines et ses lieutenants : "Ils sont avec nous. C'est ce que le Pentagone veut. Nous voulons que ça marche. Travaillez avec eux"*<sup>21</sup>. »

Cependant, tous n'ont pas eu un commandant très coopératif. David Lynch du journal *USA Today* a mentionné que le lieutenant général James T. Conway à la tête de la 1<sup>re</sup> Force expéditionnaire des marines n'était pas un grand admirateur de l'intégration, ce qui limitait forcément les contacts avec lui<sup>22</sup>. Les quatre journalistes intégrés au quartier général du commandant James T. Conway ont même failli plier bagages en signe de protestation, mais la situation s'est quelque peu améliorée avec le temps (Baker, 2003).

La structure hiérarchique intervient en outre dans la résolution des problèmes et des différends de toutes sortes. De l'unité au Pentagone en passant par diverses instances d'affaires publiques, c'est la chaîne de commandement qui est privilégiée : « Si un conflit ne peut être résolu à un niveau inférieur, l'OASDPA sera l'autorité de résolution finale<sup>23</sup>. » La directive de 2003 stipule que le commandant ne peut mettre fin au séjour d'un journaliste intégré sans en informer le service d'affaires publiques du Centcom<sup>24</sup>. En principe, l'expulsion d'un journaliste intégré est consécutive à la violation des règles établies (*ground rules*). Durant la guerre en Irak, il y a eu plusieurs cas où le commandant pouvait expulser un journaliste de son unité parce qu'il n'appréciait pas ses reportages sans qu'il y ait nécessairement violation des règles. Quand une équipe du *Chicago Tribune* s'est vu refuser l'intégration dans le 3<sup>e</sup> Peloton (3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie), la réponse des autorités militaires a été, dit le journaliste du *Tribune* Aamer Madhani : « *En fin de compte, ils ont dit que c'était la prérogative du commandant sur le terrain et que si c'était le choix du commandant, ils ne pouvaient pas le forcer à intégrer des journalistes et des photographes qu'il ne voulait*

---

21. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

22. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

23. Point 3.N. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

24. *Ibid.*

*pas*<sup>25</sup>. » Comme l'explique Sean Naylor du magazine *Army Times*, qui a couvert tous les grands conflits depuis l'intervention américaine en Somalie en 1992, si un commandant ne veut pas un journaliste dans ses parages, il est très difficile de rester intégré<sup>26</sup>. On peut certes demander qu'on lui ordonne de vous intégrer, mais la situation va être très inconfortable<sup>27</sup>.

Comme nous venons de le voir, le dispositif *embedding* fonctionne avec des figures d'autorité à travers une chaîne de commandement hiérarchisée. Il est évident que les journalistes n'ont pas le même statut que les militaires dans cette hiérarchie. David Lynch apporte une nuance à cet égard : « *L'armée est un environnement beaucoup plus enrégimenté et institutionnel que celui dans lequel les journalistes agissent, vivent et traitent habituellement les choses. C'est pourquoi ça finit parfois par créer des conflits car les militaires sont habitués à réprimer ce qu'ils pensent de leurs supérieurs alors que les journalistes ne le sont pas*<sup>28</sup>. » Cela dit, il est certain que le fonctionnement du dispositif repose, de manière générale, sur les règles et les ordres établis par les différentes autorités à travers une chaîne de commandement codifiée que doivent suivre les journalistes intégrés. L'intégration journalistique repose sur un appareil hiérarchique d'affaires publiques chargé de la gestion quotidienne des médias. Au-delà de l'intendance des médias, l'appareil d'affaires publiques doit s'assurer d'une visibilité et d'une connaissance constantes des journalistes accrédités dans les différentes unités militaires.

---

25. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2004. Il ne faut pas ici confondre le refus d'intégrer un journaliste pour un nouveau séjour à un refus pur et simple d'intégration. Je reviendrai plus loin sur ce cas du *Chicago Tribune* avec le 3<sup>e</sup> Peloton.

26. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

27. *Ibid.*

28. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

# LE DISPOSITIF DE PÉNALTÉ

## 4.1. LES RÈGLES OBLIGATOIRES

---

Les règles de fonctionnement de l'intégration sur le champ de bataille sont un ensemble de prescriptions et de proscriptions. La justification première de ce dispositif est l'importance de la sécurité des opérations militaires. Publiée en février 2003, c'est la directive d'affaires publiques (*Public Affairs Guidance*) qui contient les règles de base relatives à la couverture médiatique de la guerre communément appelées «*Ground Rules*». En préambule aux *Ground Rules*, la directive précise : « Pour la protection et la sécurité des forces américaines et des journalistes intégrés, les journalistes adhéreront aux règles de base établies. Les règles de base seront acceptées d'avance et signées par les journalistes avant de s'intégrer. La violation des règles de base peut avoir pour conséquence l'arrêt immédiat de l'intégration et le retrait de la zone d'opérations<sup>1</sup>. » Par ailleurs, la

---

1. Introduction de la section 4 «*Ground Rules*» du *Public Affairs Guidance*, 2003.

directive mentionne : « Ces règles de base reconnaissent le droit des médias de couvrir les opérations militaires et ne sont nullement prévues pour empêcher la divulgation de l'information péjorative, embarrassante, négative ou peu flatteuse<sup>2</sup>. » L'acceptation des règlements est officialisée par la signature d'un document de trois pages où le journaliste et son média s'engagent à respecter les *Ground Rules* et à ne pas poursuivre le gouvernement pour tous les risques liés à la guerre<sup>3</sup>. Depuis la guerre civile américaine (1861-1865), le droit de publier les informations militaires s'accompagne d'une acceptation préalable par la presse d'un certain nombre de conditions<sup>4</sup>.

Libellée sur treize pages, la directive de 2003 qui tient lieu de référence règlementaire a été remise à chaque journaliste intégré. La toute première règle énonce :

Toutes les entrevues avec les membres des forces armées sont de source officielle (*on the record*). La sécurité à la source est la règle. Avec le principe de sécurité à la source (*security at the source*), c'est l'interlocuteur du journaliste qui doit juger si ses propos sont sensibles ou pas. Les entrevues avec les pilotes et les membres des équipages sont autorisées après l'accomplissement de la mission ; cependant la publication de l'information doit être conforme à ces règles de base pour les médias<sup>5</sup>.

Le point 4.C. des règlements stipule : « Les journalistes intégrés avec les forces armées américaines ne sont pas autorisés à porter des armes à feu personnelles. » Plus tard, les objets tranchants pouvant servir d'armes s'ajouteront à cette disposition. Dans le passé, les correspondants de guerre portaient à la fois l'uniforme et les armes. La pratique interdisant le port d'armes a commencé au début du xx<sup>e</sup> siècle. Il n'empêche que par méconnaissance des règles, certaines unités encouragent occasionnellement les journalistes à

---

2. Introduction de la section 4 « *Ground Rules* » du *Public Affairs Guidance*, 2003.

3. C'est le formulaire *Release, Indemnification, and Hold Harmless Agreement and Agreement Not to Sue*.

4. Les *Ground Rules* actuels trouvent leur origine dans les ordres du département de la Guerre et les règlements concernant la censure de l'information de guerre : Voir entre autres les ordres du 25 février 1862 et du 18 juin 1863 (Guerre de Sécession) ; l'ordre général n° 36 du 12 septembre 1917 et l'ordre du 12 avril 1918 (Première Guerre mondiale) ; les règlements du 21 janvier 1942 [FM30-26] (Seconde Guerre mondiale) ; les règlements de la censure du 20 décembre 1950 (Guerre de Corée) ; les *Ground Rules* du 31 octobre 1966 (Guerre du Vietnam) et les *Ground Rules* du 14 janvier 1991 (Guerre du Golfe).

5. Point 4.A. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

porter l'uniforme militaire ou les armes. C'est le cas notamment de Paul McLeary du *Columbia Journalism Review* qui s'est fait offrir un pistolet 9 mm qu'il a refusé.

Les règlements contiennent quatorze catégories d'informations « publiables » parmi lesquelles les effectifs approximatifs des forces, le nombre de victimes constatées dans une unité, le nombre confirmé des soldats ennemis détenus ou capturés, les noms de code des opérations, les noms et les villes d'origine des soldats avec leur consentement individuel, etc. Cette dernière disposition sur les noms et les villes d'origine des soldats a fait l'objet de plusieurs discussions lors de rencontres entre Victoria Clarke et les chefs de bureau des médias à Washington (Clarke, 2002a, 2003a, 2003b, 2003c). Le principe retenu, calqué sur la politique en vigueur dans le corps des marines, était de citer le rang, le nom et la ville d'origine du soldat. Si le soldat ne souhaitait pas que son nom soit cité, alors il ne devait tout simplement pas accorder d'entrevue. Lors de la rencontre du 19 mars 2003, Peter Copeland, le chef de bureau à Washington du groupe Scripps Howard, a rapporté que la base aérienne Al Jaber interdisait à son correspondant de citer le nom des pilotes (cité dans Clarke, 2003c). L'interdiction de citer les noms des pilotes avait été instituée durant la guerre du Kosovo à la suite de menaces reçues sur Internet par les familles de certains pilotes interviewés par les médias. Un des participants à notre étude a indiqué qu'il a dû convaincre le commandant d'une unité de reconnaissance des marines de permettre la citation des noms des soldats de son unité, car ce dernier craignait que la diffusion de ces noms dans un journal ou à CNN n'attire des ennuis à leurs familles de la part d'Al-Qaida<sup>6</sup>.

Par ailleurs, dix-neuf catégories d'informations susceptibles de compromettre les opérations et de mettre les vies en danger sont « non publiables ». La liste des informations interdites comprend entre autres le nombre précis des troupes dans les unités, le nombre précis du matériel militaire (avions, navires, etc.), la localisation géographique précise des unités militaires, les informations sur les avions manquants ou abattus, ou les navires manquants pendant que les opérations de recherche, de secours et de récupération sont

---

6. Art Harris, entrevue avec l'auteur, 19 février 2008.

en voie de planification ou en cours, etc. Les règlements comportent ensuite des sections concernant la vaccination et l'équipement de protection des journalistes intégrés, la sécurité et quelques instructions générales.

## 4.2. LA SÉCURITÉ À LA SOURCE VS LA SECURITY REVIEW

La section 6 qui a trait à la sécurité statue : « Les produits des médias ne seront pas sujets à un examen de sécurité ou à la censure. » Cela signifie que les reportages des médias ne sont pas vérifiés par le personnel militaire avant leur publication. L'examen de sécurité (*security review*) ou censure préalable avait été le principe appliqué dans les deux guerres mondiales (1914-1918, 1939-1945), la guerre de Corée (à partir de décembre 1950) et la guerre du Golfe (1991). C'est le principe de « sécurité à la source » qui est retenu pour la guerre en Irak. Le principe d'« examen de sécurité » (*security review*) n'est pas néanmoins totalement abandonné. On se rappellera que ce principe avait constitué un obstacle majeur irrésolu lors des négociations de 1992 entre le Pentagone et les responsables des médias américains. Les règlements de 2003 prévoient une exception :

Dans les cas où un commandant d'unité ou le représentant désigné détermine que la couverture d'un événement comportera l'exposition aux informations sensibles au-delà de ce qui peut être protégé par le briefing ou le débriefing, mais dont la couverture est dans le meilleur intérêt du département de la Défense, le commandant pourrait offrir l'accès si le journaliste accepte l'examen de sécurité de son reportage. L'acceptation d'un examen de sécurité en échange de ce type d'accès doit être strictement volontaire et si le journaliste n'accepte pas, alors l'accès pourrait ne pas être accordé. Si un examen de sécurité est accepté, il n'inclura aucune modification éditoriale ; il sera utilisé uniquement pour assurer qu'aucune information sensible ou classifiée ne soit incluse dans le produit. Si une telle information est repérée, le média sera invité à la retirer ou à respecter un embargo jusqu'à ce que cette information ne soit plus classifiée ou sensible<sup>7</sup>.

Au cours de la guerre, un groupe de quatre journalistes a accepté le principe de l'examen de sécurité pour accéder à un poste de commandement stratégique. David Lynch de *USA Today*, Peter

7. Point 6.A.1. du *Public Affairs Guidance*, 2003.



Baker du *Washington Post*, Mark Mazzetti de *U.S. News & World Report* et Juan Tamayo du *Miami Herald* ont signé un accord particulier, différent des règlements de base (*Ground Rules*), afin d'avoir accès au Combat Operations Center (COC), quartier général de la 1<sup>re</sup> Force expéditionnaire des marines sous le commandement du général James Conway. C'est le lieutenant-colonel Rick Long, officier d'affaires publiques de la 1<sup>re</sup> Force expéditionnaire des marines qui a proposé l'accord aux quatre journalistes. «*Si vous acceptez l'examen de sécurité de ce que vous écrivez, alors nous vous laisserons rentrer*<sup>8</sup>» nous a-t-il dit, se rappelle Mark Mazzetti de *U.S. News & World Report*. Après consultation avec leurs rédactions, les quatre ont accepté cet arrangement spécial. «*C'était un compromis compréhensible et raisonnable en échange de l'accès que nous avions au poste de commandement où tout était classifié*<sup>9</sup>» explique David Lynch de *USA Today*. C'était un accès sans précédent, car toutes les opérations des marines étaient planifiées et suivies en temps réel au COC. «*Nous n'étions pas dans une salle de briefing quémendant pour des miettes, nous étions dans une war room submergés par un raz-de-marée d'informations*» (Baker, 2003, p. 38). Cet arrangement particulier ressemble à la censure appliquée aux reportages des correspondants de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale et aux journalistes membres des *pools* de la guerre du Golfe. Même si le principe général du dispositif *embedding* repose sur la nécessité d'assurer la sécurité à la source, la censure peut toujours être appliquée de manière ponctuelle.

### 4.3. L'INFORMATION CLASSIFIÉE

---

En ce qui concerne l'information classifiée, les règlements de base incitent les commandants à faire preuve de précaution et à tenir les journalistes loin de ce type de renseignements. «*Selon les directives du département de la Défense, la présence des journalistes intégrés n'était pas autorisée pendant des briefings classifiés. En d'autres termes, on ne*

---

8. Entrevue avec l'auteur, 20 mars 2008.

9. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

*doit discuter d'aucune information classifiée devant des journalistes*<sup>10</sup>», explique le chef d'affaires publiques Rick Thomas. Cependant, la plupart des journalistes interviewés pour notre recherche ont indiqué avoir été autorisés à suivre les briefings classifiés de leur unité. Dans plusieurs unités, les journalistes intégrés ont pu accéder au Tactical Operations Center (TOC) où les opérations sont planifiées et même assister aux briefings de l'officier de renseignement. Cela varie d'une unité à l'autre, du degré de confiance d'un commandant à l'autre<sup>11</sup>.

Pour plusieurs, les règlements à ce propos ne sont pas cohérents avec la réalité du terrain. «*La raison pour laquelle il y a cette longue liste de règles de base est que les journalistes intégrés vont voir des choses secrètes. C'est presque inévitable si vous intégrez des journalistes dans un bataillon au combat. Pour moi, il est superflu d'avoir toutes les règles de base et de tenir le journaliste hors du Centre d'opérations [tactiques]*<sup>12</sup>», déclare Sean Naylor d'*Army Times*. Cette opinion est partagée par les militaires. Pour le lieutenant-colonel Mike Birmingham, officier d'affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, les journalistes ont besoin d'être régulièrement informés et d'assister aux briefings de mise à jour, car ils ne peuvent écrire sur ce qui se passe sans connaître le contexte dans lequel cela se passe<sup>13</sup>. Le responsable des affaires publiques, à l'US Central Command, Rick Thomas est du même avis: «*Ça serait ma suggestion que les journalistes soient autorisés à accéder à l'information classifiée. C'est classifié pour une période de temps précise. Par exemple, c'est classifié aujourd'hui parce que ça va se passer demain, mais le jour suivant ça sera non classifié*<sup>14</sup>.»

L'information classifiée touche également à l'équipement et à la technologie de l'armée. Les journalistes ne peuvent souvent prendre des photographies ou tourner des vidéos dans certaines installations ou même dans des véhicules militaires. Cependant, Paul McLeary du *Columbia Journalism Review* rapporte le paradoxe concernant, par exemple, certains véhicules que les journalistes ne

---

10. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

11. Wright (2004, p. vii-23) estime que 70% des commandants ont accordé à leurs journalistes intégrés l'accès à l'information sensible ou classifiée.

12. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

13. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

14. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

peuvent photographier ni relater dans leurs reportages alors que les mêmes véhicules ont toutes leurs caractéristiques exposées sur les sites Web militaires ou sur ceux des fournisseurs affiliés à l'armée et facilement accessibles par une simple recherche sur Google<sup>15</sup>.

#### 4.4. LES EMBARGOS

---

Un autre aspect lié à la sécurité concerne l'imposition des embargos. Les règlements des médias spécifient: « Les embargos peuvent être imposés pour protéger la sécurité opérationnelle. Les embargos seront uniquement utilisés pour la sécurité opérationnelle et seront levés aussitôt qu'elle ne sera plus en cause<sup>16</sup>. » Un embargo est une interdiction temporaire de publier une information. Durant un embargo, il y a un verrouillage des communications dans une zone d'opérations. Cette pratique est souvent utilisée au début des opérations pour préserver l'effet de surprise<sup>17</sup>. Quand la guerre en Irak a commencé, un embargo a été imposé à tous les journalistes intégrés. Gordon Dillow du *Orange County Register* a traversé la frontière irakienne avec le 1<sup>er</sup> Bataillon du 5<sup>e</sup> Régiment des marines: « *Nous avons traversé la nuit du 20 mars 2003. Vingt-quatre heures auparavant, ils nous avaient dit [...] : "Tous les journalistes embedded sont sous un black-out" et vous ne pourrez faire d'appels satellite pour une période de vingt-quatre heures. Une fois la frontière traversée, [l'embargo] a été levé*<sup>18</sup>. » Le lieutenant-colonel Mike Birmingham, officier d'affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie précise: « *Une fois le contact établi avec l'ennemi, vous n'avez plus besoin de poursuivre l'embargo*<sup>19</sup>. » Après le début de la guerre, des embargos ont été imposés le plus souvent pour protéger le mouvement d'une unité d'un endroit à un autre. Avec le bataillon de soutien CSSB 22, Keith Garvin

---

15. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

16. Point 4.E. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

17. Au début de la guerre du Golfe en 1991, Dick Cheney avait imposé un black-out indéterminé, levé après 12 h. Pour l'opération de moindre envergure Uphold Democracy à Haïti en 1994, le « black-out » a duré seulement une heure.

18. Entrevue avec l'auteur, 26 février 2008. Gordon Dillow mentionne un embargo de 24 h, mais d'autres journalistes interviewés ont indiqué des délais de 12 h et 48 h pour le premier embargo au début de la guerre.

19. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

de WTVD estime avoir vécu en tout cinq ou six « périodes de black-out » d'environ six à douze heures<sup>20</sup>. D'autres ont indiqué des délais plus longs<sup>21</sup>.

Dans les rédactions, quand un journaliste intégré ne donne pas de nouvelles pendant un certain temps, c'est généralement le signe qu'il est soumis à un ordre d'embargo et surtout qu'une opération est peut-être imminente. Pour éviter ce genre de spéculation, la marine américaine a mis en place des black-outs aléatoires. Cette disposition a été annoncée par le contre-amiral Steve Pietropaoli, porte-parole de la marine, à la rencontre du 27 février 2003 avec les chefs de bureau des médias à Washington : « Nous allons imposer une règle arbitraire et capricieuse de fenêtres de reportage » (cité dans Clarke, 2003b). Dès la première semaine de mars 2003, des black-outs seront imposés aux journalistes accrédités sur les navires américains.

Les embargos sont également imposés aux journalistes en ce qui concerne la publication des noms ou des photographies des soldats blessés ou morts. Dans les règlements, il est spécifié que les victimes du champ de bataille peuvent être rapportées par les journalistes intégrés aussi longtemps que l'identité des soldats n'est pas révélée pendant 72 heures ou après le processus de notification des proches<sup>22</sup>.

## 4.5. LES VICTIMES

---

Durant les discussions entre le bureau des affaires publiques du Pentagone et les chefs de bureau des médias à Washington avant le début de la guerre, le reportage sur les victimes a reçu une attention soutenue (Clarke, 2003b, 2003c). Lors de la rencontre du 19 mars 2003, Bryan Whitman, l'adjoint de l'ASDPA a rappelé aux responsables des médias que la question des victimes constituait

---

20. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

21. Martin Savidge a rapporté avoir passé trois jours sans communiquer avec CNN (cité par Tim Cuprisin, « Embedding worked, reporters say », *Milwaukee Journal Sentinel*, 16 avril 2003.

22. Point 4.H.2. du *Public Affairs Guidance*, 2003. Dans les règlements de la Seconde Guerre mondiale, les correspondants de guerre pouvaient publier les noms des victimes 24 h après l'envoi du câblogramme de notification au département de la Guerre (War Department, FM 3026, 1942, p. 8).

«l'aspect le plus sensible du reportage intégré» et que le Pentagone souhaitait avoir la possibilité d'utiliser le processus de notification des proches pour s'assurer que lorsque quelqu'un est blessé ou tué sur le champ de bataille, les proches soient avertis avant qu'on ne le mentionne dans un article de journal ou à la télévision (cité dans Clarke, 2003c). La procédure de notification des proches (*next of kin notification*<sup>23</sup>) est immédiatement enclenchée quand un soldat est tué. Le service concerné envoie la notification à la section des victimes au Pentagone qui dépêche ensuite des officiers de notification au domicile des proches. Un communiqué est publié par la suite par le Pentagone pour officialiser le décès. C'est seulement à ce moment-là que les médias peuvent citer le nom du soldat tué. Pour le brigadier général Frederick B. Hodges, commandant de la 1<sup>re</sup> Brigade de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, il faut protéger les familles et veiller à ce qu'elles soient avisées par la chaîne de commandement pour s'assurer de relayer une information exacte et d'offrir un soutien aux familles<sup>24</sup>. Avec la multiplication des technologies de communication (téléphones cellulaires, Internet), ce processus de notification est néanmoins difficile à contrôler, précise le commandant Hodges. Dans 75 % des cas, le Pentagone a pu aviser les proches avant la règle des 72 heures imposée aux médias et dans 25 % des cas, les délais sont allés de cinq à dix-sept jours<sup>25</sup>.

La règle concernant les noms et les photographies des blessés a été modifiée lors de la première mise à jour des règlements en mai 2006. Pour cette étude, j'ai pu obtenir les mises à jour du 5 mai 2006, du 20 février 2007 et du 22 mai 2008<sup>26</sup>. Les mises à jour des *Ground Rules* sont des versions simplifiées sur quatre pages de la directive de 2003 qui comprennent une quinzaine de règlements, un engagement à rembourser les dépenses liées à l'équipement, au logement ou au transport militaires et une décharge de non-poursuite du gouvernement. Le nouveau règlement de 2006 stipule: «Les médias pourront rapporter les noms des victimes sous réserve que les conditions suivantes soient acceptées: a) les noms, vidéos,

---

23. Voir Clarke (2003b), Molino (2003) et Arlington National Cemetery (2003).

24. Entrevue avec l'auteur, 17 avril 2008.

25. Ces données datent du 17 avril 2003 et couvrent donc la phase de l'invasion (Arlington National Cemetery, 2003).

26. Voir l'annexe 3.

descriptions écrites/orales identifiables ou les photographies identifiables des soldats blessés ne seront pas publiés sans le consentement écrit préalable du soldat<sup>27</sup>.» Cette nouvelle disposition est passée presque inaperçue jusqu'au premier cas de violation qui a suscité de nombreuses réactions.

Le 29 janvier 2007, la photographie du sergent Hector Leija est publiée dans un article du *New York Times* signé par le journaliste Damien Cave<sup>28</sup>. Les clichés accompagnant l'article avaient été pris par le photographe Robert Nickelsberg pour le compte de l'agence Getty Images et du *New York Times*. Une vidéo est également publiée sur le site Web du *New York Times*. Cave et Nickelsberg suivaient un peloton membre du Third Stryker Brigade Combat Team dans des opérations sur la rue Haifa au centre de Bagdad quand le sergent Leija a été mortellement atteint par une balle. Robert Nickelsberg raconte : «*Il y avait un homme blessé à la tête. Il était vivant quand il a été évacué. Il est mort plus tard cette soirée-là. Nous avons attendu quatre jours, bien au-delà de ce que le Pentagone veut pour notifier les parents et la famille*<sup>29</sup>». En raison du caractère sensible des images, Damien Cave a même demandé à un officier d'affaires publiques de l'armée de visionner la vidéo de l'incident avant qu'elle ne soit publiée, mais l'officier n'a suggéré qu'un ajout verbal précisant que les forces irakiennes participaient aussi à l'opération (Jones, 2008, p. 160).

La publication de cette photographie provoquera la colère de la famille du sergent Hector Leija et des autorités militaires américaines à Bagdad<sup>30</sup>. Dans une lettre de protestation envoyée au *New York Times*, le lieutenant général Raymond T. Odierno, commandant de la Force multinationale en Irak a écrit : «*Non seulement la photographie et la vidéo sont offensantes, mais l'image crue est aussi totalement contraire à l'accord écrit entériné par le journaliste et le photographe avant publication*<sup>31</sup>.» À la suite de cet incident, Damien

27. Voir le point 11 dans Multi-National Force-Iraq, Combined Press Information Center, *News Media Ground Rules (law Change 3, DOD Directive 5122.5)*, 5 mai 2006.

28. Voir Damien Cave, «*Man down' : When one bullet alters everything*», *The New York Times*, 29 janvier 2007.

29. Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

30. Voir également les réactions dans Satta Sarmah, «*Bloggers enraged by Times images of soldier's death*», *Columbia Journalism Review*, 1 février 2007 et Robert Tanner, «*Family, military upset over Iraq story*», *The Associated Press*, 31 janvier 2007.

31. «*The photograph of a dying soldier (1 Letter)*» [To The Editor], *The New York Times*, 3 février 2007.

Cave et Robert Nickelsberg ont été expulsés de l'unité en cause<sup>32</sup>. Le *New York Times* a alors retiré la photographie de son site Web, mais pas la vidéo.

Pour le photographe Robert Nickelsberg, qui a couvert régulièrement les conflits depuis 1979, la règle de l'armée américaine est absurde. « *Comment allez-vous obtenir la permission d'un soldat quand il a une blessure par balle à la tête et qu'il est en état de choc*<sup>33</sup> ? » Un article de Fair, un organisme qui critique la censure des médias aux États-Unis a déploré le fait que les médias ne se soient pas opposés à la règle de l'armée dès le début et a affirmé que l'absence de la douleur et du sang dans les images de guerre publiées (excepté pour les victimes irakiennes) constituait un soutien tacite des médias à la guerre (Arnow, 2007).

Après discussions entre le rédacteur en chef du *New York Times* Bill Keller et le lieutenant général Odierno, le journal new-yorkais acceptera d'envoyer une lettre d'excuses à la famille du sergent Leija : « Le *New York Times* est extrêmement sensible à la perte subie par des familles quand les êtres chers sont tués en Irak. Nous essayons d'écrire avec le respect et la compassion pour les pertes inévitables. Nous croyons que l'article était un portrait du courage du sergent Leija sous le feu et a montré combien ses hommes le respectaient et se sont occupés de lui<sup>34</sup>. » Damien Cave et Robert Nickelsberg ont recouvré leur statut de journaliste intégré en Irak, mais sont restés bannis de l'unité du sergent Leija (1<sup>er</sup> Bataillon, 23<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, 2<sup>e</sup> Division d'infanterie).

Cet épisode de la guerre en Irak illustre bien le malaise de la publication des images de guerre. C'est un débat récurrent des relations armée-médias depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le dispositif *embedding*, la publication de la photographie du sergent Hector Leija a été la première violation officielle de la règle 11a des règlements

32. Des informations contradictoires ont circulé dans la presse américaine quant à la suspension ou l'expulsion du journaliste et du photographe du *New York Times*. Dans l'entrevue accordée pour cette recherche, Nickelsberg, référant à l'incident, a indiqué qu'ils ont été expulsés (10 mars 2008).

33. Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

34. Lettre signée par Abbe Ruttenberg Serphos, directrice des relations publiques au *New York Times*. Voir « Two from "Nyt" threatened with loss of embed over images from Iraq », *Editor and Publisher*, 31 février 2007 et « In letter to dead soldier's family, times apologizes over images », *National Press Photographers Association*, 2 février 2007, <[http://www.nppa.org/news\\_and\\_events/news/2007/02/times.html](http://www.nppa.org/news_and_events/news/2007/02/times.html)>, lien périmé.

de 2006. Cette disposition obligeant l'obtention d'un consentement écrit avant de publier une image d'un soldat blessé traduit un resserrement du contrôle des images en temps de guerre. «*Depuis cet incident du soldat blessé puis mort, tout le monde doit maintenant se soucier du visage d'une personne blessée*<sup>35</sup>» constate le photographe Nickeslberg. Les images des blessés et des morts relèvent d'une zone d'intolérance pour l'armée et conséquemment d'une zone d'inconfort pour les médias. Dans la technologie disciplinaire de l'*embedding*, la double pression exercée par le contrôle militaire et l'opposition de certaines familles des victimes pousse les journalistes à l'autocensure avec comme résultante peu d'images susceptibles de «choquer» dans les pages des journaux<sup>36</sup> et dans les émissions de télévision. Si les journalistes du *New York Times* n'ont pas été désaccrédités, ce qui compte pour l'armée, ce n'est pas de réprimer, mais d'inciter les médias à se tenir à l'écart des zones d'intolérance.

Les règlements régissant les conditions d'exercice des médias dans la zone des opérations militaires se déclinent sous la forme d'un contrat qui lie le journaliste à l'autorité militaire pendant le laps de temps de son intégration. Ce contrat fixe le journaliste à un appareillage normatif et prescriptif. Pour beaucoup de journalistes, ce contrat n'est qu'une liste de règlements à laquelle on appose rapidement une signature afin d'obtenir une accréditation. Il est néanmoins certain que les règlements s'appliquent réellement en tout temps et servent de cadre d'arbitrage. D'où l'importance de bien les connaître et de bien les comprendre à la fois pour les journalistes et le personnel militaire, soutient Bill Gentile, journaliste indépendant associé à l'American University qui a couvert plusieurs conflits<sup>37</sup>. Sur le terrain, l'application des règlements n'est pas uniforme dans toutes les unités militaires. Il y a une certaine flexibilité dans l'interprétation de certaines dispositions. L'appareil réglementaire astreint les journalistes intégrés à une discipline dans la zone des opérations. Il ne s'agit pas d'un dispositif agissant sur le mode de la coercition, mais sur celui de l'intériorisation d'un certain nombre de paramètres normatifs.

---

35. Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

36. Voir l'étude cas du *New York Times* et du *San Francisco Chronicle* dans Roth *et al.*, 2007.

37. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.



## 4.6. LA PUNITION

---

L'analyse d'un dispositif de surveillance ne peut faire l'économie des mécanismes de punition qui le font fonctionner. La punition vise à réguler l'ensemble des infractions aux règles établies par l'autorité hiérarchique. Il ne faut pas perdre de vue ici qu'on punit par rapport à une norme. La punition s'exerce en outre dans un but de correction. Voyons les modes de punition à l'œuvre dans le dispositif *embedding*. Qu'est-ce qui est sanctionné? Comment on sanctionne et pour quels effets?

La directive d'affaires publiques de 2003 et les règlements subséquents stipulent clairement que la violation des *Ground Rules* peut occasionner la perte de l'accréditation et le retrait du journaliste de la zone des opérations militaires. Dans la déclaration signée par chaque journaliste intégré, le média qui emploie le journaliste est aussi visé: «*Je comprends de plus que si je viole ces termes, le média que je représente peut être tenu responsable de mes actions, ce qui pourrait inclure la perte du privilège de parrainage du média pour les papiers d'accréditation de la presse du MNF-I à l'avenir*<sup>38</sup>.»

Dans les unités militaires, les journalistes intégrés sont parfaitement conscients qu'une violation des règles établies signifie l'expulsion de l'unité voire du théâtre des opérations. Par exemple, le commandant Frederick Hodges prenait bien soin d'avertir les journalistes attachés à son unité que s'ils trahissaient sa confiance une seule fois: «*Il n'y aura pas de clause de pardon, c'était tolérance zéro*<sup>39</sup>.» Il y a un dialogue constant entre les commandants et les journalistes quant à l'impératif de respecter les règles formelles et ponctuelles. Conséquemment, telle une épée de Damoclès, la menace de sanction qui pèse sur les journalistes intégrés est permanente. Le dispositif militaire cherche à maintenir une ligne de conduite canonique: il est strictement interdit de violer la norme de la sécurité opérationnelle. Si les règles écrites sont claires, la sécurité opérationnelle, aux yeux de nombre de journalistes, reste un concept aux contours flous. Son caractère indéfini peut mener parfois à une interprétation assez large de ce qui est puni.

---

38. Voir les mises à jour des *Ground Rules* (2006, 2007, 2008). Dans cette citation, l'abréviation MNF-I [Multi-National Force-Iraq] désigne la Force multinationale en Irak.

39. Entrevue avec l'auteur, 17 avril 2008.

#### 4.6.1. LES SANCTIONS

Dans le dispositif *embedding*, la sanction ultime est l'expulsion du théâtre des opérations. En cas d'infraction menant à une expulsion, il s'ensuit le processus formel de désaccréditation (*disembedding*). En général, à la suite d'une violation des règlements d'intégration, le journaliste fautif est averti par le commandant de son unité ou par un des quartiers généraux d'affaires publiques. Il doit alors immédiatement cesser ses activités journalistiques en zone d'opérations et quitter l'unité d'attachement. Durant la guerre en Irak, la plupart des journalistes ayant violé les règles étaient placés sous garde militaire et escortés ensuite jusqu'au quartier général de l'armée américaine au Koweït où ils étaient officiellement désaccrédités. Pour le colonel Rick Thomas, chef d'affaires publiques dans la 3<sup>e</sup> armée (Coalition Forces Land Component Command), il subsistait peu de doutes, car il avait généralement en main la preuve de la violation, soit une copie incriminante d'un reportage télévisé, soit d'un article de journal ou de magazine ou un papier sur Internet<sup>40</sup>. Le colonel Thomas a comptabilisé trente-deux infractions aux règles de sécurité pour l'ensemble des forces terrestres<sup>41</sup>. Voyons quelques cas de violations et le concept très élastique de sanction.

Le premier cas d'expulsion d'un journaliste en Irak a été probablement celui du pigiste Philip Smucker du *Christian Science Monitor* (Boston) et du *Daily Telegraph* (Londres). Accrédité à titre d'indépendant, Smucker s'est fait confisquer son équipement et a été expulsé d'Irak le 26 mars 2003 après avoir révélé, au cours d'une entrevue avec CNN, des détails géographiques de l'endroit où il se trouvait avec une unité membre de la 1<sup>re</sup> Division des marines<sup>42</sup>. Le journaliste a été renvoyé au Koweït où il a pu récupérer son équipement.

Quelques jours plus tard, un autre cas similaire s'est produit. C'est le cas du journaliste Geraldo Rivera de Fox News qui allait faire école durant la guerre en Irak. Presque tous les participants

40. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

41. *Ibid.* Ce chiffre est valable pour la période d'activité du Coalition Forces Land Component Command (mars à juin 2003), mais il est significatif vu le nombre de journalistes accrédités durant cette période.

42. Howard Kurtz, « Unembedded journalist's report provokes military ire », *The Washington Post*, 27 mars 2003, p. C01. Pour la réaction du *Monitor*, voir notamment Paul Van Slambrouck, « Reporters on the job », *The Christian Science Monitor*, 28 mars 2003, p. 6.

de cette recherche ont mentionné cet exemple. Le 30 mars 2003, alors qu'il accompagnait une unité de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, Geraldo Rivera a dessiné une carte de l'Irak dans le sable au cours d'une intervention en direct sur Fox News. Sur la carte, à même le sol, Rivera a alors montré approximativement où se trouvait Bagdad, où il se trouvait avec la 101<sup>e</sup> Division et la direction dans laquelle se dirigerait ensuite la division (vers Najaf). L'armée américaine a alors vivement réagi contre cette violation de la sécurité opérationnelle. « *Je ne peux pas croire que n'importe qui ayant vu ce reportage ne penserait pas que c'est un manque flagrant de jugement. Il a fourni de l'information en temps réel concernant l'emplacement d'une unité, sa mission et son activité imminente, ce qui peut clairement aider l'ennemi*<sup>43</sup> » a fait savoir Bryan Whitman, l'adjoint de l'Assistant Secretary of Defense for Public Affairs. Le département de la Défense a aussi annoncé que Rivera, qui accompagnait la 101<sup>e</sup> Division sans être officiellement intégré, allait être retiré d'Irak<sup>44</sup>. Comme nous l'avons vu, tout journaliste accompagnant une unité militaire, intégré ou indépendant accrédité, est tenu de suivre les règles d'intégration. La première réaction de Rivera a été de nier toute violation des règlements et de blâmer plutôt ses anciens collègues de la chaîne NBC : « *Il me semble que certains rats de mon ancien réseau, NBC, répandent des mensonges à mon sujet*<sup>45</sup> », dira-t-il à Fox News. Finalement, après discussions avec le réseau Fox News, l'armée américaine choisira de ne pas officiellement expulser Geraldo Rivera, mais laissera la chaîne s'occuper elle-même de son départ. Fox News a alors annoncé que Rivera avait décidé de quitter volontairement l'Irak pour rejoindre le Koweït à la suite d'une violation involontaire des règles régissant les journalistes intégrés<sup>46</sup>. La gestion du cas Rivera est ici paradoxale, car l'armée aurait dû lui signifier officiellement la violation des règles et prendre elle-même les mesures appropriées. Certes, il y a lieu de questionner un traitement de faveur pour Rivera, journaliste

---

43. Cité dans Howard Kurtz, « Arnett fired; Fox's Geraldo in hot water », *The Washington Post*, 1<sup>er</sup> avril 2003, p. C01.

44. Peter Ames Carlin, « Shipped out », *The Oregonian*, 1<sup>er</sup> avril 2003, p. E01.

45. Propos rapportés dans David Carr, « Pentagon says Geraldo Rivera will be removed from Iraq », *The New York Times*, 1<sup>er</sup> avril 2003, p. B14.

46. Le communiqué de Fox News précisait bien que le cas de Rivera était toujours en révision. Voir Steve Gorman, « Geraldo Rivera "volunteered" to leave Iraq », *The Washington Post*, 2 avril 2003, p. C07.

controversé, mais populaire auprès des soldats, cependant la sanction reste valable malgré une procédure visiblement destinée à sauver la face d'un réseau « ami »<sup>47</sup>.

Le journaliste David Axe est l'un des journalistes expulsés de l'armée américaine pour avoir révélé des tactiques secrètes utilisées pour contrer les engins explosifs improvisés (*improvised explosive device* ou IED). Il a couvert la guerre en Irak pour plusieurs médias dont le *Free Times* (Caroline du Sud), *Village Voice*, *The Washington Times*, C-SPAN et BBC Radio. En février 2006, Axe, qui était intégré à la 4<sup>e</sup> Division d'infanterie, a interviewé un groupe de soldats au cours d'une patrouille et ces derniers lui ont montré la technologie qu'ils utilisaient pour défaire les engins explosifs improvisés, la plus grande menace pour les troupes américaines. « *Il s'est avéré qu'une partie de ce truc était secret. Je ne le savais pas, ils ne le savaient pas et ça a créé de gros ennuis*<sup>48</sup> », explique Axe. Après la publication de son article sur le site <<http://www.military.com>><sup>49</sup>, un ordre est arrivé à son unité et Axe a été sommé de cesser ses activités avant d'être escorté d'une base à une autre pour finalement être embarqué sur un avion vers le Koweït. Il a demandé au rédacteur de <<http://www.military.com>> de retirer son article, mais son unité lui a signifié que l'ordre d'expulsion était maintenu<sup>50</sup>. David Axe dit que le type de technologie en cause avait été couvert plusieurs fois auparavant et il blâme donc l'inconstance de la politique militaire à cet égard<sup>51</sup>. Axe retournera en Irak notamment auprès des forces britanniques et australiennes, mais ne réussira plus à obtenir une accréditation du CPIC de Bagdad malgré des invitations accordées par certaines unités américaines.

---

47. Répondant à une question concernant les égards de l'armée envers Fox News, Victoria Clarke, l'Assistant Secretary of Defense for Public Affairs, dira que ce qui importe est que Rivera n'était plus là. Voir Doug Halonen, « Q&A: The Pentagon experiment », *Television Week*, 19 mai 2003.

48. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

49. Au moment de l'incident, David Axe tenait un blogue sur <<http://www.defensetech.org>> (consulté le 13 février 2014), un site consacré à la guerre et la technologie au sein du réseau <<http://www.military.com>> (consulté le 13 février 2014). Il contribue également au site <<http://warisboring.com>> (consulté le 13 février 2014).

50. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

51. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

Lorsque la guerre en Irak a commencé en 2003, les engins explosifs improvisés ne constituaient pas une menace pour les troupes américaines. Ce n'est qu'à partir de l'intensification de l'insurrection irakienne vers la fin 2003-début 2004 que les IED (*improvised explosive device*) ont représenté une grave menace pour la sécurité des troupes. Progressivement, les officiers d'affaires publiques ont commencé à interdire aux journalistes de mentionner ces engins. Absents de la directive d'affaires publiques de 2003, les IED ont fait leur apparition dans la mise à jour, en mai 2006, des *Ground Rules* régissant l'intégration<sup>52</sup>. Parler des procédures tactiques et des contre-mesures concernant les IED est devenu, à partir de ce moment-là, officiellement punissable. Cet ajustement des règlements de l'intégration à la conjoncture opérationnelle se rapporte à ce que Foucault, dans son analyse du dispositif, appelle un processus de « remplissage stratégique » (2001, p. 300).

Une équipe du *Chicago Tribune* s'est vu refuser l'accès à une unité en novembre 2007 parce que les commandants étaient mécontents des informations publiées par le journal. Alors qu'ils étaient en Irak pour effectuer un troisième séjour avec le 3<sup>e</sup> Peloton dit « *bonecrusher* » au sein du 3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie, le journaliste Aamer Madhani et le photographe Kuni Takahashi du *Tribune* ont appris que leur intégration avec l'unité avait été annulée. Le commandant de l'unité n'avait pas apprécié les questions posées par un autre journaliste du *Tribune* aux épouses des soldats en Géorgie<sup>53</sup>. Sur la base de Fort Stewart, Dahleen Glanton, la chef de bureau à Atlanta du *Tribune*, avait rencontré les épouses de soldats membres d'un *family readiness group*<sup>54</sup> et elle avait posé des questions sur le moral des troupes et demandé comment l'unité faisait face aux rumeurs. Aamer Madhani, Kuni Takahashi (en Irak) ainsi que Dalheen Glanton et le vidéographe Tom Van Dyke (en Géorgie) préparaient la série « *Inside the surge* » pour le *Chicago Tribune* et suivaient simultanément à cet égard les hommes du 3<sup>e</sup> Peloton au front et leurs familles à la maison. Par ailleurs,

52. Voir les points (k) et (o) dans Multi-National Force-Iraq, Combined Press Information Center, *News Media Ground Rules (law Change 3, DOD Directive 5122.5)*, 5 mai 2006.

53. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

54. Groupes créés par l'armée américaine pour maintenir un contact entre les soldats, leurs familles et leurs amis. Voir <<http://www.armyfrg.org>>, consulté le 14 février 2014.

des officiers accuseront le journaliste Aamer Madhani de sensationnalisme et se plaindront de certaines questions qu'il aurait posées en Irak<sup>55</sup>. Banni du 3<sup>e</sup> Peloton, l'équipe du *Chicago Tribune* a pu néanmoins intégrer une autre unité de la 1<sup>re</sup> Division de cavalerie. Madhani déplore une pression constante sur les journalistes intégrés : « *Il y a cette ombre qui plane vous laissant croire que si vous n'écrivez pas ce qu'ils aiment, ils vont vous mettre dehors*<sup>56</sup>. » Pour lui, le fait que l'armée exclut des journalistes pour ce qu'ils ont écrit, non pas au front, mais à la maison, cause un énorme problème<sup>57</sup>.

Intégré au 3<sup>e</sup> bataillon de la 124<sup>e</sup> unité d'infanterie des Florida National Guard, Christian Parenti du magazine *The Nation* a aussi écrit un article qui lui a valu l'inimitié d'un commandant. Parenti avait écrit à propos des soldats lisant de la pornographie et à propos d'un équipement inadéquat comme de vieux fusils et de vieilles vestes de protection<sup>58</sup>. Le commandant de la compagnie en question fera savoir par la suite à Parenti et au cinéaste Garrett Scott qu'ils n'étaient plus les bienvenus dans son unité.

Comme on peut le voir, les journalistes sont exclus des unités militaires pour plusieurs raisons et l'on pourrait citer plusieurs autres cas. Sur les trente-et-un participants à cette étude, sept ont mentionné avoir été expulsés de leur unité. Parmi ces derniers, six ont pu être réintégrés dans d'autres unités. Dans le dispositif *embedding*, la violation des règles d'intégration par un journaliste est en principe sanctionnée par une éviction de son unité d'attachement. Cependant, il ne faut pas conclure à une équation simpliste : violation = sanction = expulsion, qui ne tiendrait pas compte de la complexité du dispositif de surveillance et des multiples agencements de ses rapports de pouvoir.

Certes, il y a l'agencement violation = sanction comme le démontrent les cas Smucker et Rivera. Le non-respect de la sacrosainte règle de sécurité opérationnelle (« Ne jamais divulguer où se trouve une unité et où elle se dirige ») résulte généralement

---

55. Dahleen Glanton et Aamer Madhani, « Forced apart by war yet connected by the Internet », *The Chicago Tribune*, 16 décembre. Voir la note du rédacteur en chef à la fin de l'article [Editor's note/Homefront].

56. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

57. *Ibid.*

58. Entrevue avec l'auteur, 14 mars 2008.

en une désaccréditation-expulsion. Mais sanction ne signifie pas nécessairement expulsion, car le journaliste fautif peut être « puni » autrement. Même exclu d'une unité, le fautif est souvent intégré à une autre unité ou réintégré plus tard à la même unité. Un changement forcé d'unité n'en est pas moins une sanction. Il y a aussi un processus de gradation de la sanction<sup>59</sup>. Certaines violations accidentelles des règlements sont par exemple suivies de simples avertissements verbaux alors que d'autres délits ou conduites sont sanctionnés par des privations plus ou moins sévères. Il faut néanmoins dire ici, à l'instar de certains règlements, que les sanctions ne sont pas appliquées uniformément dans toutes les unités.

Dans le dispositif *embedding*, l'application de la pénitence est autant répressive que corrective. Comme l'explique le chef d'affaires publiques Rick Thomas, certains journalistes rappelés pour cause de violation des règles subissaient une formation supplémentaire au Koweït et ils étaient ensuite renvoyés dans leurs unités en Irak<sup>60</sup>. Ce processus expiatoire vise l'amendement du journaliste en défaut. Cette réintégration dans l'*embedding* traduit un dispositif, certes par moments répressif, mais aussi productif par ses effets correctifs. Pour l'armée, il reste plus productif d'offrir une deuxième chance à un journaliste repentant que de risquer les critiques d'un journaliste frustré par une mise au ban.

Par ailleurs, il peut y avoir punition sans violation comme en témoignent plusieurs cas de journalistes écartés uniquement parce qu'ils avaient publié des articles critiques ou embarrassants. Il faut rappeler ici que la directive de 2003 stipule clairement que les médias ne peuvent être empêchés de rapporter des renseignements embarrassants ou négatifs. Il est illusoire de penser que les journalistes peuvent tout raconter pour autant qu'ils s'en tiennent aux limites des règles écrites. Comme dans le passé, la guerre en Irak a démontré que l'armée tolère mal les reportages défavorables ou embarrassants. Plusieurs commandants d'unité ne se sont pas gênés en « excluant » des journalistes jugés trop « négatifs » sans qu'il y ait une violation formelle des règles.

---

59. On se référera à *Surveiller et punir* où la prison est « un instrument de modulation de la peine » (Foucault, 1975, p. 247).

60. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

De plus, la punition n'est pas toujours clairement exprimée. J'appellerai *sanction implicite* l'ensemble des punitions non formulées, mais qui sont interprétées comme telles à la suite de conduites jugées indésirables et qui mènent à une quelconque forme de privation. Selon Paul McLeary du *Columbia Journalism Review*, il y a une zone grise entre être dans les bonnes grâces de l'armée et être expulsé<sup>61</sup>. Dans cette zone grise, les journalistes peuvent subir quelques mesquineries de la part des militaires : « *Ils peuvent rendre les choses inconfortables pour vous, à coup sûr, s'ils le désirent*<sup>62</sup>. » La *sanction implicite* couvre l'univers des repréailles inavouées. Contre les auteurs de conduites indésirables, un étai militaire se resserre rendant difficile tout service comme l'octroi d'une entrevue, la participation à une patrouille ou à toute autre forme d'assistance. Dans son livre *Les nouvelles censures* (2007, p. 58), le journaliste Paul Moriera décrit comment il a été « puni » par l'armée américaine lors d'un séjour d'intégration :

Le major William de Camp Cuervo n'a pas apprécié que je lui demande, devant une caméra, pourquoi des hommes de son régiment ont mitraillé un hôpital civil, le 10 septembre 2004. J'ai failli à tous les usages. L'armée américaine a autorisé mon incorporation dans son unité et je vais des deux côtés, chez l'ennemi, je me livre à une enquête. Je suis censé partager le quotidien des soldats, montrer leur travail. Pas leur poser des questions embarrassantes devant l'objectif d'une caméra. Je serai puni pour ce manque de loyauté. [...] Alors que nous attendons d'embarquer devant les véhicules, un militaire, sorti du bureau du major, marche droit sur moi, le visage fermé. Il est responsable du transport.

« *Monsieur, il n'y a plus de place dans les blindés pour vous... Nous sommes complets. Soit vous montez sur le camion plate-forme, soit vous ne pouvez pas venir...* »

[...]

À son regard, je comprends de quoi il s'agit. Il faut me donner une leçon. Me faire comprendre que je leur dois ma sécurité. Et donc ma loyauté.

Le système de pénalité du dispositif *embedding* repose donc à la fois sur des sanctions formelles prévues à l'intérieur d'un appareil réglementaire officiel et aussi sur de petits calculs subtils qui visent à punir des conduites journalistiques que l'armée ne souhaite pas. Le dispositif disciplinaire qui punit est aussi celui qui récompense.

61. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

62. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.



#### 4.6.2. LES GRATIFICATIONS

À la question de savoir si les journalistes intégrés peuvent retirer du programme d'intégration une quelconque gratification, la plupart des journalistes rencontrés pour cette recherche ont répondu que le fait d'être aux premières loges (*front-row seat*) pour couvrir un événement historique a constitué pour eux une récompense professionnelle. Michael Phillips du *Wall Street Journal*, qui a effectué plusieurs séjours d'intégration, résume l'expérience fascinante vécue par plusieurs de ses collègues : « *C'est l'histoire et j'étais là*<sup>63</sup>. » Référant également au privilège d'être un témoin de l'histoire, Rick Leventhal, qui a couvert l'invasion avec une unité de reconnaissance des marines pour Fox News, explique : « *Être capable de couvrir la guerre sur les lignes de front a été l'expérience la plus ambitieuse et la plus incroyable de ma carrière*<sup>64</sup>. »

Ce sentiment de gratification se mesure à l'aune du passé tumultueux dans les relations armée-médias. Pour certains journalistes, la possibilité de couvrir la guerre aux premières loges est liée à la reconnaissance de l'armée américaine envers les médias. Pour Bill Gentile de l'American University, ce qui est gratifiant est le fait que l'armée permette aux journalistes de faire leur travail<sup>65</sup>. Dans l'histoire des relations militaires-journalistes aux États-Unis, la question de l'accès a toujours été au cœur du débat sur la couverture de la guerre par les médias. La dernière guerre du Golfe de 1991 avait eu l'effet d'une douche froide pour les médias américains obligés d'opérer sous l'escorte et la censure militaires. Devant la perspective très restrictive des *pools* de 1991, explique Lisa Rose Weaver de CNN, l'intégration est apparue comme une façon assez innovatrice de couvrir la guerre<sup>66</sup>. En comparant la première guerre du Golfe à la guerre en Irak de 2003, Charon et Mercier (2004, p. 2) en arrivent au même constat :

Plutôt que de les maintenir dans une mise à distance frustrante, toujours susceptible d'éveiller un regard frondeur, les autorités militaires leur ont concédé une liberté dont la jouissance est à elle seule une source de satisfaction, même si, au bout du compte, le niveau réel d'information sur les

63. Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

64. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

65. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

66. Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

enjeux de la guerre, sa réalité macabre et ses effets concrets sur les populations, est aussi mauvais qu'en 1991. D'une *logique de frustration*, on est passé à un sentiment de libération.

Avec l'intégration, les journalistes apprécient la capacité d'être proches des troupes et de pouvoir réaliser de bons reportages sur l'armée. Pour les journalistes, particulièrement pour ceux qui ont couvert l'invasion de l'Irak, l'armée américaine en opération est une organisation massive impressionnante qui fascine avec ses chars d'assaut, ses avions, ses missiles et le synchronisme de ses forces. Selon Mark Mazzetti qui couvre habituellement le Pentagone et le renseignement militaire où il est difficile d'obtenir l'heure juste en raison de la confidentialité de l'information, un journaliste intégré est comme un enfant dans un magasin de bonbons<sup>67</sup>. Observer l'armée de l'intérieur constitue une plus-value pour le reportage de guerre.

Pour Sean Naylor du magazine *Army Times*, qui compte à son actif plusieurs années d'expérience sur les champs de bataille, l'*embedding* est un programme inestimable, car il permet de réaliser des reportages qu'on ne saurait faire autrement<sup>68</sup>. William Branigin du *Washington Post* fait mention d'un style de reportage plus vrai :

*Vous pouvez obtenir un gros plan des choses qui se produisent, entendre ce que les gens disent. Mais principalement, le but est de couvrir l'action, couvrir le combat, ce qui se produit. Il y a donc là une certaine satisfaction dans cette vieille école du reportage de guerre où c'est très près. Vous n'êtes pas tenu à distance, c'est réel. Le genre de reportage auquel vous pensez quand vous pensez à la Seconde Guerre mondiale<sup>69</sup>.*

Le statut d'intégré peut en outre être récompensé par un privilège d'accès comparativement au statut de « non-intégré »<sup>70</sup>. Certains journalistes ont aussi le sentiment que l'armée accorde un traitement de faveur aux médias patriotiques et pro-militaires comme Fox News.

67. Entrevue avec l'auteur, 20 mars 2008.

68. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

69. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

70. Dans certaines unités, les commandants permettaient par exemple à leurs journalistes intégrés d'accéder au TOC (Tactical Operations Center) alors que ce privilège était refusé aux indépendants (Wright, 2004, p. vii-43).

Par ailleurs, cette étude laisse croire que dans les unités militaires, une pression constante est exercée sur les journalistes intégrés afin qu'ils n'« indisposent » pas les commandants de terrain avec des questions ou des reportages défavorables. Cette pression traduit en réalité un dispositif qui fonctionne selon un double régime de sanction et de gratification. Sans grand bruit, les mauvais élèves sont écartés de l'intégration tandis que les bons élèves récoltent des faveurs. Encore une fois, il ne faut pas tomber ici dans un travers simpliste qui lierait automatiquement un journalisme critique à la punition.

Plusieurs participants ont mentionné avoir reçu des symboles commémoratifs de leurs unités militaires. Il s'agit de plaques ou de pièces (*unit coins*) que les unités de l'armée américaine distribuent à leurs visiteurs en signe de reconnaissance. Gregg Zoroya de *USA Today*, qui a notamment couvert la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, n'y voit pas un grand geste de récompense : « *C'est juste un souvenir que vous étiez avec ces gens*<sup>71</sup>. » L'insigne d'une unité est considéré comme une petite chose insignifiante par beaucoup de journalistes, car elle ne marque qu'un signe de respect pour le parcours commun dans des circonstances particulières. Il est cependant opportun de se demander si la remise de tels insignes, aussi bénins soient-ils, ne vient pas sanctionner positivement un séjour d'intégration « positif ». Contrairement aux deux guerres mondiales et à la guerre du Vietnam où les journalistes américains et alliés étaient officiellement récompensés pour « services rendus », les journalistes de la guerre en Irak ne sont pas éligibles aux distinctions militaires. Par contre, le ministère de la Défense britannique, comme ça avait été le cas au lendemain de la guerre du Golfe de 1991, a décidé en 2004 d'offrir une médaille pour le service rendu par le personnel militaire et civil durant l'invasion, y compris les journalistes intégrés aux forces britanniques. Plusieurs journalistes ont accepté cette médaille, mais certains ont décliné cette offre de récompense gouvernementale.

---

71. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.



# LE DISPOSITIF DE CAPTURE

## 5.1. LA MISE EN REGISTRE

---

Dans *Surveiller et punir*, Foucault évoque une surveillance basée sur «l'aménagement d'un système documentaire dont le repérage et l'identification des criminels constituent le centre» (1975, p. 286). Dans la technologie disciplinaire, les données des individus sont enregistrées dans un champ documentaire. L'écriture disciplinaire passe par la constitution de dossiers et de registres où sont colligées les données servant à une meilleure connaissance<sup>1</sup> des individus.

---

1. Ce thème traverse l'ouvrage *Surveiller et punir* (Foucault, 1975) en référence à la prison comme observatoire permanent des détenus, comme appareil de savoir. À propos de l'espace hospitalier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Foucault décrit ailleurs (2001f, p. 520) ces caractéristiques : «Organisation d'un système de registres permanent et complet, dans la mesure du possible, afin de consigner tout ce qui se passe. En premier lieu, considérons les méthodes d'identification du malade. On attachait à son poignet un bracelet qui permettait de le distinguer lorsqu'il vivait, mais aussi s'il venait de mourir. Sur la partie supérieure du lit, on plaçait une fiche mentionnant son nom et la maladie dont il souffrait. De même, on commence à utiliser une série de registres qui réunissent et transmettent l'information : le registre général des entrées et sorties dans lequel on inscrivait le nom du malade, le diagnostic du médecin qui l'accueillait, la salle dans laquelle il se trouvait et, pour finir, s'il

Qu'en est-il du dispositif *embedding*? Je présenterai ici les caractéristiques qui font de l'*embedding* un appareil de savoir. Comment le journaliste intégré est-il identifié? Quels types de données sont prélevées par l'appareil militaire? Quelle analyse est faite de certaines données collectées et pour quel usage?

### 5.1.1. L'IDENTIFICATION

L'une des caractéristiques des dispositifs de surveillance est l'identification des individus. On se reportera à quelques travaux qui fondent l'identification dans une longue marche des sociétés vers une maîtrise de la circulation des individus motivée par des préoccupations sécuritaires (Noiriel, 2007; Crettiez et Piazza, 2006; Lyon, 1994). L'identification est définie comme «le processus d'assignation, d'attestation, de certification d'une identité reconnaissable au sein d'un groupe ou d'une communauté au moyen de critères relativement stables» (Ceyhan, 2007a, p. 35). Quelle analyse peut-on faire du processus d'établissement de l'identité dans le dispositif *embedding*?

En amont du processus d'accréditation se trouve l'identification du journaliste en quête d'intégration dans une unité militaire. Au moment de l'invasion, l'adjoint de l'ASDPA a signifié aux chefs de bureau des médias à Washington que pour avoir accès au théâtre des opérations et pour avoir droit à la vaccination, leurs journalistes allaient devoir se prémunir d'une identification officielle de leur média et du formulaire de décharge *Hold Harmless Agreement* dûment signé (Clarke, 2003b). Intégré ou pas, tout journaliste désirant couvrir les forces américaines devait s'enregistrer auprès du Combined Press Information Center (CPIC). «*L'armée doit savoir qui vous êtes et vous délivrer une carte de presse spéciale*<sup>2</sup>» note Gregg Zoroya de *USA Today*. La connaissance des individus est au cœur du dispositif. Il faut connaître avant de réguler.

À la fin de l'invasion, c'est le CPIC situé dans la Zone verte à Bagdad qui a été chargé du processus d'accréditation. Pour s'intégrer, un journaliste doit se rendre sur le site de la Force

---

avait péri ou si, au contraire, on l'avait guéri; le registre de chaque salle, préparé par l'infirmière en chef; le registre de la pharmacie dans lequel figuraient les ordonnances; le registre des directives que le médecin formulait au cours de la visite, concernant les ordonnances, le traitement prescrit, le diagnostic, etc. »

2. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

multinationale en Irak (<<http://www.mnf-iraq.com>>, consulté le 14 février 2014) et entrer en contact par téléphone ou par courriel avec l'équipe de coordination du programme d'intégration. Dans la lettre d'information destinée aux médias, il est indiqué que le journaliste doit fournir les documents suivants : une identification valide du gouvernement avec photo (p. ex. un passeport), une identification valide d'employé de presse avec photo émise par un média légitime et une lettre, dactylographiée et signée, imprimée avec l'en-tête d'un média légitime déclarant qu'il est employé au moment de la requête et demandant que les papiers de presse soient remis<sup>3</sup>. Le journaliste doit aussi compléter un formulaire du CPIC avec des données personnelles (nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, numéro de passeport, numéros de téléphone, etc.). Le badge du CPIC avec photo est le document d'identification officiel des journalistes intégrés. Sans cette carte plastifiée valide pendant six mois, il est impossible de circuler dans la Zone verte à Bagdad ni d'accéder à une unité militaire. Comme pour les soldats, une plaquette d'identité ou *dog tag* permet d'identifier un journaliste en cas de décès. L'identification des journalistes a débuté avec la guerre de Sécession (1861-1865) durant laquelle le département de la Guerre fournissait à tout correspondant de guerre un permis nécessaire pour joindre tout quartier général confédéré. Le duplicata du permis était gardé dans les archives du département de la Guerre.

Depuis 2006, le processus d'identification des journalistes intégrés inclut la constitution d'un profil biométrique. On trouvera entre autres chez Armand Mattelart les premiers usages de l'identification anthropométrique au sein des dispositifs de surveillance (2007a, p. 15-28). Le but de la biométrie est « de reconnaître ou d'identifier un individu à partir d'une caractéristique physique stable, de la mesure et du calibrage d'une partie de son corps » (Dubey, 2007, p. 153 ; 2008, p. 10). Cette technique s'inscrit dans le processus général d'informatisation de la société et répond à l'impératif de traçabilité des êtres vivants (Dubey, 2007, p. 155).

---

3. Multi-National Force-Iraq, *Media Information Letter*, 8 avril 2009, <[http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For\\_the\\_media/090408\\_media\\_information\\_letter.pdf](http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For_the_media/090408_media_information_letter.pdf)>, consulté le 14 février 2014.

Dans le dispositif *embedding*, les journalistes doivent se soumettre à un fichage biométrique par notamment la lecture des caractéristiques de l'iris. Voici la description de l'identification biométrique au CPIC que donne le journaliste Régis Le Sommier du magazine *Paris Match*:

Prise d'empreintes, contours de tous les doigts, pupille des deux yeux, comme un criminel. Et par-dessus le marché, il faudra attendre trois jours pour les résultats ! « C'est tout juste s'ils ne mesurent pas les caractéristiques de ton trou de c... », résumera par la suite Wathiq, un photographe de Getty qui, en tant qu'Irakien, a dû obtenir l'accréditation du CPIC, car il est considéré comme étranger, étranger dans son propre pays... Passé cet examen, notre demande d'embed est enregistrée (2008, p. 44).

Celui qui est fiché subit l'identification « comme un criminel » ou « comme un étranger », deux catégories historiquement ciblées par les dispositifs de surveillance. Ce passage renvoie à la différenciation entre individus « sûrs » et individus « dangereux ». La mise en place du contrôle biométrique ne vise pas spécifiquement les journalistes. Il s'agit d'un programme plus large de sécurisation des bases militaires américaines en Irak<sup>4</sup>. La menace réelle présumée est le terrorisme à la suite des attentats du 11 septembre 2001. L'attaque de 2001 ne constitue néanmoins qu'un accélérateur de phénomènes déjà à l'œuvre (Bigo, 2006).

On peut s'étonner que les médias américains aient peu fait cas du contrôle biométrique par rapport à la question des libertés civiles. Cette absence de critique peut se rapporter au contexte dans lequel se sont retrouvés les médias américains au lendemain du 11 septembre 2001, écartelés entre patriotisme et professionnalisme (Marthoz, 2003, 2004; Seib, 2004). Il faut rappeler aussi que l'identification biométrique a débuté durant la phase d'occupation, une période généralement boudée par la majorité des médias américains.

Régis Le Sommier de *Paris Match* dit que tout le processus d'identification représente une tracasserie ridicule de la bureaucratie militaire surtout avec l'obligation de recommencer tous les six mois<sup>5</sup>. D'autres participants à cette recherche ont aussi pointé

4. Voir le mémorandum du secrétaire adjoint à la Défense: « DOD policy for biometric information for access to u.s. installations and facilities in Iraq », 15 juillet 2005, <<https://www.fas.org/sgp/othergov/dod/biometric.pdf>>, consulté le 14 février 2014.

5. Entrevue avec l'auteur, 5 mars 2008.



du doigt la lenteur des démarches d'accréditation, un irritant occasionnant une perte de temps et des dépenses inutiles<sup>6</sup>. Certains ont questionné la nécessité de centraliser le processus d'accréditation dans la Zone verte à Bagdad alors que certaines provinces irakiennes sont facilement accessibles à partir de la base aérienne américaine d'Ali Al Salem au Koweït, un point de transit important des journalistes.

### 5.1.2. LE PRÉLÈVEMENT DE DONNÉES

L'enregistrement des caractéristiques d'identité personnelle s'étend aux données médicales du journaliste. Dans le formulaire de candidature, le journaliste doit indiquer s'il souffre d'allergies aux médicaments, de problèmes cardiaques ou de tout autre handicap pouvant l'empêcher de courir ou pouvant constituer une préoccupation durant son séjour<sup>7</sup>. Le tout premier formulaire (*Media Embed Personal Data Form*) publié en 2006 sur le site de la Force multinationale en Irak ne comportait pas de section consacrée à l'historique médical du journaliste à l'exception du groupe sanguin et du poids.

Les données médicales peuvent être utilisées pour déterminer les soins appropriés à prodiguer au journaliste en cas de nécessité durant son intégration et servent aussi à évaluer son état de santé. La forme physique du journaliste peut être en principe un facteur d'exclusion. La directive de 2003 (point 3.H) et les mises à jour subséquentes (point 3) stipulent qu'un journaliste doit être dans une forme physique lui permettant de porter son propre équipement et de résister aux conditions rigoureuses du front, à défaut de quoi, il risque d'être écarté des opérations d'une unité. La directive de 2003 précise que le sexe ne constitue pas une condition d'exclusion<sup>8</sup>.

En plus des données d'état civil et des données médicales, le dispositif *embedding* capte et fixe les données sur le passé et sur le séjour projeté du journaliste. Avant d'accorder une accréditation,

---

6. Voir aussi Moni Basu, « It took a week just to get to the war », *The Atlanta Journal-Constitution*, 20 décembre 2005.

7. Voir le formulaire *Media Embed Application*, <[http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For\\_the\\_media/090411\\_media\\_embed\\_application.pdf](http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For_the_media/090411_media_embed_application.pdf)>, consulté le 17 février 2014.

8. L'âge du journaliste n'est pas mentionné dans les documents de réglementation. Au moment de l'invasion, le plus vieux journaliste avait 75 ans tandis que le plus jeune en avait 29 (Wright, 2004, p. V-15).

l'armée américaine cherche à savoir ce qu'un journaliste ou un photographe a publié dans le passé. Dans le formulaire de candidature, le journaliste est invité à indiquer la liste des séjours intégrés précédents et à fournir un échantillon des articles récemment publiés. Dans le formulaire de 2006 (*Media Embed Personal Data Form*), on pouvait mentionner les liens Internet des articles déjà publiés. À partir de 2007 (formulaire *Media Embed Application*), l'armée exige un échantillon de trois articles en format Word ou PDF pour les journalistes de la presse écrite, trois images en format JPG pour les photographes et trois transcriptions pour les journalistes de la radio et de la télévision. L'échantillon doit être joint au formulaire électronique.

Les journalistes sont tenus aussi de fournir une courte description écrite pour expliquer leur demande d'intégration à telle ou à telle autre unité militaire. Cette description comprend aussi les angles d'attaque des reportages à venir. Il est bien sûr possible pour certains journalistes de savoir à l'avance le type de reportages qu'ils désirent réaliser durant leur séjour, mais cette exigence ne convient pas à tous. Sean Naylor du magazine *Army Times* explique : « *Ils veulent savoir les histoires sur lesquelles vous voulez travailler. Je dis toujours : "Eh bien, j'en sais rien jusqu'à ce que j'y arrive. Ensuite, je déciderai sur quelles histoires je veux travailler"*<sup>9</sup>. » Habituellement, note Naylor, on peut en arriver à un compromis entre la position du journaliste et à celle du service d'accréditation<sup>10</sup>.

Par ailleurs, la collecte d'informations s'effectue de manière informelle à travers les conversations régulières entre les journalistes et les commandants ou leurs représentants sur le terrain. Plusieurs journalistes ont indiqué qu'ils informaient leurs commandants sur les sujets qu'ils traitaient et sur leurs déplacements. Il arrive en outre couramment que les journalistes soumettent volontairement leurs reportages, le plus souvent sensibles, pour qu'ils soient vérifiés par l'armée. Ces conduites journalistiques visent, certes à éviter la violation de la sécurité opérationnelle, mais souvent à gagner la confiance des commandants comme nous le verrons plus loin. Avec ces consultations régulières, il s'effectue une collecte informelle

---

9. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

10. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

d'informations qui assure aux commandants la connaissance constante de ce qui se passe dans leur zone d'opérations en ce qui a trait au programme et au contenu journalistiques.

### 5.1.3. L'ÉVALUATION-CATÉGORISATION

À quoi servent les données collectées sur les journalistes avant l'accréditation? Plusieurs participants de la présente étude sont convaincus que l'armée utilise les informations recueillies pour mener une enquête sur chaque individu: «*Ils font généralement une vérification des antécédents de quelqu'un. Ils vérifient quels articles il a écrits. Je crois qu'ils ont un genre de système d'enregistrement où [on peut] voir quels types de plaintes ont été précédemment logées contre le journaliste ou si quelqu'un les a mis sur une liste noire ou quelque chose de semblable*<sup>11</sup>», avance Julian Barnes du *Los Angeles Times*. La collecte d'informations se fait par l'intermédiaire des formulaires de candidature, mais aussi par la recherche dans des bases de données militaires ou privées comme Google.

Dans son entrevue, Julian Barnes a mentionné que des rumeurs circulaient à propos d'un système d'évaluation concernant tout journaliste ayant été intégré ou désirant être intégré à savoir s'il était fiable ou s'il était favorable<sup>12</sup>. Le photographe Robert Nickelsberg croit que l'incident concernant la photographie d'un soldat mort figure dans son dossier à la manière d'une contravention routière qui est enregistrée quelque part<sup>13</sup>. Comme son collègue Barnes du *Los Angeles Times*, Nickelsberg, sans en être certain, pense qu'il y a une catégorisation du journaliste: Est-il promilitaire? Est-il neutre? Est-il antimilitaire? Est-il inconnu?<sup>14</sup>. Interrogé pour savoir si l'accès peut être refusé en raison d'écrits précédents, le colonel Mike Birmingham, officier d'affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie répond: «*Je ne connais aucun journaliste ayant été exclu sur la base de son travail antérieur*<sup>15</sup>.»

---

11. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

12. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

13. Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

14. *Ibid.*

15. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

En juin 2009, les révélations du journal *Stars and Stripes*<sup>16</sup> confirment les soupçons des journalistes quant à l'existence d'un système d'évaluation des reportages journalistiques. Le système est révélé à la suite d'un refus d'accréditation essuyé par Heath Druzin, un journaliste de *Stars and Stripes* accusé par l'armée d'avoir publié des articles négatifs en Irak et d'avoir refusé de s'en expliquer auprès d'un commandant<sup>17</sup>. Le rédacteur en chef du journal, Terry Leonard, dénoncera « *un affront direct à l'indépendance éditoriale du journal* » et « *une tentative de censure* » de la part de l'armée américaine et refusera l'offre d'intégrer un autre journaliste ou d'intégrer Heath Druzin à Kirkuk plutôt qu'à Mosul<sup>18</sup>. « *L'armée n'a pas le droit de décider quelle couverture ils veulent – pas s'ils sont en faveur des libertés exposées dans la Constitution* », s'indigne Kelly McBride du Ethics Group Leader à l'Institut Poynter<sup>19</sup>.

Deux mois plus tard, le *Stars and Stripes* prouve, documents à l'appui, l'existence d'un système d'évaluation des journalistes selon un classement « positif », « neutre » ou « négatif »<sup>20</sup>. Le système destiné à évaluer et à manipuler la couverture médiatique de la guerre avait été confié au groupe Rendon, une firme privée de relations publiques basée à Washington<sup>21</sup>. Au départ, les responsables militaires et les dirigeants du groupe Rendon ont nié l'existence du système. « *C'est un bon article s'il est exact. C'est un mauvais article s'il est inexact. C'est la seule mesure que nous utilisons ici au département de la Défense* »<sup>22</sup>, avait défendu le porte-parole du Pentagone Bryan Whitman. Par la suite, les responsables d'affaires publiques en Afghanistan ont reconnu l'existence du système d'évaluation chargé, depuis 2005, de mesurer les tendances de la couverture médiatique à l'intérieur et à l'extérieur du pays, d'analyser la

16. Financé par l'armée américaine, le *Stars and Stripes* jouit d'une indépendance éditoriale.

17. *Stars and Stripes*, « *Army bars Stars and Stripes reporter from covering 1st Cav Unit in Mosul* », *Stars and Stripes*, 24 juin 2009.

18. *Ibid.*

19. Cité par Leo Shane III, « *Media watchdogs blast army's embed ban* », *Stars and Stripes*, 25 juin 2009.

20. *Stars and Stripes*, « *Files prove Pentagon is profiling reporters* », *Stars and Stripes*, 27 août 2009. Les cas révélés dans cet article concernent la guerre en Afghanistan.

21. À propos de l'implication du groupe Rendon dans la guerre en Irak, voir entre autres Miller, Stauber et Rampton (2004) ainsi que Rampton et Stauber (2003).

22. *Stars and Stripes*, « *Files prove Pentagon is profiling reporters* », *Stars and Stripes*, 27 août 2009. Les cas révélés dans cet article concernent la guerre en Afghanistan.

couverture de certains aspects et l'efficacité de l'armée à communiquer son message<sup>23</sup>. Les responsables militaires dont Bryan Whitman ont toutefois continué à nier que les évaluations aient été utilisées pour fermer la porte à l'intégration des journalistes « défavorables ». Dans la foulée des révélations du *Stars and Stripes*, un article du *Washington Post* rapporte également que la collecte d'informations sur les journalistes et les analyses médiatiques sont des pratiques courantes dans l'armée américaine<sup>24</sup>. Il est mentionné que les documents portant des codes de couleur – rouge pour négatif, orange pour neutre et vert pour positif – étaient utilisés dans différentes unités en Irak pour classer des journalistes intégrés ou visiteurs<sup>25</sup>.

L'investigation du *Stars and Stripes* aboutit finalement à l'admission que les journalistes défavorables ont été écartés des unités combattantes et que le système a été utilisé pour influencer positivement leur couverture<sup>26</sup>. « Si un journaliste ne s'est concentré que sur des sujets négatifs, vous n'allez pas l'envoyer dans l'unité qui n'est pas votre meilleure<sup>27</sup> » explique Patrick Seiber, porte-parole de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée. La série d'articles du *Stars and Stripes* se conclut par l'annonce de l'annulation du contrat d'évaluation du groupe Rendon en Afghanistan<sup>28</sup>. En 2006, le *Washington Post* avait rapporté un appel d'offres de l'armée d'une valeur de 20 millions de dollars (contrat de relations publiques) pour surveiller la couverture des médias américains et moyen-orientaux dans le but de promouvoir une couverture positive de la présence américaine en Irak<sup>29</sup>.

À partir des éléments présentés dans les pages précédentes, on peut tirer quelques conclusions sur le fonctionnement du dispositif *embedding*. En tant que technologie de surveillance disciplinaire, le dispositif *embedding* régule la circulation des journalistes sur le champ de bataille d'abord par leur identification. Ensuite, par une mise en écriture pointilleuse, le dispositif capte et stocke

---

23. Charlie Reed, « Journalists' recent work examined before embeds », *Stars and Stripes*, 24 août 2009.

24. Ann Scott Tyson, « Military prepares profiles on reporters visiting war zones », *Washington Post*, 28 août 2009.

25. *Ibid.*

26. Leo Shane III, « Army used profiles to reject reporters », *Stars and Stripes*, 29 août 2009.

27. *Ibid.*

28. Kevin Baron, « Military terminates Rendon contract », *Stars and Stripes*, 31 août 2009.

29. Walter Pincus, « Positive press on Iraq is aim of U.S. contract », *Washington Post*, 31 août 2006.

diverses données personnelles des journalistes à l'intérieur des registres consultables à tout moment. Ces registres contenant les dossiers personnels des journalistes contribuent à la connaissance des individus dans l'espace précis de l'intégration. L'enregistrement des données sert également, comme nous l'avons vu, à évaluer le cas échéant différentes aptitudes des journalistes selon des critères définis par l'armée.

En y regardant de près, on remarque que le dispositif *embedding* vise un niveau de connaissance et d'objectivation élevé du journaliste en couvrant un cadre temporel large : le passé en interrogeant ce que le journaliste a déjà écrit et son parcours ; le présent en lui demandant qui il est et le futur en s'enquérant de ce qu'il compte faire une fois accrédité auprès de l'armée. *L'embedding* est un dispositif de connaissance, un appareil de savoir totalisant.

Les différentes bases de données journalistiques constituées par l'appareil militaire composent une archive qui a une fonction bureaucratique pour des fins administratives et une fonction de surveillance pour des fins sécuritaires. *L'embedding* fonctionne donc à la fois comme un dispositif de capture et de filtrage. Avec des caractéristiques inscriptibles dans un champ documentaire, le journaliste de *l'embedding* devient un objet descriptible, un objet de savoir<sup>30</sup>. La collecte constante d'informations et la connaissance de chaque journaliste intégré permettent de différencier les bons dossiers des relations problématiques.

J'ai évoqué les pratiques d'analyse médiatique qui placent la couverture journalistique de la guerre sous observation permanente. Avec ces pratiques d'enquête – secrète ou pas –, le dispositif de surveillance évalue et classe régulièrement les professionnels des médias qui couvrent la guerre. L'enquête menée sur les journalistes se rapporte à l'examen disciplinaire décrit par Foucault qui entend le cas analysable comme « l'individu tel qu'on peut le décrire, le jauger, le mesurer, le comparer à d'autres et cela dans son individualité même ; et c'est aussi l'individu qu'on a à dresser ou redresser, qu'on a à classer, à normaliser, à exclure, etc. » (1975, p. 193). Dans

---

30. Il est ce que Foucault appelle un cas ; « un cas qui tout à la fois constitue un objet de connaissance et une prise pour le pouvoir » (1975, p. 193).

l'un des « profils » effectués par le groupe Rendon en Afghanistan<sup>31</sup>, on peut lire par exemple que l'analyse de contenu et de style à propos des articles du journaliste P. J. Tobia a été menée « en vue de jauger l'orientation de son travail » ; que dans son plus récent article, Tobia a été « bien disposé et moins critique envers l'armée américaine » ; que le ton de cet article est de « neutre à positif » alors que son travail antérieur a été « neutre ou neutre à négatif » ; que sur cette base, « il est peu probable qu'il manquera une occasion de rapporter les faux pas de l'armée américaine », mais « restera bien disposé envers les troupes américaines et pourrait reconnaître une amélioration en Afghanistan<sup>32</sup> ».

Pour « neutraliser » les nouvelles négatives qu'un journaliste pourrait publier, on suggère entre autres de « l'alimenter avec des déclarations atténuantes des officiels militaires<sup>33</sup> ». En somme, il faut redresser les cas négatifs et axer l'information divulguée sur les points saillants positifs. Le dispositif d'évaluation peut aussi exclure les journalistes « délinquants ». Quelques cas d'exclusion résultant des « profils » personnalisés ont été signalés par le *Stars and Stripes*. Expulser un journaliste critique n'est pas nouveau, l'histoire des relations armée-médias atteste de ce vieux principe. C'est ce que j'appellerai le « syndrome bull run » qu'on peut simplement définir comme le fait pour l'armée de harceler ou d'exclure un journaliste du théâtre des opérations militaires en raison d'un ou de plusieurs reportages défavorables. Ce terme est forgé en référence à la bataille de Bull Run en 1861 lors de la guerre de Sécession où les critiques du journaliste anglais William Howard Russell, à cette occasion surnommé ironiquement « Bull Run Russell », ont mené à son expulsion du front par les autorités américaines.

Cependant, s'il y a très peu de cas d'expulsion de journalistes, c'est que le dispositif de surveillance opère subtilement. Il serait contre-productif pour l'armée américaine d'exclure les journalistes

---

31. Les révélations du *Stars and Stripes* et d'autres journaux ont rapporté des pratiques similaires en Irak.

32. P. J. Tobia a obtenu d'un contact militaire son profil personnel réalisé par le groupe Rendon et l'a publié sur un blogue. Il a publié des articles sur la guerre en Afghanistan notamment pour le *Washington Post*, le *Philadelphia Inquirer*, le *Christian Science Monitor* et le *Village Voice*. Voir des extraits de son évaluation dans P. J. Tobia, « US Military investigates Afghan desk », Trueslant.com, 28 août 2009, <<http://trueslant.com/pjtobia/2009/08/28/the-us-military-investigates-afghan-desk/>>, consulté le 14 février 2014.

33. *Stars and Stripes*, « Files prove Pentagon is profiling reporters », *Stars and Stripes*, 27 août 2009.

et risquer de provoquer de vives protestations. Les quelques révélations du *Stars and Stripes* à la suite de l'exclusion de Heath Druzin à Mosul ont occasionné la rupture du contrat avec le groupe Rendon. L'armée adopte le plus souvent envers les médias des tactiques plus souples qui sont susceptibles d'entraîner des effets plus productifs. Au lieu d'exclure les journalistes du théâtre des opérations, il est préférable de cibler ceux qui présentent un « profil de risque » en leur fournissant des déclarations préparées à l'avance ou en les orientant vers des opérations militaires peu susceptibles de générer la controverse<sup>34</sup>. Aux « journalistes à risque », il faut offrir, à leur insu, des reportages sur mesure afin d'assurer une couverture médiatique positive<sup>35</sup>.

Avec ces pratiques d'enregistrement et d'évaluation, l'armée cherche à mesurer et à prévoir la conduite des journalistes qu'elle intègre dans ses unités sur le terrain. Les données captées et les analyses produites sont utilisées pour le contrôle de la mobilité dans la zone des opérations militaires ou la surveillance à distance. Ici, l'identification se fait par exemple sur place alors que l'enquête au sujet d'un journaliste se fait généralement en dehors du champ des opérations. Il y a donc un impératif de sécurité géographiquement situé pour le contrôle de la circulation des journalistes intégrés dans l'espace de l'*embedding*, mais aussi un impératif de prévisibilité utilisant le contrôle à distance pour l'observation et l'anticipation de la couverture journalistique de l'armée. À l'instar d'autres dispositifs de surveillance contemporains, la mise en écriture de l'*embedding* est grandement facilitée par l'usage des technologies d'information et de communication. Analysable par l'enquête et utilisable par la manipulation, le journaliste profilé par l'armée est un double objet de savoir et de pouvoir. Certes, il y a des contrôles administratifs routiniers et connus de tous, comme l'identification, mais les pratiques d'analyse et d'évaluation qui sont rarement étalées au grand jour traduisent une surveillance « capable de tout rendre visible, mais à la condition de se rendre elle-même

34. Le filtrage ne cible pas uniquement les journalistes avec un profil « négatif ». Paul McLeary du *Columbia Journalism Review* a notamment mentionné qu'il était en général difficile d'obtenir des accréditations dans des zones de combats intenses (entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008).

35. On référera aussi aux autres stratégies de la communication militaire empruntées aux relations publiques. Voir Mercier (2006); Miller (2004a); Rampton et Stauber (2003).



invisible» (Foucault, 1975, p. 215). Plusieurs journalistes qui ont participé à cette étude se doutaient bien de ce type de pratiques sans pouvoir en fournir la preuve<sup>36</sup>.

## 5.2. LES DIFFÉRENCIATIONS

Dans notre recherche, l'analyse du fonctionnement du dispositif *embedding* est inscrite dans l'étude des relations de pouvoir qui, chez Foucault, passe par l'analyse des différenciations: « Toute relation de pouvoir met en œuvre des différenciations qui sont pour elle à la fois des conditions et des effets » (Foucault, cité dans Dreyfus et Rabinow, 1984, p. 316-317). Un des points marquants du débat sur la couverture médiatique de la guerre en Irak a été le traitement réservé aux journalistes dits indépendants ou « unilatéraux » (*unilaterals*). La différenciation la plus forte du dispositif médiatique concerne la dichotomie intégrés/non-intégrés.

### 5.2.1. INTÉGRÉS VS NON-INTÉGRÉS

Avec l'intrépidité des journalistes indépendants désirant contourner le dispositif des *pools* lors de la guerre du Golfe de 1991, l'armée américaine s'attendait visiblement à une répétition des tentatives journalistiques d'infiltration sur le champ de bataille en Irak. Au cours des rencontres préparatoires entre le bureau des affaires publiques du Pentagone et les chefs de bureau des médias à Washington, les autorités militaires avaient découragé les journalistes qui pourraient tenter de pénétrer sur le champ des opérations par leurs propres moyens en indiquant clairement que ceux qui s'y aventureraient le feraient à leurs risques et périls. Le responsable d'affaires publiques Rick Thomas explique :

*L'armée ne s'attendait en aucune manière à ce que chaque journaliste soit intégré. Nous savions clairement qu'il y aurait des unilatéraux. Mais c'était un souci réel que les journalistes unilatéraux sur le champ de bataille puissent représenter divers niveaux de problèmes. Avec les journalistes intégrés, vous avez*

36. Dans le même ordre d'idées, Rampton et Stauber soulignent que les cabinets de communication et le groupe Rendon travaillent le plus souvent dans l'ombre en raison des accords de confidentialité avec le Pentagone (2003, p. 14, 63).

*l'occasion de les connaître et de les comprendre, et nous savions en fait qu'ils étaient journalistes quand ils arrivaient à l'unité. Avec les journalistes unilatéraux, les commandants, les officiers d'affaires publiques, les soldats, les marines ne savaient pas qui ils étaient et ce n'était pas facile de valider en fait qu'ils étaient journalistes à moins qu'ils n'aient été inscrits à nos quartiers généraux au Koweït avant qu'ils n'entrent en Irak par leurs propres moyens<sup>37</sup>.*

La directive d'affaires publiques de 2003 réfère aussi aux médias qui ne sont pas intégrés : « Avoir des médias intégrés n'exclut pas le contact avec d'autres médias. Les médias intégrés, en raison du temps investi avec l'unité et les accords sur les règles de base, peuvent avoir un niveau d'accès différent<sup>38</sup>. » Cette disposition de la directive ne précise pas le statut de la catégorie des non-intégrés tout en posant une différenciation de privilège quant à l'accès. Elle marque toutefois une avancée par rapport aux *Ground Rules* de la guerre du Golfe en 1991 qui ne reconnaissaient que les journalistes membres des *pools* officiels. Dans l'intégration où les paramètres sont maîtrisés, les journalistes bénéficient d'un meilleur accès. Rick Thomas précise : « *Nous ne pouvions certainement pas accorder aux journalistes unilatéraux le même accès que pour les intégrés parce que, comme unilatéraux, les journalistes pouvaient violer les règles de base et puis tout simplement partir par leurs propres moyens et continuer à couvrir la guerre<sup>39</sup>.* »

En plus des journalistes intégrés, l'armée américaine a accrédité des centaines de journalistes unilatéraux. Un rapport interne a compilé jusqu'à 2434 unilatéraux enregistrés par l'armée américaine (cité par Wright, 2004, p. V-32). Les unilatéraux accrédités par l'armée n'avaient pas le statut d'intégrés, mais pouvaient obtenir la permission de visiter ponctuellement des unités sur le terrain à condition de suivre les *Ground Rules*. Chaque journaliste unilatéral accrédité devait donc aussi accepter et signer une copie des règles d'intégration. Pour l'armée, chaque journaliste, intégré ou unilatéral, doit en principe s'enregistrer et suivre les règles officielles.

Cependant, même enregistrés, les unilatéraux ont eu plus de difficultés avec l'armée américaine. Ils devaient composer avec la méfiance de plusieurs commandants de terrain. Pour le

37. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

38. Voir le point 3.T. dans *Public Affairs Guidance*, 2003.

39. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

lieutenant-colonel Christopher Hughes, commandant de bataillon dans la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, les unilatéraux sont carrément des «journalistes voyous» (*rogue reporters*):

*Ces types se présentent, ils ne comprennent pas ce qui se passe et envoient un reportage. [...] Leurs reportages sont moins de 50% exacts. Je n'aimais pas les avoir autour. Je leur disais : si vous voulez vous joindre à nous pour quelques jours et que vous pouvez comprendre le pourquoi de ce qui se passe, ce que nous faisons, alors vous êtes plus que les bienvenus à nous joindre<sup>40</sup>.*

Pour les médias qui habituellement abhorrent les restrictions, il faut certes s'intégrer pour suivre les troupes, mais pouvoir couvrir aussi les civils ou le camp ennemi de manière indépendante. En Irak, les médias américains et internationaux ont également utilisé des unilatéraux sans supervision militaire. Les journalistes indépendants circulent le plus souvent à l'intérieur de véhicules tout terrain (4 × 4) avec leur chauffeur et leur traducteur et ils opèrent en dehors du dispositif militaire. Cela veut dire qu'ils ne doivent pas s'enregistrer à l'avance ni suivre les règles établies par l'armée. Ils peuvent ainsi visiter les villes irakiennes à leur gré et interviewer les gens ou rapporter les dommages causés par les affrontements, ce que les journalistes intégrés n'ont pas en général la latitude de faire. David Axe, qui a été à la fois intégré et indépendant, préfère ce type de journalisme: «*C'est toujours mieux en termes d'objectivité et de couverture*<sup>41</sup>.» À ces collègues qui disent que l'intégration est la meilleure façon de couvrir l'armée, Axe rétorque que c'est faux: «*Depuis des centaines d'années, les journalistes ont visité des unités militaires pour réaliser des reportages sur elles. Je l'ai fait quand j'étais correspondant de guerre unilatéral dans différents endroits. Je faisais un appel téléphonique en disant "J'aimerais venir et passer quelques heures en parlant à vos troupes ou même en allant en patrouille avec vous"*<sup>42</sup>.» Axe précise cependant que ce type de journalisme est devenu extrêmement dangereux en raison des politiques de l'armée et extrêmement onéreux, car les médias n'investissent plus assez dans la couverture de la guerre.

---

40. Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

41. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

42. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

Durant la guerre en Irak, les journalistes indépendants ont eu beaucoup de difficultés à couvrir la guerre<sup>43</sup>. Si leurs confrères intégrés ont bénéficié de la protection de l'armée et joui ainsi d'un sentiment de sécurité, les indépendants ont dû faire face à d'énormes risques. Avec le choix de ne pas dépendre de la protection conditionnelle de l'armée, ils ont payé un lourd tribut à leur indépendance. Plusieurs cas de harcèlement et d'attaque contre les médias indépendants ont été rapportés (Bizimana, 2007; Arboit et Mathien, 2006; Charron et Mercier, 2004; Massing, 2003a). Le cas le plus emblématique est l'attaque d'un tank américain contre l'hôtel Palestine à Bagdad en avril 2003 au cours de laquelle un journaliste et un caméraman ont été tués. Avec la guerre en Irak s'est dessinée, au sein de l'armée américaine, une tendance marquée à ignorer les journalistes qui ne sont pas encadrés, voire de les prendre pour des cibles militaires. Attaqués à la fois par les Américains qui ne les voulaient pas sur leur champ de bataille et par les Irakiens qui les considéraient comme partie intégrante de la force d'invasion, les journalistes indépendants n'avaient plus aucune neutralité (Donvan, 2003, p. 35).

Le jour de l'attaque américaine sur l'hôtel Palestine qui abritait plusieurs journalistes occidentaux, le porte-parole du Centcom, le brigadier général Vincent Brooks, a déclaré sans ambages : « *Nous ne connaissons pas chaque endroit où un journaliste opère sur le champ de bataille. Nous connaissons seulement les journalistes qui opèrent avec nous*<sup>44</sup>. » Loin d'être isolée, cette affirmation traduit en effet une attitude générale au sein de l'armée américaine. Dans le dispositif médiatique mis en place en Irak, il y a une différenciation de statut entre les journalistes intégrés et non-intégrés. Aux premiers est accordé un privilège d'accès, aux seconds, un « rôle de seconde classe » (Shafer, 2003). Cette différenciation s'inscrit dans la dichotomie plus large « soit vous êtes avec nous, soit vous êtes contre nous ». Cette séparation est une vieille pratique disciplinaire qui distingue et hiérarchise les « bons » et les « mauvais ». Dans l'espace quadrillé des opérations militaires, les journalistes doivent

43. Certains ont quand même bénéficié de la coopération de certaines unités militaires (Donvan, 2003, p. 36; Shepard, 2004, p. 44-45).

44. Centcom, *News Release*, n°03-04-86, 8 avril 2003, <[http://www.centcom.mil/CENTCOMNews/News\\_Release.asp?NewsRelease=20030486.txt](http://www.centcom.mil/CENTCOMNews/News_Release.asp?NewsRelease=20030486.txt)>, consulté le 14 février 2014.

être identifiables et localisables. L'armée s'attache à y « annuler les effets des répartitions indécises, la disparition incontrôlée des individus, leur circulation diffuse, leur coagulation inutilisable et dangereuse » (Foucault, 1975, p. 144-145). À défaut de réussir à verrouiller totalement le champ des opérations pour les médias, l'armée tente d'éloigner les journalistes indépendants, d'abord par la dissuasion<sup>45</sup>, ensuite par la répression. Le dispositif correctif de l'*embedding* n'empêche pas l'armée de recourir au « droit de glaive » contre les « journalistes voyous ». Il y a là une légitimation du journalisme officiel intégré alors que l'armée bloque et châtie le « journalisme tout terrain », expression qu'on peut lire à la fois comme un journalisme indépendant (en référence aux unilatéraux se déplaçant en 4 × 4) et comme un journalisme exercé sans restriction d'espace et de mobilité (terrain militaire, terrain civil, terrain de part et d'autre des belligérants).

### 5.2.2. LES MÉDIAS AMIS VS LES MÉDIAS ENNEMIS

La hiérarchisation disciplinaire entre « bons » et « mauvais » se décline aussi sous la forme « médias amis »/« médias ennemis ». Durant la guerre en Irak, un certain nombre de conduites hostiles de l'armée américaine ont attesté d'un traitement différentiel à l'égard des « médias ennemis », soit au sens classique, soit au sens de « médias critiques ». Voyons-en quelques exemples.

Durant la guerre irakienne, la chaîne qatarie Al Jazeera est devenue une des cibles privilégiées des attaques de l'administration Bush à l'encontre des médias « ennemis ». Et pourtant, peu avant le début de la guerre, l'administration avait tenté de courtiser la chaîne arabe qu'elle avait dans le passé critiquée pour n'en avoir que pour Oussama Ben Laden<sup>46</sup>. La guerre fera vite oublier cette tentative de rapprochement.

45. « Notre travail est devenu beaucoup plus dangereux, et la peur devient une forme d'auto-censure » dit Mark Austin d'ITV News, qui a couvert la guerre en Irak comme indépendant travaillant pour le compte d'ITV News (cité par Jean-Pierre Langelier, « Une évaluation du rôle des journalistes "incorporés" et des inquiétudes », *Le Monde*, 11 novembre 2003, p. 3).

46. Voir Jane Perlez et Jim Rutenberg, « Threats and responses: Arabic television; U.S. courts network it once described as "All Osama" », *The New York Times*, 20 mars 2003, p. A24.

Al Jazeera avait une trentaine de correspondants sur le territoire irakien. Quatre places ont été allouées à la chaîne par le bureau des affaires publiques du Pentagone en vue de l'intégration de ses journalistes auprès des forces américaines. Avec le refus des gouvernements koweïtien et bahreïmien d'accorder un visa aux journalistes d'Al Jazeera, seul Amr El Kahky (et son caméraman) sera intégré dans une unité de la 15<sup>e</sup> Force expéditionnaire des marines. Victoria Clarke rappellera plus tard que le Pentagone avait fait mieux que dans les conflits précédents en intégrant les médias arabes (The Brookings Institution, 2003).

À l'intérieur du dispositif *embedding*, Amr El Kakhy ne se sentira pas le bienvenu. « *Al Jazeera représentait l'ennemi, la chaîne de télévision de l'ennemi ou la chaîne de télévision indépendante qui essaie de voir les choses par elle-même*<sup>47</sup> », dit-il. El Kakhy affirme qu'il a été traité différemment des autres collègues intégrés : « *Avec une double nationalité, britannique et égyptienne, je n'étais pas considéré comme un correspondant de guerre occidental. Avoir été en charge de représenter Al Jazeera qui est une compagnie moyen-orientale a eu bien sûr un impact sur moi, car les journalistes occidentaux qui étaient intégrés avaient un accès total aux opérations militaires*<sup>48</sup>. » Gardé à l'arrière dans une unité de soutien, El Kakhy dit avoir été tenu à l'écart des opérations de combat se voyant offrir, au contraire, de couvrir l'arrivée des bateaux chargés d'aide pour les Irakiens. Ce traitement particulier touche aussi l'information fournie par l'armée : « *Il y avait un officier qui était supposé me briefer et mon briefing était complètement différent de celui des journalistes occidentaux*<sup>49</sup>. » Le téléphone satellite d'El Kakhy a aussi été confisqué durant son séjour et pour pouvoir l'utiliser, il devait aller à plusieurs kilomètres de son unité<sup>50</sup>. Après plusieurs jours de frustrations et de fausses promesses, El Kahky a alors demandé au commandant de son unité d'être transféré ailleurs ou

---

47. Entrevue avec l'auteur, 25 mai 2008.

48. Entrevue avec l'auteur, 25 mai 2008.

49. *Ibid.*

50. Il faut souligner qu'à un certain moment, l'armée a imposé un embargo sur les téléphones satellites de type Thuraya soupçonnés d'être localisables par GPS. Contrairement à d'autres journalistes qui ont pu par la suite récupérer les leurs, El Kakhy ne pouvait l'utiliser que loin de son unité.

tout simplement être désaccrédité. Avec la mort de Tarek Ayoub, un autre correspondant d'Al Jazeera, et la chute de Bagdad, Al Jazeera a finalement rappelé El Kakhy.

En dehors du dispositif *embedding*, Al Jazeera a également connu des incidents qui, pour beaucoup d'observateurs, traduisent la volonté des responsables américains d'intimider la chaîne du Qatar dont la couverture de la guerre était jugée anti-américaine. Le 7 avril 2003, une voiture d'Al Jazeera a essuyé des tirs des forces américaines sur une route à Bagdad. Le 8 avril 2003, le bureau d'Al Jazeera dans la capitale irakienne est atteint par deux missiles américains. Tarek Ayoub, un correspondant jordanien de la chaîne est tué tandis que le caméraman Zouhair Nadhim Al Iraqi est blessé. Al Jazeera avait pourtant transmis au Pentagone les coordonnées de ses bureaux à Bagdad. Le même jour, les bureaux de la chaîne Abu Dhabi TV sont également atteints par une frappe américaine. Les autorités américaines rejeteront les allégations d'attaques délibérées à l'endroit d'Al Jazeera, une explication mise en doute, car il y avait déjà eu un précédent quand les bureaux de la chaîne à Kaboul avaient été atteints par un missile américain en 2001 durant la guerre en Afghanistan.

La différenciation « médias amis » / « médias ennemis » s'applique aussi au traitement de faveur accordé par les autorités à la chaîne américaine Fox News. « *Ils font malheureusement des distinctions entre "bons journalistes" et "mauvais journalistes". Et le plus souvent, je crois qu'ils associent les "bons journalistes" aux gens qui travaillent à Fox News qui sont simplement des cheerleaders de la ligne conservatrice, de la ligne du gouvernement, de la ligne de l'administration Bush, la ligne de l'armée*<sup>51</sup> » rapporte Bill Gentile de l'American University qui a effectué un séjour en Irak intégré à la 24th Marine Expeditionary Unit. Le traitement préférentiel dont a bénéficié Geraldo Rivera<sup>52</sup>, un correspondant de Fox News corrobore cet état de fait (Laurence, 2003). Aux États-Unis, la chaîne Fox News, de par ses accents très

51. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

52. Durant la guerre en Afghanistan, Geraldo Rivera portait une arme et avait fait savoir qu'il s'occuperait lui-même de tuer Oussama Ben Laden et de ramener sa tête à la maison. Voir Gail Shister, « Mucho-Macho Rivera is headed to Afghanistan », *Philadelphia Inquirer*, 5 novembre 2001 et Bob Steele, « Geraldo's story: Truth or consequences? », *PoynterOnline*, 21 décembre 2001, <<http://www.poynter.org/column.asp?id=36&aid=887>>, consulté le 14 février 2014.

patriotiques, a exercé une pression sur les autres grands réseaux de télévision. C'est ce qu'on a appelé l'« effet Fox<sup>53</sup> ». Plus un média affiche une attitude patriotique et pro-militaire, plus il est dans les bonnes grâces de l'armée.

À l'inverse, une attitude critique attire des tracasseries et une mise à l'écart. En raison de l'opposition de la France à la guerre, certains journalistes français ont dû faire face à un accueil inamical. Régis Le Sommier de *Paris Match* évoque une hostilité de certains militaires américains envers les Français<sup>54</sup>. Dans son livre *L'Irak n'existe plus*, Le Sommier (2008, p. 50) écrit : « Dans ma situation, les choses sont plus compliquées encore à cause de ma nationalité. Quoi de plus jubilatoire pour un militaire américain un peu borné d'avoir à sa merci un petit *Frenchie* dont le pays a snobé les libérateurs de l'Irak ? En mars [2006], le colonel Barry Johnson, alors en charge du CPIC, m'avait fait perdre cinq jours... » Lorsque les militaires américains entendaient des journalistes canadiens parler français, ils leur demandaient s'ils étaient Français et leur disaient : « Une chance que vous êtes Canadiens, car si vous étiez Français, on ne vous aurait pas aimés<sup>55</sup> », raconte Luc Chartrand de la télévision de Radio-Canada. Le Canada s'est aussi opposé à la guerre, mais on peut constater que les Français ont été les plus visés par les représailles américaines à une opposition française très remarquée notamment au conseil de sécurité des Nations Unies<sup>56</sup>. D'autres journalistes étrangers ont exprimé le sentiment qu'ils n'étaient pas les bienvenus<sup>57</sup>. Dans le passé, les autorités américaines ne s'étaient pas gênées aussi de reprocher à certains journalistes critiques d'agir de la sorte parce qu'ils étaient étrangers<sup>58</sup>.

---

53. Voir Frau-Meigs (2004) et Jim Rutenberg, « Cable's war coverage suggests a new "Fox effect" on television », *The New York Times*, 16 avril 2003.

54. Entrevue avec l'auteur, 5 mars 2008.

55. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

56. Gardiner (2003) a répertorié une cinquantaine de nouvelles publiées dans la presse dans une campagne d'information orchestrée par les gouvernements américain et britannique. Parmi ces nouvelles se trouvent des informations coulées volontairement pour « punir les Français ».

57. Ciar Byrne, « BBC was "distrustful" of embedding », *The Guardian*, 22 octobre 2003.

58. On se rappellera du correspondant de guerre canadien Morley Safer de CBS qui, pour avoir montré des images de marines mettant le feu au village de Cam Ne au Vietnam, a fait dire au président Lyndon B. Johnson qu'il se doutait bien qu'il n'était pas Américain.



Plusieurs participants de cette recherche ont par ailleurs relevé une différence de traitement quant aux grands médias. Dans l'histoire des relations armée-médias, il est généralement connu que les grandes agences de presse et les grands réseaux de télévision ont souvent bénéficié d'une priorité au niveau de l'accréditation. En procédant par une intégration massive, le dispositif *embedding* a permis autant aux grands médias qu'aux médias locaux d'accréditer un grand nombre de journalistes. Les médias nationaux ont représenté 70 % du nombre total des journalistes intégrés contre 10 % pour les médias locaux et 20 % pour les médias internationaux<sup>59</sup>. Plusieurs journalistes croient que les grands médias disposent d'une plus grande marge de manœuvre et qu'ils bénéficient d'un meilleur accès. « *L'armée ne va pas dire non au New York Times, ou au Washington Post ou à CNN*<sup>60</sup> » avance Paul McLeary du *Columbia Journalism Review*. Steven Lee Myers du *New York Times* est du même avis : « *Les gens portent plus attention aux journaux nationaux*<sup>61</sup>. » Cette différenciation de privilège n'opère pas comme nous l'avons vu plus haut sur la base de la dichotomie « bons »/« mauvais », elle permet tout de même aux grands médias, grâce à leur capacité d'atteindre une plus grande audience, à leur crédibilité et à leur aura, d'obtenir facilement les meilleures places, les entrevues avec des hauts gradés et d'autres menus avantages.

---

59. Chiffres avancés par le major Tim Blair, un des coordonnateurs des opérations médias au Pentagone (Sylvester et Huffman, 2005, p. 51).

60. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

61. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008. Selon le brigadier général E. J. Sinclair de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, l'accès accordé diffère d'un journaliste à un autre selon l'importance du média, une question de priorité, dit-il (Shepard, 2004, p. 38-39).



# LES CONDUITES ET LES CONTRE- CONDUITES

## 6.1. LA SUSPICION ENVERS LES MÉDIAS

---

Les entrevues recueillies pour cet ouvrage font état d'une suspicion latente des militaires envers les médias. Dans l'histoire des relations armée-médias, cette suspicion n'est pas nouvelle. Ses racines remontent aussi loin qu'à la guerre de Sécession de 1861-1865 où les généraux américains se sont plaints des indiscretions de la presse. La stigmatisation du rôle des médias durant la guerre du Vietnam (1954-1975) a eu un effet significatif sur les relations militaires-journalistes aux États-Unis au point où on a parlé d'un « syndrome du Vietnam » surtout au cours des deux dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle. Un sondage réalisé à l'automne 1994 et à l'hiver 1995 par le Freedom Forum First Amendment Center a révélé que 64 % des 925 militaires participants croyaient que la couverture médiatique des événements au Vietnam a nui à l'effort de guerre (Aukofer et Laurence, 1995, p. 40, 31, 183).

Cet héritage du passé continue quelque peu de se manifester. Michael Phillips du *Wall Street Journal* témoigne de son expérience en Irak : « *Vous vous heurtez à des commandants qui pensent que la presse a perdu la guerre au Vietnam pour eux il y a quarante ans et il n'y a rien que vous pouvez dire pour les convaincre du contraire*<sup>1</sup>. » Évidemment, la question ici n'est pas de mesurer les répercussions précises du « syndrome du Vietnam », car, d'une part, chaque conflit subséquent a eu un effet d'addition et, d'autre part, d'autres facteurs sont entrés en jeu.

La perception d'une information médiatique déloyale et inexacte à l'égard de l'armée est très présente chez les militaires américains. La recherche du sensationnel, la dramatisation, l'insistance sur les éléments négatifs, la propension à la vitesse au détriment d'une information vérifiée et soupesée, l'exagération, voilà certaines attitudes des médias que blâment certains membres de l'armée américaine. « *Il y a une perception parmi trop de militaires que nous les journalistes venons et posons trop de questions difficiles et que nous nous concentrons sur les aspects négatifs de ce qu'ils font et non sur les aspects positifs*<sup>2</sup> » confirme Bill Gentile de l'American University. Dans le sondage du Freedom Forum First Amendment Center de 1994/1995, 82 % des répondants militaires étaient d'accord pour dire que les médias étaient plus intéressés par les histoires négatives de méfaits ou de scandales que par des histoires positives sur les victoires ou les opérations efficaces (Aukofer et Laurence, 1995, p. 31, 183)<sup>3</sup>. Correspondant au Pentagone pour le *New York Times* qui a couvert plusieurs conflits dans les Balkans, au Moyen-Orient et dans le Golfe persique, Steven Lee Myers dit que l'armée américaine compte beaucoup d'officiers qui détestent les médias, qui pensent que rien de bon ne peut en sortir et croient qu'ils les font juste mal paraître<sup>4</sup>. Dans ces conditions, dit Myers, plusieurs militaires se demandent alors quel est l'intérêt de prendre le risque d'avoir

---

1. Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

2. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

3. Dans un ancien sondage avec 173 officiers généraux qui avaient occupé un poste de commandement au Vietnam, 51,9 % des répondants disaient en 1974 que la couverture de la guerre au Vietnam par la télévision n'était pas une bonne chose compte tenu de la tendance au sensationnel préjudiciable à l'effort de guerre (Kinnard, 1975-1976, p. 452).

4. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

un journaliste près d'eux<sup>5</sup>. Il faut rappeler ici que les commandants déployés en Irak devaient obligatoirement intégrer des journalistes dans leurs unités conformément à la directive d'affaires publiques de 2003 instituant l'intégration. Les militaires sur le terrain devaient donc s'accommoder de la présence des journalistes. Deux journalistes interviewés ont signalé que les soldats de leurs unités avaient été avertis de se méfier ou de ne pas parler aux médias.

La peur d'être mal cités ou d'être embarrassés fait craindre à beaucoup de militaires la présence des journalistes. Cette crainte est à la fois personnelle, un individu, soldat ou officier, redoutant les répercussions de ses propos dans les médias sur sa carrière militaire ; et collective, une unité ou un commandement appréhendant les conséquences d'une couverture négative sur sa réputation. C'est ce qu'on peut appeler l'« effet Fontenot », du nom du colonel Gregory Fontenot dont les propos rapportés par le journaliste Thomas E. Ricks du *Wall Street Journal* durant la guerre en Bosnie (1995) avaient mené à une enquête de l'armée américaine et lui avaient valu une lettre de réprimande. Cet incident, qui a eu un large écho au sein de l'armée, avait entraîné la mise en place d'une règle interdisant aux journalistes de citer des soldats sans leur permission (*Ricks Rule*).

Alors qu'on lui demande pourquoi beaucoup de militaires éprouvent de la suspicion envers les médias, le commandant Christopher Hughes, qui a servi en Irak avec la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, raconte un incident qu'il a personnellement vécu. Alors qu'il se trouvait sur le tarmac de l'aéroport de Port-au-Prince à Haïti en 1994, un journaliste l'a approché et lui a posé quelques questions afin de savoir si les forces américaines étaient réellement prêtes à prendre Haïti par la force si Colin Powell, Jimmy Carter et Sam Nunn ne réussissaient pas à obtenir une entrée pacifique. Hughes a confirmé que les forces étaient bel et bien mobilisées, armées et prêtes à entrer en action. Près de trois semaines plus tard, Hughes, alors capitaine, a été convoqué au poste de commandement et son patron lui a présenté la une du *USA Today* où le journaliste disait, citant Hughes à tort, que les forces spéciales américaines se préparaient à kidnapper le président Raoul Cédras avant l'invasion, mais que Colin Powell et les autres s'y étaient opposés. « *Quand un*

---

5. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

*journaliste vous fait ça, c'est personnel. Ça peut l'aider à faire un coup à la une du USA Today, mais il vous a mis, vous et votre famille, en grand danger*<sup>6</sup>» déplore Christopher Hughes qui n'avait plus parlé à un journaliste depuis cet incident en 1994 jusqu'au début de la guerre en Irak en 2003.

La méfiance envers la presse est également associée à la perception chez certains militaires d'une presse progressiste (*liberal media*). «*Je pense que beaucoup d'entre eux ont probablement des idées à demi-formées sur des médias de gauche et des journalistes vivant à New York et à Washington qui sont anti-guerre*», opine Paul McLeary du *Columbia Journalism Review*. Assez répandue dans l'armée comme dans le reste de la société, la perception d'un biais progressiste des médias américains a attiré l'attention d'un certain nombre de commentateurs, certains le confirmant (Goldberg, 2002), d'autres l'infirmant (Alterman, 2003).

Un autre argument est invoqué pour expliquer en quoi les militaires peuvent se montrer distants à l'endroit des journalistes. Selon Keith Garvin de WTVD, une télévision affiliée au réseau ABC,

*quand l'armée a appris [la mise en place] du programme Embedding, ceux qui allaient se battre n'ont pas été ravis du tout, parce qu'ils doivent assumer leurs responsabilités, essayer de rester en vie et protéger leurs camarades marines ou soldats, et par-dessus le marché, vous ajoutez deux ou trois journalistes qui n'ont pas d'armes et tout à coup, ils sont responsables de les protéger aussi*<sup>7</sup>.

Il est vrai que l'obligation d'accommoder les journalistes et d'assurer leur protection cause parfois quelques frictions. David Lynch, qui a effectué deux séjours d'intégration en 2003 et en 2004, a relaté une situation où le chef de son unité a été irrité, car le journaliste, qui n'apporte aucune valeur ajoutée à une mission militaire, a dû prendre la place d'un soldat en raison d'un manque de places dans un véhicule militaire blindé<sup>8</sup>. À cet égard, il n'est pas étonnant que, pour minimiser le fardeau logistique que représente le soutien aux journalistes intégrés, l'armée insiste pour que ces derniers n'apportent avec eux que les bagages qu'ils sont capables de porter eux-mêmes ou que certaines unités encouragent les journalistes à se

6. Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

7. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

8. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

munir d'armes de protection et à s'en servir en cas de besoin, ce qui constituerait une violation à la fois des *Ground Rules* du Pentagone et de la convention de Genève de 1949.

Comme nous venons de le voir, la méfiance de l'armée à l'égard des médias est alimentée, à tort ou à raison, par différentes perceptions rapportées principalement par les journalistes intégrés qui ont couvert la guerre en Irak. Ces perceptions influencent les conduites des acteurs au sein du dispositif *embedding*.

## 6.2. GAGNER LA CONFIANCE DE L'UNITÉ

---

Sur le champ de bataille, la confiance est une composante importante des relations entre militaires et journalistes. Pour les journalistes intégrés, gagner la confiance du commandant et des soldats de son unité d'attachement est une règle de conduite dans les relations de pouvoir du dispositif *embedding*. Dans le cours *Sécurité, territoire et population*, Foucault (2004a, p. 196-197) parle de la notion de conduite en deux sens : « La conduite, c'est bien l'activité qui consiste à conduire, la conduction si vous voulez, mais c'est également la manière dont on se conduit, la manière dont on se laisse conduire, la manière dont on est conduit et dont, finalement, on se trouve se comporter sous l'effet d'une conduite qui serait acte de conduite ou de conduction. » Sans la confiance de l'unité, le journaliste intégré fait face à une limitation qui affectera éventuellement son habileté à exercer son travail de collecte d'information. Le lien de confiance n'est pas une chose automatique. Bâtir une relation de confiance qui assurera l'accès journalistique à l'information militaire est un processus structuré par la gouvernementalité des rapports de force au sein du dispositif *embedding*.

Pour gagner la confiance de l'unité, le journaliste intégré doit faire preuve d'une conduite qui respecte les règles établies par l'armée. Il doit se conduire de manière à respecter les ordres opérationnels, les interdits de publication (embargos), le secret des informations confidentielles, etc. Le respect de ces paramètres est nécessaire pour que s'établisse une relation de confiance cruciale quant à l'accès à l'espace opérationnel et aux sources militaires.

Pour Walter Rodgers de CNN, il y a un code d'honneur des médias qui n'est pas uniquement réservé à l'armée, mais qui s'applique aussi aux sénateurs et aux officiels du gouvernement : Si on vous transmet l'information *off the record*, il faut absolument respecter cet engagement<sup>9</sup>.

L'établissement d'une relation de confiance passe par un double jeu de probation-séduction. Selon plusieurs participants de cette étude, lorsque les commandants et les soldats ne connaissent pas encore les journalistes à qui ils ont affaire, ils se montrent souvent plus réservés voire méfiants. Au début d'un séjour d'intégration, il arrive qu'un journaliste n'ait pas accès, par exemple, aux briefings confidentiels. Aussi, au début, les soldats ne se sentent pas toujours à l'aise de parler naturellement en présence d'un journaliste. « *Les gens qui ne vous connaissent pas sont moins disposés à s'ouvrir à vous que les gens qui ont soupé avec vous chaque soir durant le dernier mois. Ils comprennent qui vous êtes et ainsi de suite. C'est juste la nature humaine*<sup>10</sup> » note Sean Naylor d'*Army Times*. Il s'opère une acceptation graduelle selon Julian Barnes du *Los Angeles Times* :

*Il se passera douze heures avant que n'importe qui vous dise quelque chose d'intéressant. Essayez juste de ne pas dire quelque chose de stupide pendant ces douze premières heures, soyez juste poli, écoutez. Essayez de visiter autant d'endroits que vous pouvez, assurez-vous qu'il n'y ait aucun endroit dans le quartier général qui soit interdit, assurez-vous que vous pouvez aller dans toutes les patrouilles, assurez-vous que vous pouvez traîner dans le quartier général. Ces douze premières heures que vous passez dans une unité consistent juste à rendre chacun confortable du fait que vous êtes là. Et puis, [après] un jour ou deux, vous avez des personnes qui deviennent confortables avec votre présence et qui commencent alors à agir plus naturellement. Elles s'ouvrent à vous et sont contentes, en somme, de savoir que quelqu'un les observe*<sup>11</sup>.

L'officier d'affaires publiques Mike Birmingham explique que le journaliste doit se montrer respectueux envers les soldats et ne pas s'immiscer, par exemple, dans les groupes de soldats qui discutent, jouent aux cartes ou fument une cigarette, il faut poliment attendre d'y être invité<sup>12</sup>. Il parle ici d'un processus d'assimilation

9. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

10. Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

11. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

12. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.



dans l'organisation<sup>13</sup>. Le journaliste intégré subit en quelque sorte une probation avant d'être accepté par l'unité. Il y a une très courte période d'observation informelle – qui peut se résumer à un événement ou à un reportage – pendant laquelle le comportement du journaliste est jaugé par rapport aux gens et aux règles. Les premiers reportages sont scrutés pour voir si le journaliste ne révèle pas d'informations confidentielles qui pourraient mettre en danger les hommes de l'unité.

Avec cette mise à l'épreuve informelle, les journalistes intégrés éprouvent alors la nécessité de communiquer qui ils sont et ce qu'ils font. Il y a certes une prise de contact habituelle où journalistes et militaires dans un même camp apprennent à se connaître. Cependant, il y a un réel travail de rapprochement à faire d'autant plus que le journaliste et le soldat qui se rencontrent dans une zone d'opération ont généralement peu de choses en commun. Un processus de séduction se déroule à travers des échanges informels entre journalistes et militaires dans l'unité. Dans ces échanges, les journalistes révèlent leur identité et leur personnalité, et cela contribue à dissiper les réticences.

### 6.3. MONTRER PATTE BLANCHE

---

Par ailleurs, les journalistes communiquent régulièrement leurs sujets de reportages. Même si le principe de *security review* n'est pas requis, plusieurs journalistes soumettent volontairement leurs reportages aux militaires pour qu'ils vérifient leur conformité aux règles et à la sécurité opérationnelle. Lisa Rose Weaver de CNN et Cox Newspaper Service, qui a suivi une unité de missiles Patriot au sein de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, dit qu'elle devait communiquer beaucoup avec son unité afin d'éviter que celle-ci s' imagine qu'elle essayait de publier des choses en cachette<sup>14</sup>. Le lieutenant-colonel Christopher Hughes de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée affirme qu'il était très utile que ses journalistes intégrés le consultent avant de diffuser leurs reportages en raison de la méfiance envers la capacité

---

13. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

14. Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

des médias à rapporter correctement l'information<sup>15</sup>. Art Harris de CNN abonde dans le même sens : « *Si j'avais un doute quelconque au sujet de quelque chose que j'écrivais, je le montrais au major, au sergent ou à quelqu'un dans les parages. On veut avoir un feedback des personnes bien informées, vraiment pour la vérification des faits, pas tellement pour la censure*<sup>16</sup>. » Le contexte des passages cités ci-haut se rapporte à l'importance de la confiance. Dans les relations armée-médias, l'obligation de la censure préalable a toujours constitué un point de contentieux. La pratique de soumettre volontairement un reportage pour une vérification factuelle par l'armée est un marchandage surprenant. Le journaliste intégré qui s'y prête veut soit gagner la confiance de l'unité, soit éviter d'être sanctionné. Cette pratique est renforcée par le manque de règles précises sur la sécurité opérationnelle. Les journalistes intégrés font continuellement face à une incertitude quant à ce qui peut être publié sans violer les ordres opérationnels ou le secret militaire. Pour l'armée, ces conduites journalistiques permettent d'obtenir les mêmes effets que la censure sans coercition.

#### 6.4. LES GESTES DE BONNE VOLONTÉ

---

Le gain de confiance passe également par certains gestes de bonne volonté posés par les journalistes intégrés. Dans les entrevues de cette recherche, plusieurs passages réfèrent au fait que les soldats apprécient voir les journalistes partager les conditions difficiles du camp militaire et du front. « *Ça aide beaucoup quand vous passez par la même situation qu'eux. Ainsi, je me levais et faisais vraiment l'exercice avec eux le matin*<sup>17</sup> » révèle Wes Allison du *St. Petersburg Times*, qui a couvert l'invasion en 2003 et a passé deux mois avec une unité de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée. En principe, les soldats sont déployés par ordre militaire tandis que les journalistes se portent volontaires pour couvrir la guerre. Il va sans dire que leurs obligations contractuelles sur le terrain ne sont pas les mêmes. Wes Allison, qui se portait par

---

15. Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

16. Entrevue avec l'auteur, 19 février 2008.

17. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

exemple volontaire pour charger les provisions militaires sur les camions, dit qu'il veillait à ne pas bénéficier de ce que le soldat ordinaire ne pouvait avoir. Plusieurs soldats de son unité, dit-il, étaient surpris qu'il soit avec eux alors que rien ne l'obligeait à rester ; ils étaient impressionnés qu'il partage leurs conditions de vie.

Dans le même esprit, Lisa Rose Weaver de CNN raconte que sa décision de rester avec son unité alors qu'elle avait l'occasion de partir avec un autre groupe de journalistes a eu l'effet inattendu de remonter le moral des soldats. Prise au moment où l'insurrection commençait avec des attaques sur des convois militaires, la décision de Weaver a fortement plu au commandant qui lui a alors signifié l'importance sur le moral des soldats, eux qui n'en ont pas le loisir, de voir un civil choisir de rester avec l'unité<sup>18</sup>. La décision de Weaver, qui n'était pas délibérée, se distingue d'un acte posé avec l'intention de gagner la confiance. Elle sert ici à illustrer l'importance accordée par les soldats à la volonté du journaliste de se soumettre aux mêmes conditions.

Comme geste de bonne volonté, les journalistes intégrés permettent aussi aux soldats de leur unité d'utiliser leur équipement. À ce propos, il arrive fréquemment que les soldats envoient des courriels à partir des ordinateurs personnels des journalistes ou qu'ils rejoignent leurs proches avec les téléphones satellites des journalistes. Intégré à plusieurs unités en Irak, Régis Le Sommier du magazine *Paris Match* explique comment un petit geste comme l'envoi de photos contribue à bâtir une relation de confiance avec les soldats : « *Vous leur envoyez des photos, ça ils adorent pouvoir ensuite les envoyer à leurs familles via Internet, mettre sur Facebook leur photo en uniforme. C'est comme s'ils avaient des photographes à disposition qui, le soir, leur transmettent par ordinateur des photos d'eux en action, etc. C'est formidable. Ça, ça aide beaucoup*<sup>19</sup>. »

L'accroissement de la confiance se traduit généralement par une meilleure coopération des soldats de l'unité, ce qui facilite grandement le travail des journalistes intégrés. Avec le temps, les actes de rapprochement mènent à plus de confiance. Pour les journalistes intégrés, la confiance des soldats est primordiale, car ils ont

---

18. Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

19. Entrevue avec l'auteur, 5 mars 2008.

besoin de se fondre dans l'unité pour pouvoir colliger l'information. William Branigin du *Washington Post* assure : « Il vaut mieux rapporter ce que des soldats disent entre eux que ce qu'ils vous disent dans une entrevue<sup>20</sup>. » Sans la proximité des soldats, les échanges ont tendance à être plus formels. Avec la confiance et le temps, les soldats oublient presque la présence du journaliste ou du photographe.

## 6.5. LES CONTRE-CONDUITES

---

Dans l'espace disciplinaire du dispositif *embedding*, l'institution militaire prescrit des conduites aux journalistes intégrés dans les unités. La gouvernementalité de ces conduites et la surveillance par quadrillage, enregistrement et pénalité se heurtent néanmoins à la résistance des journalistes intégrés qui sont régis. L'exposé des formes de résistance dans le dispositif *embedding* est ici éclairé par l'analyse foucauldienne des « points de résistance » (Foucault, 1976, p. 126), des « points d'insoumission » et par l'analyse deleuzienne de « lignes de fuite » (Deleuze, 2003). Chaque fois qu'un journaliste intégré s'oppose à une règle de conduite, s'effectue, à l'intérieur des relations de pouvoir qui le relie à ses partenaires militaires, un passage d'un agencement-obéissance à un agencement-résistance. « À chaque instant le rapport de pouvoir peut devenir, et sur certains points devient, un affrontement entre adversaires » (Foucault, dans Dreyfus et Rabinow, 1984, p. 320).

Dans le dispositif *embedding*, les relations de pouvoir évoluent à travers l'opposition entre les prescriptions de conduite des gouvernants et les stratégies de contournement des gouvernés. Pour aborder cet affrontement, j'emprunte ici le terme *contre-conduite* qui réfère à diverses formes de résistance et qui, chez Foucault (2004a<sup>21</sup>), définit ce qu'il appelle les *révoltes de conduite* et prolonge son analyse du concept de résistance. Quelles pratiques de contre-conduites peut-on donc relever dans le dispositif *embedding* ? Sont-elles individuelles ou collectives, concertées ou spontanées ?

---

20. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

21. Voir la *Leçon du 1<sup>er</sup> mars 1978*.

Le refus d'obéissance à un ordre ou à une règle constitue une forme de contre-conduite de la part des journalistes intégrés. Un épisode qui concerne l'interdiction d'utiliser le téléphone satellite de type Thuraya en donne l'illustration. Au début de la guerre en mars 2003, aucune restriction n'avait été signifiée aux médias quant à l'usage de l'équipement de communication pour la transmission des reportages à partir du front. La directive d'affaires publiques de 2003 est claire à ce propos tout en laissant entendre qu'un commandant peut imposer une restriction temporaire aux transmissions électroniques pour des raisons de sécurité opérationnelle<sup>22</sup>. Le 3 avril 2003, un communiqué émis par le commandement central (Centcom) a annoncé que l'usage des téléphones Thuraya était proscrit :

De récents rapports de renseignement indiquent que les services de téléphones satellites Thuraya peuvent avoir été compromis. Pour cette raison, l'utilisation des téléphones Thuraya a été interrompue sur les champs de bataille en Irak.

Les téléphones représentent maintenant un risque de sécurité pour les unités et le personnel sur le champ de bataille. Cela a un impact sur les 500 téléphones Thuraya et plus qui étaient utilisés par les forces américaines dans le secteur Centcom aussi bien que par les médias voyageant avec des unités en Irak.

Des unités militaires ont reçu l'ordre d'aider des journalistes dans la mesure la plus large possible pour la transmission de leurs produits en utilisant des moyens militaires. Les médias qui désirent fournir à leurs journalistes sur le terrain un équipement de communication de rechange peuvent le livrer au Centre d'information et de presse de la coalition et des efforts seront entrepris pour livrer cet équipement pendant les opérations normales de réapprovisionnement<sup>23</sup>.

L'armée américaine craignait en fait que les Irakiens puissent intercepter les coordonnées d'un Thuraya grâce à un système GPS (*global positioning system*) intégré au téléphone et ainsi diriger efficacement leurs tirs d'artillerie<sup>24</sup>. À la suite de cette décision,

---

22. Voir le point 2.C.4 dans Department of Defense (DOD), 2003a.

23. US Central Command, « Use of Thuraya phones discontinued », *News Release 03-03-43*, 3 avril 2003, non paginé.

24. Les téléphones satellites individuels avaient déjà été bannis durant la guerre du Golfe de 1991 par crainte que leur signal ne soit intercepté fournissant ainsi des cibles aux avions irakiens. Voir Susan B. Glasser, « Media and military try experiment in openness », *The Washington Post*, 7 mars 2003, p. A14.

certains commandants d'unité ont confisqué les téléphones satellites Thuraya de leurs journalistes intégrés tandis que d'autres ont demandé aux journalistes de ne pas les utiliser. Malgré l'assistance offerte aux médias par l'armée, l'interdiction d'utiliser les Thuraya a constitué, pour beaucoup de journalistes intégrés, un obstacle majeur à leur capacité cruciale de transmettre leurs reportages. En raison de son efficacité, eu égard à la connexion, le téléphone satellite Thuraya a été le plus utilisé par les journalistes intégrés durant la guerre en Irak. Avec certains autres systèmes utilisés aussi par l'armée comme les téléphones satellites Iridium, le désavantage était que le réseau était le plus souvent saturé. Comme certaines autres interdictions, l'ordre concernant le téléphone satellite Thuraya n'a pas été suivi uniformément dans toutes les unités. Une compagnie de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie a par exemple uniquement demandé à ses journalistes de ne pas utiliser le Thuraya pendant les attaques d'artillerie ou pour communiquer la position de l'unité (Martz, 2003, p. 366).

Soucieux de conserver leur outil de communication vital, plusieurs journalistes ont défié l'interdiction et continué d'utiliser leurs téléphones satellites Thuraya pour alimenter leurs rédactions. Intégré à la 24<sup>e</sup> Unité expéditionnaire des marines, Bob Franken de CNN affirme avoir tout simplement ignoré les restrictions sur les téléphones satellites et que l'unité, qui était parfaitement au courant, ne s'en souciait guère<sup>25</sup>. Pour Franken, le credo journalistique est: «*Les règles sont faites pour être violées*<sup>26</sup>.» Gregg Zoroya du quotidien *USA Today* a indiqué aussi avoir utilisé son téléphone satellite pendant l'interdiction<sup>27</sup>. Pour éviter la localisation de son unité par l'ennemi, Julian Barnes dit s'être servi de son téléphone satellite uniquement à l'extérieur du camp militaire notamment au cours des patrouilles<sup>28</sup>. C'est un compromis intéressant avec certes une contre-conduite qui passe outre un ordre, mais minimise la possibilité de confiscation du téléphone satellite. Il faut souligner qu'un journaliste intégré a été désaccrédité pour avoir utilisé un téléphone satellite Thuraya pendant l'interdiction après avoir été

---

25. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

26. *Ibid.*

27. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

28. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

averti deux fois (Wright, 2004, p. VI28-VI29). L'ordre d'interdiction concernant l'utilisation des téléphones satellites Thuraya sera levé le 17 avril 2003 sous réserve que les journalistes intégrés, déjà accrédités ou à l'être, soumettent aux officiers d'affaires publiques le numéro d'identification d'équipement (*international mobile equipment identification* – IMEI), le numéro d'appel et le numéro de la carte SIM (*subscriber identity module*) de tout téléphone satellite Thuraya<sup>29</sup>.

Un autre cas de contre-conduite par rapport aux règles a été rapporté par Mary Beth Sheridan, une journaliste du *Washington Post*. Ce cas concerne l'obligation d'attendre la notification des familles en cas de blessés ou de morts. Sheridan a eu à interviewer des blessés d'une unité d'hélicoptères, mais a contourné la procédure officielle de notification du Pentagone : « Ça prenait à l'armée une éternité pour notifier les familles. Donc, nous avons ignoré cette règle et demandé aux soldats s'ils voulaient que leurs noms soient utilisés. Bien sûr, nous offrons d'avertir leurs familles, [de] les appeler ou [de] leur envoyer un courriel, [de] leur dire qu'ils avaient été blessés, pour qu'ils ne l'apprennent pas d'abord en lisant le journal<sup>30</sup>. » Sheridan dit comprendre le bien-fondé de la procédure de notification en ce qui a trait aux morts, mais exprime un désaccord avec les délais du processus ainsi que le caractère trop large de la règle touchant les blessés<sup>31</sup>. Comme nous l'avons vu, la procédure de notification des familles a souvent causé des frictions entre l'armée et les médias.

Au moment de l'ultimatum lancé contre Saddam Hussein peu avant le début de la guerre, Luc Chartrand de Radio-Canada a essayé d'envoyer un reportage sur l'entraînement des soldats alors qu'un black-out était imposé à tous les journalistes intégrés : « On m'a demandé qu'est-ce qu'il y avait dans ce reportage-là, on veut le voir. J'ai dit non vous ne pouvez pas le voir, mais je peux vous dire ce qu'il y a là-dedans. Je leur ai expliqué ce qu'il y avait dedans ; voici ce que je montre : le tournage qu'on a fait à tel endroit, à tel endroit, puis ça ne porte pas du tout sur les questions relatives à l'ultimatum<sup>32</sup>. » Chartrand a pu envoyer son reportage à Radio-Canada en résistant à la demande

29. Coalition Forces Land Component Command, «Thuraya phone ban lifted by coalition forces», *News Release*, 17 avril 2003.

30. Entrevue avec l'auteur, 17 mars 2008.

31. *Ibid.*

32. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

de l'armée de le visionner à l'avance. Ce cas est particulier, car en échappant à une tentative de censure préalable, le journaliste a tout de même concédé de révéler verbalement le contenu du reportage.

Un autre exemple de contre-conduite concerne le contrôle exercé par les officiers d'affaires publiques. « *Ils veulent gérer où on va et ce qu'on fait*<sup>33</sup> », commente Paul McLeary du *Columbia Journalism Review*. McLeary illustre son propos en racontant le cas d'un officier d'affaires publiques qui a voulu le forcer à réaliser un reportage sur la sécurité de la base militaire de Taji au nord de Bagdad alors que lui voulait rester dans la ville de Tarmiya pour réaliser un autre reportage<sup>34</sup>. McLeary, qui a refusé d'obtempérer à l'ordre de l'officier de rentrer à la base de Taji, explique : « *Vous ne devez pas avoir peur de faire reculer les officiers d'affaires publiques qui essayeront de vous forcer à couvrir l'ouverture d'une école quand vous voulez aller dans une unité au combat*<sup>35</sup>. » C'est au journaliste de résister aux propositions des officiers d'affaires publiques intéressés par l'utilisation des médias, ajoute-t-il : « *Ils pourraient suggérer de bons reportages, mais la plupart du temps, ils ne le font pas. Ils essaient de faire passer un certain point de vue qui pourrait être une bonne nouvelle*<sup>36</sup>. »

Les militaires exercent souvent des pressions sur les journalistes intégrés afin de les décourager de rapporter des incidents malheureux ou des situations défavorables. Les règles officielles ne permettent pas en principe à l'armée d'empêcher la publication de faits qui ne touchent pas à la sécurité opérationnelle. Les journalistes doivent alors, à leur tour, faire pression pour publier toute information qu'ils jugent d'intérêt public. Intégré d'abord au 3<sup>e</sup> Bataillon de reconnaissance blindé léger puis au 2<sup>e</sup> Bataillon du 23<sup>e</sup> régiment des marines, une unité de réserve, le journaliste Rick Leventhal de Fox News a par exemple relevé deux cas où les responsables d'une unité ne désiraient pas que des faits soient rapportés<sup>37</sup>. Le premier incident concerne un soldat qui s'était suicidé dans une toilette mobile

---

33. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

34. *Ibid.*

35. *Ibid.*

36. *Ibid.*

37. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.



et l'autre est lié à un hélicoptère qui a tiré par erreur sur un autre appareil, blessant ainsi trois marines. Dans les deux cas, Leventhal a dû tenir tête à l'unité pour faire son travail<sup>38</sup>.

À l'instar des incidents de tir ami (*friendly fire*) et des cas de suicide, la couverture des prisonniers de guerre est toujours une question délicate dans les relations militaires-journalistes. Le dispositif militaire exerce sur les prisonniers de guerre un quadrillage qui empêche les médias de couvrir ce sujet. Bob Franken de CNN explique comment il a tenté de résister à ce quadrillage :

*Quand on a annoncé que des prisonniers de guerre, qui avaient été détenus par les Irakiens, avaient été libérés à environ quarante kilomètres d'où j'étais, j'ai demandé d'aller couvrir cela. Comme d'habitude, les officiers militaires ont dit : « Non, vous ne pouvez le faire, cela ne fait pas partie des règles » et ainsi de suite. J'ai fait un tel tapage, y compris les défier à une bataille et ce genre de choses, y compris l'utilisation de mon téléphone satellite pour essayer d'appeler le Pentagone à Washington, qu'ils ont cédé et je suis allé le couvrir<sup>39</sup>.*

Franken, qui a réussi à persuader son unité pour le cas précédent non sans proférer quelques insanités, a connu un autre incident qui a nécessité une confrontation presque physique :

*Je me souviens une fois, le sergent d'artillerie de l'unité avec laquelle j'étais, qui avait une très grande et puissante taille ; il était mécontent de quelque chose et il a commencé à hurler après moi parce que c'est ce qu'il fait. Et j'ai collé mon visage sur le sien et j'ai répliqué en hurlant et il a juste en quelque sorte arrêté et il a décampé. Il est revenu un peu plus tard et nous nous sommes réconciliés. Mais cela a établi une certaine crédibilité de mon côté à savoir que je ne pouvais être embêté<sup>40</sup>.*

Après avoir couvert la guerre du Golfe en 1991 et l'opération d'Haïti en 1994, Bob Franken a passé un mois en Irak en 2003, d'abord avec une unité de l'aviation au Koweït puis intégré à la 24<sup>e</sup> Unité expéditionnaire des marines au moment de l'invasion. Pour lui, il est très important que les journalistes confrontent les militaires : « Vous devez vous assurer que ces types sachent qu'ils ne peuvent pas vous intimider, qu'ils ne peuvent pas physiquement vous brimer<sup>41</sup>. » La résistance à l'intimidation est d'autant plus nécessaire,

---

38. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

39. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*

car, dit-il, « *l'armée n'est pas vraiment encline à vouloir que nous rapportions tout ce que nous voyons. Ils veulent que nous fassions croire que cela est une entreprise militaire glorieuse, que Dieu est de leur côté et ce genre de choses. Ils ne sont pas du tout heureux quand nous rapportons les choses différemment. Donc, c'est une tension constante*<sup>42</sup> ».

Une autre forme de contre-conduite est l'évitement de la chaîne de commandement afin de résoudre un différend. Normalement, les problèmes qui concernent les journalistes intégrés sont réglés par la voie hiérarchique en passant par les différents échelons d'affaires publiques jusqu'à l'autorité finale au Pentagone. Les journalistes ne respectent pas toujours cette procédure hiérarchique. Pour résoudre rapidement un différend, certains préfèrent s'adresser directement au bureau des affaires publiques au Pentagone, personnellement ou par l'intermédiaire de leurs chefs de bureau ou de leurs rédacteurs en chef. « *Vous pouvez avoir des gens ici à Washington faire pression en quelque sorte en votre nom. Je pense que pour des publications plus petites et pour des journalistes pigistes, c'est beaucoup plus difficile. Pour les personnes des plus grands médias, c'est généralement facile*<sup>43</sup> », indique Julian Barnes du *Los Angeles Times*. Le colonel Rick Thomas, un des officiers supérieurs des affaires publiques en Irak, confirme que plusieurs journalistes ont directement contacté le Pentagone pour obtenir une solution rapide, mais précise que le nombre de ces demandes n'est ni inhabituel ni surprenant<sup>44</sup>.

Une variante de cette contre-conduite consiste à utiliser des contacts dans l'armée pour régler un problème en court-circuitant la chaîne de commandement. Selon Drew Brown du journal *Stars and Stripes*, il peut être utile, par exemple, en cas de désaccréditation, de faire directement appel à un commandant opérationnel qui a plus d'influence au lieu de passer par la hiérarchie des officiers d'affaires publiques: « *C'est là que ça paye de connaître un colonel ou un général ou deux. Parfois ça marche, parfois ça ne marche pas*<sup>45</sup>. » Dans un dispositif qui est basé sur la hiérarchisation des fonctions et qui ne garantit pas toujours les meilleures places d'intégration, l'activation

42. Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

43. *Ibid.*

44. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

45. Entrevue avec l'auteur, 9 avril 2008.

d'un ou de plusieurs contacts par les journalistes vise à faciliter le processus d'accréditation, à obtenir les choix d'intégration souhaités ou à s'assurer une résolution favorable d'un problème quelconque.

Dans le dispositif *embedding*, l'attribution d'une place d'intégration au sein d'une unité militaire sur le terrain est une prérogative du CPIC. Il faut rappeler, à cet égard, que le CPIC a pris le relais du bureau des affaires publiques au Pentagone, qui était la seule instance habilitée à accréditer les journalistes intégrés au début de la guerre en 2003. En principe, le journaliste doit compléter son séjour d'intégration avant de solliciter un changement d'unité. Plusieurs journalistes interviewés pour cette étude ont indiqué avoir tenté de changer d'unité. Luc Chartrand de Radio-Canada est l'un des rares à avoir réussi à changer d'unité au début de la guerre. Déçu par sa première affectation au Koweït, Chartrand a longuement harcelé son unité pour obtenir un changement sans succès jusqu'au jour où il a intercepté un amiral qui a promis de remédier à la situation :

*Quand j'ai pris conscience que l'unité dans laquelle on était n'allait même pas entrer en Iraq avec la première vague, mais devait rester deux ou trois semaines en arrière, j'ai protesté assez fort auprès du commandement et j'ai réussi à changer d'unité. J'ai été envoyé avec la première unité des Seabees<sup>46</sup> qui allaient entrer en Iraq. Étant rattaché aux Seabees, j'étais le plus haut possible dans la mission de ce groupe-là. J'ai eu la possibilité d'accéder au commandement de ce détachement de la marine d'ingénieurs qui, après négociations, a accepté de me changer d'unité parce que j'ai fait jouer des cordes du genre « C'est parce qu'on est des Canadiens, vous ne voulez pas qu'on soit là ». Enfin, j'ai passé comme ça toutes les étapes, sous-officiers, officiers pour finalement réussir à monter jusqu'à l'amiral et obtenir un changement<sup>47</sup>.*

Par ailleurs, quand un journaliste n'est pas satisfait de son unité, il peut tout simplement décider de quitter le dispositif. C'est le cas, par exemple, d'Aamer Madhani du *Chicago Tribune* : « L'unité avec laquelle j'ai en réalité fini par me retrouver dans les huit premières semaines n'était pas particulièrement intéressante. J'ai donc juste dit, je vais aller par moi-même et je me suis désaccrédité de l'unité et j'ai passé cinq autres semaines en Irak du sud surtout à Bassora, Najaf et Kerbala<sup>48</sup>. » Cela ne l'a pas empêché par la suite d'effectuer plusieurs

---

46. Les *Seabees* sont une unité de génie. Ils sont aussi connus par l'acronyme *CBs* pour « construction battalions ».

47. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

48. Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

autres séjours d'intégration avec plusieurs unités en Irak. Les journalistes qui affectionnent la possibilité d'aller et de venir à leur guise cherchent ainsi à échapper à la rigidité du dispositif quant à la mobilité interunités ou à la mobilité intégré/non-intégré.

Fortement découragée par le Pentagone, la pratique du journalisme dit indépendant ou unilatéral est une « contre-conduite » à la politique officielle. Malgré plusieurs avertissements de l'armée américaine quant au danger d'opérer à l'extérieur du dispositif *embedding*, la plupart des grands médias américains et internationaux ont décidé d'envoyer des journalistes non intégrés en plus des journalistes accrédités dans les unités militaires. Les médias tiennent à la complémentarité du journalisme intégré et du journalisme indépendant et n'hésitent pas à prendre des risques en utilisant des journalistes hors dispositif. Certains ont même clairement indiqué qu'ils étaient opposés à toute participation dans le programme d'intégration<sup>49</sup>.

Au moment de la prise de Bagdad par l'armée américaine en avril 2003, il s'est posé un problème de désaccréditation massive avec le départ de centaines de journalistes. Cela a causé presque un effondrement du dispositif. En date du 21 avril 2003, plus de 75% des journalistes intégrés avaient déjà quitté le programme<sup>50</sup>. D'un point de vue journalistique, la chute de la capitale irakienne constituait un événement symbolique majeur et plusieurs journalistes intégrés ont essayé de se rendre à Bagdad en dépit des dispositions leur interdisant de quitter leurs unités. Intégrée à une unité de défense aérienne stationnée à l'aéroport de Bagdad, Lisa Rose Weaver de CNN a persuadé son unité de la laisser partir à l'intérieur de la ville, mais les deux choix qui se sont présentés ne l'ont guère satisfaite. Dans un premier temps, l'unité qui s'est montrée très coopérative, est allée jusqu'à offrir une jeep volée dans l'un des palaces de Saddam Hussein pour que la journaliste se rende par elle-même à Bagdad, une offre qu'elle a décliné en raison de la dangerosité d'une telle entreprise<sup>51</sup>. Elle a demandé par la suite

49. C'est le cas du réseau public canadien CBC qui a choisi de bouder le dispositif officiel. Voir Peter Mansbridge, « To "embed" or not », *Maclean's*, 31 mars 2003, p. 18 et Paul Workman, « Embedded journalists versus "unilateral" reporters », *CBC News Online*, 7 avril 2003.

50. 590 journalistes sur un total de 775. Voir Joe Strupp, « Only 185 journalists remain "embedded" », *Editor and Publisher*, 23 avril 2003.

51. Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

à la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, qui avait établi également un poste de commandement à l'aéroport et qui effectuait des liaisons vers la capitale, de l'y conduire, mais la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie a alors exigé qu'elle procède à une désaccréditation officielle, c'est-à-dire qu'elle se rende au Koweït pour remplir les papiers appropriés et remettre la veste pare-balles prêtée par l'armée. Trouvant ridicule la dernière option, c'est CNN qui a finalement dépêché un agent privé, ancien membre des forces spéciales australiennes, pour récupérer Weaver et l'amener à Bagdad.

Avec le départ de plusieurs correspondants au moment de la chute de Bagdad, une des justifications fournies par les responsables des médias a été le désir d'opérer librement en dehors des contraintes inhérentes au dispositif *embedding*. « *Nous devons être capables d'aller ici et là et cela doit être basé sur notre décision plutôt que sur la décision militaire*<sup>52</sup> » avait alors affirmé Phil Bennett, un rédacteur en chef adjoint de l'information internationale au *Washington Post*. « *Il y a de meilleures choses ailleurs*<sup>53</sup> » a plaidé de son côté Colin McMahon, un rédacteur international au *Chicago Tribune*.

La décision des médias de quitter le programme n'a pas ravi l'armée américaine. Tim Blair, qui était un des responsables du dispositif *embedding* au Pentagone, a indiqué que l'armée était opposée au départ des journalistes en invoquant des considérations de sécurité<sup>54</sup>. Le lieutenant-colonel Christopher Hughes de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée a déploré le retrait des médias à un moment critique de l'invasion et la transition des opérations vers une nouvelle phase : « *On peut identifier le passage du jour où la guerre allait bien au jour où elle allait soudainement mal à partir du moment où les journalistes intégrés ont été rappelés à Bagdad*<sup>55</sup>. » Tout à coup, des centaines de reportages de proximité qui racontaient le quotidien de l'armée se sont évanouis.

---

52. Carter, William Eugene, « News organizations remove some reporters from units », *The New York Times*, 11 avril 2003, p. B12.

53. Joe Strupp, « Embeds muster out of military », *Editor and Publisher*, 28 avril 2003, p. 9.

54. Carter, William Eugene, « News organizations remove some reporters from units », *The New York Times*, 11 avril 2003, p. B12.

55. Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

Dans le quotidien du dispositif *embedding*, il y a donc des résistances individuelles qui s'exercent dans le maillage des relations de pouvoir qui fondent la relation militaire-journaliste intégré. Ces actes de résistance journalistiques s'opposent aux conduites souhaitées ou suggérées par les partenaires militaires à travers leur interaction. Refuser d'obéir à une règle, défier un ordre, court-circuiter la hiérarchie, confronter l'autorité, se désaccréditer, voilà quelques éléments tactiques des journalistes intégrés dans l'affrontement permanent qui se déroule dans le dispositif. La plupart des contre-conduites rapportées ci-haut sont plutôt individuelles que collectives, spontanées que professionnellement concertées. Contrairement aux mesures trop contraignantes mises en place dans les guerres précédentes, l'*embedding* est un dispositif qui opère plus sur le mode de la subtilité que sur celui de la répression. Cela peut expliquer l'absence de formes de résistance fortes comme les récriminations énergiques observées au lendemain des invasions de la Grenade (1983) et du Panama (1989) ainsi que de la guerre du Golfe (1991). Il y a eu, certes, d'innombrables subterfuges pour contourner la censure militaire en temps de guerre, mais très peu de cas de « contre-conduites » collectives fortes ont émaillé l'histoire des relations armée-médias<sup>56</sup>.

---

56. Même si dans l'ensemble, les correspondants de guerre britanniques de la Première Guerre mondiale n'ont pas confronté le système de censure militaire, ils ont, à une occasion, déclenché une grève contre un censeur trop répressif et ont gagné leur cause (Knightley, 2004, p. 103). On se rappellera aussi l'appel au boycott à l'endroit de l'armée française par les envoyés spéciaux des télévisions françaises durant la guerre du Golfe (1991).

# LE DISPOSITIF INFORMATIONNEL

L'émergence de la société de contrôle et des dispositifs de sécurité repose sur un modèle de contrôle continu et subtil allié à une communication en temps réel. Vu sous l'angle d'un découpage historique global, le modèle de la société de contrôle a succédé à la société disciplinaire par une surveillance permanente basée sur des réseaux complexes, modulables et interdépendants. Imprégnée par le paradigme de la sécurité, la société occidentale recourt à divers dispositifs de surveillance en vue d'une gestion biopolitique ou d'une maîtrise d'individus ou d'États « délinquants ». Ces dispositifs de surveillance se rapportent également à l'état d'exception (Agamben, 2003 ; Mattelart, 2007a) et à l'état d'urgence (Virilio, 1977), deux concepts qui caractérisent un nouvel ordre planétaire dominé par les réseaux d'information et de communication.

L'utilisation des médias est un paramètre primordial d'une technologie de contrôle. Transposée sur le terrain militaire, la prise en compte des médias dans la conduite de la guerre est définie

comme la « guerre de l'information ». Il s'agit d'une « guerre médiatique fondée sur la puissance, la permanence et l'ubiquité des médias et leur capacité d'influence » (Prestat, 1992, p. 27). Les effets de la couverture médiatique de la guerre constituent une variable de la stratégie militaire. La mise en œuvre du dispositif *embedding* au début de la guerre en Irak en 2003 est envisagée dans cette perspective.

Parmi plusieurs autres dispositifs d'information-communication, le dispositif médiatique *embedding* a été utilisé pour mener la guerre de l'information dans le conflit irakien. Pour Victoria Clarke, l'Assistant Secretary of Defense for Public Affairs, l'intégration des journalistes à une échelle jamais vue auparavant était la pièce maîtresse du plan de communication du Pentagone (2006, p. 55). L'intégration s'inscrit, selon elle, dans l'« *information dominance* » dont le principe est *flood the zone*: « L'essence du plan de communication est d'inonder la zone avec l'information » (*ibid.*). La maîtrise de l'adversaire passe par la maîtrise des réseaux d'information et de communication. La guerre est menée par les armes létales et par les armes de communication. Sur le champ de bataille, la surveillance de l'adversaire est acquise par la mobilisation d'un vaste réseau informationnel destiné simultanément à inonder son espace de flux continu d'information et à verrouiller ses circuits de communication. De par la force des médias ainsi que leur capacité de transmission en temps réel, l'*embedding* est une technologie de contrôle agissant au sein d'un macrodispositif militaire de surveillance. Le dispositif *embedding* est une partie intégrante d'une stratégie médiatique plus large au service de la stratégie opérationnelle. Comme tout dispositif, la dimension stratégique de l'*embedding* est de répondre à l'urgence communicationnelle de la crise. Nous verrons que l'*embedding* est en corrélation étroite avec un certain nombre de dispositifs informationnels qui transforment le champ de bataille en un espace panoptique où tout est repérable en tout temps. Voyons d'abord les objectifs poursuivis par le Pentagone.



## 7.1. LA DOCTRINE DES AFFAIRES PUBLIQUES

---

La guerre de l'information (*information warfare*) est une variable essentielle des opérations militaires. Relevant de la crise et du conflit, elle est partie intégrante du terme générique «opérations d'information» (*information operations*). La doctrine de l'état-major américain (version 1998) stipule que «les opérations d'information (OI) impliquent des actions susceptibles de perturber l'information et les systèmes d'information de l'adversaire en défendant sa propre information et ses systèmes d'information<sup>1</sup>». La mise à jour de 2006 indique que le terme *information warfare* est abandonné dans la doctrine *information operations* qui vise dorénavant à «influencer, perturber, corrompre ou usurper la prise de décision, qu'elle soit humaine ou automatisée, de l'adversaire tout en protégeant la nôtre<sup>2</sup>». Les opérations d'information touchent cinq sphères prioritaires: la guerre électronique, les opérations de réseau informatique, les opérations psychologiques, la sécurité opérationnelle et la déception<sup>3</sup>. Les affaires publiques, les relations civils-militaires, le soutien de la défense à la diplomatie sont trois «secteurs associés» aux opérations d'information. Je m'intéresse ici à la composante essentielle des affaires publiques chargée des relations avec les médias.

La dimension affaires publiques (*public affairs*) des opérations militaires est définie de manière précise dans la doctrine officielle de l'état-major de l'armée américaine. Dans la mise à jour de 2005, il est spécifié: «Les affaires publiques contrent la propagande et la désinformation de l'adversaire en fournissant un flux continu d'information crédible, fiable, opportune et précise aux membres des forces armées, à leurs familles, aux médias et au public<sup>4</sup>.» Trois fonctions sont dévolues au personnel des affaires publiques: l'information publique (*public information*), l'information interne (*command/internal information*) et les relations avec la communauté

---

1. Joint Pub 3-13, *Joint Doctrine for Information Operations*, 9 octobre 1998, p. I-1.

2. Joint Publication 3-13, *Information Operations*, 13 février 2006, p. I-1.

3. *Ibid.*

4. Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. I-3.

(*community relations*). Notre intérêt porte sur le domaine de l'information publique qui a trait à la coordination des relations avec les médias (*media relations*).

Les relations avec les médias sont conçues pour fournir l'information, à travers les médias, au public tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. Les commandants et leur personnel d'affaires publiques doivent être préparés pour répondre aux demandes des médias, émettre des communiqués, planifier des entrevues, mener des briefings, prendre des dispositions pour l'accès aux unités opérationnelles et fournir le soutien concernant l'équipement approprié, le transport et les communications aux médias<sup>5</sup>.

Avant la guerre en Irak, le concept d'*embedding* était peu utilisé. Le manuel *Public Affairs Operations* du 30 mai 1997 du département de l'Armée contient une mention du concept : « L'*embedding* est l'acte d'assigner un journaliste à une unité comme un membre de l'unité. Le journaliste mange, dort et se déplace avec l'unité. Le journaliste est autorisé à un accès ouvert à toutes les sections de l'unité et n'est pas escorté par le personnel d'affaires publiques<sup>6</sup>. »

L'*embedding* est néanmoins absent de la doctrine d'affaires publiques de l'état-major publiée le 14 mai 1997. À ce moment-là, tous les corps (*army, marine, air force et navy*) possédaient des documents de référence contenant les dispositions sur les relations avec les médias. Le terme *embedding* apparaît dans le *Marine Corps Public Affairs* du 18 janvier 2000<sup>7</sup>.

Comme pratique, l'*embedding* a été institué d'abord par la directive opérationnelle d'affaires publiques de 2003 puis le concept est apparu dans la révision de 2005 de la doctrine d'affaires publiques de l'état-major. Dans cette dernière mouture, l'accès des médias aux opérations militaires des forces américaines est désormais envisagé dans l'optique de l'*embedding* ou des *pools* médiatiques. « Les commandants doivent s'attendre aux rencontres régulières avec les journalistes qui viennent dans leur zone opérationnelle assignée. Certains s'intégreront avec les unités et resteront avec elles pendant une période de temps prolongée<sup>8</sup>. » À cet égard, les journalistes doivent être accrédités par le service d'information de la force

5. Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. III-3.

6. FM 46-1, *Public Affairs Operations*, 30 mai 1997, p. 24-25.

7. *US Marine Corps*, 18 janvier 2000.

8. Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. III-24.

opérationnelle, normalement un JIB (Joint Information Bureau) ou un CPIC (Coalition Press Information Center). La planification d'affaires publiques doit prévoir des moyens logistiques pour accommoder les médias et préparer les règles (*Ground Rules*) régissant la couverture médiatique. En vigueur dans la guerre du Golfe et plusieurs autres opérations subséquentes, le dispositif du *pool* reste une option pour la couverture médiatique des opérations. Sans être l'option privilégiée, il est rappelé que «les *pools* peuvent parfois offrir le premier accès à une opération militaire<sup>9</sup>». De plus, la doctrine d'affaires publiques de 2006 [et de 1997] reprend la principale disposition des neuf principes de la couverture médiatique de l'accord de mai 1992 entre le Pentagone et les médias: «Le reportage ouvert et indépendant est le principal moyen de couverture des opérations militaires<sup>10</sup>.» La doctrine d'affaires publiques se rapporte aux *principles of information* du département de la Défense inclus, au même titre que les principes de l'accord de 1992, dans la directive 5122.5 concernant l'Assistant Secretary of Defense for Public Affairs (ASDPA) du 27 septembre 2000. Cette dernière directive a été révisée le 5 septembre 2008.

Dans la guerre de l'information, la dimension affaires publiques dans l'armée américaine est menée en conjonction avec les autres dispositifs liés aux opérations d'information (la guerre électronique, les opérations de réseau informatique, les opérations psychologiques, la sécurité opérationnelle et la déception). Pour mener à bien leur mission, les affaires publiques ont, en outre, à leur disposition le programme Caméra de combat et le Service de radio et de télévision des forces armées. Ces deux programmes de l'armée américaine sont définis distinctement à l'intérieur des directives du département de la Défense<sup>11</sup>. Le programme Combat Camera (Comcam) utilise des cameramen militaires pour fournir les images des opérations de combat à l'état-major et aux différents commandements. C'est ce même programme qui a filmé le «sauvetage» de la soldate Jessica Lynch en avril 2003 à l'hôpital de

---

9. Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. III-26.

10. *Ibid.*, p. III-24.

11. Voir US Department of Defense, 6 juin 2006, et 16 janvier 2004.

Nasiriyah. Quant à l'Armed Forces Radio and Television Service (AFRTS), son rôle est d'informer et de divertir le personnel militaire à l'extérieur des États-Unis.

La composante affaires publiques constitue le socle de la communication de la guerre moderne. Rouage communicationnel des opérations militaires, les *public affairs* relèvent des relations publiques. Officiellement, les affaires publiques se distancient désormais de la censure et de la propagande. Les *principles of information* attachés à la doctrine d'affaires publiques stipulent : « Un flux libre d'information générale et militaire sera rendu disponible, sans censure ou propagande, aux hommes et aux femmes des Forces armées des États-Unis et à leurs dépendants<sup>12</sup>. » Par ailleurs, il est indiqué que « la propagande n'a pas de place dans les programmes d'affaires publiques du département de la Défense<sup>13</sup> ». Il y a ici un décalage entre la terminologie officielle des textes de doctrine et les actes concrets sur le terrain. La différence est en réalité parfois ténue entre les opérations d'affaires publiques et les opérations psychologiques. Domaine traditionnel de la propagande, les opérations psychologiques (*psychological operations* ou PSYOP) sont menées pour influencer l'opinion des auditoires étrangers<sup>14</sup>. Normalement, les deux sphères évoluent concomitamment au niveau de la planification opérationnelle avec cependant une séparation des rôles lors de l'exécution. Par exemple, les deux utilisent largement le programme Combat Camera. Quand on sait qu'une grande partie des images produites par ce programme est distribuée aux médias, il devient alors difficile d'établir clairement la démarcation entre les affaires publiques et les opérations psychologiques. Durant la guerre en Irak, un porte-parole des marines a annoncé faussement le début de l'offensive de Fallujah sur CNN dans le but de permettre aux commandants d'observer la réaction des insurgés sur le terrain<sup>15</sup>. Le correspondant de CNN au Pentagone Jamie

12. Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. I-3.

13. *Ibid.*

14. Voir Joint Publication 3-53, *Doctrine for Joint Psychological Operations*, 5 septembre 2003. Pour l'évolution du concept à partir des deux grandes guerres mondiales, voir Taylor, « Mind games. Information warfare and psychological operations », 1997.

15. Mark Mazzetti, « The Nation ; PR meets psy-ops in war on terror ; The use of misleading information as a military tool sparks debate in the Pentagon. Critics say the practice puts credibility at stake », *Los Angeles Times*, 1<sup>er</sup> décembre 2004, p. A1.

McIntyre a confirmé avoir été induit en erreur par l'officier d'affaires publiques Lyle Gilbert<sup>16</sup>. L'entrevue non sollicitée par CNN avait été menée par l'intermédiaire du système militaire DVIDS<sup>17</sup>. Le journaliste Kevin Sites de NBC qui s'est aussi entretenu avec Lyle Gilbert a néanmoins affirmé que ce dernier l'avait bel et bien informé qu'il s'agissait d'un faux-semblant<sup>18</sup>.

Dans la conduite des opérations militaires, il y a un chevauchement entre les affaires publiques, l'action psychologique et les relations publiques. *L'information dominance* est basée sur le concept d'interopérabilité<sup>19</sup>. Les stratégies de communication incluant le dispositif *embedding* sont articulées sur les techniques de relations publiques (Mercier, 2006; Allan et Zelizer, 2004; Hiebert, 2003; Rampton et Stauber, 2003). Cependant, dans la guerre de l'information à l'ère de la mondialisation, le défi est de réussir à maintenir une couverture médiatique continue par le truchement de centaines de journalistes en même temps qu'on essaie de gérer les perceptions (Webster, 2003).

Par ailleurs, la doctrine d'affaires publiques préconise la formation des commandants et des officiers d'affaires publiques à la gestion des relations avec les médias tandis que la formation des journalistes vise à les familiariser avec le déroulement des opérations militaires et à faciliter la coopération armée-médias. Selon le brigadier-général Frederick Hodges, qui commandait la 1<sup>re</sup> Brigade de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée en Irak, la formation intitulée *Les médias sur le champ de bataille* fait toujours partie de l'entraînement subi avant le déploiement au front<sup>20</sup>. Ce type d'entraînement a été mené notamment au Joint Readiness Training Center (JRTC) de Fort Polk en Louisiane, un des grands centres d'entraînement des forces américaines. Le lieutenant-colonel Christopher Hughes, aussi de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, explique que l'entraînement inclut des civils et des journalistes intégrés : « *Nous apprenons comment travailler avec un journaliste intégré, comment traiter un journaliste qui fait juste*

---

16. McCormick Tribune Foundation, 2005, p. 95-96.

17. Je reviendrai plus loin sur la fonction de DVIDS (Defense Video & Imagery Distribution System).

18. McCormick Tribune Foundation, 2005, p. 97.

19. Miller (2004b) analyse ce concept et présente les liens entre *information dominance*, propagande et médias.

20. Entrevue avec l'auteur, 17 avril 2008.

*se présenter, comment traiter un journaliste étranger*<sup>21</sup>. » Le Battle Command Training Program (BCTP) dispense aussi un entraînement dans les lieux de déploiement au moyen de simulations sur ordinateur.

À partir de novembre 2002, plusieurs journalistes ont également participé à des sessions de formation d'environ une semaine (*media boot camps*). Selon Victoria Clarke, l'Assistant Secretary of Defense for Public Affairs, la formation des journalistes allait permettre de comprendre le fonctionnement de base de la structure militaire, les techniques de survie, la différence entre les systèmes d'armes et, par le fait même, de rassurer les commandants en leur montrant que les journalistes comprennent comment fonctionne l'armée (Clarke, 2002b). La formation des journalistes ne saurait être un prérequis pour l'accréditation. Ce point est aussi précisé dans la doctrine d'affaires publiques<sup>22</sup>. Un premier groupe de 58 journalistes représentant 31 organisations a passé trois jours à bord du porte-avion *USS Iwo Jima* puis cinq jours au camp des marines à Quantico en Virginie où ils ont appris notamment à enfiler une combinaison chimique et bactériologique en 9 secondes<sup>23</sup>. «*Nous n'avons pas assez de temps pour entrer dans les détails avec eux, mais vous pouvez leur donner quelques habiletés de base qui peuvent sauver leur vie*<sup>24</sup> » a fait savoir Rick Long, directeur des affaires publiques à la base de Quantico. Les images des journalistes en habit de camouflage aux côtés des marines ont fait craindre à certains une mauvaise perception quant à l'indépendance des médias<sup>25</sup>. Le général Christopher Kelly de la base de Fort Dix au New Jersey qui a aussi organisé une session de formation médiatique a expliqué aux journalistes : «*L'objectif n'est pas de vous transformer en soldats. Mais de vous inculquer les rudiments qui permettent de s'en sortir et d'offrir de bons reportages aux Américains*<sup>26</sup>. »

21. Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

22. Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. III-24.

23. Mark Mazzetti, «*Dispatches from media boot camp*», *Slate Magazine*, 18, 20, 22 novembre 2002. Un autre groupe de 57 journalistes dont 9 femmes ont suivi une formation à la base de Quantico en Virginie. À ce sujet, voir Andrew Jacobs, «*My week at embed boot camp*», *The New York Times Magazine*, 2 mars 2003.

24. Cité par Matthew Barakat [Associated Press], «*Reporters wrap up Pentagon's "boot camp"* », *Editor and Publisher*, 22 novembre 2002.

25. *Ibid.*

26. Jean Jacques Mevel, «*A Fort Dix, le Pentagone prépare les journalistes au front*», *Le Figaro*, n° 18205, 18 février 2003, p. 1-3.

De manière générale, la formation offerte par l'armée américaine est principalement axée sur le fonctionnement de l'organisation militaire alors que les cours des compagnies privées insistent plus sur la survie en environnement hostile. Sur les 31 journalistes intégrés interviewés pour cette étude, 17 ont suivi une formation avec une firme privée, principalement avec les groupes AKE et Centurion Risk Assessment Services. Ce type de formation est de plus en plus exigé pour les assurances des journalistes qui travaillent dans les zones de conflit. Seulement, en raison des coûts prohibitifs, seuls les grands médias sont capables de défrayer les frais de ces formations au détriment des petits médias et des journalistes pigistes. Neuf participants à l'étude ont suivi une formation offerte par l'armée alors que neuf autres n'ont suivi aucune formation. Ceux qui n'ont pas suivi les sessions *media boot camp* ont quand même subi une formation sommaire au Koweït avant le début des opérations militaires en Irak. Comme par le passé, les journalistes qui allaient couvrir la force aérienne ont suivi une formation spécialisée. Marie Beth Sheridan du *Washington Post*, qui a été intégrée à la 10<sup>e</sup> Brigade d'aviation en Irak, précise que cette formation vise à enseigner comment se comporter en situation d'urgence sur un avion et comment réagir à un manque d'oxygène qui peut provoquer le vertige<sup>27</sup>.

## 7.2. LA CONTRE-PROPAGANDE

---

Un des objectifs avoués du recours à l'intégration est de juguler la désinformation de l'ennemi. C'est ce qu'expliquera Bryan Whitman, l'adjoint de l'Assistant Secretary of Defense for Public Affairs :

*Nous vivons dans un âge d'information globale où les communications sont instantanées. Et notre adversaire potentiel dans ce conflit est un maître de désinformation. Saddam Hussein est un menteur averti. Et quelle meilleure façon de contrer une partie de cette désinformation que d'avoir un grand contingent*

---

27. Entrevue avec l'auteur, 17 mars 2008.

*de journalistes qui sont là aux côtés de nos troupes rapportant ce qui se passe réellement en temps quasi réel, sans mettre en péril les missions ou la sécurité des gens qui les mènent*<sup>28</sup>.

Le colonel Mike Birmingham, responsable des affaires publiques dans la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, est du même avis: «*En ayant les médias intégrés avec nous, sans les guider ou leur dire ce qu'ils devaient rapporter, ils contraient aussi la propagande irakienne*<sup>29</sup>.» L'objectif de contrer la désinformation ennemie est également inscrite dans la directive d'affaires publiques de 2003 (point 2.A): «*Nous devons raconter l'histoire factuelle – bonne ou mauvaise – avant que d'autres n'ensemencent les médias avec la désinformation et des altérations, comme ils continueront très certainement de le faire.*»

La mise en place de l'intégration vise en outre à satisfaire les médias américains qui ont toujours revendiqué le droit de suivre les troupes américaines advenant leur déploiement (Whitman, 2003d, 2003e). Fondées sur les ratés du passé, les doléances des médias avaient été exprimées au cours des différentes rencontres entre le bureau des affaires publiques du Pentagone et les chefs de bureau des médias à Washington. «*[L'embedding] nous a aussi vraiment donné l'occasion de montrer aux Américains et au monde à quel point les forces militaires américaines ont été et sont encore aujourd'hui bien entraînées, bien équipées et bien dirigées*» soulignera, par ailleurs, Whitman (2003f). Reconnaisant l'avancée par rapport aux guerres passées, Michael Phillips du *Wall Street Journal* souligne l'intérêt du programme du point de vue du public: «*Les gens ont besoin de savoir à quoi la guerre ressemble. Je pense que l'embedding est une bonne façon de leur dire à quoi elle ressemble et de les laisser ensuite décider par eux-mêmes si ça vaut le coup*<sup>30</sup>.» Et d'un point de vue journalistique, Phillips ajoute: «*Nous arrivons à voir des choses et [à] rapporter des choses que nous n'obtiendrons pas autrement. Tant que nous gardons à l'esprit la mise en garde que ce n'est pas une vue*

28. Bryan Whitman, 2003a. Ce message de contre-désinformation est martelé entrevue après entrevue (Voir Whitman, 2003b, 2003c, 2003d, 2003e, 2003f).

29. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

30. Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.



*d'ensemble de la guerre*<sup>31</sup>. » La mobilisation du dispositif répond donc à trois objectifs : accommoder les médias, contrer la propagande ennemie et informer l'opinion américaine et internationale.

William Branigin du *Washington Post* croit que l'armée américaine a tiré les leçons de ses erreurs du passé. Branigin, qui a accompagné les forces de l'Alliance du Nord à Kaboul au moment de la chute du régime des Talibans, témoigne de la vulnérabilité de l'armée américaine à la propagande ennemie en Afghanistan :

*Il n'y avait aucun représentant de l'armée à qui parler pour présenter leur version de l'histoire. En conséquence, les États-Unis perdaient la guerre de l'information, parce que vous aviez des situations où des bombardiers américains venaient et bombardaient quelque chose, les Talibans publiaient un communiqué disant « Ils ont bombardé un hôpital, ils ont tué tous les gens », des mensonges complets. C'était de la propagande, mais il n'y avait rien venant du côté américain, particulièrement à l'intérieur de l'Afghanistan pour contredire cela. Nous aurions souhaité un porte-parole pour dire : « Bien, que dire de ceci ? Il y a un rapport que vous avez fait ceci et cela. Quel est votre version de l'histoire ? » Il n'y avait rien de cela. Le peu d'Américains qui étaient autour étaient si secrets et distants. Ils se sauvaient quand nous nous approchions d'eux. Ils ne disaient rien. C'était très frustrant*<sup>32</sup>.

Pour souligner la réussite de la contre-désinformation, Victoria Clarke et Bryan Whitman rappellent l'exemple du journaliste intégré Greg Kelly de Fox News qui, le 7 avril 2003, au moment où la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie pénétrait dans la capitale irakienne, confirmait à la télévision l'entrée des troupes américaines à Bagdad alors que dans un même écran en direct, Mohammed Saeed Al-Sahhaf, le ministre irakien de l'Information, surnommé « Bagdad Bob » par la presse internationale, niait ce fait (Whitman 2003c, 2003d ; Clarke, 2006, p. 73).

Pour illustrer le bien fondé de la présence des journalistes avec l'armée à des fins de contre-propagande, le colonel Mike Birmingham cite en exemple un autre incident. Je vais ici d'abord expliquer cet incident important rapporté par William Branigin du *Washington Post*.

---

31. Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

32. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

Le lundi 31 mars 2003, en fin d'après-midi, une jeep Toyota de type Land Rover avec une quinzaine de personnes à bord dont des enfants approche une intersection sur l'autoroute 9 en direction de la ville de Kerbala. Les occupants de la jeep sont tous membres d'une famille chiite fuyant leur ferme dans un village où des hélicoptères américains ont lancé des missiles la veille et parachuté des prospectus appelant supposément les habitants à se mettre à l'abri. L'intersection entre l'autoroute 9 et la route reliant les villes de Kerbala et Hilla qui traverse l'Euphrate au centre de l'Irak est gardée par la compagnie Bravo de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie. Arrivant de la route secondaire, la jeep bleue s'approche d'un véhicule militaire Bradley et des soldats américains à bord ouvrent le feu tuant sur le coup dix personnes dont cinq enfants. Les blessés seront évacués par les militaires américains. Un des blessés succombera plus tard à ses blessures dans un hôpital militaire.

À environ 1 mille de l'incident, le journaliste William Branigin du *Washington Post*, écoute les communications radio de la compagnie Bravo et suit tous les échanges entre le capitaine Ronny Johnson, commandant de la compagnie et le chef d'un peloton dans un véhicule de combat Bradley. Roulant dans un M88, un véhicule de dépannage pour engins lourds, Branigin est intégré dans le 15<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, 3<sup>e</sup> Bataillon, 2<sup>e</sup> Brigade de la 3<sup>e</sup> Division. *«J'ai entendu le capitaine dire à son leader de peloton ou lieutenant : "Putain, vous avez tué une famille parce que vous n'avez pas tiré un coup de sommation assez tôt". C'était à peu près ses mots exacts. Je savais alors que cela avait été une grande erreur, que quelqu'un avait échoué à faire ce qu'il est supposé faire<sup>33</sup>»*, se rappelle Branigin. Le journaliste a alors préparé un reportage sur cet incident :

*J'ai interviewé les « medics » qui avaient traité les gens et avaient envoyé les blessés dans un hôpital militaire. Mais j'étais aussi prudent d'inclure le contexte, à savoir qu'un jour ou deux auparavant, quatre soldats avaient été tués dans la première attaque suicide à la bombe de la guerre, parce qu'un véhicule s'est approché, que le conducteur a appelé les soldats et qu'ensuite, il s'est fait sauter. Tous tués. À la suite de cela, les commandants étaient hantés par les véhicules qui venaient dans leur direction. C'est dans ce contexte qu'ils s'étaient inquiétés redoutant l'attentat-suicide. J'avais donc le contexte dans*

---

33. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

*le reportage. Je l'ai envoyé. Personne n'avait aucun contrôle sur moi. Personne n'a lu le reportage avant que je ne l'envoie. Ça tenait entièrement à moi. J'ai envoyé le reportage au Post*<sup>34</sup>.

Avant la publication de l'article de Branigin dans le *Washington Post*, un communiqué du Pentagone a été publié arguant que le véhicule avait été pris pour cible après avoir ignoré des ordres verbaux et des tirs de sommation. Indiquant que l'incident était sous enquête, le communiqué du Pentagone a précisé que le véhicule de type fourgonnette transportait 13 personnes (femmes et enfants) dont 7 avaient été tuées, 2 blessées et 4 saines et sauvées.

Intitulé *Une scène horrible sur l'autoroute 9*, le reportage de Branigin sera publié le 1<sup>er</sup> avril et contredira la version officielle voulant que le véhicule touché ne se soit pas conformé aux ordres. «*Je me suis demandé ce qui allait arriver, s'il y aurait des répercussions. En fait, il n'y a rien eu parce que chacun savait que ce que j'avais rapporté était la vérité et que c'était honnête*<sup>35</sup>» note Branigin. Plusieurs médias américains rapporteront l'incident en insistant sur la version officielle<sup>36</sup>. Dans son entrevue pour cette recherche, William Branigin a indiqué que d'autres journalistes ont corroboré son témoignage en interviewant des survivants dans un hôpital militaire<sup>37</sup>.

Cet incident a donc été mis de l'avant pour justifier le bénéfice du dispositif *embedding* pour contrer la propagande ennemie. Le colonel Mike Birmingham, responsable des affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division explique: «*En ayant Bill Branigin avec nous à ce moment-là, cela a en réalité réduit toute propagande supplémentaire qui aurait pu être utilisée par les Irakiens en le martelant ou en le dénaturant. Ainsi, en ayant Bill Branigin, il l'a rapporté directement. C'était malheureux, mais l'information est sortie de manière exacte*<sup>38</sup>.» William Branigin confirme avoir entendu, à son retour de l'Irak, ce point de vue militaire à l'effet que même si son histoire a contredit la

34. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

35. *Ibid.*

36. L'organisme Fairness & Accuracy in Reporting a répertorié les médias qui ont repris la version du Pentagone, certains omettant la version du *Washington Post*. Voir «*Official Story vs Eyewitness Account*», <<http://www.fair.org/press-releases/najaf.html>>, consulté le 14 février 2014.

37. C'est le cas de Meg Laughlin dans un article intitulé «*11 Family members killed at checkpoint intended to "be safe"*», *Miami Herald*, 2 avril 2003, p. 1A.

38. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

version officielle, au moins la présence d'un journaliste intégré a empêché la récupération de l'incident à des fins de propagande<sup>39</sup>. Victoria Clarke reprendra aussi l'incident (dans sa version officielle) pour illustrer que le principe d'« inonder la zone » fonctionne en montrant à la fois les côtés positifs et les côtés négatifs grâce à la présence des journalistes intégrés (2006, p. 76).

L'incident de l'autoroute 9 est révélateur de la concomitance de phénomènes dans la guerre de l'information. Premièrement, il atteste qu'un journaliste intégré peut avoir une liberté d'action non négligeable sur le champ des opérations. William Branigin a pu écouter les communications radio de son unité d'attachement et interroger ensuite les témoins clés. Pour Branigin, qui a couvert plusieurs conflits avant l'Irak<sup>40</sup>, la pratique d'écouter les conversations radio est cruciale au travail du journaliste :

*Les communications parmi les soldats constituent, selon moi, la meilleure façon de couvrir une opération comme celle-là parce que vous êtes si éparpillés. Votre unité est si largement dispersée et beaucoup de choses se passent la nuit. Même pendant la journée, si vous êtes dans une sorte de formation ou colonne et vous vous déplacez, il y a tant de poussière, vous ne pouvez rien voir. Quelque chose pourrait arriver à une autre partie de votre unité et ce serait à quelques kilomètres plus loin et vous ne seriez pas capable de le voir. Vous ne seriez même pas au courant<sup>41</sup>.*

Il s'est assuré d'avoir la capacité d'écouter les communications radio en demandant au commandant de son bataillon la possibilité d'utiliser en permanence un casque d'écoute militaire pour suivre ce que tout le monde pouvait entendre sur les canaux radio de l'unité. « *Ce que vous entendez est beaucoup plus important dans ces situations que ce que vous voyez parce que vous ne pouvez pas voir grand-chose<sup>42</sup>.* » Plusieurs journalistes intégrés ont profité de l'écoute des communications radio, ce qui serait normalement impossible

39. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

40. À l'emploi du *Washington Post* depuis 1979, William Branigin a couvert notamment la guerre au Liban (1978, 1982), l'invasion soviétique de l'Afghanistan (1980), la guerre au Nicaragua (1987-1990), l'invasion du Panama (1989), la guerre du Golfe (1991) et la guerre en Afghanistan (2001).

41. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

42. *Ibid.*

si les journalistes utilisaient leurs propres véhicules (Wright, 2004, p. VI-13). Il n'est pas certain cependant que tous les commandants accordent cette possibilité à leurs journalistes intégrés.

Deuxièmement, la publication d'un article par un journaliste intégré n'empêche pas le service de communication du Pentagone ou tout autre état-major de publier sa propre version des faits, incomplète ou erronée. À propos de la disparité entre la version de Branigin et la version officielle, le colonel Mike Birmingham précise que les communiqués de presse sont souvent très vagues, car ils ne contiennent pas toutes les informations et que ce n'est pas le rôle des commandants sur le terrain d'arrêter leur mission pour investiguer<sup>43</sup>. Le brigadier général Vincent Brooks, porte-parole du Centcom au Qatar, dira aussi que les premiers rapports sont souvent erronés et que l'incident s'est tout simplement retrouvé dans le brouillard de la guerre (*fog of war*)<sup>44</sup>. Dans le communiqué du Pentagone sur l'incident, le bilan en-deçà de celui publié par Branigin peut être certes attribué à la difficulté de recueillir des informations complètes dans le feu de l'action avec plusieurs acteurs impliqués. Cependant, on peut douter de l'affirmation selon laquelle des tirs de sommation avaient été effectués comme il se doit. Si le reportage intégré peut stopper la propagande ennemie comme le clame l'armée, il ne gomme pas nécessairement la propagande amie. L'information officielle reste une composante essentielle de la guerre de l'information. L'information de guerre repose sur plusieurs dispositifs interdépendants. Dans le cas de l'incident de l'autoroute 9, le reportage intégré s'en est tiré à bon compte, mais il y a eu, malgré tout, juxtaposition avec la version tronquée du Pentagone qui a ainsi bénéficié d'une plus large circulation dans l'ensemble des médias américains. Le principe d'« inonder la zone » repose sur l'interopérabilité des différents dispositifs d'information sur le champ de bataille.

La guerre en Irak a prouvé que la guerre de l'information n'est pas incompatible avec l'accès massif des journalistes à la zone des opérations militaires. Les expériences marquantes d'éloignement des journalistes du front lors de la période post-Vietnam

---

43. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

44. Cité par Christopher Marquis, « U.S. military chiefs express regret over civilian deaths », *The New York Times*, 2 avril 2003 p. B4.

et particulièrement lors de la guerre du Golfe (1991), pourtant une « guerre de communication<sup>45</sup> », avaient jusque-là misé sur un dispositif de surveillance très contraignant. Contrairement au blocage de l'accès journalistique et au contrôle répressif caractéristique du *pool*<sup>46</sup>, le modèle de l'*embedding* en vigueur en Irak repose sur une libération de l'accès et sur un contrôle permissif. Utiliser les médias dans la guerre de l'information n'exclut pas de leur permettre de rapporter les opérations militaires. Loin de mener à une disparition du contrôle militaire de l'information médiatique, l'évolution des relations journalistes-militaires a plutôt induit une transformation du contrôle.

### 7.3. LA TRANSMISSION EN TEMPS RÉEL

---

La guerre en temps réel est permise par l'avancée constante des technologies d'information et de communication. Ces technologies sont utilisées aussi bien par les militaires que par les médias. Dans l'histoire des relations armée-médias, chaque guerre a eu son lot de bond technologique, du télégraphe à Internet en passant par la photographie, la radio, la télévision et le satellite. La guerre du Golfe constitue la première guerre *high tech* de la société de contrôle. En 1991, les technologies d'information et de communication ont eu une influence majeure sur la conduite de la guerre et sur sa médiatisation. Sur le terrain militaire, des armes sophistiquées dites « intelligentes » et sur le terrain médiatique, la « guerre en direct » par satellite grâce à la chaîne d'information en continu CNN. Dans son analyse, Virilio (1991, p. 77) a lié la guerre du Golfe à l'ubiquité satellitaire et à l'instantanéité des télécommunications militaires :

---

45. Cette expression a été utilisée par Mattelart pour caractériser une double utilisation des stratégies d'information et de communication pendant la guerre du Golfe : l'information censurée des *pools* et l'information des technologies militaires et des armements intelligents (1992, p. 138-141).

46. Le concept du *pool* n'est pas en soi répressif. Il est possible d'envisager l'activation d'un *pool* intégré aux troupes comme lors de l'opération Anaconda en Afghanistan de mars 2002, mais les journalistes n'avaient pas leur équipement technologique pour transmettre leurs reportages en direct.

*Première guerre électronique totale*, [le] conflit du Golfe ne se joue plus seulement sur la ligne de front d'un horizon géographique donné, mais d'abord sur les moniteurs, les écrans de contrôle et les téléviseurs du monde entier. La perspective du champ de bataille n'est plus tant celle du point de fuite que celle de la fuite simultanée de tous les points, les pixels de l'image des cibles à acquérir pour détruire l'adversaire.

«La guerre était devenue un jeu sur ordinateur» (Neuman, 1996, p. 212). La «première guerre en direct» en parlant de la guerre du Golfe de 1991 ne doit pourtant rester qu'une formule, «car elle ne fut jamais absolument en direct, du fait du contrôle militaire» nuance Wolton (1991, p. 31). Quelle influence la technologie a-t-elle eu pendant le second conflit en Irak ?

Contrairement à la guerre du Golfe de 1991, CNN n'était pas en position de monopole lors de la guerre en Irak. La chaîne d'Atlanta a subi une rude concurrence de la part des autres réseaux surtout Fox News qui a drainé plus de téléspectateurs au commencement de la guerre<sup>47</sup>. Alors que le correspondant vedette de CNN, Peter Arnett, disposait du seul téléphone satellite à Bagdad en 1991, il y en avait 200 à 300 dans la capitale irakienne en 2003, peu avant le début de la guerre en Irak<sup>48</sup>. L'usage des téléphones satellites pour la couverture des conflits et des événements éloignés s'est généralisé depuis. L'usage des technologies d'information et de communication est devenu plus prégnant.

La guerre en Irak de 2003 est véritablement la *première guerre en temps réel pour les journalistes accrédités*. Le contrôle très strict du *pool* en 1991 avait empêché les médias de profiter de l'arrivée du téléphone satellite. Durant la guerre du Golfe, c'est l'armée américaine qui avait la charge de transmettre tous les reportages de la zone des opérations. Les journalistes dans le *pool* n'avaient pu saisir l'occasion technologique satellitaire qui se présentait pour la première fois sur un théâtre d'opérations militaires. Avec le dispositif *embedding* en Irak, les journalistes intégrés ont pu diffuser, bien sûr avec l'accord

47. Selon un rapport du Project for Excellence in Journalism (Pew Research Center) Fox News a enregistré une écoute en *prime time* de 4,1 millions de foyers contre 3,2 pour CNN et 1,6 pour MSNBC durant la première semaine de la guerre. Voir «Cable news and the war with Iraq in 2003», *2004 Annual Report – Cable TV Audience*, 15 mars 2004, <<http://www.journalism.org/node/761>>, lien périmé. Pour une comparaison entre l'effet CNN et l'effet Fox durant la guerre, voir Frau-Meigs (2004).

48. Ralph Blumenthal et Jim Rutenberg, «Journalists are assigned to accompany U.S. troops», *The New York Times*, 18 février 2003, p. A12.

des commandants, des reportages en temps réel. « *Ce que nous diffusions était exactement ce qui se passait tel quel*<sup>49</sup> » affirme Walter Rodgers de CNN qui accompagnait la 3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie en tête des forces d'invasion. Les journalistes intégrés pouvaient compter sur des téléphones et des antennes satellites, des vidéophones, des ordinateurs portables, des caméras vidéo portables, etc. Un téléphone satellite utilisé pour couvrir la guerre en Irak pouvait avoir la taille d'un téléphone cellulaire pesant moins de 1 kg comparativement à 1991 où il pesait entre 22 et 27 kg et coûtait plus de 50 000 \$<sup>50</sup>. « *Nous n'avons plus besoin d'un camion pour tirer une antenne satellite*<sup>51</sup> » dit Marcy McGinnis, une vice-présidente de l'information à CBS. La majorité des journalistes intégrés en Irak ont utilisé principalement des téléphones satellites de type Thuraya, Iridium ou Inmarsat. La technologie dans ce domaine évolue tellement vite que certains systèmes plus performants sont apparus sur le terrain après le début de la guerre. Le caméraman de Fox News Christian Galdabini signale qu'il a utilisé le système RBGAN en 2003, mais que la nouvelle génération BGAN est apparue plus tard<sup>52</sup>. Le terminal BGAN du fabricant Inmarsat permet une transmission de données (images, vidéo et son) et la connexion Internet haut débit. Des caméras miniatures (*lipstick camera*) montées sur des casques ou sur des engins ont également été utilisées pour rapporter la guerre. Cette même technologie a été employée par les troupes américaines pour documenter leurs opérations.

## 7.4. LE REPORTAGE MOBILE

---

En Irak, la possibilité de transmettre des reportages en mouvement a constitué une nouveauté pour les journalistes en zone de guerre. Avec les troupes de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, le correspondant de NBC David Bloom a couvert la guerre dans un véhicule M88 modifié et équipé pour transmettre en direct et en mouvement.

---

49. Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

50. Jim Rosenberg, « Tech from Gulf War to Gulf War », *Editor and Publisher*, 31 mars 2003, p. 23.

51. Cité par Gail Pennington, « TV networks are poised to cover war in Iraq », *St. Louis Post-Dispatch*, 23 février 2003, p. F1.

52. Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.



Baptisé le « Bloom mobile », le véhicule était muni d'une caméra transmettant par microondes via une antenne jusqu'à 80 km/h. Équipé d'un gyroscope permettant de garder en permanence le contact avec le satellite, un camion à l'arrière dans le convoi recevait le signal pour le relayer au studio de NBC. Fabriqué avec l'aide d'un contractant militaire, l'équipement de NBC était certainement un des plus chers, à hauteur d'un demi-million de dollars<sup>53</sup>. David Bloom est malheureusement mort en avril 2003 des suites d'une thrombose embolique pulmonaire sans véritablement imprimer sa marque à la couverture de la guerre.

William Branigin du *Washington Post*, qui a aussi couvert l'invasion dans un véhicule M88, appréciait cette possibilité de transmettre ses reportages à sa rédaction en mouvement grâce à un téléphone satellite muni d'une antenne avec fil et aimant : « *Je connectais le fil, étant assis dans le véhicule. J'avais une écouteille, j'ouvrais l'écouteille, je collais l'aimant sur le toit du véhicule ou même sur une mitrailleuse et j'étais capable de transmettre de cette façon*<sup>54</sup>. »

CNN a également mis à profit la technologie pour allier transmission et mobilité. Elle a utilisé des vidéophones avec des antennes satellites gyroscopiques capables de détecter un satellite en tout moment. Ces antennes étaient montées sur trois véhicules de type Humvee, deux avec des journalistes intégrés, un autre avec une équipe indépendante. Le système a bien fonctionné même si l'équipe technique de CNN en doutait, car le mouvement est l'une des causes d'interférence sur un vidéophone (Flournoy, 2003). Dans l'un des trois véhicules<sup>55</sup> de CNN au sein du 3<sup>e</sup> Escadron de la 7<sup>e</sup> Cavalerie, le correspondant Walter Rodgers avait à sa disposition un téléphone satellite Thuraya et un téléphone par ligne commutée (*dial-up*).

---

53. David Folkenflik, « Technology "changes how we see the war" », *The Baltimore Sun*, 28 mars 2003.

54. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

55. Le véhicule Humvee de Walter Rodgers avait été baptisé « Old Betsy », du nom d'une chanson du folklore américain intitulé « *Sweet Betsy from Pike* » qui relate les aventures migratoires d'un pionnier de l'époque de la ruée vers l'or (entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008). Warrior one était l'autre véhicule utilisé par le journaliste intégré Martin Savidge avec le 1<sup>er</sup> Bataillon du 7<sup>e</sup> Régiment des marines.

Sur le plan technologique, le journalisme de guerre gagne donc en qualité et variété de transmission, en portabilité, en fiabilité et en autonomie. Il est devenu plus facile d'effectuer des montages de données numériques sur ordinateur et de les envoyer plus rapidement grâce aux avancées en matière de compression. Les images instables des débuts du vidéophone durant la guerre en Afghanistan en 2001 ont fait place à une haute qualité vidéo en temps réel. Les journalistes intégrés peuvent communiquer avec leurs rédactions ou leurs proches par courriel et par Internet haute vitesse ou par téléphone satellite sans passer nécessairement par les systèmes de communication militaire. Les médias apprécient grandement la capacité de transmettre leurs reportages de manière autonome. L'obligation de passer par le système de transmission militaire lors de la guerre du Golfe en 1991 avait causé plusieurs retards et constitué une source de conflits.

La transmission en temps réel des reportages réalisés par les journalistes intégrés prouve que la vitesse est prise en compte par l'armée américaine sans que pour autant l'information soit totalement libérée. La circulation rapide de l'information caractéristique de la société de contrôle n'empêche pas les pratiques de manipulation. Par ailleurs, le progrès technologique n'a pas effacé les critiques soulevées déjà lors de la guerre du Golfe (Wolton, 1991). On relèvera notamment l'empressement de la télévision à se concentrer sur les images et non sur l'information et la préférence des images aseptisées au détriment de la réalité crue de la guerre (Sharkey, 2003). «*L'exposition technologique contribue à cette notion que la guerre est un jeu vidéo et déshabille la guerre de son humanité*<sup>56</sup>», déplore Christopher Dickey, rédacteur régional de *Newsweek* au Moyen-Orient.

---

56. Cité par Sharkey, 2003, p. 21. Une étude a montré que les réseaux de télévision ont beaucoup insisté sur la technologie de la guerre et non sur les aspects humains (Aday, 2004). Voir aussi Diane Holloway, «*War in Iraq: Reality television aired in real time*», *Cox News Service*, 26 mars 2003, p. E1.

# LE DISPOSITIF PANOPTIQUE

La guerre en Irak est certainement une guerre *high tech* où le champ de bataille est surveillé en temps réel par les centres de commandement. Un groupe de journalistes intégrés au quartier général de la 1<sup>re</sup> Force expéditionnaire des marines a pu voir de près cette facette de la réalité technologique de la guerre. Dans ce quartier général névralgique ultrasecret, où la guerre était menée sur des écrans, Mark Mazzetti du magazine *U.S. News & World Report* a vu des militaires suivre à la trace des tanks reliés à des ordinateurs et assister à la transmission en direct d'une bataille. « *C'est étonnant comment la guerre peut ressembler à un jeu vidéo*<sup>1</sup> », dit-il. David Lynch du quotidien *USA Today* était aussi au Centre des opérations de combat des marines : « *Vous pouviez en fait tout voir en temps réel*<sup>2</sup>. » Avec l'aide de certains officiers, il était possible de voir sur écran

---

1. Entrevue avec l'auteur, 20 mars 2008.

2. Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

l'endroit où les unités militaires étaient stationnées et où elles se dirigeaient ou de regarder en direct des attaques aériennes sur des objectifs au sol, explique Lynch.

## 8.1. L'ŒIL DE DIEU

---

Sur le champ de bataille, la surveillance des médias s'exerce par des moyens à la fois simples et sophistiqués grâce aux technologies d'information et de communication. Les reportages, les conversations et les mouvements des journalistes intégrés sont surveillés à partir de différents points d'observation et d'écoute militaires. Avec la télésurveillance et la capacité de repérage en tout moment, le dispositif *embedding* est transformé en une technologie de contrôle qui place les journalistes intégrés dans un champ de visibilité panoptique permanent.

La guerre *high tech* et en temps réel est directement inspirée de *l'information dominance*, du *network centric war* et du C4ISR (Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance). En Irak, «les réseaux de satellites de communication et les tableaux de données tactiques ont littéralement permis le partage d'informations de la tranchée au Pentagone<sup>3</sup>». Le général Tommy Franks a utilisé l'information pour s'assurer d'«une vision de l'œil de Dieu<sup>4</sup>» sur le champ de bataille. Dans *Stratégie de la déception*, Virilio (1999, p. 32) avait parlé de l'«œil du Très-Haut», d'un «cyclope» pour caractériser «une grande optique panoptique susceptible de surveiller les mouvements ennemis, mais également ceux des amis».

De manière générale, la surveillance militaire consiste à connaître les déplacements et les productions des journalistes intégrés dans leurs unités d'attachement. Comme nous l'avons vu, la surveillance est d'abord administrative avec une organisation qui s'appuie sur des agents, des règles et des enregistrements. Cette surveillance administrative des journalistes intégrés s'accompagne

---

3. Kenneth, Allard, «Battlefield information advantage», *CIO Magazine*, automne/hiver 2003, p. 29, <<http://www.cio.com/archive/092203/allard.html>>, consulté le 14 février 2014.

4. *Ibid.*, p. 30.

d'une surveillance électronique où la cueillette d'informations se fait par l'intermédiaire des technologies d'information et de communication. La surveillance électronique s'effectue souvent à l'insu des journalistes intégrés qui néanmoins en ont bien conscience.

Une simple recherche dans les bases de données permet d'avoir connaissance des reportages journalistiques. *«Je suis sûr que tous les officiers d'affaires publiques suivent à la trace les reportages de leurs journalistes. S'ils ont un journaliste intégré, ils le "googlent" probablement chaque jour et voient ce qui surgit de nouveau<sup>5</sup>»* croit le journaliste pigiste David Axe qui a suivi notamment une unité de la 1<sup>re</sup> Division d'infanterie pour le compte du *Free Times* de la Caroline du Sud. Mark Mazzetti, qui a couvert l'invasion pour *U.S. News & World Report* avant de rejoindre le *New York Times*, réfère, quant à lui, à une surveillance au niveau du Pentagone: *«Je pense qu'ils contrôlaient étroitement ce que les gens écrivaient ou transmettaient. Pas nécessairement dans l'unité avec laquelle ils étaient, mais au quartier général, Le Pentagone prenait ainsi conscience des reportages susceptibles de violer les règles du jeu<sup>6</sup>»*. Les informations recueillies sur les journalistes intégrés sont partagées entre les unités sur le terrain et l'état-major, comme l'indique le photographe de *Time* Robert Nickelsberg: *«L'armée et les marines recevaient votre reportage à l'aube ou avant. Une fois qu'il était publié sur Internet, il était enregistré par le Pentagone et renvoyé ensuite directement à l'unité. Donc, ils savaient exactement ce que vous disiez et ce que vous photographiez<sup>7</sup>»*. Nickelsberg dit tenir cette information des journalistes intégrés qui s'étaient montrés trop critiques dans leurs reportages. Le témoignage de Rick Leventhal de Fox News corrobore l'existence de cette chaîne de contrôle. Dans son entrevue, il affirme que chaque fois qu'il a diffusé une information qui ne devait pas l'être, il en a été immédiatement informé par le colonel de son unité qui a été alerté par un commandement supérieur<sup>8</sup>.

Les commandants d'unité sur le terrain disposent de très peu de moyens techniques pour surveiller les reportages des médias. Il va sans dire que leur travail est de faire la guerre à l'ennemi

---

5. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

6. Entrevue avec l'auteur, 20 mars 2008.

7. Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

8. Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

et d'exécuter leur mission. Le commandant Christopher Hughes dit qu'il ne pouvait savoir ce qui était rapporté sauf ce que lui montraient les journalistes intégrés à la 101<sup>e</sup> Division aéroportée<sup>9</sup>.

Le colonel Mike Birmingham de la section divisionnaire des affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie confirme la faible capacité de voir, d'entendre ou de lire les reportages des journalistes intégrés qu'entraîne un équipement inadéquat<sup>10</sup>. Premièrement, il n'avait pas le budget nécessaire pour s'équiper d'un système permettant de consulter les articles et les vidéos publiés dans les médias et, deuxièmement, son unité était constamment en mouvement durant la première phase d'invasion. En effet, Birmingham n'avait qu'un budget lui permettant d'équiper un groupe de dix-huit journalistes militaires chargés de publier un journal sur les activités de leur unité et de contribuer aux services d'information militaires comme Army News Services et Soldiers Radio and Television. Cependant, quand les circonstances le lui permettaient, il pouvait télécharger des reportages médiatiques par l'intermédiaire des bases de données militaires Early Bird et DVIDS<sup>11</sup>.

## 8.2. LES BASES DE DONNÉES

---

Current News Early Bird ou Early Bird est une compilation quotidienne d'articles et de transcriptions de reportages publiés par les principaux médias américains et internationaux concernant les questions de défense et de sécurité nationale. Ce service est placé sous la responsabilité du bureau des affaires publiques du Pentagone depuis 1988. Disponible chaque jour dès 5 h 15 du matin sur Internet, le service de presse à accès restreint est mis à la disposition des hauts fonctionnaires du département de la Défense, du gouvernement et de certains membres du Congrès. Dans le passé, les journalistes accrédités au Pentagone avaient accès à ce service. À sa création en 1965, sous la gouverne du secrétaire de la Défense Robert McNamara, le service était opéré par l'Air Force.

---

9. Entrevue avec l'auteur, 15 mars 2008.

10. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2010.

11. Defense Video & Imagery Distribution System.

À l'occasion, des directives sont données au personnel du système Early Bird afin de censurer des reportages négatifs ou de mousser des reportages positifs<sup>12</sup>.

Le système Early Bird est accessible aux commandants et aux responsables d'affaires publiques sur le terrain lorsque les conditions opérationnelles le permettent. Le colonel Mike Birmingham explique que grâce à cet outil, il a pu, par exemple, prendre connaissance rapidement de l'incident de tirs sur un véhicule civil sur l'autoroute 9 publié par William Branigin dans le *Washington Post*<sup>13</sup>. Dans sa rétrospective de la guerre, la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie précise que les soldats de la division avaient eu, par le truchement du système Early Bird, l'occasion de passer en revue les articles écrits par des journalistes intégrés<sup>14</sup>.

Quant au DVIDS (Defense Video & Imagery Distribution System), c'est un système de distribution de vidéos, de photographies et de textes de l'armée américaine aux médias américains et internationaux. Avec un budget de 6,3 millions de dollars, le système a été mis en service à partir de 2004 en Irak, au Koweït et en Afghanistan. Il est maintenant opérationnel dans plusieurs lieux de déploiement des forces américaines. Le système DVIDS permet aux médias d'avoir accès aux commandants et au personnel militaire des unités déployées sur le terrain pour les entrevues. Il est opéré par des unités d'affaires publiques<sup>15</sup> équipées d'un réseau d'émetteurs satellites portables connectés à un centre de distribution basé à Atlanta. En accédant au site Web <<http://www.dvidshub.net>> (consulté le 14 février 2014), les médias du monde entier peuvent gratuitement utiliser ou solliciter des textes et des images vidéo et photographiques produits par des journalistes et des cameramen militaires. Les médias locaux peuvent s'approvisionner directement en images sans passer par les grands réseaux comme CNN ou Fox News<sup>16</sup>. Le centre d'Atlanta joue également un rôle d'intermédiaire

---

12. Howard Kurtz, « Pentagon clip service's clips clipped », *The Washington Post*, 2 septembre 2004, p. C01.

13. Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2010.

14. Third Infantry Division (Mechanized) after Action Report Operation Iraqi Freedom, juillet 2003, p. 43.

15. On les appelle « Mobile Public Affairs Detachments » ou « MPAD ».

16. Justin Ward, « Army sends media imagery from Iraq at push of button », *Army News Service*, 21 juin 2004.

pour faciliter les entrevues des commandants et des soldats sur le terrain avec les médias demandeurs. Le système est utilisé par les unités d'affaires publiques pour transmettre les briefings en direct, les communiqués de presse et des programmes montés. Le site Web de DVIDS constitue une archive informationnelle des opérations militaires facilement accessible en tout temps. Il agit par ailleurs comme alerte pour attirer l'attention des médias sur l'information militaire. Les produits de DVIDS sont également distribués sur d'autres plateformes en baladodiffusion (*podcasts*).

Sur le terrain, les journalistes intégrés peuvent utiliser le système DVIDS pour transmettre leurs reportages à leurs rédactions. La technologie du système permet l'acheminement d'images vidéo de bonne qualité. Selon le lieutenant-colonel Will Beckman, responsable du programme dans la 3<sup>e</sup> Armée, le principe du système n'est pas nouveau en soi, c'est plutôt la vitesse qui en constitue l'élément critique<sup>17</sup>. Les terminaux satellites compacts Norsat NewsLink utilisés pour le système ont été fournis à l'armée américaine par Norsat International Inc., une compagnie canadienne spécialisée dans la transmission satellite des données à haute vitesse.

L'utilisation du système DVIDS expose cependant les médias à une surveillance militaire. Par exemple, durant la bataille de Fallujah en 2004, tous les reportages du *pool* des journalistes acheminés par le système DVIDS ont été vérifiés par un officier d'affaires publiques pour s'assurer qu'ils ne contrevenaient pas à la sécurité opérationnelle<sup>18</sup>. L'armée a certainement la latitude d'exercer un contrôle sur son propre système de distribution<sup>19</sup>.

L'implantation du centre de distribution et de la base de données DVIDS est un outil supplémentaire de la guerre de communication menée par l'armée américaine en Irak et ailleurs. L'infrastructure technologique profite aussi bien aux médias qu'aux militaires. Néanmoins, si les médias peuvent transmettre rapidement leurs produits, ils restent à la merci d'une surveillance plus ou moins marquée en fonction de la conjoncture. Les nouvelles stratégies de la communication militaire tendent à effacer les frontières entre

---

17. Cité dans Justin Ward, « Army sends media imagery from Iraq at push of button », *Army News Service*, 21 juin 2004.

18. McCormick Tribune Foundation, 2005, p. 98-99.

19. *Ibid.*, p. 99.



l'information et la propagande lorsque les médias diffusent les reportages militaires sans en avertir leurs auditoires<sup>20</sup>. Le système DVIDS permet un double processus de filtrage des reportages médiatiques si nécessaire et d'évitement du filtre des médias par la publication directe des produits militaires.

Avec différentes bases de données, les commandants et les officiers d'affaires publiques peuvent rapidement prendre connaissance de la couverture médiatique des unités sur le terrain. Cette capacité peut exister sur le terrain comme aux échelons supérieurs et au Pentagone. Si un reportage contient des informations sensibles ou des renseignements jugés litigieux, le dispositif de surveillance permet de joindre rapidement les militaires et les journalistes impliqués. L'armée cherche alors à déterminer le fil des événements et la confirmation des faits rapportés. Une enquête formelle peut être envisagée selon la gravité des faits.

### 8.3. L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE

---

La surveillance électronique s'exerce aussi par l'écoute des communications relevant du champ de bataille. Lors de la rencontre du 19 mars 2003 entre Victoria Clarke et les chefs de bureau à Washington, la question de l'obligation pour un journaliste intégré de fournir le numéro de son téléphone satellite avait été soulevée (Clarke, 2003c). Avant d'entrer en Irak avec une unité de génie de l'armée américaine, le journaliste Luc Chartrand de Radio-Canada dit avoir tenté de savoir si les communications des journalistes pouvaient être bloquées en posant la question à un officier: «*Si vous prenez des numéros d'identité des téléphones satellites et de nos téléphones cellulaires, c'est parce qu'il y a quand même une capacité de bloquer le signal d'un émetteur en particulier*<sup>21</sup>?» La question est restée sans réponse: «*Ils n'ont jamais voulu le confirmer, mais j'ai toujours été convaincu qu'ils avaient cette capacité-là*<sup>22</sup>.» La question ici n'est pas d'ordre technique, car la technologie militaire permet l'écoute

---

20. Voir Zewe, 2004.

21. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

22. Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

des conversations satellitaires. Par contre, il n'y a aucune indication officielle à savoir que les téléphones satellites des journalistes étaient surveillés. Un incident raconté par le photographe Robert Nickelsberg en fournit la preuve tangible. Après avoir couvert l'invasion en Irak, Nickelsberg a effectué un séjour d'intégration en Afghanistan. À la suite d'une conversation téléphonique avec sa rédaction à ce moment-là, un ordre le concernant est arrivé dans son unité :

*J'ai appelé la rédactrice à New York en utilisant un téléphone satellite et elle a voulu savoir où j'étais et c'était au milieu de nulle part. Et j'ai dit : «Vous vous rappelez de cette ville où un autre journaliste avait été il y a trois ou quatre semaines?» Elle a dit : «Oui.» J'ai dit : «Bien, allez à 80 km à l'ouest et c'est grossièrement où nous sommes.» Le jour suivant, nous étions supposés être pris par hélicoptère. Ils écoutaient mon appel de la nuit précédente à New York et tôt le matin, le sergent a reçu une violation de sécurité opérationnelle concernant mon appel téléphonique. Opsec, dit-on. Operational security. Donc, ils ont déplacé l'hélicoptère de près de 10 km pour atterrir dans l'autre direction. Autrement, nous aurions été directement à la porte. Mais le sergent a dit : «Ne t'inquiète pas sur ça, cela nous arrive tout le temps»<sup>23</sup>.*

Autant les capacités techniques des médias influent sur la conduite des opérations militaires, autant les médias sont à la merci des capacités techniques militaires sur le champ de bataille. Le dispositif de télésurveillance permet l'écoute des communications satellitaires des journalistes intégrés. Avec cette surveillance à distance, les journalistes intégrés sont placés dans une zone de *visibilité électronique* devenant ainsi eux-mêmes objets d'information. La technologie de contrôle opère ici selon un principe panoptique. C'est le principe du «voir sans être vu». Principe panoptique aussi, car la surveillance est effectuée à l'insu des journalistes sur le champ de bataille. Principe panoptique enfin, car les journalistes ont conscience d'être surveillés et repérables en tout temps. Plusieurs journalistes interviewés pour cette recherche pensent que leurs communications sont surveillées, sans toutefois en avoir la certitude. Cet état de conscience peut induire des conduites d'autocensure.

---

23. Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

Le principe panoptique du « voir sans être vu » est doublé ici du principe « écouter sans être écouté ». L'écoute électronique dans le dispositif *embedding* est l'accomplissement de l'« écoute dissymétrique » où le surveillant peut écouter sans être écouté. Dans *Surveiller et punir*, Foucault (1975, p. 203, note 2) rapporte que la surveillance acoustique avait déjà été imaginée par Jeremy Bentham dans une première version du Panopticon, mais qu'il avait abandonné le projet en l'absence d'une dissymétrie dans l'écoute des prisonniers par les surveillants. L'*embedding* fonctionne donc selon une double dissymétrie optique et acoustique.

La guerre de l'information allie vitesse (Virilio, 1977, 1991, 1995) et surveillance (Mattelart, 2007a, 2007b) par l'usage réticulaire des technologies d'information et de communication. Le dispositif *embedding* comme technologie de contrôle transforme les journalistes en objets d'information dans un espace de visibilité panoptique. Le dispositif repose sur la capacité de repérage, la rapidité d'analyse et la flexibilité.



---

# CONCLUSION

Après l'arrivée des troupes américaines à Bagdad en avril 2003, suivie de la chute symbolique de la statue de Saddam Hussein sur la place Fedaous, la plupart des journalistes qui avaient été accrédités pour couvrir la guerre en Irak dans le programme d'intégration ont plié bagages, certains pour retourner à leurs occupations régulières, d'autres pour échapper aux contraintes du dispositif militaire. L'arrivée triomphale à Bagdad a été caractérisée par quelques éléments révélateurs de la guerre médiatique dont la présence de certains journalistes intégrés dans la capitale irakienne aux côtés des troupes d'avant-garde, la difficulté de la majorité des journalistes intégrés à se libérer des unités à l'arrière et une opération de relations publiques orchestrée pour faire croire à une liesse populaire au moment de la chute de la statue de Saddam Hussein.

Dès la chute du régime irakien, plusieurs intervenants, militaires comme journalistes, ont fait l'éloge du programme d'intégration. Le bureau des affaires publiques du Pentagone sous la direction

de Victoria Clarke qui avait été l'initiateur de l'*embedding* s'est félicité du succès du dispositif de la couverture médiatique de la guerre. Pour Bryan Whitman, l'adjoint de Clarke, le succès de l'*embedding* peut se mesurer par plusieurs facteurs dont l'accès journalistique, la contre-désinformation de l'ennemi, la préservation de la sécurité opérationnelle et l'information reçue par le public américain (Whitman, 2003d, 2003e). Selon le colonel Rick Thomas, responsable des affaires publiques au Centcom, le succès du programme d'intégration tient au fait qu'il a surpassé les attentes à la fois des médias, des forces armées et du département de la Défense<sup>1</sup>. En plus des responsables du Pentagone et de l'administration, Thomas croit que les commandants de terrain ont grandement contribué au succès de l'*embedding* en indiquant qu'ils étaient capables d'accommoder des centaines de journalistes<sup>2</sup>. Plusieurs journalistes ayant participé à cette étude pensent également<sup>3</sup> que le programme a été bénéfique<sup>3</sup>.

Dans l'ossature de cet ouvrage, le premier chapitre a exposé le nouvel art de punir développé par Foucault dans *Surveiller et punir* (1975). Le philosophe s'est intéressé aux mécanismes de surveillance et de contrôle qui se sont généralisés avec la modernité. L'appareil disciplinaire s'appuie sur des techniques dont la finalité est de maîtriser les mouvements et les conduites des individus. Ces derniers sont aux prises avec un processus de normalisation et d'objectivation. Par ailleurs, le concept de dispositif panoptique définit une surveillance dont le principe est un regard centralisateur qui soumet les surveillés à un régime de visibilité à la fois permanent et invisible.

La notion de dispositif a ensuite été définie en empruntant à Michel Foucault, Gilles Deleuze et Giorgio Agamben qui ont cherché à répondre à la question *Qu'est-ce qu'un dispositif?*. De leurs conceptualisations du dispositif, se dégagent les notions suivantes : ensemble d'éléments hétérogènes, fonction stratégique, lignes de forces, jeu de pouvoir, rapports de forces, activité de gouvernement,

---

1. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

2. Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

3. Plusieurs publications contiennent des points de vue similaires (voir entre autres Shepard, 2004 ; McCormick Tribune Foundation, 2005 ; Fahmy et Johnson, 2005). Voir également Emily Hagedorn, « "Embedding" of reporters a success, ODU panelists say », *The Virginian-Pilot*, 4 juin 2003, p. B3.

capacité de capturer et d'orienter, etc. Dans l'approche foucauldienne, la conception du pouvoir est primordiale pour comprendre les rapports de force qui s'exercent au sein de différents dispositifs. Nous avons vu que le pouvoir y est envisagé en termes de relations de pouvoir et de jeu de stratégies. À partir de cette approche, les relations militaires-journalistes en Irak ont été abordées à travers le champ de possibilités des multiples rapports de force en jeu dans l'espace militaire où les journalistes couvrent la guerre. Il ne s'agit donc pas de considérer l'État ni l'armée comme sources du pouvoir, mais cela ne signifie pas de faire abstraction de leur prépondérance dans le rapport stratégique qui s'exerce sur le champ de bataille.

Le passage des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle a abouti à une nouvelle forme de surveillance qui informe la société dite globalisée où l'état d'urgence permanent s'accompagne entre autres d'une mobilisation permanente des médias. C'est une surveillance continue et souple dans un espace de grande mobilité. Cet espace-monde est celui de la vitesse permise par les réseaux performants d'information et de communication. Dans cet espace d'état d'urgence, le nouvel ordre opérant est celui du temps réel, des machines cybernétiques et d'un nouvel art de gouverner qui touche d'innombrables dispositifs.

Comme nous l'avons vu, le dispositif *embedding* est un espace de filtrage quadrillé où la circulation des journalistes est régulée par le processus d'accréditation-désaccréditation dans différents périmètres. À travers l'identification et la mise en registre régulières, l'intégration devient un appareil de savoir, une archive documentaire analytique capable de repérer des cas problématiques. Le dispositif d'analyse repose sur un appareil administratif d'affaires publiques et sur des règles particulières. L'intégration est articulée sur ce qu'il est permis et ce qui n'est pas permis, une micropénalité qui s'accompagne de sanctions formelles et implicites.

Cet ouvrage a révélé un dispositif hybride à la fois technologie de discipline et technologie de contrôle. Le fonctionnement du dispositif *embedding* repose sur une surveillance subtile et permanente. Contrairement aux guerres passées, le journalisme d'intégration n'est pas fondé sur un modèle répressif avec des limites considérables quant à l'accès des journalistes et à l'obligation

aliénante d'une censure préalable – même si elle peut toujours être invoquée de manière ponctuelle. Plusieurs journalistes ayant participé à cette étude ont affirmé qu'ils ont pu couvrir la guerre en Irak sans restrictions et qu'ils ont bénéficié d'un « accès total » dans leur unité d'attachement. Le qualificatif « total » est certes quelque peu exagéré, mais l'accès journalistique est bien réel. Le dispositif de surveillance agit sur le double mode du « laisser-voir » tout en verrouillant certaines zones d'inconfort comme les cas de blessés, de prisonniers ou de morts et du « faire-voir » avec le concours des services d'affaires publiques spécialisés dans les techniques de relations publiques. Il ne s'agit pas d'un régime de censure-coercition, mais d'un régime de visibilité-subtilité. Certes, le dispositif de surveillance peut se montrer intransigeant par moments avec certains journalistes présentant des « profils négatifs » ainsi que des journalistes hors intégration, mais l'architecture générale de contrôle est très permissive.

Durant la guerre en Irak, le dispositif *embedding* a été un maillon d'un macrodispositif civil et militaire avec l'objectif de dominer l'adversaire irakien sur le terrain de l'information. Cet avantage stratégique allait être réussi en mobilisant le service d'affaires publiques à tous les échelons du commandement et les médias nationaux et internationaux. L'irrigation informationnelle reposait aussi sur des outils techniques comme des bases de données et des réseaux satellitaires. L'*embedding* agissait là comme une technologie de contrôle.

Il ne faut surtout pas croire que les formes traditionnelles de censure et de propagande sont disparues du contrôle de l'information en temps de guerre. Elles s'expriment autrement et de plus en plus de manière ciblée. La transformation du contrôle de l'information relève de l'« hyper-communication » (Mathien, 2006) des belligérants et de l'« hyper-technologisation » (Bigo, 2006) des dispositifs de surveillance. Elle mène à de nouveaux mécanismes de contrôle, à de « nouvelles censures » (Moreira, 2007). Faut-il alors redéfinir le concept même de censure ?

Le succès de l'intégration journalistique lors de la guerre en Irak laisse croire que le programme *Embedding* est là pour durer. Certes, chaque opération militaire a ses propres paramètres qui déterminent l'ampleur de la couverture médiatique et les modalités



y afférentes. *L'embedding* à grand déploiement comme en Irak ne sera pas l'unique dispositif dans le futur. Un *pool* réinventé reste un des scénarios possibles. Tout dispositif est pensé en fonction de ses coûts. La configuration coût médiatique-coût militaire-coût politique reste une équation à géométrie variable qui définira la couverture médiatique des opérations militaires futures.



---

# ANNEXES

Annexe 1 – LISTE DES PARTICIPANTS	173
Annexe 2 – DIRECTIVE D’AFFAIRES PUBLIQUES, 10 FÉVRIER 2003	175
Annexe 3 – NEWS MEDIA GROUND RULES (IAW CHANGE 3, DOD DIRECTIVE 5122.5)	187



## Annexe 1 – LISTE DES PARTICIPANTS

### PARTICIPANTS JOURNALISTES

NOM	MÉDIA/ORGANISME	FONCTION	DATE ET LIEU DE L'ENTREVUE
<b>Wes ALLISON</b>	<i>St. Petersburg Times</i>	Journaliste	21 mars 2008 Washington DC
<b>David AXE</b>	<i>Free Times (South Carolina)</i>	Journaliste	16 avril 2008 Caroline du Sud (tél.)
<b>Julian BARNES</b>	<i>Los Angeles Times</i>	Journaliste	26 mars 2008 Washington DC
<b>William BRANIGIN</b>	<i>The Washington Post</i>	Journaliste	25 mars 2008 Washington DC
<b>Drew BROWN</b>	<i>Stars and Stripes</i>	Journaliste	9 avril 2008 Email
<b>Luc CHARTRAND</b>	<i>Radio-Canada</i>	Journaliste	16 avril 2008 Paris
<b>Gordon DILLOW</b>	<i>CNN</i>	Journaliste	26 février 2008 Orange, Californie (tél.)
<b>Amr EL KAKHY</b>	<i>Al Jazeera</i>	Journaliste	25 mai 2008 Caire (tél.)
<b>Yves EUDES</b>	<i>Le Monde</i>	Journaliste	4 avril 2008 Paris (tél.)
<b>Bob FRANKEN</b>	<i>CNN</i>	Journaliste	26 mars 2008 Washington DC
<b>Christian GALDABINI</b>	<i>Fox News</i>	Caméraman	19 mars 2008 Washington DC
<b>Keith GARVIN</b>	<i>WTVD Television</i>	Journaliste	24 mars 2008 Washington DC
<b>Bill GENTILE</b>	<i>American University</i>	Journaliste	27 mars 2008 Washington DC
<b>Art HARRIS</b>	<i>CNN</i>	Journaliste	19 février 2008 Atlanta, Géorgie
<b>Meg LAUGHLIN</b>	<i>Knight Ridder</i>	Journaliste	20 février 2008 St. Petersburg, Floride (tél.)
<b>Steven LEE MYERS</b>	<i>The New York Times</i>	Journaliste	24 mars 2008 Washington DC
<b>Rick LEVENTHAL</b>	<i>Fox News</i>	Journaliste	7 mars 2008 New York
<b>David LYNCH</b>	<i>USA Today</i>	Journaliste	25 mars 2008 McLean, Virginie
<b>Aamer MADHANI</b>	<i>Chicago Tribune</i>	Journaliste	24 mars 2008 Washington DC
<b>Mark MAZZETTI</b>	<i>The New York Times</i>	Journaliste	20 mars 2008 Washington DC

(suite)

<b>Paul MCLEARY</b>	<i>The Columbia Journalism Review</i>	Journaliste	7 mars 2008 New York
<b>Sean NAYLOR</b>	<i>Army Times</i>	Journaliste	27 mars 2008 Springfield, Virginie
<b>Robert NICKELBERG</b>	<i>Time magazine</i>	Photographe	10 mars 2008 New York
<b>Christian PARENTI</b>	<i>The Nation</i>	Journaliste	14 mars 2008 New York
<b>Michael PHILLIPS</b>	<i>The Wall Street Journal</i>	Journaliste	19 mars 2008 Washington DC
<b>Walter RODGERS</b>	<i>CNN</i>	Journaliste	21 mars 2008 Vienna, Virginie
<b>Lisa ROSE WEAVER</b>	<i>CNN</i>	Journaliste	22 février 2008 Pittsburgh (tél.)
<b>Mary Beth SHERIDAN</b>	<i>The Washington Post</i>	Journaliste	17 mars 2008 Washington DC
<b>Régis Le SOMMIER</b>	<i>Paris Match</i>	Journaliste	5 mars 2008 New York
<b>Scott WALLACE</b>	<i>AARP<sup>1</sup> The magazine</i>	Caméraman/ photographe	18 mars 2008 Washington DC
<b>Gregg ZOROYA</b>	<i>USA Today</i>	Journaliste	21 mars 2008 Ballston, Virginie

1. American Association of Retired People.

## PARTICIPANTS MILITAIRES

NOM	UNITÉ	FONCTION	DATE ET LIEU DE L'ENTREVUE
<b>Mike BIRMINGHAM</b>	3 <sup>e</sup> Division d'infanterie mécanisée	Chef d'affaires publiques	10 juin 2008 Washington DC (tél.)
<b>Scott BLEICHWELL</b>	1 <sup>ère</sup> Division de cavalerie	Officier d'affaires publiques	12 mai 2008 Northbrook, Illinois (tél.)
<b>Richard COTE</b>	<i>Apache Troop/3<sup>e</sup> Escadron/ 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie</i>	Officier d'affaires civiles	21 avril 2008 Myrtle Beach Caroline du Sud (tél.)
<b>Frederick HODGES</b>	101 <sup>e</sup> Division aéroportée	Commandant	17 avril 2008 Alexandria, Virginie (tél.)
<b>Chris HUGHES</b>	101 <sup>e</sup> Division aéroportée	Commandant	15 avril 2008 Washington DC (tél.)
<b>Rick THOMAS</b>	3 <sup>e</sup> Armée/ <i>Central Command</i>	Chef des affaires publiques	28 avril 2008 Awendaw, Caroline du Sud (tél.)
<b>Todd WOODHALL</b>	<i>Apache Troop/3<sup>e</sup> Escadron/ 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie</i>	Officier d'affaires publiques	16 avril 2008 West Myrtle Beach Caroline du Sud (tél.)

## Annexe 2 – DIRECTIVE D’AFFAIRES PUBLIQUES, 10 FÉVRIER 2003

---

101900Z FEB 03

FM SECDEF WASHINGTON DC//OASD-PA//

TO SECDEF WASHINGTON DC//CHAIRS//

AIG 8777

HQ USEUCOM VAIHINGEN GE//PA//

USCINCEUR VAIHINGEN GE//ECPA//

JOINT STAFF WASHINGTON DC//PA//

SECSTATE WASHINGTON DC//PA//

CJCS WASHINGTON DC//PA//

NSC WASHINGTON DC

WHITE HOUSE SITUATION ROOM

INFO SECDEF WASHINGTON DC//OASD-PA/DPO//

UNCLAS

SUBJECT: PUBLIC AFFAIRS GUIDANCE (PAG) ON *EMBEDDING* MEDIA DURING POSSIBLE FUTURE OPERATIONS/DEPLOYMENTS IN THE U.S. CENTRAL COMMANDS (CENTCOM) AREA OF RESPONSIBILITY (AOR).

REFERENCES: REF. A. SECDEF MSG, DTG 172200Z JAN 03, SUBJ: PUBLIC AFFAIRS GUIDANCE (PAG) FOR MOVEMENT OF FORCES INTO THE CENTCOM AOR FOR POSSIBLE FUTURE OPERATIONS.

1. PURPOSE. THIS MESSAGE PROVIDES GUIDANCE, POLICIES AND PROCEDURES ON *EMBEDDING* NEWS MEDIA DURING POSSIBLE FUTURE OPERATIONS/DEPLOYMENTS IN THE CENTCOM AOR. IT CAN BE ADAPTED FOR USE IN OTHER UNIFIED COMMAND AORS AS NECESSARY.
2. POLICY.
  - 2.A. THE DEPARTMENT OF DEFENSE (DOD) POLICY ON MEDIA COVERAGE OF FUTURE MILITARY OPERATIONS IS THAT MEDIA WILL HAVE LONG-TERM, MINIMALLY RESTRICTIVE ACCESS TO U.S. AIR, GROUND AND NAVAL FORCES THROUGH *EMBEDDING*. MEDIA COVERAGE OF ANY FUTURE OPERATION WILL, TO A LARGE EXTENT, SHAPE PUBLIC PERCEPTION OF THE NATIONAL SECURITY ENVIRONMENT NOW AND IN THE YEARS AHEAD. THIS HOLDS TRUE FOR THE U.S. PUBLIC; THE PUBLIC IN ALLIED COUNTRIES WHOSE OPINION CAN AFFECT THE DURABILITY OF OUR COALITION; AND PUBLICS IN COUNTRIES WHERE WE CONDUCT OPERATIONS, WHOSE PERCEPTIONS OF US CAN AFFECT THE COST AND DURATION OF OUR INVOLVEMENT. OUR ULTIMATE STRATEGIC SUCCESS IN BRINGING PEACE AND SECURITY TO THIS REGION WILL COME IN OUR LONG-TERM COMMITMENT TO SUPPORTING OUR DEMOCRATIC IDEALS. WE NEED TO TELL THE FACTUAL STORY - GOOD OR BAD - BEFORE OTHERS SEED THE MEDIA WITH DISINFORMATION AND DISTORTIONS, AS

THEY MOST CERTAINLY WILL CONTINUE TO DO. OUR PEOPLE IN THE FIELD NEED TO TELL OUR STORY – ONLY COMMANDERS CAN ENSURE THE MEDIA GET TO THE STORY ALONGSIDE THE TROOPS. WE MUST ORGANIZE FOR AND FACILITATE ACCESS OF NATIONAL AND INTERNATIONAL MEDIA TO OUR FORCES, INCLUDING THOSE FORCES ENGAGED IN GROUND OPERATIONS, WITH THE GOAL OF DOING SO RIGHT FROM THE START. TO ACCOMPLISH THIS, WE WILL EMBED MEDIA WITH OUR UNITS. THESE *EMBEDDED* MEDIA WILL LIVE, WORK AND TRAVEL AS PART OF THE UNITS WITH WHICH THEY ARE *EMBEDDED* TO FACILITATE MAXIMUM, IN-DEPTH COVERAGE OF U.S. FORCES IN COMBAT AND RELATED OPERATIONS. COMMANDERS AND PUBLIC AFFAIRS OFFICERS MUST WORK TOGETHER TO BALANCE THE NEED FOR MEDIA ACCESS WITH THE NEED FOR OPERATIONAL SECURITY.

2.B. MEDIA WILL BE *EMBEDDED* WITH UNIT PERSONNEL AT AIR AND GROUND FORCES BASES AND AFLOAT TO ENSURE A FULL UNDERSTANDING OF

ALL OPERATIONS. MEDIA WILL BE GIVEN ACCESS TO OPERATIONAL COMBAT MISSIONS, INCLUDING MISSION PREPARATION AND DEBRIEFING, WHENEVER POSSIBLE.

2.C. A MEDIA EMBED IS DEFINED AS A MEDIA REPRESENTATIVE REMAINING WITH A UNIT ON AN EXTENDED BASIS - PERHAPS A PERIOD OF WEEKS OR EVEN MONTHS. COMMANDERS WILL PROVIDE BILLETING, RATIONS AND MEDICAL ATTENTION, IF NEEDED, TO THE *EMBEDDED* MEDIA COMMENSURATE WITH THAT PROVIDED TO MEMBERS OF THE UNIT, AS WELL AS ACCESS TO MILITARY TRANSPORTATION AND ASSISTANCE WITH COMMUNICATIONS FILING/ TRANSMITTING MEDIA PRODUCTS, IF REQUIRED.

2.C.1. *EMBEDDED* MEDIA ARE NOT AUTHORIZED USE OF THEIR OWN VEHICLES WHILE TRAVELING IN AN *EMBEDDED* STATUS.

2.C.2. TO THE EXTENT POSSIBLE, SPACE ON MILITARY TRANSPORTATION WILL BE MADE AVAILABLE FOR MEDIA EQUIPMENT NECESSARY TO COVER A PARTICULAR OPERATION. THE MEDIA IS RESPONSIBLE FOR LOADING AND CARRYING THEIR OWN EQUIPMENT AT ALL TIMES. USE OF PRIORITY INTER-THEATER AIRLIFT FOR *EMBEDDED* MEDIA TO COVER STORIES, AS WELL AS TO FILE STORIES, IS HIGHLY ENCOURAGED. SEATS ABOARD VEHICLES, AIRCRAFT AND NAVAL SHIPS WILL BE MADE AVAILABLE TO ALLOW MAXIMUM COVERAGE OF U.S. TROOPS IN THE FIELD.

2.C.3. UNITS SHOULD PLAN LIFT AND LOGISTICAL SUPPORT TO ASSIST IN MOVING MEDIA PRODUCTS TO AND FROM THE BATTLEFIELD SO AS TO TELL OUR STORY IN A TIMELY MANNER. IN THE EVENT OF COMMERCIAL COMMUNICATIONS DIFFICULTIES, MEDIA ARE AUTHORIZED TO FILE STORIES VIA EXPEDITIOUS MILITARY SIGNAL/COMMUNICATIONS CAPABILITIES.



- 2.C.4. NO COMMUNICATIONS EQUIPMENT FOR USE BY MEDIA IN THE CONDUCT OF THEIR DUTIES WILL BE SPECIFICALLY PROHIBITED. HOWEVER, UNIT COMMANDERS MAY IMPOSE TEMPORARY RESTRICTIONS ON ELECTRONIC TRANSMISSIONS FOR OPERATIONAL SECURITY REASONS.

MEDIA WILL SEEK APPROVAL TO USE ELECTRONIC DEVICES IN A COMBAT/HOSTILE ENVIRONMENT, UNLESS OTHERWISE DIRECTED BY THE UNIT COMMANDER OR HIS/HER DESIGNATED REPRESENTATIVE. THE USE OF COMMUNICATIONS EQUIPMENT WILL BE DISCUSSED IN FULL WHEN THE MEDIA ARRIVE AT THEIR ASSIGNED UNIT.

### 3. PROCEDURES.

- 3.A. THE OFFICE OF THE ASSISTANT SECRETARY OF DEFENSE FOR PUBLIC AFFAIRS (OASD(PA)) IS THE CENTRAL AGENCY FOR MANAGING AND VETTING MEDIA EMBEDS TO INCLUDE ALLOCATING EMBED SLOTS TO MEDIA ORGANIZATIONS. EMBED AUTHORITY MAY BE DELEGATED TO SUBORDINATE ELEMENTS AFTER THE COMMENCEMENT OF HOSTILITIES AND AT THE DISCRETION OF OASD(PA). EMBED OPPORTUNITIES WILL BE ASSIGNED TO

MEDIA ORGANIZATIONS, NOT TO INDIVIDUAL REPORTERS. THE DECISION AS TO WHICH MEDIA REPRESENTATIVE WILL FILL ASSIGNED EMBED SLOTS WILL BE MADE BY THE DESIGNATED POC FOR EACH NEWS ORGANIZATION.

- 3.A.1. IAW REF. A, COMMANDERS OF UNITS IN RECEIPT OF A DEPLOYMENT ORDER MAY EMBED REGIONAL/LOCAL MEDIA DURING PREPARATIONS FOR DEPLOYMENT, DEPLOYMENT AND ARRIVAL IN THEATER UPON RECEIPT OF THEATER CLEARANCE FROM CENTCOM AND APPROVAL OF THE COMPONENT COMMAND. COMMANDERS WILL INFORM THESE MEDIA, PRIOR TO THE DEPLOYING EMBED, THAT OASD(PA) IS THE APPROVAL AUTHORITY FOR ALL COMBAT EMBEDS AND THAT THEIR PARTICULAR EMBED MAY END AFTER THE UNIT'S ARRIVAL IN THEATER. THE MEDIA ORGANIZATION MAY APPLY TO OASD(PA) FOR CONTINUED *EMBEDDING*, BUT THERE IS NO GUARANTEE AND THE MEDIA ORGANIZATION WILL HAVE TO MAKE ARRANGEMENTS FOR AND PAY FOR THE JOURNALISTS' RETURN TRIP.

- 3.B. WITHOUT MAKING COMMITMENTS TO MEDIA ORGANIZATIONS, DEPLOYING UNITS WILL IDENTIFY LOCAL MEDIA FOR POTENTIAL EMBEDS AND NOMINATE THEM THROUGH PA CHANNELS TO OASD(PA) (POC: MAJ TIM BLAIR, DSN 227-1253; COMM. 703-697-1253; EMAIL TIMOTHY.BLAIR@OSD.MIL). INFORMATION REQUIRED TO BE FORWARDED INCLUDES MEDIA ORGANIZATION, TYPE OF MEDIA AND CONTACT INFORMATION INCLUDING BUREAU CHIEF/MANAGING EDITOR/NEWS DIRECTOR'S NAME; OFFICE, HOME AND CELL PHONE NUMBERS; PAGER NUMBERS AND EMAIL ADDRESSES. SUBMISSIONS FOR EMBEDS WITH SPECIFIC UNITS SHOULD INCLUDE AN UNIT'S RECOMMENDATION AS TO WHETHER THE REQUEST SHOULD BE HONORED.

- 3.C. UNIT COMMANDERS SHOULD ALSO EXPRESS, THROUGH THEIR CHAIN OF COMMAND AND PA CHANNELS TO OASD(PA), THEIR DESIRE AND CAPABILITY TO SUPPORT ADDITIONAL MEDIA EMBEDS BEYOND THOSE ASSIGNED.
- 3.D. FREELANCE MEDIA WILL BE AUTHORIZED TO EMBED IF THEY ARE SELECTED BY A NEWS ORGANIZATION AS THEIR EMBED REPRESENTATIVE.
- 3.E. UNITS WILL BE AUTHORIZED DIRECT COORDINATION WITH MEDIA AFTER ASSIGNMENT AND APPROVAL BY OASD(PA).
  - 3.E.1. UNITS ARE RESPONSIBLE FOR ENSURING THAT ALL *EMBEDDED* MEDIA AND THEIR NEWS ORGANIZATIONS HAVE SIGNED THE "RELEASE, INDEMNIFICATION, AND HOLD HARMLESS AGREEMENT AND AGREEMENT NOT TO SUE", FOUND AT [HTTP://WWW.DEFENSELINK.MIL/NEWS/FEB2003/D20030210EMBED.PDF](http://www.defenselink.mil/news/feb2003/d20030210embed.pdf). UNITS MUST MAINTAIN A COPY OF THIS AGREEMENT FOR ALL MEDIA *EMBEDDED* WITH THEIR UNIT.
- 3.F. *EMBEDDED* MEDIA OPERATE AS PART OF THEIR ASSIGNED UNIT. AN ESCORT MAY BE ASSIGNED AT THE DISCRETION OF THE UNIT COMMANDER. THE ABSENCE OF A PA ESCORT IS NOT A REASON TO PRECLUDE MEDIA ACCESS TO OPERATIONS.
- 3.G. COMMANDERS WILL ENSURE THE MEDIA ARE PROVIDED WITH EVERY OPPORTUNITY TO OBSERVE ACTUAL COMBAT OPERATIONS. THE PERSONAL SAFETY OF CORRESPONDENTS IS NOT A REASON TO EXCLUDE THEM FROM COMBAT AREAS.
- 3.H. IF, IN THE OPINION OF THE UNIT COMMANDER, A MEDIA REPRESENTATIVE IS UNABLE TO WITHSTAND THE RIGOROUS CONDITIONS REQUIRED TO OPERATE WITH THE FORWARD DEPLOYED FORCES, THE COMMANDER OR HIS/HER REPRESENTATIVE MAY LIMIT THE REPRESENTATIVE'S PARTICIPATION WITH OPERATIONAL FORCES TO ENSURE UNIT SAFETY AND INFORM OASD(PA) THROUGH PA CHANNELS AS SOON AS POSSIBLE. GENDER WILL NOT BE AN EXCLUDING FACTOR UNDER ANY CIRCUMSTANCE.
- 3.I. IF FOR ANY REASON A MEDIA REPRESENTATIVE CANNOT PARTICIPATE IN AN OPERATION, THEY WILL BE TRANSPORTED TO THE NEXT HIGHER HEADQUARTERS FOR THE DURATION OF THE OPERATION.
- 3.J. COMMANDERS WILL OBTAIN THEATER CLEARANCE FROM CENTCOM/PAFOR MEDIA EMBARKING ON MILITARY CONVEYANCE FOR PURPOSES OF *EMBEDDING*.
- 3.K. UNITS HOSTING *EMBEDDED* MEDIA WILL ISSUE INVITATIONAL TRAVEL ORDERS, AND NUCLEAR, BIOLOGICAL AND CHEMICAL (NBC) GEAR. SEE PARA. 5. FOR DETAILS ON WHICH ITEMS ARE ISSUED AND WHICH ITEMS THE MEDIA ARE RESPONSIBLE TO PROVIDE FOR THEMSELVES.
- 3.L. MEDIA ARE RESPONSIBLE FOR OBTAINING THEIR OWN PASSPORTS AND VISAS.

- 3.M. MEDIA WILL AGREE TO ABIDE BY THE CENTCOM/OASD(PA) GROUNDRULES STATED IN PARA. 4 OF THIS MESSAGE IN EXCHANGE FOR COMMAND/UNIT-PROVIDED SUPPORT AND ACCESS TO SERVICE MEMBERS, INFORMATION AND OTHER PREVIOUSLY-STATED PRIVILEGES. ANY VIOLATION OF THE GROUND RULES COULD RESULT IN TERMINATION OF THAT MEDIA'S EMBED OPPORTUNITY.
- 3.N. DISPUTES/DIFFICULTIES. ISSUES, QUESTIONS, DIFFICULTIES OR DISPUTES ASSOCIATED WITH GROUND RULES OR OTHER ASPECTS OF *EMBEDDING* MEDIA THAT CANNOT BE RESOLVED AT THE UNIT LEVEL, OR THROUGH THE CHAIN OF COMMAND, WILL BE FORWARDED THROUGH PA CHANNELS FOR RESOLUTION. COMMANDERS WHO WISH TO TERMINATE AN EMBED FOR CAUSE MUST NOTIFY CENTCOM/PA PRIOR TO TERMINATION. IF A DISPUTE CANNOT BE RESOLVED AT A LOWER LEVEL, OASD(PA) WILL BE THE FINAL RESOLUTION AUTHORITY. IN ALL CASES, THIS SHOULD BE DONE AS EXPEDITIOUSLY AS POSSIBLE TO PRESERVE THE NEWS VALUE OF THE SITUATION.
- 3.O. MEDIA WILL PAY THEIR OWN BILLETING EXPENSES IF BILLETED IN A COMMERCIAL FACILITY.
- 3.P. MEDIA WILL DEPLOY WITH THE NECESSARY EQUIPMENT TO COLLECT AND TRANSMIT THEIR STORIES.
- 3.Q. THE STANDARD FOR RELEASE OF INFORMATION SHOULD BE TO ASK "WHY NOT RELEASE" VICE "WHY RELEASE." DECISIONS SHOULD BE MADE ASAP, PREFERABLY IN MINUTES, NOT HOURS.
- 3.R. THERE IS NO GENERAL REVIEW PROCESS FOR MEDIA PRODUCTS. SEE PARA 6.A. FOR FURTHER DETAIL CONCERNING SECURITY AT THE SOURCE.
- 3.S. MEDIA WILL ONLY BE GRANTED ACCESS TO DETAINEES OR EPWS WITHIN THE PROVISIONS OF THE GENEVA CONVENTIONS OF 1949. SEE PARA. 4.G.17. FOR THE GROUND RULE.
- 3.T. HAVING *EMBEDDED* MEDIA DOES NOT PRECLUDE CONTACT WITH OTHER MEDIA. *EMBEDDED* MEDIA, AS A RESULT OF TIME INVESTED WITH THE UNIT AND GROUND RULES AGREEMENT, MAY HAVE A DIFFERENT LEVEL OF ACCESS.
- 3.U. CENTCOM/PA WILL ACCOUNT FOR *EMBEDDED* MEDIA DURING THE TIME THE MEDIA IS *EMBEDDED* IN THEATER. CENTCOM/PA WILL REPORT CHANGES IN EMBED STATUS TO OASD(PA) AS THEY OCCUR.
- 3.V. IF A MEDIA REPRESENTATIVE IS KILLED OR INJURED IN THE COURSE OF MILITARY OPERATIONS, THE UNIT WILL IMMEDIATELY NOTIFY OASD(PA), THROUGH PA CHANNELS. OASD(PA) WILL CONTACT THE RESPECTIVE MEDIA ORGANIZATION(S), WHICH WILL MAKE NEXT OF KIN NOTIFICATION IN ACCORDANCE WITH THE INDIVIDUAL'S WISHES.

3.W. MEDIA MAY TERMINATE THEIR EMBED OPPORTUNITY AT ANY TIME. UNIT COMMANDERS WILL PROVIDE, AS THE TACTICAL SITUATION PERMITS AND BASED ON THE AVAILABILITY OF TRANSPORTATION, MOVEMENT BACK TO THE NEAREST LOCATION WITH COMMERCIAL TRANSPORTATION.

3.W.1. DEPARTING MEDIA WILL BE DEBRIEFED ON OPERATIONAL SECURITY CONSIDERATIONS AS APPLICABLE TO ONGOING AND FUTURE OPERATIONS WHICH THEY MAY NOW HAVE INFORMATION CONCERNING.

4. GROUND RULES. FOR THE SAFETY AND SECURITY OF U.S. FORCES AND *EMBEDDED* MEDIA, MEDIA WILL ADHERE TO ESTABLISHED GROUND RULES. GROUND RULES WILL BE AGREED TO IN ADVANCE AND SIGNED BY MEDIA PRIOR TO *EMBEDDING*. VIOLATION OF THE GROUND RULES MAY RESULT IN THE IMMEDIATE TERMINATION OF THE EMBED AND REMOVAL

FROM THE AOR. THESE GROUND RULES RECOGNIZE THE RIGHT OF THE MEDIA TO COVER MILITARY OPERATIONS AND ARE IN NO WAY INTENDED TO PREVENT RELEASE OF DEROGATORY, EMBARRASSING, NEGATIVE OR UNCOMPLIMENTARY INFORMATION. ANY MODIFICATION TO THE STANDARD GROUND RULES WILL BE FORWARDED THROUGH THE PA CHANNELS TO CENTCOM/PA FOR APPROVAL. STANDARD GROUND RULES ARE:

4.A. ALL INTERVIEWS WITH SERVICE MEMBERS WILL BE ON THE RECORD. SECURITY AT THE SOURCE IS THE POLICY. INTERVIEWS WITH PILOTS AND AIRCREW MEMBERS ARE AUTHORIZED UPON COMPLETION OF MISSIONS; HOWEVER, RELEASE OF INFORMATION MUST CONFORM TO THESE MEDIA GROUND RULES.

4.B. PRINT OR BROADCAST STORIES WILL BE DATELINED ACCORDING TO LOCAL GROUND RULES. LOCAL GROUND RULES WILL BE COORDINATED THROUGH COMMAND CHANNELS WITH CENTCOM.

4.C. MEDIA *EMBEDDED* WITH U.S. FORCES ARE NOT PERMITTED TO CARRY PERSONAL FIREARMS.

4.D. LIGHT DISCIPLINE RESTRICTIONS WILL BE FOLLOWED. VISIBLE LIGHT SOURCES, INCLUDING FLASH OR TELEVISION LIGHTS, FLASHCAMERAS WILL NOT BE USED WHEN OPERATING WITH FORCES AT NIGHT UNLESS SPECIFICALLY APPROVED IN ADVANCE BY THE ON-SCENE COMMANDER.

4.E. EMBARGOES MAY BE IMPOSED TO PROTECT OPERATIONAL SECURITY. EMBARGOES WILL ONLY BE USED FOR OPERATIONAL SECURITY AND WILL BE LIFTED AS SOON AS THE OPERATIONAL SECURITY ISSUE HAS PASSED.

4.F. THE FOLLOWING CATEGORIES OF INFORMATION ARE RELEASABLE.

4.F.1. APPROXIMATE FRIENDLY FORCE STRENGTH FIGURES.

- 4.F.2. APPROXIMATE FRIENDLY CASUALTY FIGURES BY SERVICE. *EMBEDDED* MEDIA MAY, WITHIN OPSEC LIMITS, CONFIRM UNIT CASUALTIES THEY HAVE WITNESSED.
- 4.F.3. CONFIRMED FIGURES OF ENEMY PERSONNEL DETAINED OR CAPTURED.
- 4.F.4. SIZE OF FRIENDLY FORCE PARTICIPATING IN AN ACTION OR OPERATION CAN BE DISCLOSED USING APPROXIMATE TERMS. SPECIFIC FORCE OR UNIT IDENTIFICATION MAY BE RELEASED WHEN IT NO LONGER WARRANTS SECURITY PROTECTION.
- 4.F.5. INFORMATION AND LOCATION OF MILITARY TARGETS AND OBJECTIVES PREVIOUSLY UNDER ATTACK.
- 4.F.6. GENERIC DESCRIPTION OF ORIGIN OF AIR OPERATIONS, SUCH AS "LAND-BASED."
- 4.F.7. DATE, TIME OR LOCATION OF PREVIOUS CONVENTIONAL MILITARY MISSIONS AND ACTIONS, AS WELL AS MISSION RESULTS ARE RELEASABLE ONLY IF DESCRIBED IN GENERAL TERMS.
- 4.F.8. TYPES OF ORDNANCE EXPENDED IN GENERAL TERMS.
- 4.F.9. NUMBER OF AERIAL COMBAT OR RECONNAISSANCE MISSIONS OR SORTIES FLOWN IN CENTCOM'S AREA OF OPERATION.
- 4.F.10. TYPE OF FORCES INVOLVED (E.G., AIR DEFENSE, INFANTRY, ARMOR, MARINES).
- 4.F.11. ALLIED PARTICIPATION BY TYPE OF OPERATION (SHIPS, AIRCRAFT, GROUND UNITS, ETC.) AFTER APPROVAL OF THE ALLIED UNIT COMMANDER.
- 4.F.12. OPERATION CODE NAMES.
- 4.F.13. NAMES AND HOMETOWNS OF U.S. MILITARY UNITS.
- 4.F.14. SERVICE MEMBERS' NAMES AND HOME TOWNS WITH THE INDIVIDUALS' CONSENT.
- 4.G. THE FOLLOWING CATEGORIES OF INFORMATION ARE NOT RELEASABLE SINCE THEIR PUBLICATION OR BROADCAST COULD JEOPARDIZE OPERATIONS AND ENDANGER LIVES.
  - 4.G.1. SPECIFIC NUMBER OF TROOPS IN UNITS BELOW CORPS/MEF LEVEL.
  - 4.G.2. SPECIFIC NUMBER OF AIRCRAFT IN UNITS AT OR BELOW THE AIR EXPEDITIONARY WING LEVEL.
  - 4.G.3. SPECIFIC NUMBERS REGARDING OTHER EQUIPMENT OR CRITICAL SUPPLIES (E.G. ARTILLERY, TANKS, LANDING CRAFT, RADARS, TRUCKS, WATER, ETC.).
  - 4.G.4. SPECIFIC NUMBERS OF SHIPS IN UNITS BELOW THE CARRIER BATTLE GROUP LEVEL.

- 4.G.5. NAMES OF MILITARY INSTALLATIONS OR SPECIFIC GEOGRAPHIC LOCATIONS OF MILITARY UNITS IN THE CENTCOM AREA OF RESPONSIBILITY, UNLESS SPECIFICALLY RELEASED BY THE DEPARTMENT OF DEFENSE OR AUTHORIZED BY THE CENTCOM COMMANDER. NEWS AND IMAGERY PRODUCTS THAT IDENTIFY OR INCLUDE IDENTIFIABLE FEATURES OF THESE LOCATIONS ARE NOT AUTHORIZED FOR RELEASE.
- 4.G.6. INFORMATION REGARDING FUTURE OPERATIONS.
- 4.G.7. INFORMATION REGARDING FORCE PROTECTION MEASURES AT MILITARY INSTALLATIONS OR ENCAMPMENTS (EXCEPT THOSE WHICH ARE VISIBLE OR READILY APPARENT).
- 4.G.8. PHOTOGRAPHY SHOWING LEVEL OF SECURITY AT MILITARY INSTALLATIONS OR ENCAMPMENTS.
- 4.G.9. RULES OF ENGAGEMENT.
- 4.G.10. INFORMATION ON INTELLIGENCE COLLECTION ACTIVITIES COMPROMISING TACTICS, TECHNIQUES OR PROCEDURES.
- 4.G.11. EXTRA PRECAUTIONS IN REPORTING WILL BE REQUIRED AT THE COMMENCEMENT OF HOSTILITIES TO MAXIMIZE OPERATIONAL SURPRISE. LIVE BROADCASTS FROM AIRFIELDS, ON THE GROUND OR AFLOAT, BY *EMBEDDED* MEDIA ARE PROHIBITED UNTIL THE SAFE RETURN OF THE INITIAL STRIKE PACKAGE OR UNTIL AUTHORIZED BY THE UNIT COMMANDER.
- 4.G.12. DURING AN OPERATION, SPECIFIC INFORMATION ON FRIENDLY FORCE TROOP MOVEMENTS, TACTICAL DEPLOYMENTS, AND DISPOSITIONS THAT WOULD JEOPARDIZE OPERATIONAL SECURITY OR LIVES. INFORMATION ON ON-GOING ENGAGEMENTS WILL NOT BE RELEASED UNLESS AUTHORIZED FOR RELEASE BY ON-SCENE COMMANDER.
- 4.G.13. INFORMATION ON SPECIAL OPERATIONS UNITS, UNIQUE OPERATIONS METHODOLOGY OR TACTICS, FOR EXAMPLE, AIR OPERATIONS, ANGLES OF ATTACK, AND SPEEDS; NAVAL TACTICAL OR EVASIVE MANEUVERS, ETC. GENERAL TERMS SUCH AS "LOW" OR "FAST" MAY BE USED.
- 4.G.14. INFORMATION ON EFFECTIVENESS OF ENEMY ELECTRONIC WARFARE.
- 4.G.15. INFORMATION IDENTIFYING POSTPONED OR CANCELED OPERATIONS.
- 4.G.16. INFORMATION ON MISSING OR DOWNED AIRCRAFT OR MISSING VESSELS WHILE SEARCH AND RESCUE AND RECOVERY OPERATIONS ARE BEING PLANNED OR UNDERWAY.
- 4.G.17. INFORMATION ON EFFECTIVENESS OF ENEMY CAMOUFLAGE, COVER, DECEPTION, TARGETING, DIRECT AND INDIRECT FIRE, INTELLIGENCE COLLECTION, OR SECURITY MEASURES.

- 4.G.18. NO PHOTOGRAPHS OR OTHER VISUAL MEDIA SHOWING AN ENEMY PRISONER OF WAR OR DETAINEE'S RECOGNIZABLE FACE, NAMETAG OR OTHER IDENTIFYING FEATURE OR ITEM MAY BE TAKEN.
- 4.G.19. STILL OR VIDEO IMAGERY OF CUSTODY OPERATIONS OR INTERVIEWS WITH PERSONS UNDER CUSTODY.
- 4.H. THE FOLLOWING PROCEDURES AND POLICIES APPLY TO COVERAGE OF WOUNDED, INJURED, AND ILL PERSONNEL:
- 4.H.1. MEDIA REPRESENTATIVES WILL BE REMINDED OF THE SENSITIVITY OF USING NAMES OF INDIVIDUAL CASUALTIES OR PHOTOGRAPHS THEY MAY HAVE TAKEN WHICH CLEARLY IDENTIFY CASUALTIES UNTIL AFTER NOTIFICATION OF THE NOK AND RELEASE BY OASD(PA).
- 4.H.2. BATTLEFIELD CASUALTIES MAY BE COVERED BY *EMBEDDED* MEDIA AS LONG AS THE SERVICE MEMBER'S IDENTITY IS PROTECTED FROM DISCLOSURE FOR 72 HOURS OR UPON VERIFICATION OF NOK NOTIFICATION, WHICHEVER IS FIRST.
- 4.H.3. MEDIA VISITS TO MEDICAL FACILITIES WILL BE IN ACCORDANCE WITH APPLICABLE REGULATIONS, STANDARD OPERATING PROCEDURES, OPERATIONS ORDERS AND INSTRUCTIONS BY ATTENDING PHYSICIANS. IF APPROVED, SERVICE OR MEDICAL FACILITY PERSONNEL MUST ESCORT MEDIA AT ALL TIMES.
- 4.H.4. PATIENT WELFARE, PATIENT PRIVACY, AND NEXT OF KIN/FAMILY CONSIDERATIONS ARE THE GOVERNING CONCERNS ABOUT NEWS MEDIA COVERAGE OF WOUNDED, INJURED, AND ILL PERSONNEL IN MEDICAL TREATMENT FACILITIES OR OTHER CASUALTY COLLECTION AND TREATMENT LOCATIONS.
- 4.H.5. MEDIA VISITS ARE AUTHORIZED TO MEDICAL CARE FACILITIES, BUT MUST BE APPROVED BY THE MEDICAL FACILITY COMMANDER AND ATTENDING PHYSICIAN AND MUST NOT INTERFERE WITH MEDICAL TREATMENT. REQUESTS TO VISIT MEDICAL CARE FACILITIES OUTSIDE THE CONTINENTAL UNITED STATES WILL BE COORDINATED BY THE UNIFIED COMMAND PA.
- 4.H.6. REPORTERS MAY VISIT THOSE AREAS DESIGNATED BY THE FACILITY COMMANDER, BUT WILL NOT BE ALLOWED IN OPERATING ROOMS DURING OPERATING PROCEDURES.
- 4.H.7. PERMISSION TO INTERVIEW OR PHOTOGRAPH A PATIENT WILL BE GRANTED ONLY WITH THE CONSENT OF THE ATTENDING PHYSICIAN OR FACILITY COMMANDER AND WITH THE PATIENT'S INFORMED CONSENT, WITNESSED BY THE ESCORT.
- 4.H.8. "INFORMED CONSENT" MEANS THE PATIENT UNDERSTANDS HIS OR HER PICTURE AND COMMENTS ARE BEING COLLECTED FOR NEWS MEDIA PURPOSES AND THEY MAY APPEAR NATIONWIDE IN NEWS MEDIA REPORTS.

4.H.9. THE ATTENDING PHYSICIAN OR ESCORT SHOULD ADVISE THE SERVICE MEMBER IF NOK HAVE BEEN NOTIFIED.

5. IMMUNIZATIONS AND PERSONAL PROTECTIVE GEAR.

5.A. MEDIA ORGANIZATIONS SHOULD ENSURE THAT MEDIA ARE PROPERLY IMMUNIZED BEFORE *EMBEDDING* WITH UNITS. THE CENTERS FOR DISEASE CONTROL (CDC)-RECOMMENDED IMMUNIZATIONS FOR DEPLOYMENT TO THEMIDDLE EAST INCLUDE HEPATITIS A; HEPATITIS B; RABIES; TETANUSDIPHThERIA; AND TYPHOID. THE CDC RECOMMENDS MENINGOCOCCAL IMMUNIZATIONS FOR VISITORS TO MECCA. IF TRAVELING TO CERTAIN AREAS IN THE CENTCOM AOR, THE CDC RECOMMENDS TAKING PRESCRIPTIONANTIMALARIAL DRUGS. ANTHRAX AND SMALLPOX VACCINES WILL BE PROVIDED TO THE MEDIA AT NO EXPENSE TO THE GOVERNMENT (THE MEDIA OUTLET WILL BEAR THE EXPENSE). FOR MORE HEALTH INFORMATION FOR TRAVELERS TO THE MIDDLE EAST, GO TO THE CDC WEB SITE AT [HTTP://WWW.CDC.GOV/TRAVEL/MIDEAST.HTM](http://www.cdc.gov/travel/mideast.htm).

5.B. BECAUSE THE USE OF PERSONAL PROTECTIVE GEAR, SUCH ASHELMETS OR FLAK VESTS, IS BOTH A PERSONAL AND PROFESSIONALCHOICE, MEDIA WILL BE RESPONSIBLE FOR PROCURING/USING SUCHEQUIPMENT. PERSONAL PROTECTIVE GEAR, AS WELL AS CLOTHING, WILLBE SUBDUED IN COLOR AND APPEARANCE.

5.C. *EMBEDDED* MEDIA ARE AUTHORIZED AND REQUIRED TO BE PROVIDEDWITH, ON A TEMPORARY LOAN BASIS, NUCLEAR, BIOLOGICAL, CHEMICAL(NBC) PROTECTIVE EQUIPMENT BY THE UNIT WITH WHICH THEY ARE*EMBEDDED*. UNIT PERSONNEL WILL PROVIDE BASIC INSTRUCTION IN THE PROPER WEAR, USE, AND MAINTENANCE OF THE EQUIPMENT. UPON TERMINATION OF THE EMBED, INITIATED BY EITHER PARTY, THE NBCEQUIPMENT SHALL BE RETURNED TO THE *EMBEDDING* UNIT. IF SUFFICIENT NBC PROTECTIVE EQUIPMENT IS NOT AVAILABLE *FOREMBEDDED* MEDIA, COMMANDERS MAY PURCHASE ADDITIONAL EQUIPMENT, WITH FUNDS NORMALLY AVAILABLE FOR THAT PURPOSE, AND LOAN IT *TOEMBEDDED* MEDIA IN ACCORDANCE WITH THIS PARAGRAPH.

6. SECURITY

6.A. MEDIA PRODUCTS WILL NOT BE SUBJECT TO SECURITY REVIEW OR CENSORSHIP EXCEPT AS INDICATED IN PARA. 6.A.1. SECURITY AT THE SOURCE WILL BE THE RULE. U.S. MILITARY PERSONNEL SHALL PROTECT CLASSIFIED INFORMATION FROM UNAUTHORIZED OR INADVERTENT DISCLOSURE. MEDIA PROVIDED ACCESS TO SENSITIVE INFORMATION, INFORMATION WHICH IS NOT CLASSIFIED BUT WHICH MAY BE OF OPERATIONAL VALUE TO AN ADVERSARY OR WHEN COMBINED WITH OTHER UNCLASSIFIED INFORMATION MAY REVEAL CLASSIFIED INFORMATION, WILLBE INFORMED IN ADVANCE BY THE UNIT COMMANDER OR HIS/HERDESIGNATED REPRESENTATIVE OF THE



RESTRICTIONS ON THE USE OR DISCLOSURE OF SUCH INFORMATION. WHEN IN DOUBT, MEDIA WILL CONSULT WITH THE UNIT COMMANDER OR HIS/HER DESIGNATED REPRESENTATIVE.

6.A.1. THE NATURE OF THE *EMBEDDING* PROCESS MAY INVOLVE OBSERVATION OF SENSITIVE INFORMATION, INCLUDING TROOP MOVEMENTS, BATTLE PREPARATIONS, MATERIEL CAPABILITIES AND VULNERABILITIES AND OTHER INFORMATION AS LISTED IN PARA. 4.G. WHEN A COMMANDER OR HIS/HER DESIGNATED REPRESENTATIVE HAS REASON TO BELIEVE THAT A MEDIA MEMBER WILL HAVE ACCESS TO THIS TYPE OF SENSITIVE INFORMATION, PRIOR TO ALLOWING SUCH ACCESS, HE/SHE WILL TAKE PRUDENT PRECAUTIONS TO ENSURE THE SECURITY OF THAT INFORMATION. THE PRIMARY SAFEGUARD WILL BE TO BRIEF MEDIA IN ADVANCE ABOUT WHAT INFORMATION IS SENSITIVE AND WHAT THE PARAMETERS ARE FOR COVERING THIS TYPE OF INFORMATION. IF MEDIA ARE INADVERTENTLY EXPOSED TO SENSITIVE INFORMATION THEY SHOULD BE BRIEFED AFTER EXPOSURE ON WHAT INFORMATION THEY SHOULD AVOID COVERING. IN INSTANCES WHERE A UNIT COMMANDER OR THE DESIGNATED REPRESENTATIVE DETERMINES THAT COVERAGE OF A STORY WILL INVOLVE EXPOSURE TO SENSITIVE INFORMATION BEYOND THE SCOPE OF WHAT MAY BE PROTECTED BY PREBRIEFING OR DEBRIEFING, BUT COVERAGE OF WHICH IS IN THE BEST INTERESTS OF THE DOD, THE COMMANDER MAY OFFER ACCESS IF THE REPORTER AGREES TO A SECURITY REVIEW OF THEIR COVERAGE. AGREEMENT TO SECURITY REVIEW IN EXCHANGE FOR THIS TYPE OF ACCESS MUST BE STRICTLY VOLUNTARY AND IF THE REPORTER DOES NOT AGREE, THEN ACCESS MAY NOT BE GRANTED. IF A SECURITY REVIEW IS AGREED TO, IT WILL NOT INVOLVE ANY EDITORIAL CHANGES; IT WILL BE CONDUCTED SOLELY TO ENSURE THAT NO SENSITIVE OR CLASSIFIED INFORMATION IS INCLUDED IN THE PRODUCT. IF SUCH INFORMATION IS FOUND, THE MEDIA WILL BE ASKED TO REMOVE THAT INFORMATION FROM THE PRODUCT AND/OR EMBARGO THE PRODUCT UNTIL SUCH INFORMATION IS NO LONGER CLASSIFIED OR SENSITIVE. REVIEWS ARE TO BE DONE AS SOON AS PRACTICAL SO AS NOT TO INTERRUPT COMBAT OPERATIONS NOR DELAY REPORTING. IF THERE ARE DISPUTES RESULTING FROM THE SECURITY REVIEW PROCESS THEY MAY BE APPEALED THROUGH THE CHAIN OF COMMAND, OR THROUGH PA CHANNELS TO OASD/PA. THIS PARAGRAPH DOES NOT AUTHORIZE COMMANDERS TO ALLOW MEDIA ACCESS TO CLASSIFIED INFORMATION.

6.A.2. MEDIA PRODUCTS WILL NOT BE CONFISCATED OR OTHERWISE IMPOUNDED. IF IT IS BELIEVED THAT CLASSIFIED INFORMATION HAS BEEN COMPROMISED AND THE MEDIA REPRESENTATIVE REFUSES TO REMOVE THAT INFORMATION NOTIFY THE CPIC AND/OR OASD/PA AS SOON AS POSSIBLE SO THE ISSUE MAY BE ADDRESSED WITH THE MEDIA ORGANIZATION'S MANAGEMENT.

7. MISCELLANEOUS/COORDINATING INSTRUCTIONS:

- 7.A. OASD(PA) IS THE INITIAL EMBED AUTHORITY. *EMBEDDING* PROCEDURES AND ASSIGNMENT AUTHORITY MAY BE TRANSFERRED TO CENTCOM PA AT A LATER DATE. THIS AUTHORITY MAY BE FURTHER DELEGATED AT CENTCOM'S DISCRETION.
- 7.B. THIS GUIDANCE AUTHORIZES BLANKET APPROVAL FOR NON-LOCAL AND LOCAL MEDIA TRAVEL ABOARD DOD AIRLIFT FOR ALL *EMBEDDED* MEDIA ON A NO-COST, SPACE AVAILABLE BASIS. NO ADDITIONAL COSTS SHALL BE INCURRED BY THE GOVERNMENT TO PROVIDE ASSISTANCE IAW DODI 5410.15, PARA 3.4.
- 7.C. USE OF LIPSTICK AND HELMET-MOUNTED CAMERAS ON COMBAT SORTIES IS APPROVED AND ENCOURAGED TO THE GREATEST EXTENT POSSIBLE.
8. OASD(PA) POC FOR *EMBEDDING* MEDIA IS MAJ TIM BLAIR, DSN 2271253, CMCL 703-697-1253, EMAIL: TIMOTHY.BLAIR@OSD.MIL.

## Annexe 3 – NEWS MEDIA GROUND RULES (IAW CHANGE 3, DOD DIRECTIVE 5122.5), 22 mai 2008

---

Mutli-National Forces – Iraq (MNF-I)  
Combined Press Information Center  
International Zone, Baghdad, Iraq  
As of: 22 May 2008

### **NEWS MEDIA GROUND RULES (IAW Change 3, DoD Directive 5122.5)**

#### Ground Rules Agreement

The following is a listing of ground rules that have been developed to protect members of the Armed Services from the release of information that could potentially threaten their security or safety during combat operations. These ground rules recognize the inherent right of the media to cover combat operations and are in no way intended to prevent release of embarrassing, negative or derogatory information. During an operation, specific information on friendly force troop movements, tactical deployments, and dispositions that would jeopardize operational security or lives will not be reported. This would include unit designations, names of operations, and size of friendly forces involved, until released by the operational unit or Multi-national Forces- Iraq.

Acceptance of these ground rules is an agreement between you and the granting commands. You agree to follow the ground rules and the command will provide support, access to service members, information, and other privileges. Violation of ground rules may result in the revocation of your credentials.

These ground rules apply to media reporting with MNF-I, to include Iraqi Security Forces under operational control of the Coalition.

- (1) All interviews with service members will be on the record unless otherwise stated by the designated PAO.
- (2) At MNF-I tactical or field locations and encampments, an escort may be required because of security, safety and mission requirements as determined by the host commander. Media will remain with military escorts and follow instructions regarding their activities at all times, until released.
- (3) Media must be physically fit and able to carry their own equipment/gear. If, in the opinion of the commander, a media representative is unable to withstand the rigorous conditions required to operate with the forward deployed forces, he/she will be medically evacuated out of the area.
- (4) Possession of weapons while *embedding* or reporting is not authorized. This includes any sharp objects that can be used as a weapon.
- (5) Possession or consumption of alcoholic beverages while *embedded* or reporting is not authorized.

(6) Possession of pornographic material while *embedded* or reporting is not authorized.

(7) Filming of security badges is not authorized.

(8) While in transit to and from an embed or unit visit, the media cannot act in a news gathering capacity. Filming, interviewing or photographing on any installation or transportation assets is not authorized unless approved and escorted by a public affairs officer or authorized command representative responsible for that area.

(9) Reporting inside of the International Zone is not authorized without approval by CPIC and escort by authorized personnel, to include interviews, news gathering, filming and photographing.

(10) Media *pool* products will be made available to all accredited media (U.S. and others) on an equitable, no-fee basis. Media *pool* coordinators and bureau chiefs will be responsible for distributing media *pool* products.

**(11) Media will not be prohibited from covering casualties provided the following conditions are adhered to :**

**(a) Names, video, identifiable written/oral descriptions or identifiable photographs of wounded service members will not be released without the service member's prior written consent. If the service member later becomes a KIA, Rule 11(b) applies.**

**(b) DOD will release names of KIAs. In respect for family members, names or images clearly identifying individuals "killed in action" will not be released prior to notification of next of kin and in accordance with current legislation. Names of KIAs may be released after the DOD announcement has been made – journalists may check the [Defenselink.mil](http://Defenselink.mil) Web site for those announcements.**

(12) Light discipline restrictions will be followed. No visible light source, including flash lights and television lights, will be used when operating with forces at night unless specifically approved by the on-scene commander.

(13) While covering an MNF-I unit, reporters may inadvertently be exposed to classified material. Security at the source is the primary method of maintaining operational security and is the responsibility of unit commanders. It is incumbent on the unit commander to identify to the reporter which material is classified. The media will adhere to the following guidelines to ensure operational security.

(a) Media who are inadvertently exposed to classified information during the process of covering stories shall be informed immediately by the chain of command of the restrictions on the use or disclosure of such classified material.

(b) Embargos may be imposed to protect operational security and future operations.

(c) If a reporter gains access to classified material, the media will ensure no classified information is inadvertently released.

(d) Disagreements shall be referred to the next level of command and editors for resolution.

(14) The following categories of information are not releasable by the media since the publication or broadcast of such information could jeopardize operations and endanger lives.

(a) Any specific numerical information on troop strength, aircraft, weapon systems, equipment or supplies to include amounts of ammunition or fuel moved. Unit size may be described as “company size” “multi-battalion,” “naval task force,” or “carrier battle group.” Number or amount of equipment and supplies may be described in general terms such as “large,” “small,” or “many.”

(b) Information that reveals details of future and/or ongoing operations.

(c) Information, photography or imagery that would reveal the specific location of military forces or show the level of security at military installations or encampments.

(d) Details of rules of engagement or force protection measures.

(e) Information on intelligence collection activities, including targets, methods and results.

(f) During an operation, specific information on friendly force troop movements, tactical deployments and dispositions, to include unit designations, names of operations, tactics and size of friendly forces involved, until released by the appropriate general officer level command.

(g) Location of mission aircraft points of origin, other than “land based” or “carrier based.” Number and type of aircraft points of origin, other than “land based,” “many,” “few,” “fighters” or “fixed wing.”

(h) Information on effectiveness of enemy techniques, tactics and procedures including camouflage, cover, deception, targeting, direct and indirect fire, intelligence collection, security measures, electronic warfare and improvised explosive devices.

(i) Information on missing or downed aircraft or missing ships while search and rescue operations are planned or underway.

(j) Information on special operations units, to include their operations, methodology or tactics.

(k) Information on operational, tactical or support vulnerabilities that could be used against MNF-I and/or Iraqi Security Forces to include improvised explosive devices.

(l) No photographs or other visual media showing detainees’ or prisoners’ recognizable face, nametag or other identifying feature or item.

(m) No demeaning photographs or visual media will be taken of detainees in a manner that makes the individuals an object of public curiosity or subject to public ridicule.

(n) No interviews with detainees are authorized.

(o) Any tactics, techniques and procedures witnessed during operations unless released by a field grade commander, to include improvised explosive device (IED) defeating tactics, techniques and procedures.

(15) Additional guidelines and/or ground rules may be imposed by the local command to protect tactical security.

Agreement of Reimbursement

- 1. I understand that covering combat and other military operations may require that I be provided certain items not locally available or convenient due to combat conditions. These items may include, but are not limited to, meals, lodging and air travel into and within the theater of operations.
- 2. I agree to reimburse the Multi-National Force – Iraq (MNF-I) for any items it may provide me while I am in the area of operations (if deemed necessary).
- 3. I understand that my agreement to this statement is a condition of being credentialed to cover MNF-I Military operations and receiving assistance for that coverage.

Hold Harmless/Release From Liability Statement

- 1. I realize that covering security and security operations carries with it certain inherent risks to life, limb and equipment.
- 2. I recognize that MNF-I forces, in pursuing the successful accomplishment of their missions, cannot guarantee my personal safety or the safety of my equipment.
- 3. In my capacity as an authorized representative, I understand and agree that I, and the business, company or enterprise that I represent, will indemnify, defend, and hold harmless and release, acquit and forever discharge the MNF-I Forces of any liability for any injuries I may suffer or any damage to any equipment that may occur as a result of my presence in the Iraqi theater of operations.

Name \_\_\_\_\_

Job Title \_\_\_\_\_

Employer \_\_\_\_\_

I have read the aforementioned media ground rules and agree to abide by them. I also understand that violation of these ground rules may result in suspension or revocation of my MNF-I media credentials and expulsion from MNF-I operational areas and installations. I further understand that if I violate these terms, the media organization I am representing may be held accountable for my actions, which could include forfeiting the privilege of sponsoring media for MNF-I press credentials in the future.

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

CPIC Staff _____ Signature _____
-------------------------------------

---

# BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

## CONTRÔLE, DISPOSITIF ET SURVEILLANCE

---

- AGAMBEN, Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, traduit de l'italien par Martin Rueff, Paris, Éditions Payot et Rivages, coll. « Rivages poche/Petite bibliothèque », 2007.
- AGAMBEN, Giorgio, *État d'exception, Homo sacer II, 1*, traduit de l'Italien par Joël Gayraud, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2003.
- AGAMBEN, Giorgio, *Homo sacer, le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 1995.
- ALTHUSSER, Louis, « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *La Pensée*, n° 151, mai-juin, 1970, p. 3-38.
- BEAULIEU, Alain (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Mercure du Nord », 2005.
- BENTHAM, Jeremy, *Le panoptique précédé de l'OEil du pouvoir – un entretien avec Michel Foucault. Postface de Michelle Perrot*, Paris, Belfond, 1977.

- BIGO, Didier, « Le visa Schengen et le recours à la biométrie », dans Xavier Crettiez, et Pierre Piazza(dir.), *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2006, p. 237-267.
- BURROUGHS, William S., *Essais II*, trad. et présentés par Gérard-Georges Lemaire et Philippe Mikriammos, Paris, Christian Bourgois, 1981.
- CEYHAN, Ayse, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie », dans Ayse Ceyhan et al., *Identifier et surveiller : les technologies de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 2007b, p. 167-183.
- CEYHAN, Ayse et al., *Identifier et surveiller : les technologies de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 2007a.
- CRETTEZ, Xavier et Pierre Piazza(dir.), *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2006.
- DE GAUDEMAR, Jean-Paul, *L'ordre et la production. Naissance et formes de la discipline d'usine*, Paris, Dunod, 1982.
- DE LA SALLE, Jean-Baptiste, *Conduite à l'usage des écoles chrétiennes*, Paris, Procure Générale, 1916.
- DELEUZE, Gilles, *Deux régimes de fous : textes et entretiens, 1975-1995*, Paris, Éditions de Minuit, 2003.
- DELEUZE, Gilles, *Pourparlers*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.
- DELEUZE, Gilles, *Foucault*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1986.
- DELEUZE, Gilles et Félix Guattari, *Mille plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1980.
- DELEUZE, Gilles et Félix Guattari, *L'Anti-OEdipe*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1972.
- DREYFUS, Hubert L. et Paul Rabinow, *Michel Foucault : un parcours philosophique avec un entretien et deux essais de Michel Foucault* ; traduit de l'anglais par Fabienne Durand-Bogaert, Paris, Gallimard, 1984.
- DROIT, Roger-Pol, *Michel Foucault : entretiens*, Paris, Odile Jacob, 2004.
- DUBEY, Gérard, « La condition biométrique. Une approche socioanthropologique des techniques d'identification biométrique », *Raisons politiques*, n° 32, novembre 2008, p. 9-33.
- DUBEY, Gérard, « Les deux corps de la biométrie », *Communications*, n° 81, 2007, p. 153-167.
- ERIBON, Didier, *Foucault et ses contemporains*, Paris, Fayard, 1994.
- ERIBON, Didier, *Michel Foucault : 1926-1984*, Paris, Flammarion, 1991.
- EWALD, François, « Michel Foucault et la norme », dans Luce Giard(dir.), *Michel Foucault : lire l'œuvre*, Grenoble, Jérôme Million, 1992, p. 201-221.
- FORTIER, Bruno, « Le camp et la forteresse inverse », dans Michel Foucault et al., *Les machines à guérir*, Paris, Pierre Mardaga, 1979, p. 45-49.
- FOUCAULT, Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 2004a.
- FOUCAULT, Michel, *Sécurité, territoire et population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004b.



- FOUCAULT, Michel, *Dits et écrits I: 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001.
- FOUCAULT, Michel, *Dits et écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001.
- FOUCAULT, Michel, «À propos de l'enfermement pénitentiaire», *Dits et écrits I: 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001a, p. 1303-1313.
- FOUCAULT, Michel, «Cours du 7 janvier 1976», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001b, p. 161-174.
- FOUCAULT, Michel, «Espace, savoir et pouvoir», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001c, p. 1089-1104.
- FOUCAULT, Michel, «L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001d, p. 1527-1548.
- FOUCAULT, Michel, «L'extension sociale de la norme», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001e, p. 74-79.
- FOUCAULT, Michel, «L'incorporation de l'hôpital dans la technologie moderne», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001f, p. 508-521.
- FOUCAULT, Michel, «L'oeil du pouvoir», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001g, p. 190-207.
- FOUCAULT, Michel, «La naissance de la médecine sociale», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001h, p. 207-228.
- FOUCAULT, Michel, «La prison vue par un philosophe français», *Dits et écrits I: 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001i, p. 1593-1599.
- FOUCAULT, Michel, «La scène de la philosophie», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001j, p. 571-595.
- FOUCAULT, Michel, «La vérité et les formes juridiques», *Dits et écrits I: 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001k, p. 1406-1514.
- FOUCAULT, Michel, «Le jeu de Michel Foucault», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001l, p. 298-329.
- FOUCAULT, Michel, «Le retour de la morale», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001m, p. 1515-1526.
- FOUCAULT, Michel, «Les mailles du pouvoir», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001n, p. 1001-1020.
- FOUCAULT, Michel, «Les problèmes de la culture. Un débat Foucault-Pretri», *Dits et écrits I: 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001o, p. 1237-1248.
- FOUCAULT, Michel, «Michel Foucault, une interview: sexe, pouvoir et la politique de l'identité», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001p, p. 1554-1565.
- FOUCAULT, Michel, «Non au sexe roi», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001q, p. 256-269.
- FOUCAULT, Michel, «"Omnes et singulatim": vers une critique de la raison politique», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001r, p. 953-980.
- FOUCAULT, Michel, «Pouvoir et corps», *Dits et écrits I: 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001s, p. 1622-1628.
- FOUCAULT, Michel, «Pouvoirs et stratégies», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001t, p. 418-428.

- FOUCAULT, Michel, «Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques», *Dits et Écrits II: 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001u, p. 625-635.
- FOUCAULT, Michel, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. 1975-1976*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. «Hautes études», 1997.
- FOUCAULT, Michel, *La volonté de savoir [Histoire de la sexualité 1]*, Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque des histoires», 1976.
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir: la naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- FOUCAULT, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- FOUCAULT, Michel, *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.
- FOUCAULT, Michel, *L'histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1961.
- FOUCAULT, Michel et al., *Les machines à guérir*, Paris, Pierre Mardaga, 1979.
- GOFFMAN, Erving, *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, coll. «Le sens commun», 1968.
- HALIMI, Serge, «Médias et "insécurité"», *Le Monde diplomatique*, n° 56, mars-avril 2001, p. 64-65.
- HARDT, Michael, «La société mondiale de contrôle», dans Éric Alliez (dir.), *Gilles Deleuze: une vie philosophique. Rencontres internationales, Rio de Janeiro, Sao Paulo, 10-14 juin 1996*, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance, coll. «Les empêcheurs de penser en rond», 1998, p. 359-375.
- HARDT, Michael, «The withering of civil society», *Social Text* 45, vol. 14, n° 4, hiver 1995, p. 27-44.
- HARDT, Michel et Antonio Negri, *Multitude: guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, traduit de l'anglais par Nicolas Guillhot, Montréal, Boréal, 2004.
- HARDT, Michel et Antonio Negri, *Empire*, traduit de l'américain par Denis-Armand Canal, Paris, Exils, 2000.
- HEILMANN, Eric, André Vitalis avec la participation de Béatrice Vendaud, *Nouvelles technologies, nouvelles régulations?* [Rapport de recherche], Strasbourg, Université Louis-Pasteur, Groupe d'étude et de recherche sur la science; Bordeaux, Université de Bordeaux III, Centre d'étude des médias, mai 1996.
- JACQUINOT-DELAUNAY, Geneviève et Laurence Monnoyer (dir.), «Le dispositif: entre usage et concept», *HERMÈS*, n° 25, 1999, p. 1-294.
- LEGRAND, Stéphane, *Les normes chez Foucault*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.
- LYON, David, *The Electronic Eye: The Rise of the Surveillance Society*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994.
- LYOTARD, Jean-François, *Des dispositifs pulsionnels*, Paris, Christian Bourgois, 1980.
- MACHEREY, Pierre, «Pour une histoire naturelle des normes», dans Georges Canguilhem (dir.), *Michel Foucault philosophe. Rencontre internationale, Paris, 9, 10, 11 janvier 1988*, Paris, Seuil, coll. «Travaux», 1989, p. 203-221.
- MATTELART, Armand, *La globalisation de la surveillance: aux origines de l'ordre sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2007a.

- MATTELART, Armand, « Société de la connaissance, société de l'information, société de contrôle », dans Aysel Ceyhan *et al.*, *Identifier et surveiller : les technologies de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 2007b, p. 167-183.
- MATTELART, Armand, *La communication-monde. Histoire des idées et des stratégies*, Paris, La Découverte, 1992.
- NOIREIL, Gérard (dir.), *L'identification : genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, coll. « Socio-Histoires », 2007.
- VIGARELLO, Georges, « Mécanique, corps, incorporel », dans Luce Giard (dir.), *Michel Foucault : lire l'œuvre*, Grenoble, Jérôme Million, 1992, p. 195-200.
- VIRILIO, Paul, *Stratégie de la déception*, Paris, Galilée, 1999.
- VIRILIO, Paul, *La bombe informatique*, Paris Galilée, 1998.
- VIRILIO, Paul, *La vitesse et libération*, Paris, Galilée, 1995.
- VIRILIO, Paul, *L'insécurité du territoire*, Paris, Galilée, 1993.
- VIRILIO, Paul, *L'écran du désert*, Paris, Galilée, 1991.
- VIRILIO, Paul, *Vitesse et politique*, Paris, Galilée, 1977.

## MÉDIAS ET GUERRE

---

- ADAY, Sean, *The Real War Will Never Get on Television. An Analysis of Casualty Imagery in American Television Coverage of the Iraq War*, document présenté à la rencontre annuelle de l'International Studies Association, Montréal, 18-20 mars 2004.
- ALLAN, Stuart et Barbie Zelizer (dir.), *Reporting War: Journalism in Wartime*, New York, Routledge, 2004.
- ALLARD, Kenneth, « Battlefield information advantage », *CIO Magazine*, automne/hiver 2003, <<http://www.cio.com/archive/092203/allard.html>>, consulté le 19 février 2014.
- ALTERMAN, Eric, *What Liberal Media?: The Truth about Bias and the News*, New York, Basic Books, 2003.
- ARBOIT, Gérald et Michel Mathien (dir.), *La Guerre en Irak : les médias et les conflits armés*, Bruxelles, Bruylant, coll. « Médias, sociétés et relations internationales », 2006.
- ARLINGTON NATIONAL CEMETERY, « Next of kin notification », 17 avril 2003, <<http://arlingtoncemetery.net/nok-notification-process.htm>>, consulté le 24 février 2014.
- ARNOW, Pat, « From self-censorship to official censorship », *Extra*, mars/avril 2007, <<http://www.fair.org/index.php?page=3095>>, consulté le 19 février 2014.
- AUKOFER, Frank et William P. Lawrence, *America's Team: The Odd Couple, A Report on The Relationship Between the Media and The Military*, The Freedom Forum First Amendment Center, Vanderbilt University, 1995.
- BAKER, Peter, « Inside view », *American Journalism Review*, vol. 25, mai 2003, p. 35-39.
- BAKER, Peter, « On their own » [Letter from Afghanistan], *American Journalism Review*, vol. 24, n° 4, mai 2002, p. 32-37.

- BARAKAT, Matthew [Associated Press], « Reporters wrap up Pentagon's "boot camp" », *Editor and Publisher*, 22 novembre 2002, <<http://www.editorandpublisher.com/Archive/Reporters-Wrap-Up-Pentagon-s-Boot-Camp->>, consulté le 26 février 2014.
- BARON, Kevin, « Military terminates Rendon contract », *Stars and Stripes*, 31 août 2009, <<http://www.stripes.com/news/military-terminates-rendon-contract-1.94400>>, consulté le 19 février 2014.
- BASU, Moni, « It took a week just to get to the war », *The Atlanta Journal-Constitution*, 20 décembre 2005.
- BEAUREGARD, Claude, Alain Canuel et Jérôme Coutard, *Les médias et la guerre, de 1914 au World Trade Center*, Montréal, Méridien, 2002.
- BIZIMANA, Aimé-Jules, *De Marcel Ouimet à René Lévesque : les correspondants de guerre canadiens-français durant la Deuxième Guerre mondiale*, Montréal, VLB Éditeur, collection « Études québécoises », 2007.
- BIZIMANA, Aimé-Jules, « Les risques du journalisme dans les conflits armés », *Communication*, vol. 25, n° 1, automne 2006a, p. 84-110.
- BIZIMANA, Aimé-Jules, « Les relations militaires-journalistes : évolution du contexte américain », *Les Cahiers du journalisme*, n° 16, automne 2006b, p. 198-218.
- BLUMENTHAL, Ralph et Jim Rutenberg, « Journalists are assigned to accompany U.S. troops », *The New York Times*, 18 février 2003, p. A12.
- BYRNE, Ciar, « BBC was "distrustful" of embedding », *The Guardian*, 22 octobre 2003, <<http://www.theguardian.com/media/2003/oct/22/iraqandthemediabbc>>, consulté le 19 février 2014.
- CARLIN, Peter Ames, « Shipped out », *The Oregonian*, 1<sup>er</sup> avril 2003, p. E01.
- CARR, David, « Pentagon says Geraldo Rivera will be removed from Iraq », *The New York Times*, 1<sup>er</sup> avril 2003, p. B14.
- CARTER, William Eugene, « News organizations remove some reporters from units », *The New York Times*, 11 avril 2003, p. B12.
- CAVE, Damien, « 'Man down': When one bullet alters everything », *The New York Times*, 29 janvier 2007, <[http://www.nytimes.com/2007/01/29/world/middleeast/29haifa.html?pagewanted=all&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2007/01/29/world/middleeast/29haifa.html?pagewanted=all&_r=0)>, consulté le 19 février 2014.
- CHARON, Jean-Marie et Arnaud Mercier, *Armes de communication massive. Informations de guerre en IRAK : 1991-2003*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS Communication », 2004.
- CHRISTENSON, Sig, « Pentagon plan opens combat news coverage; Reporters can dig in at front », *San Antonio Express-News*, 15 janvier 2003, p. A4.
- CLARKE, Torie, *Lipstick on a Pig. Winning in the No-Spin Era by Someone Who Knows the Game*, New York, Free Press, 2006.
- CLARKE, Torie, « ASD PA Clarke meeting with bureau Chiefs », *DOD News Transcript*, 14 janvier 2003a, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1259>>, consulté le 19 février 2014.
- CLARKE, Torie, « ASD PA Clarke meeting with bureau Chiefs », *DOD News Transcript*, 27 février 2003b, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1962>>, consulté le 19 février 2014.

- CLARKE, Torie, « ASD PA Clarke meeting with bureau chiefs », *DOD News Transcript*, 19 mars 2003c, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2080>>, consulté le 19 février 2014.
- CLARKE, Torie, « ASD PA Clarke meeting with bureau chiefs », *DOD News Transcript*, 22 novembre 2002a, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=3325>>, consulté le 19 février 2014.
- CLARKE, Torie, « ASD PA Clarke meeting with bureau chiefs », *DOD News Transcript*, 1<sup>er</sup> novembre 2002b, <<http://www.defense.gov/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=3325>>, consulté le 19 février 2014.
- COALITION FORCES LAND COMPONENT COMMAND, « Thuraya phone ban lifted by coalition forces », *News Release*, 17 avril 2003, non paginé.
- COMBELLES SIEGEL, Pascale, « Le Pentagone, les médias, l'opinion publique et le système d'*embedding* pendant la guerre en Irak », *Défense nationale*, juillet 2004, p. 80-92.
- CONESA, Pierre, « Analyse stratégique de l'information », dans Gérard Chaliand (dir.), *La persuasion de masse. Guerre psychologique/guerre médiatique*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 89-144.
- COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS – CFR, *Embedded Journalists in Iraq: Reality TV or Desert Mirage?*, 29 juillet 2003, <<http://www.cfr.org/publication.html?id=6189>>, consulté le 19 février 2014.
- CUPRISIN, Tim, « Embedding worked, reporters say », *Milwaukee Journal Sentinel*, 16 avril 2003, p. O1E.
- DAVIS, Elmer et Byron Price, *War Information and Censorship*, Washington, D.C., American Council on Public Affairs, 1943.
- DEPARTMENT OF DEFENSE – DOD, *Public Affairs Guidance (PAG) on Embedding Media during Possible Future Operations/Deployments in the U.S. Central Commands (Centcom) Area of Responsibility (AOR)*, 10 février 2003a, <<http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/d20030228pag.pdf>>, consulté le 19 février 2014.
- DEPARTMENT OF DEFENSE – DOD, *Release, Indemnification, Hold Harmless Agreement and Agreement Not to Sue*, février 2003b, <<http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/D20030210embed.pdf>>, consulté le 14 février 2014.
- DONVAN, John, « For the unilaterals, no neutral ground », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n° 1, mai/juin 2003, p. 35-36.
- EDITOR AND PUBLISHER, « Two from "Nyt" threatened with loss of embed over images from Iraq », *Editor and Publisher*, 31 février 2007, <<http://iraqwar.mirror-world.ru/article/117187>>, consulté le 26 février 2014.
- FAHMY, Shahira et Thomas J. Johnson, « "How we performed": Embedded journalists' attitudes and perceptions towards covering the Iraq war », *Journalism and Mass Communication Quarterly*, vol. 82, n° 2, 2005, p. 301-317.
- FAIRNESS & ACCURACY IN REPORTING, « Official story vs. Eyewitness account », 4 avril 2003, <<http://fair.org/press-release/official-story-vs-eyewitness-account-2/>>, consulté le 24 février 2014.
- FLOURNOY, Eli, « Satellite newsgathering crosses the digital divide », *Online Journal of Space Communication*, n° 5, automne 2003, <[http://spacejournal.ohio.edu/issue5/cur\\_media.html](http://spacejournal.ohio.edu/issue5/cur_media.html)>, consulté le 19 février 2014.

- FM46-1, *Public Affairs Operations*, 30 mai 1997.
- FOLKENFLIK, David, « Technology “changes how we see the war” », *The Baltimore Sun*, 28 mars 2003, <[http://articles.baltimoresun.com/2003-03-28/features/0303280061\\_1\\_bloom-satellite-phone-satellite-dish](http://articles.baltimoresun.com/2003-03-28/features/0303280061_1_bloom-satellite-phone-satellite-dish)>, consulté le 19 février 2014.
- FRAU-MEIGS, Divina, « L’effet Fox contre l’effet CNN : le journalisme américain entre surveillance et propagande », dans Jean-Marie Charon et Arnaud Mercier (dir.), *Armes de communication massive. Informations de guerre en IRAK : 1991-2003*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS Communication », 2004, p. 188-197.
- FUCHS, Christian, « The mass media, politics, and warfare », dans Lee Artz et Yahya R. Kamalipour (dir.), *Bring ‘em on. Media and Politics in the Iraq War*, New York, Rowman & Littlefield, 2005, p. 189-207.
- GARDINER, Sam, « Truth from these podia. Summary of a Study of strategic influence, perception management, strategic information warfare and strategic psychological operations in Gulf II », 8 octobre 2003, <<http://www2.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB177/Info%20Operations%20Roadmap%20Truth%20from%20These%20Podia.pdf>>, consulté le 26 février 2014.
- GLANTON, Dahleen et Aamer Madhani, « Forced apart by war yet connected by the Internet », *The Chicago Tribune*, 16 décembre 2007, <[http://articles.chicagotribune.com/2007-12-16/news/0712150484\\_1\\_cell-phones-e-mail-iraq-last-spring](http://articles.chicagotribune.com/2007-12-16/news/0712150484_1_cell-phones-e-mail-iraq-last-spring)>, consulté le 19 février 2014.
- GLASSER, Susan B., « Media and military try experiment in openness », *The Washington Post*, 7 mars 2003, p. A14.
- GOLDBERG, Bernard, *Bias: A CBS Insider Exposes how the Media Distort the News*, Washington, D.C., Regnery Publishing, 2002.
- GORMAN, Steve, « Geraldo Rivera “volunteered” to leave Iraq », *The Washington Post*, 2 avril 2003, p. C07.
- GROSSMAN, Andrew, « Affils to work with nets in war », *The Hollywood Reporter*, 22 janvier 2003.
- HAGEDORN, Emily, « “Embedding” of reporters a success, ODU panelists say », *The Virginian-Pilot*, 4 juin 2003, p. B3.
- HALONEN, Doug, « Q&A: The Pentagon experiment », *Television Week*, 19 mai 2003, p. 18.
- HAMMOND, William M., « The army and public affairs. A glance back », dans Lloyd J. Matthews (dir.), *Newsmen and National Defense. Is Conflict Inevitable?*, Washington, Brassey’s US, 1991, p. 1-18.
- HIEBERT, Ray Eldon « Public relations and propaganda in framing the Iraq war: A preliminary review », *Public Relations Review*, n° 29, 2003, p. 243-255.
- HOFFMAN, Fred S., *Review of Panama Pool Deployment*, December 1989, mars 1990.
- HOLLOWAY, Diane, « War in Iraq: Reality television aired in real time », *Cox News Service*, 26 mars 2003, p. E1.
- ISAACSON, Walter et Eason Jordan, « News from the frontline », *Wall Street Journal*, 6 janvier 2003, p. A18.

- JACOBS, Andrew, «My week at embed boot camp», *The New York Times Magazine*, 2 mars 2003, <<http://www.nytimes.com/2003/03/02/magazine/02PROCESS.html>>, consulté le 19 février 2014.
- JOINT PUBLICATION 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005.
- JOINT PUBLICATION 3-57, *Civil-Military Operations*, 8 juillet 2008.
- JOINT PUBLICATION 3-53, *Doctrine for Joint Psychological Operations*, 5 septembre 2003.
- JOINT PUBLICATION 3-13, *Information Operations*, 13 février 2006.
- JOINT PUBLICATION 3-13, *Joint Doctrine for Information Operations*, 9 octobre 1998.
- JONES, Charles, *Red, White or Yellow? The Media and the Military at War in Iraq*, Mechanicsburg, Stackpole Books, 2008.
- JOURNALISM QUARTERLY, «American Army Newspapers in the World War», *Journalism Quarterly*, vol. 17, n° 2, juin 1940, p. 121-132.
- KAMALIPOUR, Yahya R. et Nancy Snow (dir.), *War, Media, and Propaganda: A Global Perspective*, Oxford, Rowman & Littlefield, 2004.
- KATOVSKY, Bill et Timothy Carlson, *Embedded: the Media at War in Iraq*, Guilford, Lyons Press, 2003.
- KINNARD, Douglas, «Vietnam reconsidered: An attitudinal survey of U.S. army general officers», *The Public Opinion Quarterly*, vol. 39, n° 4, hiver 1975-1976, p. 445-456.
- KNIGHTLEY, Phillip, *The First Casualty: The War Correspondent as Hero and Myth Maker from Crimea to Iraq* [3<sup>e</sup> édition], Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004.
- KURTZ, Howard, «Pentagon clip service's clips clipped», *The Washington Post*, 2 septembre 2004, p. C01.
- KURTZ, Howard, «Arnett fired; Fox's Geraldo in hot water», *The Washington Post*, 1<sup>er</sup> avril 2003, p. C01.
- KURTZ, Howard, «Unembedded journalist's report provokes military ire», *The Washington Post*, 27 mars 2003, p. C01.
- LAMLLOUM, Olfa (dir.), *Irak: les médias en guerre*, Paris, Sindbad/Actes Sud, coll. «L'Actuel», 2003.
- LANGELIER, Jean-Pierre, «Une évaluation du rôle des journalistes "incorporés" et des inquiétudes», *Le Monde*, 11 novembre 2003, p. 3.
- LANGEWIESCHE, William, «Welcome to the Green Zone», *The Atlantic Monthly*, novembre 2004, <<http://www.theatlantic.com/magazine/archive/2004/11/welcome-to-the-green-zone/303547/>>, consulté le 19 février 2014.
- LARSON, Cedric, «Censorship of army news during the World War, 1917-1918», *Journalism Quarterly*, vol. 17, décembre 1940, p. 313-323.
- LASSWELL, Harold D., *Propaganda Technique in World War*, New York, Garland, coll. «Garland Library of the war and peace», 1972.
- LAUGHLIN, Christopher, «U.S. military chiefs express regret over civilian deaths», *The New York Times*, 2 avril 2003 p. B4.
- LAUGHLIN, Meg, «11 Family members killed at checkpoint intended to "be safe"», *Miami Herald*, 2 avril 2003, p. 1A.

- LAURENCE, John, « There's Gerardo, then there are the rest of us », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n° 1, mai/juin 2003, p. 41-42.
- LE SOMMIER, Régis, *L'Irak n'existe plus*, Paris, Les éditions du Toucan, 2008.
- LEWIS, Justin *et al.*, *Shoot First and Ask Questions Later, 2006. Media Coverage of the 2003 Iraq War*, New York, Peter Lang, 2006.
- LLOYD, Clem, « The case for the media », dans Peter Young (dir.), *Defence and Media in Time of Limited War*, London, Frank Cass, 1992, p. 44-68.
- MANSBRIDGE, Peter, « To "embed" or not », *Macleans*, 31 mars 2003, p. 18.
- MARQUIS, Christopher, « U.S. military chiefs express regret over civilian deaths », *The New York Times*, 2 avril 2003, p. B4.
- MARTHOZ, Jean-Paul, « La presse américaine soumise au test de loyauté patriotique », dans Marc Lits (dir.), *Du 11 septembre à la riposte. Les débuts d'une nouvelle guerre médiatique*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Médias Recherches », 2004, p. 33-40.
- MARTHOZ, Jean-Paul, « États-Unis : face au marketing de guerre, une presse sommée de s'aligner », dans Olfa Lamoum (dir.), *Irak : les médias en guerre*, Paris, Sindbad/Actes Sud, coll. « L'Actuel », 2003, p. 19-63.
- MARTZ, Ron, « Crossing the journalistic divide », dans Bill Katovsky et Timothy Carlson (dir.), *Embedded : the Media at War in Iraq*, Guilford, Lyons Press, 2003, p. 357-369.
- MASSING, Michael, « The high price of an unforgiving war », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n° 1, mai/juin 2003a, p. 33-35.
- MASSING, Michael, « The bombing of Al-Jazeera », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n° 1, mai/juin 2003b, p. 37.
- MATHIEN, Michel (dir.), *L'information dans les conflits armés : du Golfe au Kosovo*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- MAZZETTI, Mark, « The Nation ; PR meets psy-ops in war on terror ; The use of misleading information as a military tool sparks debate in the Pentagon. Critics say the practice puts credibility at stake », *Los Angeles Times*, 1<sup>er</sup> décembre 2004, p. A1.
- MAZZETTI, Mark, « Dispatches from media boot camp », *Slate Magazine*, 22 novembre 2002.
- MCCORMICK TRIBUNE FOUNDATION, *The Military-Media Relationship 2005. How the Armed Forces, Journalists and the Public View Coverage of Military Conflict*, Chicago, McCormick Tribune Foundation, McCormick Tribune Conferences series, 2005.
- MERCIER, Arnaud, « Médias, relations publiques et guerres. Les opinions publiques comme enjeu », dans Gérald Arboit et Michel Mathien (dir.), *La Guerre en Irak : les médias et les conflits armés*, Bruxelles, Bruylant, coll. « Médias, Sociétés et Relations Internationales », 2006, p. 47-66.
- MERCIER, Arnaud, « Guerres et médias : permanences et mutations », *Raisons politiques*, n° 13, février 2004, p. 97-109.
- MEVEL, Jean Jacques, « A Fort Dix, le Pentagone prépare les journalistes au front », *Le Figaro*, n° 18205, 18 février 2003, p. 1-3.



- MILLER, David (dir.), *Tell Me Lies. Propaganda and Media Distorsions in the Attack on Iraq*, Londres, Pluto Press, 2004a.
- MILLER, David, « Information dominance: The philosophy of total propaganda control », dans Yahya R. Kamalipour et Nancy Snow (dir.), *War, Media, and Propaganda: A Global Perspective*, Oxford, Rowman & Littlefield, 2004b, p. 7-16.
- MILLER, Laura, John Stauber et Sheldon Rampton, « War is sell », dans David Miller (dir.), *Tell Me Lies. Propaganda and Media Distorsions in the Attack on Iraq*, Londres, Pluto Press, 2004, p. 41-51.
- MITCHELL, Greg, « Enlistment Papers », *Editor and Publisher*, 24 février 2003, vol. 136, n° 8, p. 34.
- MOCK, James R., *Censorship 1917*, Princeton, Princeton University Press, 1941.
- MOCK, James R. et Cedric Larson, *Words that Won the War: the Story of the Committee on Public Information, 1917-1919*, Princeton, Princeton University Press, 1939.
- MOLINO, « Briefing on casualty notification », *DOD News Transcript*, 26 mars 2003, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2149>>, consulté le 19 février 2014.
- MOREIRA, Paul, *Les nouvelles censures: dans les coulisses de la manipulation de l'information*, Paris, Robert Laffont, 2007.
- MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ (MNF-I), *Media Information Letter*, 8 avril 2009, <[http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For\\_the\\_media/090408\\_media\\_information\\_letter.pdf](http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For_the_media/090408_media_information_letter.pdf)>, consulté le 19 février 2014.
- MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ (MNF-I) AND COMBINED PRESS INFORMATION CENTER, *News Media Ground Rules (IAW Change 3, DOD Directive 5122.5)*, 22 mai 2008.
- MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ (MNF-I) AND COMBINED PRESS INFORMATION CENTER, *News Media Ground Rules (IAW Change 3, DOD Directive 5122.5)*, 20 février 2007.
- MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ (MNF-I) AND COMBINED PRESS INFORMATION CENTER, *News Media Ground Rules (IAW Change 3, DOD Directive 5122.5)*, 5 mai 2006.
- NATIONAL PRESS PHOTOGRAPHERS ASSOCIATION, « In letter to dead soldier's family, times apologizes over images », 2 février 2007, <<https://nppa.org/news/1772>>, consulté le 26 février 2014.
- NEWMAN, Johanna, *Lights, Camera, War: Is Technology Driving International Politics?*, New York, St. Martin's Press, 1996.
- NIXON, Raymond B., « Propaganda and censorship in America's next war », *Journalism Quarterly*, vol. 16, n° 3, septembre 1939, p. 237-244.
- PENNINGTON, Gail, « TV networks are poised to cover war in Iraq », *St. Louis Post-Dispatch*, 23 février 2003, p. F1.
- PERLEZ, Jane et Jim Rutenberg, « Threats and responses: Arabic television; U.S. courts network it once described as "All Osama" », *The New York Times*, 20 mars 2003, p. A24.
- PINCUS, Walter, « Positive press on Iraq is aim of U.S. contract », *Washington Post*, 31 août 2006, <<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/08/30/AR2006083003011.html>>, consulté le 19 février 2014.

- PRESTAT, Maurice, « De la guerre psychologique à la guerre médiatique », dans Gérard Chaliand (dir.), *La persuasion de masse. Guerre psychologique/guerre médiatique*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 27-85.
- PROJECT FOR EXCELLENCE IN JOURNALISM (PEJ), « Cable news and the war with Iraq in 2003 », *2004 Annual Report – Cable TV Audience*, 15 mars 2004, <<http://archive.is/IFf9I#>>, consulté le 24 février 2014.
- PROJECT FOR EXCELLENCE IN JOURNALISM (PEJ), *Embedded Reporters: What are Americans Getting?*, 2 avril 2003, <<http://www.journalism.org/node/211>>, consulté le 19 février 2014.
- RAMPTON, Sheldon et John Stauber, *Une arme de persuasion massive. De la propagande dans la guerre de Bush en Irak*, traduit de l'anglais par Jean-Yves Loes, Paris, Le Pré des Clercs, 2004.
- REED, Charlie, « Journalists' recent work examined before embeds », *Stars and Stripes*, 24 août 2009, <<http://www.stripes.com/news/journalists-recent-work-examined-before-embeds-1.94239>>, consulté le 19 février 2014.
- RID, Thomas, *War and Media Operations. The US Military and the Press from Vietnam to Iraq*, Londres, Routledge, 2007.
- ROSENBERG, Jim, « Tech from Gulf War to Gulf War », *Editor and Publisher*, 31 mars 2003, p. 23.
- ROTH, Andrew *et al.*, « Covering war's victims. A content analysis of Iraq and Afghanistan war photographs in the *New York Times* and the *San Francisco Chronicle* », dans Peter Phillips (dir.), *Censored 2008: The Top 25 Censored Stories of 2006-2007*, New York, Seven Stories Press, 2007, p. 253-271.
- RUTENBERG, Jim, « Cable's war coverage suggests a new "Fox effect" on television », *The New York Times*, 16 avril 2003, <<http://www.nytimes.com/2003/04/16/us/nation-war-media-cable-s-war-coverage-suggests-new-fox-effect-television.html>>, consulté le 19 février 2014.
- RUTHERFORD, Paul, *Weapons of Mass Persuasion. Marketing the War against Iraq*, Toronto, University of Toronto Press, 2004.
- SAFIRE, William, « Coup de main », *The New York Times*, 20 avril 2003, p. 6 18.
- SARMAH, Satta, « Bloggers enraged by Times images of soldier's death », *Columbia Journalism Review*, 1<sup>er</sup> février 2007, <[http://www.cjr.org/behind\\_the\\_news/bloggers\\_enraged\\_by\\_times\\_imag.php](http://www.cjr.org/behind_the_news/bloggers_enraged_by_times_imag.php)>, consulté le 19 février 2014.
- SEIB, Philip, *Media and Conflict in the Twenty-First Century*, New York, Palgrave MacMillan, 2005.
- SEIB, Philip, *Beyond the Front Lines: How the News Media Cover a World Shaped by War*, New York, Palgrave Macmillan, 2004.
- SHAFER, Jack, « Embeds and unilaterals. The press dun good in Iraq. But they could have dun better », *Slate*, 1<sup>er</sup> mai 2003, <<http://www.slate.com/id/2082412/>>, consulté le 19 février 2014.
- SHANE III, Leo, « Army used profiles to reject reporters », *Stars and Stripes*, 29 août 2009, <<http://www.stripes.com/news/army-used-profiles-to-reject-reporters-1.94340>>, consulté le 19 février 2014.

- SHANE III, Leo, «Media watchdogs blast army's embed ban», *Stars and Stripes*, 25 juin 2009, <<http://www.stripes.com/news/media-watchdogs-blast-army-s-embed-ban-1.92718>>, consulté le 19 février 2014.
- SHARKEY, Jacqueline E., «The television war», *American Journalism Review*, vol. 25, n° 4, mai 2003, p. 18-27.
- SHEPARD, Alicia C., *Narrowing the Gap: Military, Media and the Iraq War*, Chicago, McCormick Tribune Foundation, Cantigny Conference Series, 2004.
- SHISTER, Gail, «Mucho-Macho Rivera is headed to Afghanistan», *Philadelphia Inquirer*, 5 novembre 2001, <<http://www.highbeam.com/doc/1G1-79775307.html>>, consulté le 19 février 2014.
- SIDLE, Winant, *Report by CJCS Media-Military Relations Panel (Sidle Panel)*, 23 août 1984.
- SMITH, A. Jeffery, «The bureaucratization of wartime censorship», dans *War and Press Freedom The Problem of Prerogative Power*, New York, Oxford University Press, 1999, p. 127-168.
- STARS AND STRIPES, «Files prove Pentagon is profiling reporters», *Stars and Stripes*, 27 août 2009, <<http://www.stripes.com/news/files-prove-pentagon-is-profiling-reporters-1.94248>>, consulté le 19 février 2014.
- STARS AND STRIPES, «Army bars Stars and Stripes reporter from covering 1st Cav Unit in Mosul», *Stars and Stripes*, 24 juin 2009, <<http://www.stripes.com/news/army-bars-stars-and-stripes-reporter-from-covering-1st-cav-unit-in-mosul-1.92692>>, consulté le 19 février 2014.
- STEELE, Bob, «Geraldo's story: Truth or consequences?», *PoynterOnline*, 21 décembre 2001, <<http://www.poynter.org/column.asp?id=36&aid=887>>, consulté le 19 février 2014.
- STRUPP, Joe, «Embeds muster out of military», *Editor and Publisher*, 28 avril 2003, p. 9.
- STRUPP, Joe, «Only 185 journalists remain "embedded" », *Editor and Publisher*, 23 avril 2003, p. 9.
- STRUPP, Joe, «Papers prep replacements», *Editor and Publisher*, 31 mars 2003, p. 21.
- SWEENEY, Michael S., *The Military and The Press: An Uneasy Truce*, Evanston, Medill School of Journalism, Northwestern University Press, 2006.
- SYLVESTER, Judith et Suzanne Huffman, *Reporting from the Front: The Media and the Military*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2005.
- TANNER, Robert, «Family, military upset over Iraq story», *The Associated Press*, 31 janvier 2007, <<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/01/31/AR2007013101745.html>>, consulté le 19 février 2014.
- TAYLOR, Philip M., *Global Communications, International Affairs and the Media since 1945*, Londres, Routledge 1997.
- THE BROOKINGS INSTITUTION [BROOKINGS IRAQ SERIES], *Assessing Media Coverage of The War in Iraq: Press Reports, Pentagon Rules, and Lessons for the Future*, 17 juin 2003.
- THE NEW YORK TIMES, «The photograph of a dying soldier (1 Letter)» [to the editor], *The New York Times*, 3 février 2007, <<http://www.nytimes.com/2007/02/03/opinion/103military.html>>, consulté le 19 février 2014.

- THIRD INFANTRY DIVISION (MECHANIZED), *After Action Report Operation Iraqi Freedom*, juillet 2003.
- THUSSU, Daya Kishan et Des Freedman (dir.), *War and the Media. Reporting Conflict 24/7*, Londres, Sage, 2003.
- TOBIA, P. J., «US Military investigates Afghan desk», Trueslant.com, 28 août 2009, <<http://trueslant.com/pjtobia/2009/08/28/the-us-military-investigates-afghan-desk/>>, consulté le 19 février 2014.
- TUMBER, Howard et Terry Palmer, *Media at War. The Iraq Crisis*, Londres, Sage Publications, 2004.
- TYSON, Ann Scott, «Military prepares profiles on reporters visiting war zones», *Washington Post*, 28 août 2009, <<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2009/08/27/AR2009082704187.html>>, consulté le 19 février 2014.
- US CENTRAL COMMAND, *News Release*, N°03-04-86, 8 avril 2003, <[http://www.centcom.mil/CENTCOMNews/News\\_Release.asp?NewsRelease=20030486.txt](http://www.centcom.mil/CENTCOMNews/News_Release.asp?NewsRelease=20030486.txt)>, lien périmé.
- US CENTRAL COMMAND, «Use of Thuraya phones discontinued», *News Release 03-03-43*, 3 avril 2003, non paginé.
- US DEPARTMENT OF DEFENSE, Instruction, DODD 5040.4, *Joint Combat Camera (Comcam) Program*, 6 juin 2006.
- US DEPARTMENT OF DEFENSE, «DOD policy for biometric information for access to u.s. installations and facilities in Iraq», 15 juillet 2005, <<http://www.dtic.mil/whs/directives/corres/pdf/dsd050715iraq.pdf>>, lien périmé.
- US DEPARTMENT OF DEFENSE, Directive, DODD 5120.20, *Armed Forces Radio and Television Service (AFRTS)*, 16 janvier 2004.
- US DEPARTMENT OF DEFENSE, «DOD News Briefing – Secretary Rumsfeld and Gen. Myers», 1<sup>er</sup> avril 2003, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2229>>, consulté le 19 février 2014.
- US MARINE CORPS, *Marine Corps Public Affairs*, MCWP [Marine Corps Warfighting Publication] 3-33.3, 18 janvier 2000.
- VAN SLAMBROUCK, Paul, «Reporters on the job», *The Christian Science Monitor*, 28 mars 2003, p. 6.
- WAR DEPARTMENT, *Basic Field Manual. Regulations For Correspondents Accompanying U. S. Army Forces In The Field* [FM 30-26,], 21 janvier 1942.
- WARD, Justin, «Army sends media imagery from Iraq at push of button», *Army News Service*, 21 juin 2004, <[http://www.military.com/NewsContent/0,13319,usa1\\_062104.00.html?ESRC=dod.nl](http://www.military.com/NewsContent/0,13319,usa1_062104.00.html?ESRC=dod.nl)>, consulté le 24 février 2014.
- WEBSTER, Frank, «Information warfare in an age of globalization», dans Daya Kishan Thussu et Des Freedman (dir.), *War and the Media. Reporting Conflict 24/7*, Londres, Sage, 2003, p. 57-69.
- WHITMAN, Bryan, «The birth of embedding as Pentagon war policy», dans Bill Katovsky et Timothy Carlson, *Embedded: The Media at War in Iraq*, Guilford, Lyons Press, 2003, p. 203-208.

- WHITMAN, Bryan, «DASD PA Whitman interview with Dick Gordon of the connection, NPR», *DOD News Transcript*, 4 mars 2003a, <<http://www.defense.gov/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1995>>, consulté le 24 février 2014.
- WHITMAN, Bryan, «Deputy assistant secretary Whitman interview with Egyptian TV», *DOD News Transcript*, 14 avril 2003b, <<http://www.defense.gov/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2399>>, consulté le 24 février 2014.
- WHITMAN, Bryan, «Deputy assistant secretary Whitman interview with Fox News Channel», *DOD News Transcript*, 17 avril 2003c, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2457>>, consulté le 19 février 2014.
- WHITMAN, Bryan, «Deputy assistant secretary Whitman interview with the *Christian Science Monitor*», *DOD News Transcript*, 18 avril 2003d, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2476>>, consulté le 19 février 2014.
- WHITMAN, Bryan, «Deputy assistant secretary Whitman interview with BBC TV», *DOD News Transcript*, 18 avril 2003e, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2471>>, consulté le 19 février 2014.
- WHITMAN, Bryan, «Deputy assistant secretary Whitman interview with NPR», *DOD News Transcript*, 25 avril 2003f, <<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2505>>, consulté le 19 février 2014.
- WOLTON, Dominique, *War game. L'information et la guerre*, Paris, Flammarion, 1991.
- WORKMAN, Paul, «Embedded journalists versus “unilateral” reporters», *CBC News Online*, 7 avril 2003, <[http://www.cbc.ca/news/iraq/canada/correspondents\\_workman030407.html](http://www.cbc.ca/news/iraq/canada/correspondents_workman030407.html)>, lien périmé.
- WRIGHT, Richard K., *Assessment of the DOD Embedded Media Program*, Alexandria, Institute for Defense Analyses, Joint Advanced Warfighting Program, septembre 2004.
- ZEWÉ, Charles, «Infoganda in uniform», *Nieman Reports*, automne, 2004, p. 78-80.v



---

# INDEX ONOMASTIQUE

## A

ABC 51, 54, 118  
Abu Dhabi TV 111  
Agamben, Giorgio 22, 32, 33, 135,  
166  
AKE 143  
Al Iraqi, Zouhair Nadhim 111  
Al Jazeera 48, 109-111, 173  
Allison, Wes 122, 173  
Al-Sahhaf, Mohammed Saeed 145  
Althusser, Louis 28  
American University 80, 89, 111,  
116, 173  
Armed Forces Radio and Televi-  
sion Service (AFRTS) 140  
*Army Times* 68, 74, 90, 98, 120, 174  
Arnett, Peter 83, 151  
Axe, David 84, 107, 157, 173  
Ayoub, Tarek 111

## B

Barnes, Julian 48, 66, 99, 120, 126,  
130, 173  
Battle Command Training Pro-  
gram (BCTP) 142  
BBC 52, 84, 112  
Beckman, Will 160  
Ben Laden, Oussama 109, 111  
Bennett, Phil 133  
Bentham, Jeremy 25, 26, 163  
Birmingham, Mike 49, 51, 54, 74,  
75, 99, 120, 144, 145, 147,  
149, 158, 159, 174  
Blair, Tim 113, 133  
Bloom, David 152  
Branigin, William 51, 53, 54, 56, 90,  
124, 145-149, 153, 159, 173  
Brooks, Vincent (brigadier  
général) 108, 149

Brown, Drew 56, 130, 173  
 Burroughs, William S. 34

## C

*Canard enchaîné* 12  
 Carter, Jimmy 45, 117, 133  
 Cave, Damien 78, 79  
 Cédras, Raoul 117  
 Centurion Risk Assessment Services 143  
 Charon, Jean-Marie 12, 39, 89  
 Chartrand, Luc 112, 127, 131, 161, 173  
*Chicago Tribune* 55, 67, 68, 85, 86, 131, 133, 173  
*Christian Science Monitor* 82, 103  
 Clarke, Victoria 18, 60-62, 71, 76, 77, 84, 94, 110, 136, 142, 145, 148, 161, 166  
 CNN 8, 11, 19, 39, 50, 52, 66, 67, 71, 76, 82, 89, 113, 120, 121-123, 126, 129, 132, 133, 140, 141, 150-153, 159, 173, 174  
*Columbia Journalism Review* 47, 71, 74, 78, 88, 104, 113, 118, 128, 174  
 Combat Camera 139, 140  
 Combat Operations Center 46, 73  
 Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance (C4ISR) 156  
 Committee on Public Information 6  
 Conway, James T. (lieutenant général) 46, 67, 73  
 Copeland, Peter 71  
 Cox Newspaper Service 50, 121  
 Combined Press Information Center (CPIC) 47, 62, 84, 94, 96, 112, 131, 139, 185, 188

## D

*Daily Telegraph* (Londres) 82  
 Deleuze, Gilles 14, 18, 21, 27, 30-32, 34-36, 124, 166  
 Dickey, Christopher 154  
 Dillow, Gordon 75, 173  
 Donovan, Jon 54, 108  
 Druzin, Heath 100, 104  
 Defense Video & Imagery Distribution System (DVIDS) 141, 158-161

## E

Early Bird 158, 159  
 El Kakhy, Amr 48, 110, 173  
 Ethics Group Leader 100  
 Eudes, Yves 53, 54, 173

## F

Ferrell, Terry 67  
 Foucault, Michel 4, 14, 21-34, 36, 42, 46, 59, 85, 87, 93, 102, 105, 109, 119, 124, 163, 166  
 Fox News 48, 82-84, 89, 90, 111, 128, 145, 151, 152, 157, 159, 173  
 Franken, Bob 126, 129, 173  
 Franks, Tommy (général) 60, 156  
 Freedom Forum First Amendment Center 115, 116  
*Free Times* (Caroline du Sud) 84, 157, 173  
 Fuchs, Christian 13

## G

Galdabini, Christian 152, 173  
 Garvin, Keith 51, 52, 55, 75, 118, 173  
 Gentile, Bill 80, 89, 111, 116, 173  
 Getty Images 78  
 Gilbert, Lyle 141  
 Glanton, Dahleen 85, 86



Google 75, 99

Gramsci 35

## H

Hammond, William 11

Hardt, Michael 18, 35, 38

Harris, Art 52, 71, 122, 173

Hegel 33

Hodges, Frederick 77, 81, 141, 174

Hughes, Christopher P. 55, 63, 65,  
107, 117, 118, 121, 133, 141,  
158, 174

Hussein, Saddam 1, 44, 127, 132,  
143, 165

Hyppolite, Jean 33

## I-J

Institut Poynter 100

Johnson, Barry 11, 112, 146, 166

Johnson, Lyndon B. 11, 112, 146,  
166

Johnson, Ronny 11, 112, 146, 166

Joint Information Bureau (JIB) 139

Joint Readiness Training Center  
(JRTC) 141

## K

Keller, Bill 79

Kelly, Christopher (général) 100,  
142, 145

Kelly, Greg 100, 142, 145

Knight Ridder 55, 56, 173

## L

Leija, Hector 78, 79

*Le Monde* 53, 54, 109, 173

Leonard, Terry 100

Le Sommier, Régis 96, 112, 123,  
174

Leventhal, Rick 48, 89, 128, 157,  
173

Long, Rick 73, 142

*Los Angeles Times* 49, 66, 99, 120,  
130, 140, 173

Lynch, David 44, 46, 67, 68, 72,  
118, 155, 173

Lynch, Jessica 51, 139

## M

MacArthur, Douglas D. (général) 7

Madhani, Aamer 67, 85, 86, 131,  
173

Mathien, Michel 12, 39, 108, 168

Mattelart, Armand 14, 18, 36, 37,  
39, 95, 135, 150, 163

Mazzetti, Mark 73, 90, 140, 142,  
155, 157, 173

McBride, Kelly 100

McIntyre, Jamie 141

McLeary, Paul 47, 71, 74, 88, 104,  
113, 118, 128, 174

McMahon, Colin 133

McNamara, Robert 158

Mercier, Arnaud 12, 13, 39, 89,  
104, 108, 141

Moriera, Paul 88

Myers, Richard B. 44, 50, 52, 60,  
65, 113, 116, 173

Myers, Steven Lee 44, 50, 52, 60,  
65, 113, 116, 173

## N

*Nation* 44, 49, 86, 140, 174

Naylor, Sean 68, 74, 90, 98, 120,  
174

NBC 53, 83, 141, 152, 178, 184

Negri, Toni 18, 35, 38

*Newsweek* 154

*New York Times* 44, 45, 50, 65,  
78-80, 83, 109, 112, 113, 116,  
133, 142, 149, 151, 157, 173

Nickelsberg, Robert 43, 78, 79, 99,  
157, 162, 174

Nunn, Sam 117

## O

- Odierno, Raymond T. (lieutenant général) 78, 79  
 Office of Assistant Secretary of Defense for Public Affairs (OASDPA) 60  
 Office of Censorship 6  
 Office of War Information 6  
 Orange County Register 75

## P

- Parenti, Christian 44, 49, 86, 174  
*Paris Match* 96, 112, 123, 174  
 Phillips, Michael 52, 66, 89, 116, 144, 174  
 Pietropaoli, Steve 76  
 Pony Express 5  
 Powell, Colin (général) 117

## R

- Radio-Canada 112, 127, 131, 161, 173  
 Rendon (Groupe) 100, 101, 103-105  
 Ricks, Thomas E. 117  
 Rid, Thomas 11  
 Rivera, Geraldo 82-84, 86, 111  
 Rodgers, Walter 66, 67, 120, 152, 153, 174  
 Rumsfeld, Donald 52, 60  
 Russell, William Howard 103

## S

- Schanberg, Sydney H. 2  
 Seiber, Patrick 101  
 Sharkey, Jacqueline 154  
 Sheridan, Mary Beth 51, 127, 143, 174  
 Sherman, William Tecumseh (général) 6  
 Smucker, Philip 82, 86

- Stars and Stripes* 56, 100, 101, 103, 104, 130, 173  
*St. Petersburg Times* 122, 173

## T-U

- Takahashi, Kuni 85  
 Tactical Operations Center (TOC) 74, 90  
 Thomas, Rick 11, 63, 64, 74, 82, 87, 105, 106, 117, 130, 166, 174  
*Time magazine* 43, 157, 174  
 Tobia, P. J. 103  
*USA Today* 44, 46, 50, 55, 66, 67, 72, 91, 94, 117, 126, 155, 173, 174  
*U.S. News & World Report* 49, 73, 155, 157

## V-W

- Van Dyke, Tom 85  
*Village Voice* 84, 103  
 Virilio, Paul 18, 38, 39, 135, 150, 156, 163  
*Wall Street Journal* 52, 66, 89, 116, 117, 144, 174  
*Washington Post* 51, 53-56, 73, 82, 83, 90, 101, 103, 113, 124, 125, 127, 133, 143, 145-148, 153, 159, 173, 174  
 Weaver, Lisa Rose 50, 89, 121, 123, 132, 133, 174  
 Whitman, Bryan 60, 62, 76, 83, 100, 101, 143-145, 166  
 Wolton, Dominique 11, 12, 151, 154  
 Woodhall, Todd 66, 174  
 WTVD Television 51, 55, 76, 118, 173

## Z

- Zoroya, Gregg 50, 66, 91, 94, 126, 174

---

# INDEX THÉMATIQUE

## A

Accréditation 6, 7, 14, 15, 20, 43,  
47, 48, 62, 63, 80, 81, 84, 94,  
96-100, 113, 131, 142, 167  
Agencement 14, 32, 45, 86, 124  
Appareil de savoir 17, 93, 94, 102,  
167  
Archive 17, 24, 102, 160, 167  
Assujettissement 26

## B

Bases de données 17, 19, 99, 102,  
157, 158, 161, 168  
Biométrie 17, 95, 96  
Biopolitique 33, 135  
Black-out 75, 76, 127

Bosnie (intervention) 9, 20, 117  
Briefings 7, 9, 63, 72-74, 110, 120,  
138, 160

## C

Câble 8  
Camp 24, 42-45, 49, 55, 107, 121,  
122, 126, 142, 143  
Catégorisation 17, 99  
Censure 2, 5-12, 16, 20, 28, 37, 39,  
70, 72, 73, 79, 89, 100, 122,  
128, 134, 140, 168  
Château journalist 45  
Circulation 14, 36, 46, 47, 49, 57, 94,  
101, 104, 109, 149, 154, 167  
Clôture 15, 22, 24, 41, 43  
Codification 15, 22, 43  
Coercition 80, 122, 168

Conduite 4, 10, 18-20, 23, 27, 28, 33, 81, 87, 88, 98, 104, 109, 115, 119, 122, 124, 134, 135, 141, 150, 162, 166  
 Contre-conduite 29, 115, 124-128, 130, 132, 134  
 Contre-pouvoir 28  
 Contre-propagande 143, 145  
 Contrôle de l'information 3-6, 9, 10, 12, 13, 17, 168  
 Correspondant de guerre 2, 6, 45, 95, 107, 110, 112  
 Correspondants spéciaux 5  
 Cyberspace 36  
 Cybernétique 39  
 Cyclope 156

## D

Déception 51, 137, 139, 156  
 Désaccréditation 43, 55, 82, 87, 130, 132, 167  
 Désinformation 39, 137, 143-145, 166  
 Diagramme 24  
 Différenciation 56, 96, 105, 106, 108, 111, 113  
 Discipline 6, 22-24, 27, 34, 80, 167, 188  
 Discursif 14, 30  
 Dispositif  
   concept de – 3, 13, 14, 20, 21, 33, 166  
   de capture 17, 93, 102  
   de communication 13  
   de sécurité 17, 37, 135  
   embedding 3, 4, 9, 14, 15, 17-19, 38, 39, 41, 42, 49, 59, 60, 62, 64, 67, 68, 73, 79, 81, 82, 86-88, 94, 96, 97, 101, 102, 105, 110, 111, 113, 119, 124, 131-134, 136, 141, 147, 151, 156, 163, 167, 168  
   panoptique 20, 25, 27, 155  
 Droit de glaive 109

## E

Effet CNN 9, 151  
 Embargo 72, 75, 76, 110, 119  
 Embedded 5, 45, 54, 75, 132, 176, 178-184, 186, 187  
 Embedding 2-5, 9, 13-21, 38, 39, 41-43, 45, 49, 52, 57, 59, 60, 62, 64, 67, 68, 73, 76, 79-82, 86-88, 90, 94, 96, 97, 101, 102, 104, 105, 109, 110-113, 118, 119, 124, 131-134, 136, 138, 141, 144, 147, 150, 151, 156, 163, 166-168, 175, 177-180, 184-187  
 Emplacements fonctionnels 23  
 Enfermement 22, 24, 35  
 Enregistrement 62, 97, 99, 102, 104, 124  
 Escorte 7, 47, 49, 64, 89  
 État  
   de siège 38  
   d'exception 37, 135  
   d'urgence 38, 135, 167  
 Évaluation 17, 99-101, 103, 104, 109  
 Examen 24, 72, 96, 102  
 Eyewitness 147

## F

Filtrage 15, 57, 102, 104, 161, 167  
 Formation 2, 19, 30, 31, 62, 63, 87, 141, 142, 143, 148  
 Forme  
   de contenu 30  
   d'expression 14, 30, 31

## G

Gouvernement 4, 33, 34, 166  
 Gouvernamentalité 18, 28, 119, 124  
 Gouverner 167  
 Gratification 18, 24, 89, 91  
 Grenade (invasion) 2, 8, 11, 134

*Ground Rules* 47, 48, 69, 70, 73, 77, 78, 81, 85, 106, 119, 139, 171, 187

## Guerre

- de Corée 7, 72
- de l'information 18, 38, 39, 136, 137, 139, 141, 145, 148, 149, 163
- du Golfe 3, 8, 11, 12, 16, 19, 20, 35, 39, 56, 64, 72, 73, 75, 89, 91, 105, 106, 125, 129, 134, 139, 148, 150, 151, 154
- du Kosovo 9, 71
- du Vietnam 2, 7, 8, 11, 91, 115
- électronique 39, 137, 139, 151
- en Afghanistan 9, 20, 49, 100, 103, 111, 148, 154
- en direct 150, 151
- globale 36, 37, 52
- high tech* 150, 155, 156
- hispano-américaine 6
- médiatique 136, 165

## H

- Haïti (intervention) 9, 20, 75, 117, 129
- Hiérarchie 23, 27, 44, 59, 62, 65, 67, 68, 81, 130, 134
- Hiérarchisation 109, 130
- Hyper-communication 168
- Hyper-technologisation 168

## I

- Identification 17, 36, 47, 93-96, 101, 104, 127, 167
- Information operations* 137
- Inspection 25
- Institution 20, 29, 37, 44, 124

Intégration 2, 3, 4, 9, 13-15, 17-19, 41, 43-45, 48-52, 55-57, 60, 61, 63, 67-69, 80, 82, 83, 85, 86, 88-91, 94, 97, 98, 101, 102, 106, 107, 110, 113, 117, 118, 120, 130-132, 136, 143, 144, 162, 166-168

Intégré 4, 5, 9, 12, 15-20, 41-46, 48-57, 60, 62-70, 72-77, 79-81, 83, 84, 86, 87, 89-91, 94, 95, 98, 99, 101, 102, 104-108, 110, 111, 113, 118, 119, 121-134, 141, 143-146, 148-151, 153-162, 165

Interopérabilité 141, 149

## L-M

- Lisibilité 26
- Localisation 23, 57, 71, 126
- Macrodispositif 18, 38, 136, 168
- Mise en écriture 101, 104
- Multitude 18, 28

## N-O

- Normalisation 17, 18, 166
- Norme 81
- Œil de Dieu 156
- Officiers d'affaires publiques 4, 48, 61-63, 65, 85, 106, 127, 128, 130, 141, 157, 161
- Off the record* 120
- Oikonomia* 33
- On the record* 70, 180, 187
- Ordinateur 123, 142, 151, 154
- Ordre général 70
- Ordres 15, 51, 65, 66, 68, 70, 119, 122, 147

## P

- Panama (invasion) 8, 11, 134, 148
- Panoptique 25-27, 30, 39, 136, 156, 162, 163, 166

Panoptisme 25, 26  
 Pénalité 18, 24, 69, 88, 124  
 Pénitence 24, 87  
 Permis 6, 95  
 Point de contact 61  
*Pool* 2, 8, 9, 11, 19, 20, 39, 73, 89,  
 105, 106, 138, 150, 151, 160,  
 169, 188  
 Positivité 33  
 Pouvoir d'écriture 24  
 Première Guerre mondiale 70, 134  
 Prison 26, 27, 30, 31, 44, 87, 93  
 Programme d'intégration 17, 18,  
 19, 42, 44, 89, 95, 132, 165  
 Propagande 6, 10, 18, 36, 37, 137,  
 140, 141, 144, 145, 147, 149,  
 161, 168  
*Psychological operations* 140  
*Public Affairs* 43, 44, 51, 60, 61, 64,  
 65, 67, 69, 70, 72, 75, 76, 83,  
 84, 106, 136-140, 142, 143,  
 159  
 Punir 22, 24, 25, 29, 59, 87, 88, 93,  
 112, 163, 166  
 Puniton 18, 81, 87, 88, 91

## Q-R

Quadrillage 23, 24, 30, 46, 57, 124,  
 129  
 Radio 3, 6, 98, 139, 146, 148, 150  
 Rang 23, 24, 59, 71  
 Registre 93, 167  
 Règles 2, 7, 14, 15, 18, 28, 29, 33,  
 44, 46, 63, 65, 67-70, 74, 81-  
 83, 86, 87, 106, 107, 119, 121,  
 126-129, 139, 156, 157, 167  
 Relations  
 de pouvoir 27, 28, 33, 105,  
 119, 124, 134, 167  
 publiques 3, 10-13, 79, 100,  
 101, 104, 140, 141, 165, 168  
 Remplissement stratégique 30, 85  
 Résistance 28, 60, 124, 129, 134

Révoltes de conduite 124  
 Ruse 22

## S

Sanction 18, 24, 81, 82, 84, 86, 88,  
 91, 167  
 implicite 88  
 Satellite 8, 19, 38, 54, 75, 110, 123,  
 125, 126, 150-153, 156, 159-  
 161  
 Sécurité  
 à la source 16, 70, 72, 73  
 opérationnelle 7, 16, 75, 81,  
 83, 86, 98, 121, 125, 128,  
 137, 139, 160, 162, 166  
*Security Review* 8, 16, 65, 72, 121  
 Société  
 de contrôle 14, 18, 34, 36,  
 135, 150, 154  
 de surveillance 14, 39  
 disciplinaire 13, 14, 22, 135  
 Somalie (intervention) 9, 11, 68  
 Souveraineté 35, 36  
 Stratégie 11, 13, 27, 38, 42, 52, 136  
 Subjectivation 32  
 Surveillance 4, 13-15, 17-27, 34-39,  
 45, 59, 81, 86, 93-96, 101-104,  
 124, 135, 136, 150, 156, 157,  
 160-163, 166-168, 191  
 Surveillance à distance 104, 162  
 Syndrome du Vietnam 115, 116

## T

Technologie  
 concept de – 4, 14, 17-19,  
 23, 27, 28, 36, 41, 59, 80,  
 93, 101, 135, 136, 156, 162,  
 167, 168  
 de contrôle 4, 18, 19, 36,  
 135, 136, 156, 162, 163,  
 167, 168

de reportage 5, 7, 9-11, 19,  
20, 77, 104, 150, 151-154,  
156, 157, 163  
disciplinaire 4, 14, 17, 18,  
23, 27, 41, 59, 80, 93  
d'information et de com-  
munication 10, 11, 19, 20,  
104, 150, 151, 156, 157, 163  
Télégraphe 5, 150  
Téléphone satellite 110, 125, 126,  
129, 151, 153, 154, 161, 162  
Télésurveillance 36, 156, 162  
Télévision 3, 7, 8, 39, 51, 64, 77, 80,  
98, 110, 112, 113, 116, 118,  
139, 145, 150, 154

## U-V

Unilatéraux 105-107, 109  
Vidéophone 153, 154  
Visibilité 15, 20, 21, 24, 26, 31, 32,  
45, 57, 59, 68, 156, 162, 163,  
166, 168  
Vitesse 12, 35, 38, 39, 116, 154, 160,  
163, 167

## Z

Zone  
fixe 48-49  
flottante 48-49  
d'inconfort 80  
d'intolérance 80









QUAND LA GUERRE EN IRAK A COMMENCÉ EN MARS 2003, la question du statut accordé aux journalistes couvrant les opérations militaires s'est posée naturellement. Avec la promesse d'innovation, l'annonce du Pentagone d'intégrer des centaines de journalistes dans les unités combattantes, ce qu'on a appelé l'*embedding*, a retenu l'attention des médias et des observateurs. Désormais, qu'est-ce qui allait différer des relations armée-médias passées ?

Cet ouvrage explique le fonctionnement du dispositif de contrôle de l'information durant la guerre en Irak et les relations entre les journalistes intégrés et les militaires dans la zone des opérations de l'armée américaine. Le concept de dispositif est le fil conducteur de cette étude de cas, qui compile les témoignages d'une quarantaine de participants, journalistes et militaires. L'étude emprunte à Michel Foucault (*Surveiller et punir*, 1975) les mécanismes de surveillance de la modernité que sont les appareils disciplinaire et panoptique, et rattache l'intégration journalistique à la surveillance continue et flexible caractéristique de la « société de contrôle ». L'auteur expose un dispositif *embedding* où s'exercent les rapports de force entre militaires et journalistes et qui opère dans un espace précis où les mouvements, les reportages, les conduites et les communications des journalistes sont surveillés.

*AIMÉ-JULES BIZIMANA est professeur au Département des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais. Il est aussi chercheur au Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société (CRICIS). Ses recherches ont trait aux pratiques journalistiques et aux enjeux de la communication en temps de guerre.*

